

# Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).









PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS  
DE ROUEN  
Pendant l'année 1883-1884

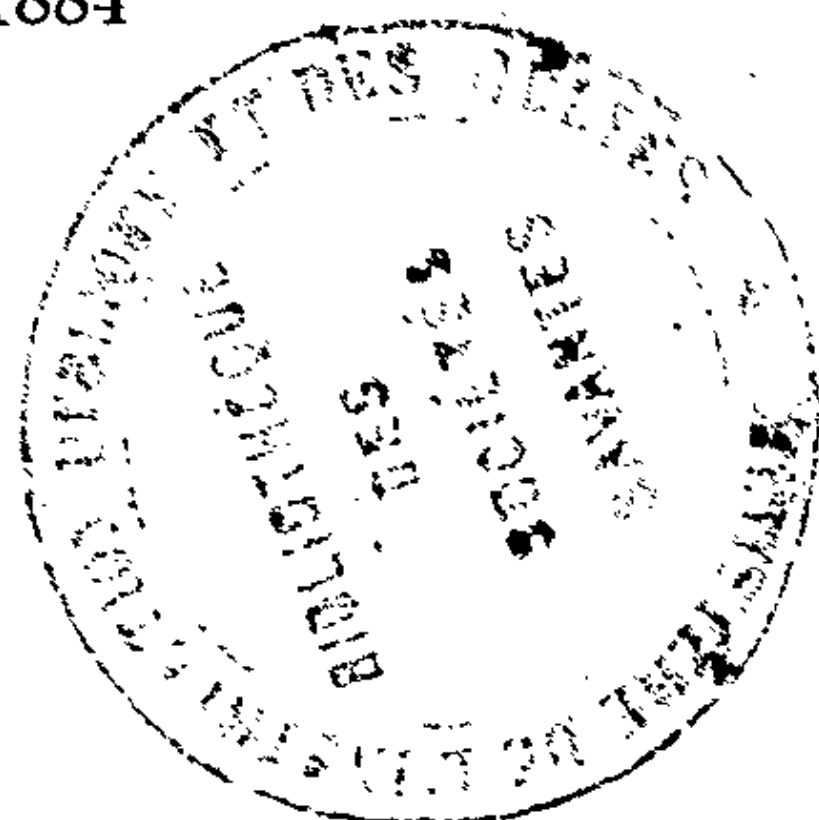


PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
**L'ACADÉMIE**

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1883-1884



ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—  
1885

*Per 80*

*1241*





# SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE ROUEN

Tenue le 31 juillet 1884, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

---

Présidence de M. Marais

---

La séance publique annuelle de l'Académie a été ouverte le jeudi 31 juillet 1884, à huit heures du soir.

MM. le Préfet de la Seine-Inférieure, le Maire de Rouen, Bouctot, conseiller général, qui appartient à la famille d'un des bienfaiteurs de l'Académie, Le Plé, président du conseil d'arrondissement, le pasteur Roberty, président du consistoire protestant, Fringnet, proviseur du Lycée Corneille, de nombreux représentants du clergé, de la magistrature, de l'administration et plusieurs membres des diverses sociétés savantes de la Ville honoraient cette solennité de leur présence.

M. Lefort, architecte du département, a pris séance au milieu de ses confrères et, dans un discours où l'at-

trait de la forme s'allie à la solidité de l'érudition, il a décrit, avec l'autorité de l'artiste et de l'antiquaire, le rôle de l'Architecte depuis le <sup>xi</sup><sup>e</sup> jusqu'au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle.

Après avoir souhaité la bienvenue dans les rangs de l'Académie à l'habile restaurateur du Palais de Justice de Rouen, M. Marais, président, a retracé la vie de Théodore Lebreton et a analysé, avec une finesse pleine de charme, les œuvres de l'ouvrier poète, un instant législateur, qui finit paisiblement sa longue carrière à la Bibliothèque municipale.

Des applaudissements unanimes ont témoigné du plaisir avec lequel le public nombreux attiré à cette réunion avait écouté ces deux discours.

M. Gravier a rappelé les dangers que court notre brave population des côtes maritimes et justifié, par le récit d'une vie consacrée au service du pays et à d'utiles perfectionnements des engins de pêche, l'attribution au matelot Lelièvre du prix fondé par M. le baron de Lareinty, membre correspondant de l'Académie, en faveur des marins du pays de Caux. Ce pêcheur infatigable, quoique sexagénaire, a repris la mer et ne pourra recevoir qu'à son retour la récompense qu'il a si bien méritée.

Un lauréat du prix, décerné en 1878 par M. le baron



de Lareinty à un ouvrage sur les Antilles françaises, a disposé, dès 1878, de la moitié de la somme qui lui était allouée, en faveur de la veuve d'un marin, digne d'intérêt par sa conduite et son dévouement à sa famille. La dernière partie de ce prix a été destinée au même but cette année par le donateur anonyme, devenu aussi membre correspondant de l'Académie. Ce prix, décerné à la v<sup>e</sup> Letellier, au nom de Catherine Getz, mère de Cavelier de La Salle, indique par son titre le nom de l'académicien trop modeste qui, mettant à profit les archives dont à Paris il a eu longtemps la surveillance, a consacré d'importants ouvrages à célébrer la gloire du navigateur rouennais, auquel il a voué une légitime admiration.

M. Malbranche a ensuite donné lecture du rapport sur le prix Bouctot; les résultats du concours, ouvert pour une étude sur la Météorologie de la Seine-Inférieure, ayant paru insuffisants, ce prix n'a pas été décerné et la question posée a été retirée du programme.

La séance s'est terminée par le récit, que M. Héron a fait en termes dont l'émotion s'est communiquée à l'auditoire, du dévouement ininterrompu de la sœur Saturnine (Angèle Caumont), directrice de la salle d'asile du Pollet, qui, depuis plus de quarante années, a pro-

digué ses soins aux enfants des ouvriers ou des marins pauvres, et dont la charité n'a reculé devant aucun sacrifice pour l'exercice de la pieuse mission qu'elle s'est imposée.

La séance a été levée à dix heures.

---



ÉTUDE SUR L'ARCHITECTE  
DU XI<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE  
DISCOURS DE RÉCÉPTION

PRONONCÉ DANS LA SÉANCE DU 31 JUILLET 1884

PAR M. LEFORT

ARCHITECTE EN CHEF DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

---

MESSIEURS,

L'Académie de Rouen conserve une tradition pleine de courtoisie, c'est d'admettre dans sa compagnie les architectes du département de la Seine-Inférieure. Après mes prédécesseurs, dont le mérite du moins justifiait l'honneur qu'ils recevaient de vous, vous voulez bien m'offrir la même hospitalité, me compter au nombre des vôtres, et m'admettre, pour une parcelle, à cette réputation discrète et solide, à cette considération si ancienne et si justifiée dont vous êtes entourés dans notre province. Et si vous avez pensé que le commerce d'hommes de science et d'étude, qui tous sont hommes de goût, pouvait souvent inspirer nos travaux et guider nos recherches, nous

vous demanderons à notre tour de ne pas nous refuser vos conseils, sûr que nous sommes de vos encouragements.

J'ai tout d'abord, Messieurs, à vous remercier de vos suffrages; j'en retiendrai le souvenir de votre bienveillant accueil, de votre indulgence à mon égard, et aussi de l'estime dans laquelle vous tenez l'art de l'architecte. C'est cette estime qui a fixé votre opinion et déterminé vos préférences; et s'il est indispensable que, dans la vie ordinaire, l'honorabilité de la profession soit rigidement sauvegardée, rien n'est plus agréable que de constater, pour l'art que l'on aime, cette bonne opinion unanime, ce parfum d'estime, pour ainsi dire, d'essence plus subtile même que l'honorabilité stricte, à laquelle tout le monde doit atteindre sans distinction de profession.

Nous sommes d'autant plus sensible à votre témoignage d'estime, que la part des architectes dans l'opinion publique est généralement l'indifférence. Le monde s'occupe du moindre livre, de la plus insignifiante comédie; il veut être tenu au courant des faits et gestes des peintres et des sculpteurs, assez souvent des musiciens : qui songe jamais aux architectes ? Combien de personnes savent que le vieux Louvre est de Pierre Lescot, et le Palais de Justice de Rouen, de Roulland le Roux ?

Reconnaissons que l'art de l'architecte échappe à la compétence de la foule, bien qu'elle soit fort apte à donner son appréciation sur les édifices que cet art élève; mais il faut un apprentissage simplement pour lire un plan, et une éducation spéciale est nécessaire pour en découvrir les qualités.

Il n'est donc pas étonnant que les architectes n'aient pas leurs historiens, comme les peintres et les sculpteurs. Essayons, toutefois, de montrer ce que pouvaient être, dans la société de leur époque, les auteurs des monuments admirables qui ont poussé partout sur notre sol.

Au commencement du moyen âge, les laïques étaient, ou seigneurs ou manants, tout entiers au métier des armes ou aux industries relatives aux besoins de la vie matérielle; le clergé seul possédait la sécurité nécessaire à la culture des sciences, des lettres et des arts.

Les premiers architectes français furent donc des évêques ou des moines; ils s'appliquèrent à donner aux édifices élevés par le clergé la structure, la composition, le caractère, en un mot, répondant à un programme déterminé. Au contraire, les habitations laïques n'étaient, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, que de simples abris d'une construction rudimentaire; les palais des rois barbares, malgré les descriptions pompeuses des contemporains, ne différaient des maisons du peuple que par l'amplitude des dimensions et le prix des matériaux; ils n'étaient pas même pavés ni carrelés; et les pieds des habitants étaient protégés contre le froid du sol par un lit de paille, ainsi que cela se passe en hiver, encore aujourd'hui, dans les voitures « omnibus » de Boisguillaume et de Quincampoix.

Les architectes ne dédaignaient pas de travailler de leurs mains. Lors de la construction de l'abbaye du Bec, en 1033, le fondateur et le premier abbé de ce monastère, Herluin, tout grand seigneur normand qu'il était, prit part aux travaux comme un simple maçon, portant



la chaux, le sable et la pierre. (Lenoir, *Arch. monastiques.*)

Le <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle, qui était né de la grande terreur de l'an mil, fut comme un premier réveil de la civilisation. Les actions de grâce se traduisirent, comme l'avait fait l'épouvante, par d'innombrables donations aux abbayes. Cîteaux, Clairvaux, Cluny fondèrent de tous côtés des colonies monastiques riches et prospères, et fournirent l'occasion à de nombreux artistes d'édifier pendant ce siècle et le suivant les monuments qui font notre admiration. Jumièges, Saint-Wandrille, Saint-Georges-de-Boscherville, pour ne citer que les œuvres les plus célèbres dans notre seul département, témoignent du talent et de la hardiesse de leurs auteurs. Ces architectes surent traduire, pour des besoins nouveaux, les traditions et les procédés de construction des édifices romains debout ou en ruines qu'ils avaient encore sous les yeux.

Au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, la royauté et les communes s'organisent; elles ont besoin d'édifices à leur usage; l'élément civil s'émancipe; c'est à cette époque qu'apparaissent, pour la première fois dans les documents, les architectes laïques; mais de ceux qui ont échappé à l'oubli, on ne connaît guère que les noms. Ces artistes étaient simplement des ouvriers mieux doués ou plus instruits que leurs camarades, qu'ils dirigeaient. Les cartulaires ou nécrologes les appellent ordinairement « maîtres des pierres ».

Ainsi, au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, l'architecte semblait ne s'occuper que de la pierre : les autres corps de métiers ne relevaient pas de lui. Il était assimilable à celui que nous

nommons aujourd'hui, dans un chantier, l'appareilleur, car tous les matériaux lui étaient fournis. Ce n'est que tout récemment, au XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'intervient l'entrepreneur.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, qui est sans contredit la plus brillante époque de la monarchie française, les chefs-d'œuvre d'architecture surgissent de toutes parts. L'architecte est nommé le « maître de l'ouvrage ». Robert de Luzarches et Thomas de Cormont à Amiens, Robert de Coucy, Eudes et Pierre de Montreuil, Jean de Chelles, construisent les monuments qui font leur gloire. Plusieurs d'entre eux sont appelés par l'étranger pour diriger ses travaux. Et pourtant ils s'intitulaient modestement alors « maçons du roy », ce qui ne les empêchait pas d'être de grands artistes.

Vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle apparaît la qualification de « maître de l'œuvre » ou « maître des œuvres ». Ce titre finit par prévaloir et fut employé le plus souvent jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le XV<sup>e</sup> siècle vit naître une quantité considérable de monuments, dont quelques-uns splendides, en Normandie principalement. Un de nos confrères, dans une étude fort bien faite sur l'architecture de cette époque dans nos pays, énumère les édifices parvenus jusqu'à nous, ainsi que ceux des édifices détruits sur lesquels nous avons des données suffisantes. Nous avons eu la curiosité de chercher à évaluer au prix actuel de l'argent, en suivant l'énumération donnée par M. Simon, la valeur pécuniaire et approximative de « constructions » qui, par leur style, appartiennent au XV<sup>e</sup> siècle.

Le total dépasse soixante millions, et cela pour Rouen ou la basse Normandie seulement. Si l'on réfléchit que ce fut le moment des guerres anglaises, des pestes, des famines ; si l'on suit, dans un travail de M. de Beaurepaire, le relevé des impôts consentis par les États de la province pour soutenir les frais de la guerre tantôt contre les Français, tantôt contre les Anglais, on se demande de quelle manière ce siècle n'a pas été écrasé sous ses charges ; et l'on ne peut que constater l'inépuisable richesse du sol, l'indomptable énergie de ses habitants et l'admirable force morale des Roger Ango et des Roulland le Roux, les « maîtres de l'œuvre » de nos merveilles normandes.

A cette époque, les progrès accomplis par l'outillage n'étaient pas très grands ; le transport et la pose des matériaux étaient difficiles ; aussi, ceux-ci, en général, étaient-ils de petite dimension. Nous avons cependant, dans l'ancien Palais de Justice, l'exemple de pierres considérables, posées au sommet des pignons extrêmes qui terminent la salle des Pas-Perdus. L'une de ces pierres pèse jusqu'à huit mille livres.

Pour ces masses, les engins ordinaires étaient insuffisants, et trop faibles surtout leurs attaches et leurs points de résistance.

Nos pères avaient alors recours au système qu'employaient les Egyptiens pour construire leurs pyramides : celui du plan incliné. Le maître de l'œuvre, maître Roulland, a édifié un plan incliné sur l'emplacement de la rue voisine : ce chemin aboutit à une plateforme de charpente préparée là haut, sur le pignon, à



l'emplacement destiné au monolithe. Certes, le lancement d'une galère aux chantiers royaux de Grandmont est un émouvant spectacle ; mais l'ascension de ces blocs taillés, finis et sculptés n'est pas moins saisissante.

Les compagnons et aides sont tous à leur poste ; les treuils de bois sont chargés ; les cordes, les palans, les amarres, ont été vérifiés une dernière fois ; Jean et Roger Ango, qui, pour le compte de la ville, sont allés chercher la pierre aux carrières de Saint-Leu, assistent maître Roulland. De chaque côté du plan incliné sont des chemins sur lesquels on a chevillé des traverses saillantes pour affermir le pas des hommes. Le moment est solennel. Si le chanvre des cordes est imparfait, si la poignée d'une manivelle casse, si un accident quelconque se produit, la pierre immense se précipitera dans le vide, semant la mort autour d'elle.

Maître Roulland n'en est pas à son coup d'essai ; son expérience est éprouvée. Cependant, c'est avec un léger tremblement dans la voix qu'il lance le signal : « Vire aux treuils. » Ceux-ci font entendre le grincement particulier au frottement du bois sur le bois. Les cordes se tendent : « Halte. » Une hélingue va atteindre une arête ou une partie sculptée. Le chanvre est déplacé ; des paillassons et des matelas amortissent tout frottement nuisible : « Marche. » Et l'on entend un gémissement sourd ; l'énorme masse s'ébranle ; doucement elle gravit la pente, escortée et guidée par les meilleurs « bardeurs. » Maître Roulland ne la quitte pas du regard, suivant ses mouvements avec anxiété. Un premier étage est franchi. Le plan incliné, à cet endroit,

change brusquement de direction et forme un point de rebroussement. L'ascension subit un temps d'arrêt; le jeu des treuils est modifié; mais bientôt la marche reprend son cours

A mesure que l'on monte, la vue s'étend; à côté du Palais se montrent l'église Saint-Lô, puis Saint-Laurent; plus loin, Saint-Ouen et la cathédrale, et Saint-Maclou et vingt autres encore. De tous côtés, sur ces édifices sont des équipes d'ouvriers en plein travail; la ville entière, à cette époque, n'est qu'un immense chantier de construction. Les compagnons échangent des signaux d'un monument à l'autre; ils sentent qu'ils ont des témoins pour applaudir à leur audace. Une émulation très grande règne parmi eux; tous redoublent d'efforts. Les dernières toises sont franchies; le colosse quitte doucement la position inclinée pour rouler sur la plateforme qui termine le chemin oblique; enfin, il est en place, sans un choc aux sculptures, sans une égratignure aux arêtes. Un cri de joie et de soulagement s'échappe de toutes les poitrines : « Noël ! Noël ! l'édifice est terminé. »

Et maître Roulland le Roux s'en revint pensif, méditant sur les nouveautés qui déjà, en architecture comme en religion, se faisaient jour de toutes parts. Tout se modifiait; les professions même changeaient de nom.

C'est au xvi<sup>e</sup> siècle que l'invasion des artistes italiens à Fontainebleau naturalisa la qualification « d'architecte ». L'édition *princeps* de Vitruve, illustrée par Jean Goujon, la contient déjà. Philibert de l'Orme était conseiller du roy et « son architecte ». Celui-ci deve-



nait même le titulaire d'une charge créée pour lui par Henri II : celle de surintendant des bâtiments du roy. Il est vrai que, pour les Tuileries, Catherine de Médicis, convaincue de la supériorité de son sexe (nous nous gardons bien de contester son opinion, nous la constatons), donna la surintendance des travaux à une femme, M<sup>me</sup> du Perron ; nous ne pensons pas toutefois que ses talents en architecture lui aient valu la possession de cette charge. Une fonction d'un ordre artistique, c'est-à-dire essentiellement personnelle, devint, comme les autres charges, vénale à son tour. Au siècle suivant, Hardouin Mansart, en 1684, acheta de Gobert l'office d'intendant des bâtiments, jardins, arts et manufactures du roy, et revendit, en 1699, le même office à François Blondel, pour la somme de 130,000 livres.

Ce prix nous montre qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette fonction devait être fort rémunératrice. En avait-il toujours été ainsi ? Dans les âges précédents, quand le maître de l'œuvre était un maçon ou, beaucoup plus rarement, un charpentier, de quelle manière était-il payé ?

Un salaire quotidien, joint à une indemnité annuelle, tel fut généralement le mode de rémunération adopté pour les architectes. Jean de Bayeux, architecte du chapitre de la cathédrale de Rouen avait une pension (nous traduisons au prix actuel de l'argent) de 3,200 francs outre 15 francs par jour de travail, et 400 pour sa robe.

J. Alorge, qui construisit dans cette ville, en 1396, la porte Martainville, recevait un traitement annuel de 5,862 francs sans robe ; mais l'indemnité pour la robe,

pour le costume, était ordinaire. Et, ce qui est plus surprenant, c'est qu'encore aujourd'hui, notre confrère, l'architecte de la ville, à Rouen, possède quelque part, dans ses armoires, un costume superbe. Ce costume se transmet précieusement d'architecte en architecte; M. Chéruel, M. Vachot, M. Sauvageot, le possédèrent successivement. Cet endossement du même uniforme par d'aussi nombreux usufruitiers nous laisse rêveur. On ne pourra, du moins, accuser l'administration municipale de se livrer à de folles prodigalités pour le costume de ses architectes.

Quand les projets de ceux-ci n'étaient pas suivis d'exécution, ou lorsqu'ils avaient mérité une récompense exceptionnelle, il leur était alloué une somme à titre de présent ou d'indemnité gracieuse, sans préjudice de ce qui leur était dû à titre de salaire quotidien ou de traitement annuel. En 1510, Roulland le Roux, architecte du tombeau de Georges d'Amboise, reçut ainsi, comme témoignage de satisfaction, une somme d'environ 1,785 francs (57 livres 10 sous). Un siècle plus tard, Salomon de Caux, en 1618, ayant fait quatre dessins d'un pont projeté pour la ville de Rouen, en fixa le prix à 3,240 francs (600 livres), qui lui furent payés. Il ne put s'entendre, pour l'exécution, avec l'administration municipale; le pont fut fait par Guillaume le Vasseur, qui reçut pour ses honoraires 4,100 livres.

Les architectes, comme de nos jours, recevaient pour leurs voyages des indemnités à part. De Chaume, architecte à Sens, se rendit à Paris, en 1320, pour acheter la pierre destinée aux travaux de la cathédrale; il lui

fut payé 215 francs par le Chapitre. Martin Chambiges, qui fut l'architecte, à la fois, des cathédrales de Sens (1489), de Beauvais (1506), de Troyes (1507), pour un voyage de dix jours, de Beauvais à Troyes et à Sens, en 1507, reçut 572 francs. En 1518, Salomon de Caux demandait 171 francs pour chacun de ses voyages entre Paris et Rouen.

Les différents modes de paiement usités au moyen âge se retrouvent donc encore aujourd'hui. Toutefois, une immunité d'une nature particulière exista quelquefois au profit des architectes. Quand l'édifice était très important, qu'il s'agissait, par exemple, de la construction d'une cathédrale, les travaux étaient de très longue durée; il était indispensable de posséder un local vaste et spécial, où étaient conservés non seulement les dessins, mais aussi les marchés, les comptes et même les tracés de la grandeur de l'exécution, laquelle se faisait quelquefois attendre pendant un quart de siècle et plus. Ce local, à la disposition du maître de l'œuvre, était appelé la « maison de l'œuvre ». Elle était consacrée exclusivement au service des travaux. Le plus intéressant, à nos yeux, de ces édifices est à Sens; c'est une jolie construction remontant aux premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. Elle sert encore aujourd'hui de bureau à l'architecte de la cathédrale. Combien de générations d'architectes cette modeste demeure n'a-t-elle pas abritées? C'est là que, dès l'enfance, nous nous sommes trouvé en présence de cette tradition ininterrompue de travail remontant jusqu'aux premiers temps du moyen âge. Involontairement, quand nous entrons dans la



grande salle voûtée qui servait de bureau à notre père, nous éprouvions pour notre profession une impression de respect saisissante et en même temps pleine de charme. Sur les murs étaient des tracés, des épures, des dessins fort anciens, dont la signification précise nous échappait, mais qui exerçait sur notre esprit une attraction mystérieuse.

Et puis l'enfance ne perd jamais ses droits : au-dessus des bureaux existait un vaste grenier qui était pour nos jeux un lieu d'ébats tout à fait à souhait. Qui ne se rappelle, et ne regrette peut-être, un grenier bien encombré, où le soin apporté à ranger des objets disparates crée une succession de saillies et de creux, de perchoirs et de cachettes où une bande d'enfants peut se livrer pendant des heures à ce jeu qui porte à Sens le nom un peu dur de « cache-cache », et à Rouen, celui tout charmant de « cligne-musette. » Mais peu nous importait le nom : la partie était endiablée ; de temps à autre, quelque pile d'objets s'effondrait avec un bruit de tonnerre ; on relevait les blessés : un joueur avec une bosse au front, un modèle de plâtre avec le nez en moins, un chapiteau avec une volute absente, et la partie recommençait de plus belle.

Qu'elle vive donc, la vieille maison des maîtres de l'œuvre ; tous les souvenirs qu'elle nous rappelle nous sont chers ; elle est le témoin vivant de plusieurs siècles de labeur artistique. Encore aujourd'hui notre frère et notre beau-frère y manient l'équerre et le compas comme au XIII<sup>e</sup> siècle Guillaume de Sens le faisait pour y tracer les plans de la cathédrale de sa ville natale

et ceux de la cathédrale de Cantorbéry, en Angleterre, à la demande de l'archevêque Thomas Becket.

Je vous remercie, Messieurs, de votre bienveillante attention. En présence de l'honneur qui m'est fait aujourd'hui par vous, je tenais à jeter un regard sur notre passé, et à faire revivre à nos yeux la simplicité touchante, mais aussi la grandeur de nos pères; en même temps que l'âme s'en trouve élevée, on se prend à aimer davantage encore son pays et la ville hospitalière assise au bord de son beau fleuve.

L'Athénien s'écriait : « Salut, cité de Cécrops. » Qu'il nous soit permis de dire : « Cité de Rollon, salut! »

---





RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. LEFORT

ET

## ÉTUDE SUR THÉODORE LEBRETON

Par M. MARAIS, Président

---

MONSIEUR,

« Il n'y a pas longtemps encore, écrivait d'Alembert, en tête de ses Éloges des Académiciens, que dans toutes les assemblées publiques le directeur ouvrait régulièrement la séance par un discours sur « l'utilité des Académies; » et d'Alembert ajoute : « Ce sujet est usé jusqu'à la corde. » Grâce à vous, Monsieur, je n'ai point été tenté de reprendre, pour mon compte, un programme que le XVIII<sup>e</sup> siècle trouvait épuisé déjà; qu'en dirait-on aujourd'hui?... L'usage, en effet, et les traditions de cette Compagnie veulent que je réponde au discours que vous venez de prononcer; j'ajoute que je n'ai nul effort à faire pour me décider à obéir à cette règle, car il n'est pas ordinaire de rencontrer un interlocuteur aussi aimable et aussi savant que vous l'êtes.

Mais ne serais-je destiné à éviter un péril que pour tomber dans un autre, et, nouvel Ulysse, saurai-je m'éloigner de Charybde après avoir prudemment fui Scylla? Vous répondre, j'y consens volontiers; mais encore faudrait-il que je susse comment se parle votre

langue ? Vous avez sur moi de grands avantages, puisque vous venez de nous prouver aujourd'hui que vous savez aussi bien édifier un discours qu'un monument ; l'architecture de la pensée n'a pas plus de secrets pour vous que celle de la pierre ; mais comment pourrais-je vous suivre sur le terrain où vous semblez me convier d'entrer ? Si j'avais la prétention singulière de parler avec quelque compétence d'un art dans lequel vous excellez, ou d'artistes dont vous connaissez les œuvres, pourriez-vous, malgré toute votre urbanité, dissimuler un secret sourire ? Vous savez vos classiques et l'on vous entendrait murmurer peut-être :

*Ne sutor ultrà crepidam...*

Me direz-vous que mon ardeur à m'instruire n'a pas été à la hauteur des circonstances ; depuis quelque temps déjà l'Académie attendait que vous lui présentiez le discours imposé à celui qu'elle accueille dans ses rangs, et vous me reprocherez sans doute de ne m'être pas livré à une étude de l'architecture suffisante pour parler savamment, pendant cinq minutes au moins, des volutes et des architraves. Vous l'avouerais-je, Monsieur, le courage m'a manqué pour entreprendre une tâche aussi lourde. J'ai peu de goût d'ailleurs pour ces éducations hâtives, toutes en surface et dont l'éclat fort emprunté, ressemble à celui du chrysocale. Et puis, en matière scientifique, l'inconnu m'effraye ; je ne suis nullement de la trempe heureuse de cet Allemand dont parle Goethe, qui, ayant dû s'abstenir, pour cause de maladie grave, de tout travail fatigant, se mit à faire en



quelques semaines, un *in-folio* sur Shakspeare, qu' auparavant il n'avait jamais lu.

Mais ne vous y trompez pas, Monsieur, vous devriez me remercier de mon ignorance; vous évitez ainsi, sans le vouloir, les courtoises épigrammes dont il est d'usage que le président assaisonne sa réponse à un discours de réception. Toute fine que soit la pointe, elle ne laisse pas que de piquer un peu. Bénissez donc votre étoile, car, ne sachant, et pour cause, rien reprendre à vos conceptions architecturales, je ne puis, comme le public entier, faire mieux que de les admirer et de féliciter à la fois l'artiste qui a conçu de telles œuvres, aussi bien que la ville qui les possède.

Vous savez à merveille faire parler à la pierre un langage ou majestueux ou élégant dont la foule comprend la beauté et l'harmonie. Vous rivalisez de distinction, de grâce et de légèreté avec les architectes de la Renaissance vos ancêtres, et vous unissez la richesse des détails à la simplicité des lignes géométriques. Je parle surtout de cet admirable Palais de Justice que vous venez de terminer si heureusement. Il semble que vous vous soyez inspiré de la pensée du roi qui jeta les fondements de ce splendide édifice. Destin de Villeret, officier de Louis XII, fit connaître en ces termes la volonté royale : « Le roi, plein de bon vouloir, qui aime Rouen, a résolu que l'Echiquier y siège dorénavant et *veut que le Palais soit magnifique* pour y tenir la juridiction, » Le Palais de Justice de Rouen est issu de cette décision souveraine, et en 1506, les officiers de l'Echiquier tinrent leur première séance dans le merveilleux palais que Louis XII

leur avait fait construire. Notre siècle le trouva bien délabré. M. Grégoire, M. Démarest, que notre Compagnie s'honore d'avoir comptés au nombre de ses membres, le restaurèrent avec ce goût et cette science de l'architecture que mieux que personne vous pouvez apprécier; mais c'était à vous qu'était réservée la tâche glorieuse de remplacer par un édifice nouveau les lourdes constructions qui déshonoraient le côté ouest du Palais. L'Académie, Monsieur, n'avait pas attendu que votre œuvre fût terminée pour vous distinguer; d'autres travaux remarquables appelaient encore sur vous son attention; de plus, vos communications érudites à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure nous faisaient désirer une collaboration aussi précieuse que la vôtre, et vous avez simplement deviné nos désirs secrets en nous demandant de vous asseoir sur ce fauteuil que nous vous aurions offert nous-mêmes si nos règlements nous l'eussent permis. Mettez donc de côté, pour un instant, cette modestie qui, d'ailleurs, sied si bien à votre talent. Vous n'êtes pas assurément de ces récipiendaires qui n'insistent que pour la forme sur leur prétendue indignité; ce n'est pas à vous qu'on pourrait dire ce que M. Viennet disait à M. de Carné en semblable circonstance : « Prenez bien garde qu'on vous prenne au mot. »

Socrate voulait qu'on se connût bien soi-même. Si tu veux que nous pleurions, écrivait Horace, pleure le premier. Il semble que, dans ce temps de réclame, celui qui cherche l'éloge soit condamné à s'admirer lui-même consciencieusement, ou à dire de lui tout le mal... qu'il n'en pense pas; mais heureusement, vous n'êtes pas de

ces gens-là et votre modestie n'est pas une admiration mal déguisée. Nous y applaudissons d'ailleurs, en constatant après l'auteur des *Caractères*, « qu'elle est au mérite ce que les ombres sont aux figures dans un tableau : elles leur donnent de la force et du relief. » Ayez donc toute la modestie que vous voudrez ; elle ne vous dépare point et nous vous la pardonnons de grand cœur puisqu'elle ne vous a pas empêché de désirer de faire partie de notre Compagnie.

Soyez, Monsieur, le bienvenu parmi nous. »

Ensuite, M. le Président s'est exprimé ainsi :

« MESSIEURS,

« L'art des Académies de province est de dégager, dans la recherche générale de la vérité, les recherches particulières qui touchent spécialement la province, ou dont la province possède seule les éléments... Toute académie locale qui saura se faire ainsi sa part, la gardera ;... interrogée sur tout ce qu'elle seule peut savoir, elle répondra et répondra juste. » C'est en ces termes que Jouffroy, s'adressant aux académiciens de Besançon, traçait la voie dans laquelle les académies de province doivent s'engager. La nôtre n'avait pas attendu ces conseils pour y entrer ; avant et depuis, que d'études n'a-t-elle pas consacrées à l'histoire locale, aux hommes et aux choses de ce pays Normand ? M'inspirant de ce conseil salutaire j'ai tenté d'apporter ma pierre à l'histoire littéraire de la province en vous entretenant aujourd'hui



d'un homme que la mort a enlevé, il y a quelques mois, à la ville de Rouen, sa patrie; d'un écrivain qui a eu son heure de notoriété et presque de renommée, qui avait conquis dans la littérature, par la seule force de son intelligence, une place que plus d'un aurait alors enviée; j'ai nommé Théodore Lebreton, celui que ses contemporains appelaient le poète-ouvrier.

Ce fut, en effet, un ouvrier, un véritable. Dès l'âge le plus tendre, son salaire journalier péniblement gagné dans une fabrique d'indiennes de cette ville, dut subvenir à ses premiers besoins. Comment la poésie est-elle sortie de ce milieu si cruellement prosaïque? Assurément elle devait être innée chez l'ouvrier, et l'exemple de Théodore Lebreton prouve bien que nous apportons en naissant le germe personnel de nos aptitudes diverses. Sans doute, l'exercice régularise ces facultés instinctives; la continuité de l'effort parvient même à les modifier; mais il faut que la semence soit d'abord déposée dans le sol par la nature; les circonstances la feront plus ou moins croître et se développer. L'homme n'est-il pas comparable à une plante qui ne peut vivre et donner ses fleurs que dans certaines conditions de terrain et de température? C'est ce que le vieil Homère appelait *Μοῖρα θεῶν*, la part des Dieux, ou la destinée à laquelle nul de nous ne saurait se flatter d'échapper.

La part de Lebreton fut, aux débuts de sa vie, douloureuse et pénible. Il dut travailler pour vivre; mais ce n'est qu'aux laborieux que la vie est promise. Pendant le jour, il gagnait le pain du lendemain; le soir venu, il lisait. De bonne heure il sentit fermenter en lui le levain

de la poésie. Ignorant des règles du langage, insoucieux de l'orthographe, mais portant en son oreille la cadence du vers, il écrivait des productions qu'il ne croyait pas, alors, destinées à lui survivre; vraisemblablement, elles ne seraient pas sorties de l'oubli sans une circonstance qui fut pour Théodore Lebreton « la part des Dieux. »

La poésie comptait alors parmi ses adeptes les plus passionnés une femme qui a dû sa célébrité à la grâce touchante qu'elle répandait dans ses vers. M<sup>me</sup> Desbordes-Valmore avait conquis dans les lettres, au commencement de ce siècle, une place considérable. C'est d'elle que Sainte-Beuve a dit : « qu'elle avait une âme intimement poétique et qui était la poésie elle-même. »

M<sup>me</sup> Desbordes-Valmore était presque Rouennaise; le hasard mit dans ses mains quelques strophes de Lebreton. Elle reconnut un poète sous les irrégularités de la forme; son âme exquise et délicate devina chez le jeune auteur une sensibilité vraie et une certaine élévation naturelle; elle fit insérer dans l'un des journaux de Rouen les deux premières pièces de l'ouvrier. Ces pièces portaient les titres caractéristiques de : *l'Impiété*, *le Délire poétique*. Tel fut le début de la carrière littéraire de Lebreton. C'est la main d'une femme qui lui en ouvrit les portes ! Je ne parlerai pas de travaux dont Lebreton n'avait conservé que le souvenir. Les lacunes de son éducation première lui firent éprouver plus d'un mécompte. Qu'on en juge : La Bible était, à cette époque, son livre de prédilection. Rempli d'enthousiasme par les magnificences dont il croyait faire la découverte, ne s'avisa-t-il pas de dresser la charpente de deux grandes tragédies dont les

héroïnes étaient... Esther et Athalie ! L'ouvrier indien ne savait pas que Racine en avait fait l'objet de deux œuvres impérissables ! Il s'arrêta à temps dans une tâche où sans doute il n'aurait conquis qu'une gloire médiocre. La notice biographique qui a servi de préface à la première publication de son premier livre, fait de l'ignorance littéraire de Lebreton un titre assez curieux à l'admiration de ses contemporains. « Son âme candide, écrit l'auteur anonyme, son esprit droit et son cœur généreux n'ont pas été corrompus par la lecture : Lebreton n'a presque rien lu ». Le biographe n'a-t-il pas été un peu loin, et ne s'est-il pas laissé entraîner par l'amour de son sujet ? Qu'on s'étonne que Lebreton ait su puiser dans sa propre imagination les éléments de ses premiers vers, qu'on le loue de l'énergie qu'il dut déployer pour disputer au sommeil les heures d'études que les labeurs de la journée ne lui réservaient pas, rien de mieux ; mais lui faire presque un mérite de « n'avoir rien lu », c'est dépasser la mesure. Comme si le sol le plus généreux ne devenait pas plus fécond encore sous l'effort d'une culture assidue ?

La scène attirait Lebreton ; on jugera du bonheur de l'ouvrier-poète quand il put, en 1834, faire jouer sur un théâtre de Rouen un vaudeville intitulé : « le Jardin des Artistes ». Le théâtre était modeste et les décors sans doute peu somptueux. Les Rouennais de ma génération sont entrés dans cet édifice moins que monumental. Il s'élevait non loin de l'un des ponts de Rouen. O grandeur et décadence des choses humaines ! Ces murs entre lesquels retentirent autrefois les éclats de la Muse tragique,



ou qui renvoyèrent au public les gais refrains des vau-devilles aimés de nos pères, servent aujourd'hui d'abri aux objets fort peu poétiques du commerce d'un industriel rouennais ! Belle matière à mettre en vers latins... si nos enfants faisaient encore des vers latins !

C'est là, en 1832, que Lebreton entendit pour la première fois le bruit des applaudissements toujours si doux à l'oreille d'un auteur dramatique. L'histoire littéraire du XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas classé le « Jardin des Artistes » au nombre des œuvres destinées à survivre à la soirée qui les vit éclore, et nous avons cherché en vain à nous procurer un exemplaire de cette œuvre sans lendemain. Mais Lebreton eut peut-être quelque peine à se défendre d'un sentiment de satisfaction bien légitime en envisageant le chemin parcouru. Ce n'était pas la gloire assurément, mais c'était du moins un commencement de notoriété. Que d'enthousiasme, que de rêves d'avenir durent voltiger dans cette âme toute neuve, ouverte à toutes les espérances et peut-être à toutes les illusions ! Mais en attendant, la réalité était là, brutale, incessante. Il fallait travailler, travailler de ses mains, remplir une tâche obscure et pénible. Le jeune poète aimait à se comparer à un oiseau... mais à un oiseau captif. C'est sous ce titre qu'il composait, dès 1833, les vers suivants que j'emprunte à sa longue pièce :

O mon triste destin, je crois te reconnaître,  
Au destin de l'oiseau que j'aime à révéler.  
Esclave comme lui, comme lui dans mon être,  
Je sens que la nature et soupire et fait naître  
Des chants qui voudraient s'envoler !

Et un peu plus tard (1836) il écrivait :

Sur mes modestes chants, trésors de l'indigence,  
Lecteurs, laissez tomber une noble indulgence,  
Car peut-être ces vers sont mes derniers accords.  
Oui, de mes jours flétris déjà s'use la trame.

La pensée a brisé mon âme,  
Le travail a brisé mon corps !

Je suis pourtant disposé à croire que le dernier vers est le fruit d'une de ces exagérations permises aux poètes comme aux peintres par la critique de tous les temps, puisque, grâce à Dieu, le corps usé du poète a rempli assez convenablement sa tâche pendant plus de quatre-vingts ans ! N'importe ! c'était un spectacle tout au moins nouveau que celui d'un ouvrier indienneur faisant paraître, soit dans les bulletins de la Société d'Émulation, soit dans la *Revue de Rouen*, soit en fascicules séparés : « l'*Hommage au grand Corneille*, l'*Ode sur la mort de Boïeldieu* (1834), *Jeanne Darc et Pierre Corneille*, *Corneille chez le Savetier* (1841), un dythyrambe sur Géricault (1852). C'est à dessein que j'ai cité ces titres d'ouvrages oubliés aujourd'hui ; Corneille, Boïeldieu, Jeanne Darc, Géricault ! Voilà les grands noms qui excitent la muse de Lebreton ; la musique, la peinture, la poésie, le patriotisme, tout ce qui est grand et beau ne laisse pas son âme insensible, et par le choix de ses sujets nous devinons sans peine que son esprit aimait à s'élever sur les hauts sommets. Ce fut à ce moment qu'il adressa au poète qui remplissait de ses douleurs harmonieuses le monde de 1840, à Lamartine, l'ode inévitable que tout rimeur était tenu de déposer aux pieds de l'au-



teur des *Méditations*. Sans doute, il devait y avoir quelque encombrement autour de l'idole, et l'on comprend que celle-ci par lassitude ou par indifférence laissât, à quelque secrétaire, le soin d'envoyer le remerciement circulaire accompagné de l'aperçu bienveillant touchant les grandes destinées poétiques réservées par l'avenir au correspondant enthousiaste. Chacun sait que cette aventure arriva même à Alfred de Musset, et l'on n'oubliera pas de sitôt le vers dédaigneux par lequel celui-ci se vengea. Vraiment, Alfred de Musset eut bien tort de se fâcher, car Lamartine n'hésitait pas à confesser plus tard qu'il n'avait pas lu alors cette fameuse « Lettre à Lamartine, » l'une des plus admirables productions du poète des Nuits. J'ai dit qu'à cette époque Lamartine excitait plus que de l'admiration; lisez plutôt ces vers que je détache de ceux que Lebreton envoya :

... Cet esprit qui nous illumine  
En révélant des cieux les secrets éternels,  
De la félicité c'est l'essence divine !  
Auréole de Dieu, l'âme de Lamartine  
Vient pour consoler les mortels !

Il ne restait plus qu'à se prosterner le front dans la poussière, et je crois que la jeunesse poétique de 1840 en aurait été bien capable !

En 1837, des amis dévoués réunirent, à leurs frais, en un volume, les œuvres de Théodore Lebreton. En tête de l'ouvrage, paru sous le titre de *Heures de repos d'un ouvrier*, figure une préface d'un écrivain dont la destinée académique ne laisse pas que d'être piquante.

M. Richard fit d'abord contre l'Académie de Rouen un poème violent, intitulé *l'Académiade* ; notre Compagnie y était fort maltraitée, et elle jura de se venger... en ouvrant, toutes grandes, ses portes au poète qui l'avait chantée avec esprit ! Qui le croirait ! M. Richard est devenu l'un des dignitaires de cette Compagnie ; pendant près de dix ans il a exercé la délicate et laborieuse fonction de secrétaire pour la classe des lettres. Il nous a quittés ; mais son esprit nous reste, car nous pouvons admirer presque chaque année les produits charmants d'une Muse plus qu'octogénaire.

Le livre de Lebreton eut un grand succès. L'édition fut épuisée en quelques jours. Le *Magasin pittoresque* qui était, à cette époque, une puissance, s'occupa de Lebreton. Il le compara au poète anglais, Elliot, ouvrier comme lui dans une manufacture de Manchester. L'auteur de l'article cite ces vers, qui sont véritablement des meilleurs du recueil :

O nains au cerveau creux, fiers de votre ignorance,  
Non, vous n'avez jamais compris  
Ce qu'il faut éprouver de sublime souffrance  
Pour n'obtenir que vos mépris...  
Attachés sur le sol, où rampe votre vie,  
Vous n'avez point connu le rapide sentier  
Que dans son noble élan doit franchir le génie  
Pour ne point mourir tout entier !

Quand je parcours le volume de Lebreton, je suis frappé de la tendance toujours élevée et spiritualiste de son esprit ; quelques titres pris au hasard parmi ceux de ces pièces l'indiquent assez. « L'Émulation ; la Bienfai-

sance ; Reconnaissance ; Évocation ; Sympathie ; Hymne du cœur. »

Une nouvelle édition des *Heures de repos d'un ouvrier* parut en 1838. L'auteur y avait ajouté dix-sept pièces nouvelles qui portaient le titre de *Plaintes du Pauvre*. Les *Plaintes du Pauvre* ! Et quelle pauvreté ! Il ne s'agissait pas de chanter comme Horace cette honnête médiocrité qui se contente — mais qui vit — d'un petit champ auprès d'un ruisseau avec un bois dans le lointain ; non, la pauvreté de Lebreton, celle qui inspire sa verve, c'est la misère du prolétaire laborieux, épuisant ses forces et sa vie dans un effort ingrat et pénible, toujours le même, avançant dans la vie sans la joie du passé, sans l'espoir de l'avenir ; le labeur d'hier sera le labeur de demain, la moindre maladie le plongera dans la détresse en lui enlevant son dernier morceau de pain. Et le malheureux, c'est un homme aussi. Il pense, il aime. Mais il n'a le temps, ni de penser, ni d'aimer. C'est un des rouages de cette immense machine industrielle qui, sans relâche comme sans pitié, dévore la vie et les forces des hommes pour satisfaire aux exigences du corps social !

Oui, les *Plaintes du Pauvre* ! le titre était bien choisi. Et qui, mieux que Lebreton, pouvait décrire les douleurs d'un mal dont il souffrait ? On lui avait reproché, dans cet article du *Magasin pittoresque*, de ne pas savoir chanter le travail manuel et l'ouvrier. « Il ne se plaint pas devant les ouvriers, avait répondu avec délicatesse, M<sup>me</sup> Desbordes-Valmore, de peur qu'ils ne s'aperçoivent qu'ils souffrent aussi. »

Lebreton fut sans doute sensible à ce reproche, et il



entreprit de raconter les douleurs de l'ouvrier... je me trompe, il parla surtout du maître, et lui, si bon, à ce qu'assurent ses amis, si mesuré dans l'ensemble de ses conceptions, il crut pouvoir, dans des vers sanglants, flageller sans réserve la cruauté de l'homme qui fait travailler le pauvre !

Il écrivit des vers comme ceux-ci :

*(Un dialogue est engagé entre un maître et son ouvrier.)*

L'OUVRIER.

Maître, que votre cœur ne soit pas inflexible,  
Augmentez mon salaire et soulagez mes maux.

LE MAÎTRE.

Valets, soignez mes chiens, mon âme trop sensible  
Ne peut voir sans pitié souffrir les animaux ;

Et ailleurs ,

Jamais la pitié n'effleure  
Leur cœur plein de cruauté,  
Contre l'indigent qui pleure,  
Leurs dédains ont tout osé ;  
Ils ont dit : la chaîne est prête,  
Le peuple est notre conquête ;  
Vers nous s'il lève la tête ;  
Du pied qu'il soit écrasé.

Non, cela n'était ni équitable, ni vrai ! Sans doute une lutte terrible existe depuis l'origine des sociétés entre la fortune et la misère, entre le capital et le travail. Il nous a plu de la décorer, en ces temps, du nom prétendu nouveau de « question sociale. » Mais dans cette bataille éternelle comme le monde, il n'est pas juste de faire porter sur un seul camp la responsabilité des maux

qui affligent le pauvre. La richesse n'a-t-elle pas, elle aussi, ses désastres et ses infortunes ! Et surtout, ne s'inspire-t-elle pas, spectacle consolant, de cet esprit de largesse qui sait revêtir toutes les formes de la générosité, et qui, ne pouvant supprimer la misère, cherche au moins à en adoucir l'inévitable amertume. N'assistons-nous pas de nos jours à ce mouvement admirable qui porte notre société démocratique à multiplier à l'envi, au profit des déshérités de la fortune, toutes les institutions de prévoyance ou de secours que la charité humaine peut inventer. Quelle époque peut se glorifier d'être entrée aussi largement que la nôtre dans la voie de la bienfaisance et de la solidarité sociale !

Non, la vérité n'est pas dans les opinions extrêmes, et Théodore Lebreton eut été mieux inspiré s'il avait tenu la balance plus égale. J'aurais préféré, pour ma part, rester sur l'appréciation de M<sup>me</sup> Desbordes-Valmore, et je suis d'autant plus surpris d'entendre résonner sur la lyre du poète ces accords sinistres, que ses amis sont unanimes pour louer l'exquise délicatesse de ses sentiments et la parfaite bonté de son cœur. — O Poésie, n'est-ce pas un de tes coups, et cette figure courroucée ne serait-elle qu'un masque passager, dont le poète a jugé à propos de couvrir son visage, à la façon des acteurs antiques qui dissimulaient leurs traits aux yeux du public, voulant que l'homme s'effaçât pour ne laisser voir que le personnage ?

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle édition disparut avec la même rapidité que la précédente. Lebreton touchait presque à la célébrité. La presse s'occupait de lui ;

David d'Angers modelait son profil ; il recevait les encouragements de Chateaubriand, de Béranger, de Charles Nodier ; une souscription fut ouverte pour la publication d'une troisième édition de ses œuvres. Les souscripteurs furent nombreux. En tête de la liste figure la famille du roi Louis-Philippe, pour dix-huit exemplaires ; on y lit les noms du maire, du préfet, des corps savants de la ville. L'ouvrage fut édité avec luxe. Les frontispices étaient gravés en couleur et des litographies dues au talent de Lelarge, d'Hyppolite Bellangé, de Frédéric Legripp et de Gustave Morin illustraient les poésies de l'ouvrier rouennais. M<sup>lle</sup> Amélie Bosquet écrivit la préface dans laquelle elle retraça la vie laborieuse du poète.

Hélas ! on l'a dit depuis longtemps : les livres ont leur destinée ! Ces vers polis avec amour, bruyants ou indiscrets échos des sentiments intimes du poète, dans lesquels celui-ci avait mis toute son âme, ces vers qui excitèrent sinon l'enthousiasme au moins l'admiration des contemporains, nous semblent aujourd'hui quelque peu vieillis et comme démodés ; c'est, il faut bien le reconnaître, le sort commun des œuvres qui ne s'élèvent pas au-dessus d'un niveau ordinaire et moyen. Fut-il, pour ne citer qu'un seul exemple, un succès plus grand que celui du *Mérite des Femmes*, sous le premier empire. Cet ouvrage a-t-il été assez lu, assez vanté?... surtout peut-être, disons-le sans vouloir y mettre de malice, par celles qu'il célébrait. Que les temps sont changés ! Qui le lit aujourd'hui ? Il semble même qu'un peu de ridicule se soit attaché à cette poésie autrefois



si vantée. Le vers fameux qui termine l'ouvrage

Tombe aux pieds de ce sexe auquel tu dois ta mère !

fait aujourd'hui sourire après avoir tiré tant de larmes des beaux yeux d'une autre génération. Les vers, comme les empires, ont donc leurs révolutions et leurs vicissitudes ! Or, nous craignons que la même destinée ne soit réservée à ces œuvres de Lebreton dont les contemporains se disputaient les éditions, et dont la seule famille royale ne craignait pas d'accaparer dix-huit exemplaires !

En 1845, Lebreton publiait : *Espoir, poésies nouvelles*, suivi bientôt de *Les Chants du Poète Ouvrier*. Dans ces œuvres nouvelles, la pensée est moins amère ; le poète est revenu aux sujets calmes que chantait sa muse à son aurore : *l'Instruction, le Travail, le Dimanche, la Promenade, le Soldat, le Mariage, la Famille*.

Cependant, le sort matériel de Lebreton allait bientôt changer.

Dès 1840, le legs Leber était venu enrichir les trésors bibliographiques de la ville. L'administration municipale d'alors, à la tête de laquelle était M. Barbet, saisit cette occasion pour arracher Lebreton à ses travaux manuels, et pour lui donner une occupation qui fut plus en rapport avec les aspirations de sa nature. Il entra à la bibliothèque de la ville. Lebreton trouva, dans ces occupations nouvelles, un aliment à son désir de s'instruire. Qui aurait pensé que la politique l'enlèverait,



après quelques années, à une situation qui semblait avoir comblé ses plus hautes ambitions ?

L'Assemblée nationale constituante de 1848 fut nommée au scrutin de liste, et l'on proposa une candidature à Lebreton. Il devait représenter la classe ouvrière. Il accepta. Les patrons de sa candidature poursuivirent avec ardeur le succès de cette entreprise dans une brochure qui porte le titre de : *Candidature de Théodore Lebreton, ouvrier-poète actuellement attaché à la bibliothèque de Rouen*. La brochure dit que lorsqu'il s'est agi de trouver un homme capable de représenter les classes populaires : « toutes les pensées d'un commun accord se sont tournées vers cet homme simple et modeste qui résume si complètement en lui toutes les qualités du travailleur intelligent. » Il y avait bien une objection : Lebreton n'était plus ouvrier, aussi, comme la brochure s'efforce de prouver qu'il ne remplit après tout « qu'une « fonction modeste, étroitement rétribuée, qui exige bien « moins, chez celui qui est appelé à la remplir, l'application de connaissances littéraires positives que le « dévouement patient à divers soins matériels de rangement. »

C'était rabaisser Lebreton ; celui-ci a dû souffrir de voir ses maladroits amis s'exprimer ainsi. Hé quoi ! ne fallait-il pas au contraire revendiquer hautement pour le candidat la gloire d'avoir su s'élever, par sa moralité, son travail personnel, son intelligence, au poste qu'il occupait et dont la partie matérielle était assurément la moins importante. Quel exemple pour les ouvriers dont on sollicitait les suffrages ! Lebreton fit suivre la bro-

chure de quelques vers adressés à ses anciens compagnons d'atelier. J'y relève une strophe d'une assez vive allure:

Quel que soit ici bas le flot qui vous emporte,  
Soyez fiers de votre humble rang,  
On vous nomme le peuple ; eh bien ! que vous importe ?  
Le peuple qui travaille est grand.

Lebreton fut élu le quatrième sur vingt par 140,000 voix. Son rôle à l'assemblée fut des plus effacés ; il a raconté, dans quelques vers écrits au courant de la plume, comment il se sentit quelque peu dépaycé au milieu de ces discussions politiques pour lesquelles il n'était guère préparé ; il aurait volontiers demandé, lui aussi, qu'on lui rendit « ses chansons et son somme ».

Voici ces vers :

Ma franchise se recommande,  
A votre indulgente amitié,  
Je mérite votre pitié  
Bien plus que votre réprimande.  
Si quelquefois on vous demande,  
Quand je jette si peu d'éclat,  
Comment je remplis mon mandat  
Et ce qu'enfin je *représente*,  
Ce que je fais, ce que je puis,  
Dans cette assemblée où je suis,  
Mais où ma parole est absente...  
Répondez : « C'est vrai, son concours  
N'est point marqué par l'éloquence  
(Cela se connaissait d'avance,  
Mais s'il ne fait pas de discours,  
Il écoute avec patience,  
Ceux qu'on prononce... longs ou courts ».

Décidément, Lebreton n'était pas fait pour l'agitation

des luttes parlementaires. Aussi, lors de la séparation de l'Assemblée nationale, reprit-il avec bonheur, à la bibliothèque, le poste qu'une administration amie lui avait conservé ; il ne le quitta plus.

A partir de ce moment, la verve de Lebreton paraît s'affaiblir ; il ne produit plus que des poésies de circonstance qu'il ne livre pas à la publicité, mais il consacre toutes ses forces à une œuvre d'un intérêt considérable pour l'histoire de la Province.

Lecerf de la Viéville (1748), Servin (1775), Guilbert (1812), Adrien Pasquier, l'ouvrier cordonnier, mort en 1819 et qui a laissé neuf volumes manuscrits, avaient réuni des matériaux importants sur la biographie des hommes célèbres de la Normandie. Théodore Lebreton résolut de les fondre en un seul ouvrage auquel il donna le titre de : *Biographie normande, Recueil de notices biographiques et bibliographiques sur les personnes célèbres nées en Normandie et celles qui se sont seulement distinguées par leurs actions, ou par leurs écrits.*

L'ouvrage parut de 1857 à 1859. Il comprenait trois gros volumes. La préface débute par une déclaration qui n'est pas faite pour déplaire à une assemblée de Rouennais. « Nulle province de France, dit Lebreton, « ne peut, on l'a souvent répété, revendiquer la gloire « d'avoir donné le jour à un aussi grand nombre de per- « sonnes illustres. » Après cela, qui de nous ne se sent au cœur une douce fierté, s'il est Normand ? Les biographies normandes de Lebreton ont été appréciées en ces termes par le savant bibliophile, Edouard Frère,



qui appartient à notre Compagnie et qui a transmis à ses deux fils, nos confrères aussi, tout un héritage de savoir et de distinction : « Cet ouvrage présente, dans des limites  
« bien combinées, une série très nombreuse de notices  
« écrites sans emphase et sans partialité. C'est un bon  
« travail qui est venu combler, d'une manière heureuse,  
« la lacune qui existait dans cette partie de l'histoire de  
« la Normandie. »

En 1865, Lebreton fit paraître les *Biographies rouennaises* (1 volume); c'est la réunion de publications commencées dès 1853 dans le *Journal de Rouen*. Enfin, ces deux ouvrages sont complétés par trois volumes manuscrits, dont la fille de l'auteur a fait hommage à la bibliothèque de Rouen, et qui conduisent les biographies normandes et rouennaises jusqu'au jour où Lebreton a cessé de tenir une plume.

Telle fut la vie littéraire de Théodore Lebreton. Nous avons cherché à la retracer sommairement dans une esquisse que les limites imposées à ce discours rendent nécessairement incomplète.

Et maintenant, quel jugement convient-il de porter sur l'œuvre de Théodore Lebreton? Il se divise, on l'a vu, en deux parties bien distinctes : d'un côté, l'histoire locale; d'un autre, la poésie. Nous n'hésitons pas à croire que le biographe normand sera consulté longtemps par les écrivains de l'avenir qui s'occuperont de l'histoire de notre belle province. La sûreté et l'exactitude des informations, l'indépendance des jugements, l'esprit de critique judicieuse qui guidait sa plume assurent à Lebreton une place égale et même supérieure à celle qu'occupaient

ses devanciers. Il aura ainsi rendu, au pays qu'il aimait, un réel service, et son nom sera longtemps cité avec honneur. Quant à son œuvre poétique, il est permis de penser que Lebreton a épuisé de son vivant tout le succès qu'il en pouvait attendre. Une telle destinée n'aurait pas surpris Lebreton, car dès 1845, au milieu de ses premiers et légitimes succès, il écrivait avec une modestie spirituelle à M. Eugène Durand, qui lui avait adressé quelque éloge excessif, sans doute :

Diantre, quel démon vous lutine,  
D'aller ainsi, mon cher Durand,  
Me hausser d'un énorme cran  
Et sans façon, me mettre au rang  
De qui ? d'Hugo, de Lamartine.  
Mon cher, entre nous, c'est vraiment  
Pousser trop loin la métaphore,  
Comparer Robec au Bosphore,  
Le lumignon au météore,  
Le caillou brut au diamant !

Est-il permis cependant de dire que Lebreton a entrepris une œuvre qui soit demeurée, pour lui au moins, inutile et sans fécondité ? Non, mille fois non ! Qu'on se rappelle les débuts du poète. Quelle puissance soutint donc son âme dans la lutte pour l'existence qui a rempli ses jeunes années, si ce n'est la poésie ? C'est sous cette forme que se traduisait chez lui le culte de l'idéal et du beau. Que d'heures délicieuses ne lui a-t-il pas dues ? La poésie fut la confidente de ses peines, de ses joies, de ses espérances. Que m'importe-t-il que sa Muse n'ait point été de celles qui, d'un vol hardi, s'élancent dans les espaces, si elle a rempli de joie le cœur du déshérité

et adouci pour lui les rigueurs du chemin ? Oui, quelque modeste qu'elle ait été, c'est par elle que Lebreton se sera élevé, et qu'il aura grandi ; c'est elle enfin qui a attaché à son nom ce titre de poète-ouvrier auquel il dut sa popularité. L'Académie de Rouen s'associe à son président pour rendre à la valeur littéraire de Théodore Lebreton l'hommage mérité qu'elle ne lui avait pas marchandé pendant qu'il vivait. Le poète l'en avait remercié par des vers qui figurent dans l'édition de 1842 de son œuvre poétique. Pourquoi n'a-t-il pas désiré s'asseoir parmi nous ? Sa place était tout indiquée dans nos rangs.

Que la mémoire de Lebreton soit donc consolée ! Le temps qui emporte tout avec lui a englouti dans un oubli profond bien d'autres œuvres d'un mérite au moins égal à celui qui distingue ses poésies. Seules, les productions du véritable génie peuvent se flatter d'échapper à cette loi, et combien en compte-t-on par siècle ! Il ne faut pas moins saluer à leur passage ces intelligences moyennes qui font honneur à leur pays, et c'est à ce titre que Rouen peut être fier de celui qui fut le poète-ouvrier. La municipalité, soucieuse de conserver le souvenir des citoyens illustres, alors même que leur illustration n'a pas dépassé les limites de la cité ou de la province, a donné son nom à la rue qu'il habitait. C'est un honneur dont la modestie de Théodore Lebreton se serait bien contenté. Ne soyons pas plus ambitieux que lui. N'est-ce pas déjà un assez beau spectacle que celui de cette existence tout entière consacrée au travail ? La vie de Lebreton contient en elle-même un grand enseignement.



A son début, l'ouvrier se trouve en face des deux plus grands maux qui affligent le monde, la misère et l'ignorance ; mais il ne se laisse pas abattre. Par la seule puissance de son énergique volonté, par son ardeur au travail, par sa moralité, il s'élève chaque jour davantage. Bientôt son esprit affranchit sa main et le bras de l'ouvrier cesse de faire mouvoir les lourdes machines. Désormais à l'abri du besoin, il peut se livrer en paix à ses occupations favorites, et il meurt paisiblement après une longue vieillesse, entouré du respect sympathique d'une ville tout entière. A une époque où la lutte des classes prend parfois un caractère si aigu, quel exemple consolant ! Non, ce ne sont point les revendications violentes qui trancheront les problèmes douloureux qui agitent le monde ; chacun de nous tient en sa main la clef de sa destinée. L'honnêteté et le travail, tels sont les deux moyens d'affranchir l'homme des exigences brutales de la matière. Ni les systèmes, ni les utopies ne remplaceront ces facteurs du bonheur individuel. C'est par ces côtés que la vie de Lebreton présentait un caractère original et digne d'être mis en relief. Nous avons cherché à être l'interprète de l'Académie et de l'opinion publique en rappelant ici les grands traits de cette carrière honorable et digne. Puissions-nous n'être pas resté trop au-dessous de la tâche que notre charge nous a imposée !

---

# RAPPORT SUR LE PRIX DE LA REINTY

PAR M. G. GRAVIER.

---

MESSIEURS,

Vous vous rappelez cette strophe si juste et si souvent répétée du poète de Venusium : « Il avait le cœur doublé d'un triple airain, le premier qui livra aux flots menaçants une barque fragile ».

Le poète n'avait en vue que la Méditerranée, cette coupe merveilleuse qui vit l'épanouissement des plus brillantes civilisations.

Sans doute cette mer a ses tempêtes, ses écueils, ses dangers; nous savons même qu'elle a dévoré plus d'un puissant navire.

Mais aucun marin ne nous démentira quand nous dirons que les navigations méditerranéennes ne sont pas comparables à celle des mers du nord.

Dans la Méditerranée, le coup de vent passé, le ciel et la mer reprennent leur teinte bleu d'azur et le marin a peu de chemin à faire pour voir des côtes hospitalières ou l'une de ces îles ravissantes qui rappellent la gloire des Hellènes, les guerres de l'ancienne Rome, quelque belle page de l'histoire de France.

Dans les mers du nord, là où se pêchent le hareng, le maquereau et la morue, il en est tout autrement. Le soleil est souvent voilé par de gros nuages noirs ou noyé dans d'épais brouillards. Plus d'îles fleuries qui sollicitent le poète, l'antiquaire et l'historien, plus de brises embaumées et de gracieuses apparitions qui laissent un souvenir : des rochers volcaniques couronnés de neige, un froid intense, parfois une mer noire où le marin ne distingue que la frange d'argent dessinée par son navire, des vagues furieuses qui viennent du sud sur l'aile du Gulf-Stream, des icebergs qui, au moindre choc, coulent un vaisseau, des icefields qui se forment instantanément, emprisonnent le navire, l'emportent, et parfois le brisent comme un roseau. Il ne se passe pas de saison que nous n'apprenions la perte, dans les glaces, de plusieurs bâtiments. N'avons-nous pas tous présent à l'esprit le sort de la *Lilloise* et de Jules de Blosserville?

Les pêcheurs de harengs et de maquereaux ne restent pas toujours le long des côtes; souvent ils dépassent le parallèle de Faroer, vont en Islande et au banc de Terre-Neuve, dans ces mers inclementes, brumeuses, sillonnées par les glaces, bouleversées par les vents, semées de récifs qui mettent constamment en danger l'existence du pêcheur.

En vérité, messieurs, si le cœur des marins d'Horace était doublé d'un triple airain, que dira-t-on des hommes qui affrontent, dans de frêles embarcations, les caprices et les fureurs des mers du nord?

Nous ne pouvons nous défendre de l'idée que ces



hommes modestes sont les descendants des compagnons des *rois de mer*, de ces marins au cœur d'acier qui, décimés par la tempête, chantaient fièrement ; « L'ouragan aide le bras de nos rameurs ; la fureur des vents, le bruit et les fulgurations de la foudre nous servent et nous conduisent où nous voulons aller ». Ils nous rappellent aussi les compagnons de nos grands capitaines cauchois : Jean de Béthencourt, Binot Paulmier de Gonneville, Aubert, Jean Parmentier, Belain d'Esnam-buc.

M. le baron de la Reinty, descendant de Belain d'Es-nambuc, n'a pas oublié ces simples marins qui ont secondé son glorieux ancêtre, et il a voulu que l'Académie couronnât, en séance solennelle, celui de leurs descendants qui lui est signalé comme ayant rendu le plus de services à l'État, au commerce ou à la pêche.

Cette généreuse détermination a sa source dans les sentiments les plus élevés. Nous en trouvons la preuve dans un fait peu connu, que nous vous demandons la permission de vous rappeler en deux mots, d'après une lettre récente de notre collègue, M. Pierre Margry.

En 1870, le baron de la Reinty commandait le 4<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Loire-Inférieure. Le 19 janvier 1871, il fut oublié dans la maison Zimmermann, à Saint-Cloud, par le général Noël. Cerné par des forces décuples, il ne se rendit que le lendemain, après trente heures d'une défense héroïque.

Les Allemands lui offrirent la liberté. Il refusa, ne voulant pas séparer son sort du sort de ses compagnons, et il gravit avec eux le calvaire germanique.

D'autres ont combattu comme lui, et refusé, comme lui, de se séparer de leurs hommes. Cela ne diminue pas le mérite de M. de la Reinty, mais prouve qu'en France il y a beaucoup d'hommes de cœur et que le sentiment qui domine dans tous les partis, c'est l'amour de la patrie.

L'homme qui acceptait volontairement la captivité par amour pour ses jeunes soldats, ne nous étonne plus quand il veut récompenser et honorer, honorer surtout, les braves soldats du noble corps de la marine.

Le lauréat de cette année est Lachèvre, (Pierre-André), matelot de 2<sup>e</sup> classe, né à Criquebeuf, le 13 avril 1823.

Il a 470 mois de service sur les navires de l'État, du commerce et de la pêche.

Depuis 1848, il est patron de pêche pour le hareng et le maquereau avec salaison à bord. Bien que dans une situation peu aisée, il a élevé onze enfants, dont huit encore vivants.

Malgré ses soixante et un ans, il était encore embarqué le 3 août dernier, comme patron pour la pêche du maquereau.

Lachèvre se recommande par ses longs et excellents services. En cela, il a beaucoup d'émules. La marine française n'en est pas à compter ses vieux, honnêtes et dévoués serviteurs. Autre chose distingue Lachèvre et le tire du pair : l'activité de l'intelligence et des travaux d'un ordre relativement supérieur.

Son esprit s'est élevé aux grands spectacle des mers du nord, son cœur s'est ému des dangers quotidiens, des peines infinies et souvent infructueuses de ses compa-

gnons. Il a médité, observé, cherché par quels moyens les engins et les procédés de pêche pourraient être améliorés. Il a donné à cette œuvre tous ses loisirs, toutes ses petites économies, et sa persévérance a été couronnée de succès.

A l'Exposition universelle de Paris, en 1867, il a obtenu une médaille de bronze au titre *Agriculture et Industrie*, groupe 8, classe 82, *Développement de la pêche*.

En 1848, une autre médaille de bronze lui a été décernée à l'Exposition internationale du Havre, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>re</sup> section, *Filets*.

Une dépêche ministérielle du 13 mars 1872 est émargée d'une note du commissaire général de la marine au Havre, lui annonçant l'envoi d'une lettre de félicitations pour l'initiative qu'il a apportée dans *l'industrie de la pêche du hareng*.

L'Académie juge digne des plus grandes éloges la conduite de ce simple matelot qui, tout en remplissant honnêtement, pendant quarante ans, les devoirs de sa rude et périlleuse profession, perfectionne l'outillage et les procédés d'une grande industrie, mérite deux récompenses dans deux Expositions et les félicitations du Ministre de la marine.

Dans le prix La Reinty qui lui est attribué, M. Lachèvre devra voir non seulement une récompense, mais une preuve de haute estime.

Ces mers du nord, dont nous avons rappelé les ca-



prices et les fureurs, nous ravissent chaque année un certain nombre de marins.

Les compagnes de ces braves sont de vaillantes femmes. Elles ne reculent devant aucune peine, devant aucun sacrifice pour élever dignement les orphelins que la tempête met brutalement à leur charge. Malgré leur dévouement et leurs courageux efforts, elles échappent rarement aux étreintes de la misère.

Vivement ému de cette situation, l'un de nos collègues a chargé l'Académie de remettre à la plus méritante de ces veuves un prix de 250 fr.

Conformément au vœu de notre collègue, qui désire garder l'anonyme, ce prix est décerné en mémoire de Catherine Gest, mère de Cavelier de la Salle, le découvreur du Mississippi, l'une des gloires de Rouen, l'un des deux ou trois plus grands hommes du XVII<sup>e</sup> siècle. Notre collègue pense que la lettre écrite par la Salle à sa mère au moment de son départ pour le Texas justifie ce souvenir. Nous sommes absolument de son avis. Cette lettre datée de la Rochelle, le 18 juillet 1684, six jours avant son départ, est celle d'un très bon fils à une excellente mère. N'est-il pas digne de remarque que tous les hommes supérieurs ont eu le culte de la famille et surtout le culte de leur mère, et que l'on peut juger de la valeur morale et intellectuelle d'un homme par l'amour et le respect qu'il professe pour son père et sa mère?

Notre généreux donateur avait dit : « le Mississippi débouchant dans le golfe du Mexique, et les Antilles en ayant été un avant-poste politique autant que commercial, les deux prix que l'Académie décernera peuvent

être parfaitement unis, comme la Louisiane et les Antilles l'étaient, et comme je le suis de cœur avec M. le baron de la Reinty ».

L'Académie a souscrit à cette demande, et après avoir couronné le vieux et brave marin Lachèvre, elle est heureuse de couronner la veuve d'un marin du pays de Caux.

Son choix est tombé sur la veuve du sieur Letellier (Irenée-Hippolyte), matelot de 3<sup>e</sup> classe. Letellier avait 265 mois et 2 jours de service quand il a péri, ainsi que l'un de ses fils, avec le sloop *Deux-Amis*, perdu corps et biens, en se rendant en Islande, pour la pêche de la morue, dans la tempête du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 1881.

M<sup>me</sup> Letellier, restée veuve avec quatre enfants, âgés de 16 à 8 ans, s'est donnée entièrement à eux. Par sa conduite exemplaire elle a mérité l'estime de ceux qui furent les chefs de son mari.

L'Académie décerne à M<sup>me</sup> veuve Letellier le prix fondé en mémoire de Catherine Gest, mère du rouennais Cavelier de la Salle.

---





# RAPPORT SUR LE PRIX BOUCTOT

Par M. A. MALBRANCHE.

---

L'Académie doit à la générosité de M. Bouctot la tâche honorable de décerner alternativement un prix aux sciences, aux lettres et aux beaux-arts. Cette année, elle avait mis au concours une étude sur la Météorologie de la Seine-Inférieure, avec application à l'hygiène et à l'agriculture. En choisissant ce sujet, la Compagnie se proposait surtout de jeter quelque lumière sur des questions importantes qui préoccupent à juste titre tous ceux qui s'intéressent au bien-être des populations. Un seul mémoire est parvenu à l'Académie ; a-t-il réalisé complètement les données du problème, au moins dans la mesure des connaissances acquises à notre époque ? C'est ce que je vais avoir l'honneur d'examiner pour justifier la décision de l'Académie.

La plus grande partie du travail est consacrée à la réunion de tous les documents relatifs à la météorologie de la Seine-Inférieure, pendant une période de dix années, de 1870 à 1880. L'auteur qui paraît avoir apporté à cette étude peu d'expériences qui lui soient personnelles, s'est servi particulièrement des observations faites aux stations établies par les ponts-et-chaussées,

des excellents travaux de M. Eugène Marchand, de ceux de M. Houzeau sur l'ozone, des annuaires de l'observatoire de Montsouris, de celui de Vitalis, etc. Il a pu ainsi établir d'une façon assez exacte la fréquence, l'intensité, la nature et la durée des phénomènes météoriques dont nous subissons les influences.

Voici quelques données principales :

*Pluies.* — Un fait bien curieux qui se dégage des observations, c'est que les stations qui sont situées sur la ligne de partage des eaux et sur le plateau qui sépare le versant de la Manche du versant de la Seine, sont celles qui reçoivent la plus forte proportion d'eau, telles sont : Forges, Yvetot, Goderville, Bosc-le-Hard. Nous y trouvons aussi une satisfaction pour notre amour-propre; en effet, en dépit d'un dicton calomnieux accepté sans examen, nous voyons que Rouen n'occupe que le 20<sup>e</sup> rang, pour la quantité d'eau que le sol reçoit chaque année, et le 10<sup>e</sup> pour le nombre de jours de pluie.

*Orages.* — Les observations particulières aux orages, à leur marche, à leurs effets, ne datent que de quelques années. Comme cela était à prévoir, les mois de juin, août, juillet, sont ceux où ces phénomènes sont de beaucoup les plus fréquents. Juin tient la tête avec une moyenne de 12 orages; août vient ensuite avec 9, 5; et juillet 7, 7. Ceux qui viennent du sud-ouest se généralisent le plus, et atteignent le plus grand nombre de stations; c'est en même temps ceux qui donnent lieu le plus fréquemment aux chutes de foudre.

L'auteur s'est élevé à un examen étendu et très inté-

ressant sur la marche des orages soumise aux influences des configurations du sol, de celles des forêts, du flux et du reflux de la mer. Les observations n'ont pas encore assez de durée pour en déduire des lois certaines : cependant, des sept années qui ont été compulsées, il résulte que les dégâts occasionnés par les orages se répartissent ainsi sous le rapport de l'intensité : 1° les cantons qui séparent le pays de Caux du pays de Bray, puis le pays de Bray ; 2° les versants situés sur le versant méridional du plateau formant la ligne de partage des eaux ; 3° les cantons du versant de la Manche, sauf celui d'Offranville, plus éprouvé par des circonstances dues à sa situation.

*Température.* — Ce chapitre est très bien traité.

*Ozone.* — Les observations ozonométriques de notre collègue M. Houzeau sont aussi exposées :

La présence de ce gaz dans l'atmosphère, quelle que soit sa nature, paraît avoir une heureuse influence sur la santé et la végétation, mais le savant professeur se borne prudemment à des conclusions établissant sa manifestation plus fréquente à la campagne, — ce qui tient peut-être à une plus grande circulation d'air dans les champs que dans les rues, — il est aussi plus abondant au printemps que dans toute autre saison ; les grandes commotions de l'atmosphère en augmentent la production.

Toute cette première partie du programme a été très convenablement remplie ; le mémoire résume et discute avec intelligence des documents puisés aux meilleures sources, mais l'Académie avait ajouté « avec application



à l'hygiène et à l'agriculture ». C'est dans cette dernière tâche, plus difficile, plus ardue, nous en convenons, que l'auteur laisse beaucoup de desiderata.

Sans doute l'auteur n'a pas négligé les effets importants de la lumière sur la végétation, ceux de la température, de l'humidité, de la nébulosité du ciel sur les diverses phases de la croissance du blé, qui exige de 2,000 à 2,100 calories pour arriver à la maturation complète du grain. Il a fait voir par une démonstration analogue pourquoi la vigne ne peut plus mûrir ses fruits. Il n'est pas douteux cependant qu'elle a été cultivée autrefois à Bouteilles près Dieppe, à Jumièges, à Oissel, à Freneuse, etc. La disparition de ces vignobles est due vraisemblablement à un abaissement de température occasionné par la destruction d'une partie des immenses forêts qui couvraient le département.

Il nous signale aussi les apports féconds de sel marin et d'azote que les pluies fournissent au sol; mais beaucoup d'autres questions lui ont échappé.

Il est sans doute impossible à l'homme d'ajouter un seul degré à la température ou d'agir sur la direction des vents; mais les influences atmosphériques étant connues dans leur nature, dans leur marche, dans leurs effets, on peut, dans une certaine mesure, prévenir ou atténuer leurs dommages. Indiquons quelques-uns des principaux points que l'Académie aurait désiré voir étudier par l'auteur.

La connaissance des temps a fait de grands progrès depuis quelques années, et acquis plus de certitude. Si, comme le chanoine de Liège, Mathieu Lensberg, on ne

peut prédire un an à l'avance, le temps de chaque jour, on est en mesure d'affirmer, vingt-quatre ou quarante-huit heures avant l'événement, l'approche des tempêtes. Grâce à l'électricité, cette incomparable messagère, bien plus rapide que les vents, l'Europe est avertie des grandes perturbations atmosphériques qui se forment dans l'autre hémisphère.

Nos cultures sont sans cesse menacées par une foule d'êtres parasites qui compromettent leurs produits. M. le Dr Bertillon a décrit, avec autant de vérité que de poésie, la marche insidieuse de ces végétations microscopiques : rouilles, caries, ergots, micromycètes, dont les germes sommeillent jusqu'à ce que des circonstances favorables se présentent. « On les voit, dit-il, s'insinuer chez un hôte, sans laisser de traces d'effraction, pousser en tous sens leurs longues et invisibles villosités, pénétrer, infiltrer l'organisme de leur malheureux amphytrion, grandir avec lui, le sucer en silence, l'émacier, stériliser ses amours, et, dans le nid prédestiné, pour en recevoir les légitimes fruits, établir, mûrir les innombrables proliférations de leur parasitisme. » Il eût fallu étudier les circonstances d'ombre, de chaleur, de pluie et autres qui paraissent favoriser le développement de ces végétaux.

Les phases de la lune paraissent jouer un certain rôle dans les phénomènes terrestres et influent sur la végétation. Les anciens le savaient bien, et disaient déjà : « Ne semez pas en décours ». On a étudié de plus près dans ces dernières années les influences de notre satellite. Il faut cependant décharger d'une injuste res-

ponsabilité la légendaire « *lune rousse* » qui n'est que le témoin inconscient de désastres dus au refroidissement causé par le rayonnement nocturne dans les espaces célestes, quand le temps est serein.

Le drainage, dont les Sociétés d'agriculture encouragent avec raison les applications, combat heureusement l'excès d'humidité, et, non-seulement chauffe le sol et augmente les produits, mais assainit une contrée et abaisse la moyenne de la mortalité.

Le goître, les fièvres paludéennes, les affections typhoïdes, pour ne citer que les plus connues, ne sont-elles pas soumises, dans leur état endémique ou périodique, dans leur naissance et leur évolution, à des causes telluriques ou aériennes, à la nature des eaux, à l'état du sol. Nous aurions voulu voir l'auteur chercher à rapprocher des phénomènes atmosphériques, température, direction des vents, variations ozonométriques, etc., la constitution médicale de la contrée.

En constatant ces lacunes importantes l'Académie a décidé de ne pas accorder le prix Bouctot et de retirer le sujet du concours où il figurait pour la deuxième fois.

---



# RAPPORT SUR LE PRIX DUMANOIR

Par M. A. HÉRON.

---

MESSIEURS,

S'il est un spectacle qu'une âme bien faite ne se lasse jamais de contempler, c'est sans contredit celui qu'offre à tous les yeux une existence entière, vouée sans bruit à la pratique des vertus, accomplissant paisiblement une mission de bienfaisance et de charité, et marchant sans fatigue et sans trêve à la poursuite de l'idéal qu'elle s'est donné la mission de réaliser, autant du moins qu'il est possible à la faiblesse humaine de le faire. A ces nobles cœurs qui ne connaissent pas d'autre passion que celle de faire le bien, nous devons une double reconnaissance. Ce n'est pas, en effet, seulement à consoler la souffrance, à soulager la misère que s'étend leur œuvre; l'admiration inspirée par les bienfaits qu'ils répandent autour d'eux, échauffe les âmes généreuses, et les rend capables d'imitation; les plus indifférents eux-mêmes, les plus insensibles, comme pénétrés par un souffle puissant, s'émeuvent et s'attendrissent; ils s'étonnent de se sentir remués jusqu'au fond de leur être; ils comprennent, et parfois ils

veulent se donner à eux aussi la suave jouissance qui vient d'une bonne action ; ils ont subi, ne serait-ce que pour un instant, la sainte contagion de la vertu.

Ces considérations que je viens de vous présenter, Messieurs, ont sans doute motivé la résolution de M. Dumanoir, quand il voulut faire l'Académie de Rouen dispensatrice de ses bienfaits en la chargeant de décerner chaque année à un mérite exceptionnel le prix que sa générosité a fondé.

L'Académie a pu quelquefois récompenser avec bonheur d'éclatants dévouements, des actes vraiment extraordinaires dont les courageux auteurs avaient mis en péril leur propre existence ; elle n'est pas moins heureuse quand elle peut, et, à l'honneur de l'humanité, ces occasions ne sont pas aussi rares que les esprits chagrins le pensent, rencontrer sur son chemin une de ces vies modestes, qui, s'ignorant elles-mêmes, font du dévouement et du sacrifice une œuvre de chaque instant.

Un moraliste a dit : « La vertu d'un homme ne doit pas se mesurer par ses efforts, mais parce qu'il fait d'ordinaire. » J'ai, pour ma part, toujours été frappé de la profondeur de cette maxime. Sans vouloir diminuer en rien le mérite éclatant de ces actes d'exception, de ces efforts dont parle Pascal, et qui doivent leur origine aux mouvements les plus nobles de la nature humaine, j'estime que l'homme qui ne s'est jamais écarté du bien, et qui, malgré les obstacles qui se sont dressés devant lui, et les mécomptes de tout genre dont il n'a pu être exempt, a pratiqué la vertu d'une manière constante et

uniforme, a accompli une œuvre encore plus difficile et par conséquent plus méritoire.

La sœur Saturnine, née Angèle Caumont, directrice de la salle d'asile du Pollet à Dieppe, va vous offrir, Messieurs, un touchant exemple de cette abnégation de tous les instants, de ces sacrifices accomplis sans hésitation, que dis-je, recherchés avec l'élan d'une âme heureuse d'épancher sur les misères et les souffrances les trésors de tendresse qu'elle a reçus en partage.

Née à Fauville, le 1<sup>er</sup> mars 1824, la sœur Saturnine est entrée en religion dans la communauté des dames d'Ernemont en 1840, c'est-à-dire, il y a quarante-quatre ans. Elle sut bientôt y faire apprécier son mérite, puisque trois années plus tard, alors qu'elle n'avait pas encore vingt ans, elle fut désignée pour coopérer à la création d'une salle d'asile que M. Cuvelier, maire de Darnétal, voulait établir à Longpaon, afin d'y recueillir les tout petits enfants que les ouvriers de ce centre industriel étaient trop souvent obligés de laisser à l'abandon pendant les heures de travail qu'ils passaient à l'atelier. L'organisation d'un établissement de ce genre n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés. La sœur Saturnine sut en triompher. Pendant huit ans, elle se donna tout entière à cette œuvre, prodiguant à deux cents enfants pauvres, avec l'aide d'une seule religieuse, des soins vraiment maternels. Rien ne coûta à son ardente charité ; les privations et les fatigues qu'elle s'imposa sans ménagement compromirent sa santé ; quoique sérieusement atteinte, elle ne consentit à se donner les soins nécessaires que sur l'ordre formel de



ses supérieurs, qui lui imposèrent un repos de deux années. Elle ne quitta pas sans un grand serrement de cœur l'asile qui s'était développé entre ses mains et où elle venait de passer les plus belles années de sa vie; mais elle allait bientôt être appelée à donner, en d'autres lieux et au milieu de plus grandes difficultés, des preuves nouvelles de son habileté et de son dévouement.

A cette époque, la ville industrielle de Bolbec n'avait pas encore de salle d'asile; on songeait à en établir une, mais on se trouvait arrêté dans ce projet par le défaut de sujets capables et dévoués. Sœur Saturnine l'apprend; elle offre spontanément ses services; elle se présente avant même qu'on se soit pourvu d'un local pour la loger et pour recevoir les enfants. Tout manque à la fois, l'argent, la maison, les meubles; mais qu'importe? Sœur Saturnine est de ces cœurs héroïques que les difficultés attirent loin de les rebuter. Tout manque à la fois : elle saura tout se procurer. Les modestes ressources personnelles dont elle dispose, elle les consacre à son œuvre; elle n'épargne ni démarches ni sollicitations pour obtenir des offrandes; elle organise des loteries; elle réunit par ces moyens divers une somme qui n'est pas encore suffisante, mais avec laquelle elle commence, aidée du concours du curé de la paroisse, la construction de l'asile, bien persuadée que son dévouement lui attirera les sympathies et les dons.

Pendant plusieurs années, elle ne reçut aucun traitement ni de la ville, ni du gouvernement, et cependant elle arriva, par sa bonne administration et par son zèle,

à satisfaire à toutes les nécessités de l'asile, donnant tous les jours la soupe aux enfants pauvres, fournissant même des vêtements aux plus nécessiteux. Les secours qu'elle recevait étaient insuffisants, elle n'hésita pas à sacrifier un petit capital bien modique qui lui venait de sa famille, s'endetta même pour ne pas arrêter le cours de ses aumônes à l'enfance abandonnée.

Sa charité allait encore subir de plus rudes épreuves. La crise cotonnière éclate; Bolbec est frappé comme tant d'autres cités industrielles; le travail s'arrête; de nombreux ouvriers qui ont bientôt épuisé les faibles ressources péniblement économisées par eux ou qui n'ont jamais songé aux misères possibles de l'avenir, éprouvent toutes les angoisses de la faim. Sœur Saturnine ne se contentera pas de nourrir les petits enfants de l'asile : sa bienfaisance s'étendra sur leurs malheureux parents; elle distribuera aussi des soupes aux hommes et aux femmes réduits à la dernière misère et cela pendant chacun des jours de huit mois consécutifs. Sa charité ne se démentira pas un seul moment; les besoins si nombreux, si pressants, qui émeuvent sa pitié, épuisent à chaque instant ses faibles ressources; elle se prive de tout, même d'un peu de feu dans ses appartements, pour avoir le moyen de faire chauffer la soupe des enfants et de leurs pauvres parents. Les dons qu'elle sollicite sans se laisser rebuter par des refus parfois pénibles à entendre, deviennent-ils insuffisants? elle engage le peu qui lui reste encore.

Cependant la crise se passe; le travail renaît; les ouvriers rentrent dans leurs ateliers; les voilà enfin

dégagés des étreintes de l'affreuse misère. Sœur Saturnine est demeurée la plus pauvre, mais elle ne ressent sa détresse que pour ses malheureux petits enfants qui sont toujours là et qui réclament toujours ses secours. Au moment des temps les plus durs, elle a épuisé la charité publique ; elle n'ose plus rien demander, d'inqualifiables refus l'ont découragée. Il lui reste un vieux tableau de famille, sur lequel ses yeux aiment à se porter, auquel sa pensée s'attache avec un pieux souvenir ; elle n'a pas voulu encore s'en séparer ; il faut pourtant que son cœur se résigne à ce dernier sacrifice. Elle met le tableau en loterie avec tout ce qui lui reste de mobilier, sauf une chaise et un petit escabeau. La vertu, Messieurs, finit toujours par s'imposer au respect, par émouvoir la sympathie de ceux mêmes qui veulent passer auprès d'elle en détournant les yeux. Sœur Saturnine va sortir victorieuse de sa longue lutte avec la misère ; les cœurs les plus insensibles se sentent émus au spectacle de son dévouement et les dons lui arrivent de toutes parts. Elle ne s'en sert que pour améliorer la condition de ses chers enfants ; la cour où ils prennent leurs joyeux ébats n'a pas d'ombrage ; elle y fait planter des arbres ; elle apporte enfin à l'asile toutes les améliorations que son expérience et sa bonté lui inspirent ; elle l'amène à cet état de prospérité où il est encore aujourd'hui. Elle pouvait désormais y jouir du fruit de ses peines et de ses labeurs et y oublier les anciens jours de sacrifice et d'angoisse. Il n'en devait pas être ainsi ; après douze ans passés à Bolbec, sa vertu



bien connue allait être appelée à se montrer sur un autre théâtre.

Vous connaissez tous, Messieurs, le pauvre mais pittoresque quartier de Dieppe, appelé le Pollet, que l'agrandissement du port va faire disparaître en partie, et sa rude et vaillante population de marins, dignes descendants de ces hardis chercheurs d'aventures, qui s'élancèrent jadis au hasard sur toutes les mers. Les sombres maisons du Pollet renferment souvent bien des misères; que de pauvres femmes, que de malheureux enfants dont l'Océan a gardé les maris et les pères! Plus que partout ailleurs, une salle d'asile était indispensable dans ce quartier; il y a vingt-deux ans on se mit en devoir de la créer. A qui pouvait-on en confier plus sûrement l'organisation qu'à la sœur Saturnine, dont l'intelligence et le dévouement avaient fait leurs preuves dans des créations semblables à Darnétal et à Bolbec? On fit à sa vertu et à son zèle un appel qui fut bien vite entendu. Elle se rendit au Pollet, où, plus heureuse du moins qu'à Bolbec, elle trouva un logement tout préparé et le concours assuré de la ville. Depuis vingt-deux ans, grâce à l'appui qu'elle trouve dans l'administration et dans la bienveillante intervention des dames patronnesses, elle peut chaque année habiller les enfants pauvres et chaque jour leur donner un repas. Depuis vingt-deux ans, elle se consacre à la garde et au soin des enfants des deux sexes les plus pauvres du Pollet, et dont le nombre n'a jamais été inférieur à deux cents, avec un zèle infatigable, avec une abnégation que tout le monde reconnaît et qui nous sont

attestés par les signatures des notables habitants du quartier, par le témoignage chaleureux du curé de la paroisse et par la déclaration suivante du maire de Dieppe, datée du 27 septembre 1883 : « Cette digne religieuse, dit-il, remplit sa mission avec un dévouement sans bornes, auquel la population polletaise rend un hommage unanime ».

Du reste, l'administration a su depuis longtemps apprécier ses services. A la mention honorable qu'elle reçut le 15 janvier 1863, pour sa conduite admirable pendant la crise cotonnière à Bolbec, sont venues s'ajouter deux autres récompenses. Comme directrice d'asile au Pollet, la sœur Saturnine reçut une première médaille de bronze du Ministre de l'instruction publique, le 30 octobre 1874, et une deuxième médaille d'argent, le 25 novembre 1878 ; ne lui demandez pas quels éloges bien mérités M. le Préfet de la Seine-Inférieure lui a adressés en lui remettant ses médailles ; elle ne saurait vous répondre, sa modestie n'en a point retenu les termes.

Voilà, Messieurs, quarante-deux ans que la sœur Saturnine, dans trois asiles créés successivement par elle, se consacre au service des pauvres enfants. Avec quel dévouement ? j'ai essayé de vous le dire, mais en ce moment, je sens mieux que personne, combien les paroles sont impuissantes à apprécier, comme elle mérite, une vie remplie par les actes de la vertu la plus haute. Les éloges dont elle est digne, il faut les demander à ces nombreuses générations auxquelles elle a prodigué ses bienfaits et ses soins, à tous ceux qu'elle a entourés

tout petits de son amour et qui ne peuvent se rappeler aujourd'hui le nom de la sœur Saturnine sans être touchés de reconnaissance et de respect.

L'Académie s'est sentie émue à son tour au récit d'une si belle vie; elle a pensé que le prix dont M. Dumanoir l'a faite dépositaire pour le décerner aux actions les plus méritoires, ne pouvait cette année être remis en de plus nobles mains. Il ne fera d'ailleurs qu'y passer, nous le savons bien, et cette digne religieuse ne manquera pas de l'appliquer à quelque œuvre louable. Nous ne nous en plairons pas, Messieurs; le bien qu'un généreux donateur nous a donné mission de faire aura été mieux que jamais réalisé, et nous n'aurons que plus de raison de nous applaudir du choix que nous avons fait en appelant la sœur Saturnine à recevoir le prix Dumanoir.

---





# Classe des Sciences





# COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

(CLASSE DES SCIENCES).

1883-84.

Par M. MALBRANCHE.

---

Les études historiques et philosophiques sur la physique moderne de M. E. Naville, dont M. Lechalas nous a rendu compte, font une entrée en matière toute naturelle pour vous parler des travaux de la classe des sciences. La physique touche à tout dans la nature : planant dans les espaces éthérés, bien loin de la terre qui n'est plus qu'un point, elle étudie les phénomènes célestes et calcule la marche des mondes, « repensant les pensées de Dieu, » selon la belle expression de Képler. Les hauteurs où elle atteint lui méritent la première place dans cette revue. Le livre de M. Naville a pour objet de faire connaître les origines de la physique moderne et les conséquences philosophiques que l'on peut déduire des découvertes de cette science. L'auteur étudie d'abord les caractères fondamentaux de la physique, qu'il partage en scientifiques, logiques et esthétiques ; puis il recherche les origines de la physique moderne. A peu près stationnaire jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle et

LÉCHALAS  
Études sur la  
physique mo-  
derne.

fondée sur les principes d'Aristote, on la voit se développer avec Descartes, Kopernick, Bacon, Kepler, Galilée, Newton, Laplace, Fresnel, Ampère, Ørsted, etc., jusqu'à ce qu'enfin s'établissent sur un terrain solide les idées cartésiennes.

Dans une troisième partie, M. Naville étudie l'influence de la philosophie des fondateurs de la physique sur leurs découvertes ; il y a une relation étroite entre les qualités de savant et de croyant. Le premier principe directeur de toutes les sciences est la conviction que l'univers est réglé par les lois de l'intelligence, d'où découlent celles de causalité, de constance, de simplicité et d'harmonie. La science est née sous l'influence de deux idées : l'existence de Dieu et la nature immatérielle de l'âme. L'auteur démontre cette thèse par des exemples pris dans les ouvrages des physiciens dont nous avons parlé.

M. Naville fait ce qu'il appelle la contre-épreuve en étudiant ce qu'il désigne sous le nom d'athéisme scientifique, qui est la négation de toutes les bases de la physique que nous avons admises. Des citations empruntées à Hegel, Maleschott, A. Comte, Littré, mettent en évidence le développement de cette loi formulée par l'un d'eux : « Un des caractères les plus généraux de la matière est de pouvoir, dans des circonstances propices, se mettre elle-même en mouvement. » Heureusement l'auteur, après nous avoir fait voir le néant des doctrines matérialistes, nous laisse sur cette pensée de Dumas : « Douter des vérités divines, c'est livrer sa vie au hasard ; y croire, c'est lui donner son lest. »

Nous n'avons fait qu'un rapide exposé de cette fort intéressante communication de M. Lechalas, qui est imprimée au Précis et nous fait comprendre la haute valeur du livre de M. Naville.

De ces larges aspects, de cette contemplation sublime des œuvres de la création, descendons avec M. Lechalas au fond de notre propre nature ; cherchons avec lui à analyser l'une des sensations si diverses qui mettent en jeu nos organes. Notre intelligence n'est pas moins saisie par la complication et la délicatesse infinie de notre système nerveux que par le spectacle des mondes roulant dans l'espace. Pourquoi une belle musique excite-t-elle en nous le sentiment du plaisir ? Cette question qu'Euler posait, en 1760, à une princesse d'Allemagne, n'est pas encore résolue d'une façon définitive, car aucune théorie n'a obtenu l'assentiment général. Notre confrère n'espère pas donner une formule certaine mais seulement mettre en lumière quelques faits que l'on paraît avoir négligés. Il nous serait difficile de suivre M. Lechalas dans une étude métaphysique dont les éléments sont très complexes et les déductions très étroites ; elle touche tout à la fois à des questions d'ordre physique, à la physiologie et à la psychologie. Discutant les opinions d'Escler, de Herbert Spencer, de Claude Bernard, dont M. Lechalas voit les origines dans les ouvrages de Descartes et du P. André, il adopte finalement les théories formulées par ces derniers et cherche à les faire prévaloir en s'appuyant sur les données de la science contemporaine.

LÉCHALAS  
Des sensations  
musicales.

En comparant les facultés mentales de l'homme et des



HOMBERG  
A propos du  
Darwinisme.

animaux, dans une lecture intitulée : *A propos du Darwinisme*, M. Homberg a traité un point qui se rattache aux plus graves questions touchant les origines de l'humanité. Notre respectable confrère s'est proposé de rechercher si, entre les facultés mentales de l'homme et celles des espèces animales, il n'y a qu'une différence de degré, de mesure, de proportion ou bien une différence de nature et d'origine. Il commence par jeter un coup d'œil d'ensemble sur la théorie darwinienne que l'on prétend substituer au récit mosaïque. A l'aube de la vie, de simples cellules, ni animales ni végétales, acquièrent, dit-on, par la sélection naturelle et par la lutte pour la vie des perfections qui caractérisent aujourd'hui la Flore et la Faune que nous admirons, et dont l'homme est le couronnement. Les phénomènes sur lesquels s'appuient le naturaliste anglais sont l'ordre sériaire, la variabilité, l'hérédité, l'usage ou le non-usage. Mais cela pût-il se comprendre pour l'homme et le monde organique, il resterait toujours, dit M. Homberg, à expliquer la formation de la terre et des astres et à montrer comment la vie est venue à cette cellule primordiale avec ses qualités accomodatives et évolutives.

Darwin admet qu'il y a une main qui travaille dans l'univers et, cette main, c'est la nature. Mais qui a fait la nature, qui l'a douée de pareilles aptitudes ? On voit que la question n'est que reculée et sans solution, si l'on n'admet un créateur. Observons encore que la fixité des espèces, bien établie par les expériences des croisements qui ne se soutiennent pas dès qu'elles sont soustraites à l'action de l'homme, l'absence d'intermédiaires

qui devraient être très nombreux ruinent la théorie darwinienne.

Quant aux facultés mentales, M. Homberg cherche quelles sont celles qui sont communes aux hommes et aux animaux. Il trouve que, comme nous, les animaux ont le désir de la conservation, la crainte de la douleur, le souci d'éviter le danger, l'attrait d'un sexe pour l'autre, l'amour de la progéniture ; comme nous ils connaissent ces mouvements dits instinctifs de colère, de sympathie, d'affection, de jalousie. Cela ne suffit pas à M. Darwin ; il prétend trouver dans la brute les sentiments du beau, de l'inconnu, de la divinité, et les raisons qu'il donne paraissent à M. Homberg peu concluantes. C'est la recherche par les femelles des mâles les mieux doués comme plumage et comme chant ; c'est l'exemple de son chien qui s'inquiète en voyant une ombrelle agitée par le vent ; pour le sentiment de la divinité, c'est l'affection du chien pour son maître qu'il regarde comme un Dieu ? « Si l'on comparait, dit M. Homberg, les instincts affectueux et désintéressés du chien aux mêmes instincts chez l'homme, ce ne serait peut-être pas à l'avantage de ce dernier, et le progrès, au contraire de la doctrine darwinienne, se serait produit de l'homme à la bête. »

Les animaux ont des instincts que nous ne connaissons pas : l'araignée tisse sa toile, le castor bâtit sa demeure, l'oiseau fait son nid sans qu'on leur ait appris ; ils ont des facultés communes à l'humanité mais à un degré supérieur ; l'œil perçant de l'oiseau, l'odorat du chien, la vue du félin qui voit dans l'obscurité, les migrations des oiseaux en sont des exemples remarqua-

bles. Mais ce que les oiseaux n'ont pas et ce qui est l'apanage de l'humanité, c'est le sentiment du moi, le libre arbitre, le sentiment du beau, de l'idéal, du vrai, du juste, de la divinité, de l'infini.

M. Homberg, avec son expérience, son jugement droit et sa logique rigoureuse, a mis à nu un des côtés invraisemblables de cette théorie de l'évolution dont Darwin a été le fondateur, mais dont ses continuateurs ont exagéré la portée.

« Je m'arrête, dit en terminant notre confrère; était-ce à vous que j'avais besoin de prouver l'inanité d'une doctrine qui veut faire d'un singe l'ancêtre d'un académicien. »

LÉCHALAS  
Ouvrages de  
M. Baccarini.

M. Baccarini, ingénieur, ancien ministre des travaux publics en Italie, a fait hommage à l'Académie d'un certain nombre d'ouvrages; M. Lechalas nous a rendu compte des deux principaux. Le premier a trait à l'assainissement de la Maremme toscanne, contrée où la malaria fait chaque année beaucoup de victimes. Depuis la conquête du pays par les Romains, les choses allaient en s'aggravant chaque année jusqu'en 1765, où les premiers projets d'assainissement furent élaborés sous le grand-duc Pierre-Léopold I<sup>er</sup>. Les travaux commencèrent, mais la révolution et les guerres du commencement du siècle les interrompirent. Ils ne furent repris qu'en 1828, sous Léopold II, qui résolut de combattre la peste de la Maremme. On entreprit de nouveaux travaux sur une vaste échelle. Par la dérivation de plusieurs rivières limoneuses, on obtint un colmatage qui, en quarante ans, avait exhaussé 10,000 hectares; l'Etat



avait dépensé 20 millions. Le commerce, l'agriculture et l'industrie s'étaient développés dans la contrée assainie ; la valeur des terrains s'était accrue de 3 millions ; la population avait augmenté de 30 pour cent dans les communes réputées auparavant les moins insalubres et de 66 pour cent dans celles où sévissait le plus la malaria. M. Baccarini a été appelé à poursuivre l'achèvement de ces grands travaux et à les compléter par des mesures propres à empêcher les débordements.

Une cause d'insalubrité signalée est le mélange des eaux de mer avec les eaux douces ; ce mélange détermine la mort, puis la décomposition des matières organiques fluviales et maritimes.

Dans une seconde partie, M. Lechalas nous entretient des crues désastreuses du Tibre dans la traversée de Rome, crues augmentées par les obstacles que le fleuve rencontre dans son cours ; ainsi, aux environs du Pont-Saint-Ange, se succèdent brusquement une courbe et une contre-courbe. Parmi les projets mis en avant, Garibaldi en patronnait un qui avait pour but de détourner le Tibre, mais l'affection des Romains pour leur fleuve historique le fit repousser. Un autre projet était fondé sur la construction de murs de défense élevés de 18 mètres au-dessus de l'étiage, mais les embarras apportés à la circulation aussi bien que les règles de l'hygiène le firent abandonner. M. Baccarini prit une part importante à ces études et proposa de dériver l'Arno, qui apportait au Tibre un contingent important au moment des crues ; cela ne suffisait pas, il fallait encore enlever au Tibre 700 mètres par un déversoir latéral. Ces mesures pré-

valurent en grande partie ; une loi décréta l'enlèvement des obstructions du lit du fleuve, l'élévation moyenne des murs du quai et la construction de collecteurs latéraux.

GRAVIER  
Étude  
sur Smyrne  
de  
M. Scherzer.

M. Gravier a analysé une Etude sur Smyrne, de M. Charles de Scherzer, consul général de Hongrie. Cette étude est faite au triple point de vue géographique, économique et industriel. Parmi les productions du pays, nous voyons le fer, le plomb, l'argent, le soufre, le cuivre ; pour les végétaux, le froment, l'orge, le sésame, le coton, le tabac, les pistaches, les figues, etc. Les paysans, exploités par les usuriers, les fermiers et les collecteurs sont systématiquement hostiles à tout progrès ; outillés encore comme au siècle d'Homère, ils souffrent sans se plaindre et se contentent de peu. Les faits historiques occupent la deuxième partie. Depuis sa fondation, 2,700 ans avant l'ère vulgaire, Smyrne a subi bien des vicissitudes, faits de guerre, tremblements de terre, peste, tous les fléaux ont dévoré celle qu'on appelait « la perle de l'Orient ». Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que Smyrne connut des jours meilleurs et que commença un développement rapide qui ne s'arrêtera plus. De nombreux comptoirs y sont fondés et, en vingt ans, de 1852 à 1871, ses exportations montent de 38 à 87 millions. 1,500 grands navires sont entrés dans son port en 1872, et sa population est passée de 30 à 155,000 habitants.

Le chapitre suivant est consacré aux mœurs de cette population très mêlée. La colonie française, qui remonte au temps des croisades, y a établi des écoles tenues par

des Lazaristes, des Frères des Ecoles chrétiennes et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. On y publie onze journaux en diverses langues.

Le commerce porte surtout sur le coton, la noix de galle, la garance, la graine de Perse, le mastic, l'olivier, les fruits secs, la laine, la cire, la soie, les éponges, dont la récolte occupe des milliers de plongeurs sur les côtes de la Grèce, de la Syrie et de l'Anatolie. L'industrie nationale est la fabrication des tapis.

Le dernier chapitre est consacré aux importations.

La France n'expédie presque rien en fait de tissus de fil ou de laine, mais des soieries de Lyon, de la bijouterie et tous ces articles de Paris sans rivaux pour le goût et l'art, du papier de toutes sortes, des meubles, des pendules, des porcelaines, etc.

M. Gravier nous a présenté également l'analyse d'une conférence de M. Martinet, commandant d'infanterie de marine, sur l'Inde française. Le conférencier passe en revue d'abord les directeurs les plus marquants de la compagnie des Indes : Dumas, Dupleix, Lally-Tolendal, dont la bravoure et la fermeté contribuèrent beaucoup au développement et à l'affermissement de notre colonie. M. Martinet, un peu enthousiaste de l'Inde, veut que nous tenions tout de cette nation : numération, algèbre, astronomie; M. Gravier fait quelques réserves pour la question du Zodiaque.

Les littératures talmouke et sanskrite sont surtout religieuses et législatives. M. Gravier nous a cité quelques fragments de ces théogonies étranges où l'on retrouve, enveloppée de complications fantaisistes, l'idée d'un

GRAVIER  
Etude  
sur l'Inde  
française  
par  
M. Martinet



Dieu unique, supérieur à ces milliers de divinités ou de génies qui peuplent le monde. Quant au livre des lois de Manou, ces lois reposent entièrement sur la supériorité et le pouvoir des brahmanes, qu'il appelle les dieux de la terre et auxquels tout est subordonné, même le roi, créé cependant des particules éternelles de la substance des principaux dieux.

Les anciennes castes tendent à disparaître et à se morceler en une foule de petites associations fondées sur les fonctions, le genre de commerce, d'occupation et même pour le vol. Sous l'influence de l'instruction et des relations commerciales, les antiques barrières sont tombées ; le négociant dit : « ma caste est dans mon coffre-fort » et le paria : « je suis l'égal du brahmane ».

La religion indoue ne commande pas aux veuves de se brûler sur le corps de leurs maris ; elle prescrit seulement la retraite, la chasteté et le culte dû aux mânes. Mais les veuves sont poussées à cet odieux sacrifice par les brahmanes, qui s'approprient leurs parures et leurs bijoux.

Enfin, M. Gravier fait ressortir la malheureuse condition de la classe ouvrière, très nombreuse et traitée comme un bétail humain ; les salaires sont insignifiants et les famines périodiques qui ravagent l'Inde ne paraissent pas préoccuper beaucoup la philanthropique Angleterre. « En 1877, tandis que 4 millions d'hommes mouraient de faim, le port de Calcutta, dit M. Reclus, continuait d'expédier des grains en quantité considérable ; les faméliques étaient trop pauvres pour acheter le grain qui les eût sauvés. »

M. Gravier, en terminant sa communication, remercie M. Martinet, qui a fait une bonne œuvre en répandant un peu de lumière sur ce peuple indou, avec lequel nos relations commerciales sont considérables (180 millions) et qui met dans notre pays l'espoir de sa régénération.

Enfin, notre infatigable confrère, qui consacre tous ses loisirs aux études géographiques, nous a entretenus aussi d'un voyage que fit en Italie et dans le Levant un conseiller au Parlement de Normandie, Fermanel, en compagnie de Fauvel, Beaudoin de Launay et de Stockove. M. Gravier prend les voyageurs à Brousse; il oppose avec bonheur à la ville ancienne la cité moderne, pleine de vie et de mouvement, sortie des ruines de l'incendie de 1863. Au milieu de cette population active, nous trouvons ces sortes de lazarones asiatiques, aux habitudes paresseuses, passant des bains au théâtre les instants de loisir qu'ils disputent à un sommeil facilité par la chaleur de la température. Avec ce guide expérimenté nous assistons à une audience de la justice musulmane; nous rencontrons chemin faisant les religieux et les sœurs de charité, ces pionniers de la civilisation aux plages lointaines. Les produits naturels du pays, l'industrie et le commerce sont exposés avec de curieux détails. En somme, notre laborieux confrère nous a fort intéressé à ces récits de voyage dont il a bien voulu détacher un chapitre pour nous en offrir la primeur.

M. l'abbé Tougard a adressé à l'Académie une note sur quelques coutumes et inventions des Grecs. Notre savant correspondant, sévère pour son œuvre, ne lui

GRAVIER  
Voyage dans  
le Levant  
par Fermanel,  
etc.

TOUGARD  
Quelques in-  
ventions des  
Grecs.

reconnaît d'autre mérite que celui de ne point figurer dans l'index général des douze volumes in-folio des Antiquités grecques de Gronovius, mais l'Académie en a jugé autrement et a entendu avec beaucoup d'intérêt l'exposé de certains usages curieux ou utiles, pratiqués à Athènes. Plus on scrute l'antiquité, mieux on l'étudie ; plus on y découvre que bien des choses que nous croyons nouvelles relativement, ont été très anciennement connues. M. l'abbé Tougard, pour qui la langue grecque n'a plus de secrets, nous a fait part de quelques procédés scientifiques dont il a retrouvé les traces. Ainsi, les miroirs ardents, dont on attribue l'invention à Archimède, sont décrits dans les *Nuées* d'Aristophane ; les voies à rail-ornière, dont on fait tant d'usage aujourd'hui, paraissent avoir été imaginées par Héron d'Alexandrie. Les théâtres d'automates qui étaient fort à la mode dans les familles les plus opulentes mettaient en œuvre des appareils qui témoignent d'une entente profonde des ressources de la mécanique.

TOUGARD  
Sur l'Agriculture  
en Grèce.

Vous aviez prié M. l'abbé Tougard de vous rendre compte d'un ouvrage moderne de science qui nous a été adressé par l'auteur, M. Poniropoulos, professeur d'agriculture à Athènes ; notre érudit correspondant s'est acquitté de cette tâche avec empressement. On est frappé de voir dans ce livre, que l'auteur appelle « le Miroir de l'agriculture de la Grèce », la plupart de nos procédés perfectionnés en usage dans la patrie d'Aristote. Les nombreuses figures intercalées dans le texte semblent copiées dans nos ouvrages d'agriculture. Le traité de M. Poniropoulos est un volume de près de 500 pages,



divisé en deux parties. La première a trait au sol, aux engrais, aux labours, aux semailles, aux irrigations, au classement des plantes cultivées ; la seconde comprend l'arboriculture, l'horticulture, avec les opérations de la taille, de la greffe, de la plantation, etc. La description des principales essences cultivées termine le volume ; on y trouve vingt-neuf espèces d'arbres divers, trente-quatre variétés d'olivier. « Le pommier, dit l'auteur, croît spontanément au pied des montagnes qui fournissent des cours d'eau. A l'état sauvage on distingue deux types : le pommier commun et le pommier à saveur astringente, dont on se sert pour préparer une boisson qui a un goût un peu acide mais néanmoins fort agréable, connu sous le nom de *Vin de pommes*. Les Romains connaissaient aussi le *Vinum ex malis*. L'auteur cite trente-et-une variétés de pommes cultivées, parmi lesquelles le Museau d'agneau, les Reinettes d'Angleterre, de Bretagne et d'Espagne, les Calville blanc et rouge, etc. Ce n'est pas sans un certain charme, dit M. l'abbé Tougard, que l'on rencontre dans ce texte grec des termes que l'on croirait exclusivement spéciaux à la France ; qu'il y ait dans cette ressemblance soit des emprunts fort honorables pour notre pays, soit une coïncidence fortuite, non moins remarquable à d'autres égards... Les Grecs ont sur tous les peuples d'Europe un privilège dont ils peuvent être justement fiers ; il leur est possible de rehausser leurs livres d'histoire naturelle de citations vieilles de vingt-cinq à trente siècles. M. Poniropoulos n'a eu garde d'y manquer et il fait de fréquents emprunts à Théophraste et même à Xénophon.

E. BLANCHE  
Ensilage des  
fourrages  
verts.

Un procédé qui ne paraît pas avoir été connu de l'antiquité, au moins dans son application moderne, c'est l'ensilage des fourrages verts, luzerne, trèfle, maïs, etc. Les anciens ont connu les silos, mais pour les employer uniquement à la conservation des céréales. On admettait alors que le succès n'était possible qu'en réunissant les deux conditions suivantes : dessiccation de la substance et occlusion parfaite du silo. Aujourd'hui, la dernière condition suffit, pourvu que l'air soit rigoureusement expulsé du silo. M. Blanche, qui nous a exposé la nouvelle application du procédé, estime que c'est vers 1860 que l'on a signalé la première tentative d'ensiler les fourrages verts. Dès que la plante commence à fleurir, en pleine sève, on la fauche et on la porte au silo. L'humidité n'est pas à redouter mais plutôt un commencement de dessiccation qui introduit de l'air dont il faut à tout prix se débarrasser. On y arrive au moyen d'un tassement énergique obtenu par de la terre apportée sur le fourrage ensilé et déjà pressé, ou par de forts madriers placés à la surface. Il faut arriver à obtenir une pression de 5 à 600 kilos par mètre cube et un parfait isolement de l'air. Les gros fourrages, comme le maïs, sont hachés. Les silos sont des fosses simplement creusées dans le sol ou revêtues sur leurs parois de maçonnerie ; on en établit même quelquefois sur terre. Il faut dans tous les cas les préserver des eaux de pluie.

Donnés comme nourriture exclusive aux bestiaux, les fourrages ensilés produisent les mêmes effets que les fourrages verts, pour la qualité du lait et pour l'engraissement. « Cette méthode, dit notre collègue, con-

venablement appliquée, réalise un perfectionnement qui peut avoir l'influence la plus heureuse sur l'avenir de notre agriculture, si gravement compromise. »

L'Académie, dans la classe des sciences, a fait une perte à jamais regrettable. M. Girardin, que l'on peut compter parmi les chimistes les plus distingués de notre époque, est décédé le mois dernier, après une longue vie de labeurs qui ne s'est jamais démentie. Cette nature d'élite, toujours active, n'a jamais cessé d'étudier et d'écrire, soit pour le perfectionnement de la science, soit pour propager les meilleurs procédés, soit pour l'histoire de l'art. La mort l'a surpris mettant la dernière main à un grand ouvrage sur les arts chimiques dans l'antiquité, dont il avait détaché quelques chapitres pour l'Académie. Ce n'est que, vaincu par l'âge et la faiblesse, qu'il a résigné les fonctions de directeur de l'Ecole des sciences. Nos Précis sont remplis de ses communications. M. le président Marais a exprimé sur sa tombe, en termes chaleureux, les regrets que sa perte cause à l'Académie. Ce discours est reproduit plus loin.

Décès de  
MM. GIRARDIN  
et LECADRE

Nous avons perdu aussi un membre correspondant, le docteur Lecadre, du Havre. Peu de praticiens ont eu une carrière aussi longue et aussi active. Né à Nantes, le 19 mai 1803, Adolphe-Aimé Lecadre y fit des études brillantes ; il n'avait que vingt ans quand il subit avec succès les examens d'officier de santé. L'année suivante, il s'embarqua sur un navire, le *Fils-de-France*, et tint la mer seize mois, touchant au Cap de Bonne-Espérance, à Calcutta, à Sainte-Hélène, etc. A son retour, il se fixa



au Havre, chez un oncle qui l'aimait beaucoup, obtint à Paris, en 1827, le titre de docteur et choisit le Havre pour sa résidence. Le talent et le dévouement dont il fit preuve pendant l'épidémie de choléra de 1832, attirèrent sur lui l'attention publique, et il fut successivement appelé à une foule de fonctions qui montrent l'estime qu'en faisait l'administration : médecin du parquet, médecin des épidémies, membre de la commission sanitaire, du conseil de salubrité, du comité central de vaccine, de l'inspection des pharmacies, etc.

Lauréat de beaucoup de Sociétés, affilié à un grand nombre, l'Académie se l'attacha en 1835, comme correspondant.

En 1883, il fondait avec Balthazard, depuis directeur de la Banque de France, la Société d'Etudes diverses qui prospéra sous sa savante impulsion. Créé chevalier de la Légion d'honneur en 1849, il fut fait officier après la guerre de 1870, pour les soins qu'il donna aux ambulances.

Au mois de novembre dernier, le docteur Lecadre avait quatre-vingts ans ; il avait passé brillamment dans toutes les fonctions médicales, joignant au talent du praticien les qualités de l'homme de bien ; il se préparait à célébrer les noces d'or de sa chère Société, lorsque, presque à la veille de la séance, il fut atteint de la maladie qui l'a emporté. Jusqu'au dernier moment il espérait pouvoir présider la réunion ; à l'heure dite, les autorités et une assemblée choisie attendaient avec anxiété ; au lieu du vénérable président, ce fut une lettre qui arriva ; elle se terminait par ces mots : « L'homme pro-

pose et Dieu dispose et le résultat est quelquefois assez triste. » Ce furent les derniers que traça sa main mourante. Deux jours après le docteur Lecadre expirait consolé par les soins du respectable curé de Notre-Dame, et acceptant, dans la paix de l'âme, le sacrifice d'une vie si honorablement remplie.

Deux de nos confrères ont quitté Rouen, à la fin de l'année dernière, M. Falloy et M. Rivière. Nous avons tous encore présents à l'esprit la science communicative du professeur, la courtoisie et la droiture du brave officier de marine. L'Académie n'a eu garde de rompre les agréables relations qui s'étaient établies avec nos collègues ; elle s'est empressée de conserver avec eux un lien sympathique, en leur accordant le titre de membres correspondants.

Enfin, la Compagnie a admis un nouveau membre, au titre de correspondant, M. Martinet, capitaine d'infanterie de marine, déjà lauréat de l'Académie, et bien connu par ses travaux sur les colonies françaises.

---





# DISCOURS

PRONONCÉ LE 2 JUIN 1884 AUX OBSÈQUES DE M. GIRARDIN

PAR M. MARAIS

Président de l'Académie de Rouen

---

Messieurs,

Lorsque la mort vient de frapper, même loin de nous, un homme dont la vie fut consacrée à l'étude heureuse des problèmes de la science, n'est-il pas vrai que notre âme éprouve une secousse pénible et comme une douleur personnelle ? Nous accuserions volontiers le sort d'injustice. Pourquoi l'humanité, sommes-nous tentés de dire, sera-t-elle empêchée désormais de recueillir le fruit des veilles de celui qui n'est plus ? Quelque longue qu'ait été sa carrière, il nous semble que sa tâche n'était pas terminée ; tant de choses lui restaient encore à faire ! Mais combien est plus profond et plus vif le sentiment que je viens de décrire lorsque le savant, dont une cité porte le deuil, a vécu au milieu de nous ; lorsque nous avons applaudi à ses travaux, constaté ses succès et enregistré ses triomphes ; lorsqu'il a déployé sous nos yeux, pendant une longue suite d'années, l'exemple du travail utile et fécond et celui des vertus privées les plus aimables et les plus élevées.

S'il n'est pas un seul de nos concitoyens qui ne se soit senti atteint par la mort de M. Girardin et qui ne s'associe à la juste douleur des siens, peut-être me sera-t-il permis de le dire, nulle part sa perte n'aura été plus vivement ressentie que dans la Compagnie au nom de laquelle j'ai l'honneur de porter ici la parole. Des orateurs plus autorisés que moi énuméreront les travaux remarquables et nombreux par lesquels M. Girardin a signalé le cours de sa vie, tout entière consacrée à la science; ils vous diront les progrès accomplis, ils décriront les procédés nouveaux dont sa haute intelligence dota l'agriculture et l'industrie; ils raconteront les glorieuses étapes de sa carrière universitaire; ils signaleront enfin le succès constant qui accompagnait ses leçons orales, grâce à la merveilleuse faculté de vulgarisation dont le professeur était doué. Pour moi, je ne saurais avoir la prétention de mêler à leurs éloges l'écho de ma voix incompétente, mais je puis affirmer hautement qu'un vide bien douloureux et bien grand s'est produit au sein de l'Académie de Rouen à l'heure où notre éminent confrère a fermé les yeux. Jusque dans ces derniers mois, M. Girardin était l'hôte assidu de nos séances hebdomadaires; nous aimions à voir sa sereine et verte vieillesse encourager nos efforts et parfois y applaudir avec cette bienveillance sympathique qui était comme le trait distinctif de son caractère; souvent notre confrère apportait dans nos discussions courtoises le poids de son opinion toujours écoutée avec respect.

L'Académie perd en M. Girardin — mes confrères me

sauront gré de le proclamer ici — le plus considérable de ses membres.

Et pourtant, ce sentiment de respectueuse affection que chacun de nous portait à M. Girardin n'était pas dicté seulement par notre admiration pour sa valeur personnelle ni par l'orgueil légitime de le voir occuper une place dans nos rangs. Il existait depuis longtemps entre l'Académie et lui, une réciprocité de sentiments que l'éminent chimiste n'était pas le dernier à proclamer. En effet, l'Académie n'avait-elle pas, dès 1829, devancé en quelque sorte les espérances de l'avenir, quand elle ouvrait ses portes au jeune professeur, alors âgé de vingt-six ans seulement ? Notre confrère se plaisait à rappeler, non sans quelque reconnaissance, cette époque lointaine de sa carrière. Lorsque chargé d'années, de distinctions et d'honneurs, il revint au milieu de nous, en 1878, pour ne plus nous quitter, il recevait le titre d'académicien honoraire. A cette occasion, il adressa à l'Académie une allocution que nos archives ont conservée et dans laquelle se révèle son esprit aussi élevé que modeste. « La faveur, disait-il, que vous m'accordiez en 1829, malgré ma grande jeunesse, fut pour moi le point de départ de succès que, sans le bienveillant patronage de l'Académie, j'aurais été sans doute bien longtemps à conquérir. Ces encouragements qui entourèrent mes débuts augmentèrent mes forces et furent un puissant aiguillon pour m'exciter à bien faire. Si donc j'ai pu faire quelque bien et réaliser les espérances de mes premiers protecteurs, j'en rapporte le mérite tout entier à l'Académie qui m'a tendu une



« main secourable. . . C'est pour moi, ajoutait-il, un  
« bien grand contentement de me retrouver, au déclin  
« de ma carrière, dans le même foyer intellectuel dans  
« lequel ma jeunesse et une partie de mon âge mûr se  
« sont écoulées. »

Ce mutuel échange de sentiments bienveillants a, de tout temps, caractérisé les rapports de l'Académie avec M. Girardin. Le nombre des communications qu'il a faites est considérable et nos Précis sont remplis de fragments de ses œuvres, dont il était heureux de nous offrir les prémices, avant de les livrer, dans leur entier, au grand public. L'âge n'avait pas affaibli sa remarquable puissance de travail, et, depuis 1878, il lut à nos séances de nombreuses monographies, qu'il appelait discrètement « des travaux détachés de son livret de laboratoire. » On peut même rencontrer, dans le Précis de 1882, le programme, en quelque sorte sans limites, d'une histoire complète des arts appliqués à l'industrie, qu'un ministre l'avait chargé de composer et pour laquelle il avait recueilli d'immenses matériaux ; on constate, en lisant ce programme, que le cercle de ses études embrassait toutes les périodes de l'art industriel, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours.

Tel fut le contingent académique de sa laborieuse vieillesse. Ai-je besoin de dire, on l'a deviné, que l'Académie crut s'honorer elle-même en conférant à M. Girardin les plus hautes distinctions dont elle dispose et dont peuvent être fiers ceux qui les obtiennent, alors même qu'elles sont dues non au mérite, mais seulement à une estime sympathique. Quant à l'illustre savant dont

nous pleurons la perte, il possédait des titres scientifiques au-dessus de toute discussion ; de plus, sa bienveillance habituelle, le charme de ses rapports en faisaient un ami pour chacun de ses confrères. Aussi fut-il élu successivement président de la Compagnie en 1841, puis secrétaire de la classe des sciences en 1846. Il occupa cette laborieuse fonction pendant onze ans, jusqu'en 1857.

J'ai cherché, Messieurs, dans ces quelques lignes, non pas à faire devant vous la biographie du savant, mais à reproduire l'image fidèle de l'homme de bien et de l'ami que nous venons de perdre. Son souvenir ne périra pas dans notre Compagnie ; ses travaux et ses œuvres survivront dans la science. N'aurait-il pas pu, lui aussi, s'écrier qu'il avait élevé à sa mémoire un monument plus durable que l'airain ? Ce n'est pas à lui assurément que s'applique le vers du poète :

*Debemur morti nos, nostra que.*

Non, cela n'est pas vrai pour M. Girardin ! Sans doute, l'évolution irrésistible qui entraîne la science vers des espaces inconnus, ouvrira à l'humanité des horizons nouveaux ; sans doute, les découvertes de ce siècle, qui ont effacé celles du passé, pâliront elles-mêmes devant les prodiges de nos arrière-neveux, mais l'histoire de la science n'oubliera pas ceux qui, les premiers, ont laborieusement creusé le sillon, et le nom de M. Girardin occupera une place glorieuse auprès de celui des grands chimistes du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au nom de l'Académie de Rouen, illustre et vénéré confrère, adieu ! »

---





# LA PHYSIQUE MODERNE

## ÉTUDES HISTORIQUES ET PHILOSOPHIQUES

D'après M. ERNEST NAVILLE

PAR M. LECHALAS



La Bibliothèque de philosophie contemporaine de la librairie Germer Baillière s'est enrichie l'année dernière d'une œuvre de haute valeur, sur laquelle il m'a paru intéressant d'appeler l'attention de l'Académie. Cette œuvre, due à M. Ernest Naville, l'illustre auteur de la *Logique de l'hypothèse*, a pour titre : *La Physique moderne, études historiques et philosophiques*. Elle a pour objet de faire connaître les origines de la physique contemporaine et les conséquences philosophiques qu'on peut déduire des découvertes de cette science.

I. Pour reconnaître les origines de la physique moderne, il faut savoir quels sont ses caractères, afin de pouvoir les distinguer à leur apparition.

M. Naville commence donc par l'étude desdits caractères, après avoir indiqué que, pour lui, la physique est la science entière de la matière inorganique, en y comprenant l'astronomie.

Les caractères distinctifs de la physique moderne peuvent être rangés, dit-il, sous trois chefs : caractères scientifiques, caractères logiques, caractères esthétiques.

Les caractères scientifiques se rattachent à la doctrine de l'inertie de la matière. L'idée de la matière vient de l'exercice de notre pouvoir moteur, de la résistance opposée par les corps étrangers au mouvement de notre corps. Cette résistance se manifeste dans l'espace, et elle nous donne ainsi l'idée d'une forme réelle, déterminée par la résistance même. L'essence du corps est donc d'*occuper* une partie de l'étendue, c'est-à-dire de résister au mouvement d'un autre corps. La force qui réside dans la matière est le pouvoir qu'elle a de résister, a dit Newton. Cette résistance est conçue, soit comme s'opposant au mouvement dans un corps supposé en repos, soit comme s'opposant à la modification d'un mouvement acquis.

L'inertie est l'absence de tout pouvoir propre à la matière, au-delà du pouvoir d'occuper l'espace et de résister. Cette négation générale se développe en trois négations particulières : il n'existe dans la matière aucun élément psychique, volontaire ou instinctif; il n'existe dans la matière aucun pouvoir de produire les phénomènes psychiques, tels que les sensations de son, de lumière ou de chaleur; il n'existe enfin dans la matière aucun pouvoir de modifier son propre mouvement, c'est-à-dire que tout corps persévère dans l'état de repos ou de mouvement uniforme en ligne droite dans lequel

il se trouve, à moins que quelque force n'agisse sur lui et ne le contraigne à changer d'état.

Cette dernière loi est le principe de toute la mécanique, mais elle ne répond à aucun fait qu'il soit possible de constater : le repos n'est qu'une apparence jamais réalisée, et, d'autre part, aucun corps n'est soustrait à toute action étrangère. La loi d'inertie, échappant à tout contrôle direct de l'expérience, n'a qu'un caractère hypothétique, mais on en justifie l'énoncé, contre ceux qui la nient, en disant qu'on arrive à des résultats confirmés par l'expérience, quand on la prend pour principe d'explication.

La doctrine de l'inertie de la matière est le centre de toutes les conceptions de la physique moderne, dont elle détermine les caractères.

1° En excluant de la matière tout pouvoir propre, autre que celui qui se rapporte à l'occupation du lieu et au mouvement, l'inertie réduit la conception des corps à des éléments *mécaniques*, affirme que tout phénomène physique n'est que le mouvement. Le son, la lumière, la chaleur ne sont que des mouvements, quand on les considère objectivement. On doit remarquer, d'ailleurs, qu'il y a trois espèces de mouvements, ceux de corps formant une masse plus ou moins cohérente (solide, liquide ou gazeuse), qui est transportée d'un lieu de l'espace à l'autre, ceux qui se produisent dans l'intérieur du corps dont l'ensemble continue à occuper relativement le même lieu, enfin ceux du fluide, qu'on suppose remplir les intervalles qui séparent les corps les uns des autres et les molécules de chaque corps. M. Na-



ville appelle ces trois mouvements *mécaniques*, *moléculaires* ou *atomiques* et *éthériques*.

2° De l'exclusion de toute propriété qui ne se rapporterait pas aux phénomènes du mouvement résulte *l'unité de la matière* quant à ses propriétés essentielles. Par cette unité, M. Naville n'entend pas l'identité de tous les atomes, mais le fait qu'ils diffèrent entre eux seulement sous le rapport de la forme, au point de vue géométrique; et sous le rapport de la tendance au mouvement, au point de vue dynamique. Ainsi entendue, l'unité de la matière rentre dans le premier caractère de la physique moderne, et je ne vois pas pourquoi M. Naville en a fait un caractère spécial.

3° La diversité des phénomènes physiques ne pouvant consister que dans les diverses manifestations du mouvement, tous les phénomènes devront se résoudre dans de simples *transformations de mouvements*. Ainsi, une masse de fer frappée sur une enclume s'échauffe; en voici l'explication : le marteau exécute un mouvement mécanique; ce mouvement est employé en partie à modifier la forme extérieure du fer et à ébranler l'enclume; mais une autre partie est représentée par un mouvement des molécules du marteau et du fer frappé, et les mouvements moléculaires produisent un mouvement éthérique qui est la partie objective de ce que nous appelons la chaleur.

4° La négation de toute cause modificatrice du mouvement dans la matière entraîne la constance des effets de la force motrice universelle, si l'on considère cette force même comme constante : c'est le principe de la

*conservation de l'énergie*. Les anciens physiciens, qui n'avaient aucune idée de la transformation des mouvements mécaniques en mouvements moléculaires et éthériques, admettaient qu'il y avait de la force perdue dans le choc et dans le frottement; les modernes ont conçu, au contraire, le principe de la conservation de la force, ou mieux, de la conservation de l'énergie. Ce qui se conserve, dans les transformations de mouvements, c'est la force vive ou le produit des masses par les carrés des vitesses; toutefois, on doit ajouter aux forces vives ce qu'on a appelé l'*énergie potentielle*, c'est-à-dire la somme des travaux que les forces agissant sur le système considéré sont capables de produire.

Un exemple précisera ce que nous voulons dire : la pierre placée au sommet de la pyramide de Chéphrem a retenu tout le travail dépensé, il y a quatre mille ans, par les ouvriers de Pharaon qui l'ont mise en place, et elle est constamment prête à rendre ce travail, sous telle forme qu'on voudra, en redescendant au pied de la pyramide. Conçu dans toute sa généralité, le principe de la conservation de l'énergie ne peut être vérifié, mais chacun sait que l'équivalence du travail et de la chaleur a été établie de la façon la plus précise.

5° Tout se ramenant en physique à des mouvements, dont les seuls éléments sont des espaces, des temps et des masses, et les transformations de ces mouvements devant laisser constantes certaines fonctions desdites quantités, tous les phénomènes physiques peuvent être *expliqués mathématiquement*. Il est clair que, sans l'inertie, il n'en serait pas ainsi, puisque la spontanéité

de la matière introduirait dans les phénomènes un élément non exprimé dans les équations.

Après avoir ainsi déterminé les caractères scientifiques de la physique moderne, rendons-nous compte de son caractère logique. Considérée dans son ensemble la physique moderne est une grande hypothèse en voie de confirmation. Certains détails paraissent établis désormais sur des bases solides et semblent passer à l'état d'hypothèses confirmées ; telles sont, par exemple, l'explication des phénomènes de la chaleur et de la lumière, par les ondulations de l'éther et l'équivalence du travail mécanique et de la chaleur. Mais l'équivalence générale de tous les phénomènes physiques est une thèse dont la démonstration expérimentale est loin d'être complète. L'inertie elle-même n'est qu'une hypothèse, mais la plus confirmée de toutes les hypothèses de la physique, parce que, comme elle forme la base de toute cette science, il n'est aucun progrès de celle-ci qui ne soit une confirmation de la doctrine qui lui sert de fondement. Mais, quelque confirmée que soit une hypothèse, elle peut toujours être renversée par la découverte de nouveaux faits, et l'on ne doit jamais la transformer en un principe absolu.

Pour apprécier la portée de ces remarques, il faut distinguer dans la science trois éléments : les lois expérimentales sont l'expression directe des faits ; elles doivent être exposées sans mélange de théorie, et, si les observations sur lesquelles elles reposent sont exactes, elles constituent des acquisitions définitives : telles sont les lois de la réflexion et de la réfraction de la lumière, qui subsistent indépendamment des théories de l'émis-



sion ou des ondulations. Les théories, destinées à expliquer les lois, provoquent des recherches, font imaginer de nouvelles expériences et découvrir ainsi de nouveaux faits, qui, selon les cas, confirment ou renversent les théories qui ont provoqué leur découverte. Une théorie n'étant pas contenue dans les lois qu'elle doit expliquer, elle ne peut provenir que d'un acte spontané de l'esprit et non d'une pure déduction ; dans la recherche des théories, l'esprit est guidé par certains principes directeurs.

Entre ces principes, le plus important est celui de l'ordre, de l'harmonie, c'est-à-dire de l'unité qui se maintient dans la diversité des phénomènes. Les lois expérimentales subsistent, la pensée de l'ordre universel s'accroît incessamment, les théories, après avoir accompli leur mission, se détruisent et disparaissent, comme les échafaudages après la construction d'un bâtiment.

Il ne faudrait cependant pas exagérer ce dernier point de vue, car il doit y avoir des théories exactes ; mais on ne doit jamais leur reconnaître le caractère de la certitude.

Enfin, M. Naville étudie le caractère esthétique de la physique moderne. Autrefois, l'union de la science et de la poésie était facile, parce que, sur la base des observations à peine commencées, la pensée s'élançait immédiatement à la recherche de l'harmonie universelle ; parce que l'ignorance des faits laissait l'imagination se développer librement, et qu'une science enfantine pouvait s'allier, sans trop de peine, aux conceptions de la

mythologie. La physique moderne, en réduisant tous les phénomènes qui nous entourent à de simples transformations de mouvements, a tout d'abord désenchanté l'imagination, mais, en nous donnant une idée de plus en plus haute de l'harmonie universelle, elle conduit à des émotions esthétiques plus élevées que l'antique fiction. « Tous ceux qui ont visité les montagnes, dit « M. Naville, par une comparaison naturelle à un « citoyen de Genève, connaissent ce brouillard qui souvent repose sur la région moyenne des Alpes et se « place entre la plaine éclairée et les cîmes inondées de « lumière. La grande erreur est de rester à mi-côte et « de conclure que, puisqu'il a fallu monter pour « atteindre la région obscure, le brouillard occupe le « sommet de l'univers. »

Comme exemple de la poésie que dégagent les grandes découvertes scientifiques, citons seulement ces élans de la piété de Képler : « Heureux, heureux ceux à qui il a « été donné de s'élever vers les cieux ; ils apprennent à « estimer peu ce qui leur paraissait excellent, à mettre « par dessus toutes choses les œuvres de Dieu, et à trouver dans leur contemplation une vraie jouissance et « une joie réelle... Je te rends grâce, Seigneur, de ce « que tu m'as permis de me réjouir et de m'extasier « dans la contemplation des œuvres de tes mains... Il « est grand, notre Seigneur ! Ciel, soleil, lune et planètes, proclamez sa gloire, n'importe quelle est la « langue par laquelle vous pouvez exprimer vos impressions. Proclamez sa gloire, harmonies célestes... Et

« toi, mon âme, chante la gloire de l'Eternel pendant  
« toute la durée de mon existence. »

II. Mais je dois me hâter et aborder, avec M. Naville, la deuxième partie de son étude, à savoir la recherche des origines de la physique moderne.

La physique ancienne était encore généralement enseignée il y a soixante ans, c'est-à-dire qu'on admettait, pour l'explication des phénomènes, l'existence de différentes matières douées de propriétés spécifiques. Mais, vers 1815, une nouvelle direction fut imprimée à la marche de la science et tendit à tout réduire à des mouvements. Toutefois, cette conception des phénomènes physiques n'était pas, à vrai dire, nouvelle, mais renouvelée : le <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, qui en fournit peu à peu la confirmation expérimentale, l'a empruntée au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle.

Voyons d'abord quelle était la théorie généralement admise vers l'année 1600. Tous les phénomènes s'expliquent à l'aide de trois éléments : la matière, la forme et le mouvement ; mais ces mots ont alors des acceptions spéciales. La *matière* est la substance en général dont toutes choses sont faites, corps et esprits, la substance sans aucune détermination. La *forme*, dont la diversité fait la diversité des êtres, n'est pas la forme géométrique, c'est une entité qui fait qu'une chose est ce qu'elle est et qu'on appelle *forme substantielle* ou *qualité réelle*. Ainsi l'eau et le feu sont de la même matière universelle, mais dans l'un cette matière est spécifiée par la forme du feu et, dans l'autre, par la forme de l'eau. Tout s'explique ainsi par des principes



différents. Ces formes substantielles étaient douées d'attributs psychiques, la forme de l'eau était hostile à celle du feu, la forme de l'humide à celle du sec; un corps mis en mouvement s'arrêtait parce qu'il avait l'amour du repos; l'eau montait dans une pompe parce que la nature a horreur du vide. Peut-être n'attribuait-on pas une valeur absolue à ce langage mythologique, mais du moins on prenait l'expression figurée d'un groupe de faits pour un principe auquel la recherche s'arrêtait. Enfin, on entendait par *mouvement* un changement quelconque, soit un mouvement *local* ou déplacement, soit tout autre changement : génération, corruption, etc. Le mouvement local se divisait en plusieurs espèces : le ciel avait par nature un mouvement circulaire, les corps graves un mouvement rectiligne qui les faisait descendre, les corps légers un mouvement rectiligne qui les faisait monter.

Ces théories étaient obscures et compliquées, et leur complication croissait toujours. Nombre d'esprits en sentaient le vice, mais ils avaient besoin de chefs qui les conduisissent à l'attaque de l'enseignement de l'école. Ils en eurent plusieurs, Descartes fut le principal.

Le centre de l'œuvre de Descartes est la destruction des formes substantielles. Il distingue les sensations, que les choses matérielles nous font éprouver, des causes de ces sensations telles qu'elles existent dans les objets eux-mêmes : le corps lumineux ne voit pas, le corps qui nous envoie de la chaleur n'a pas chaud. Il n'y a ici qu'un rapport entre les phénomènes physiques et l'esprit, les formes substantielles sont des abstractions

réalisées qui n'expliquent rien, mais « qui ont elles-mêmes besoin d'explication. » Si la science est possible, il faut que les qualités des corps résultent de quelque chose qu'on puisse déterminer; or, que peut-on déterminer, sinon ce qu'on conçoit clairement? Descartes cherche donc ce qu'on conçoit clairement dans les phénomènes matériels, isolés de leurs rapports avec les êtres capables de sentir. Comme l'école, il considère la matière, la forme et le mouvement, mais la valeur des mots change singulièrement. La matière n'est plus cette chose indéterminée qui peut devenir corps ou âme, c'est du corps seulement qu'il s'agit. Enlevant au corps tout ce qui ne l'empêche pas d'être conçu, Descartes réduit son essence à la propriété d'occuper l'étendue. La diversité des corps vient de la forme et de la grandeur, le mot forme étant pris dans son sens purement géométrique; les différentes figures des parties élémentaires de la matière et leurs divers agrégats doivent expliquer la diversité des choses. Le mouvement, enfin, est « le transport  
« d'une partie de la matière ou d'un corps, du voisinage  
« de ceux qui le touchent immédiatement, et que nous  
« considérons comme en repos, dans le voisinage de  
« quelques autres. » Il existe un seul mouvement primitif qui tend toujours à s'accomplir en ligne droite; la résistance des autres corps modifie seule ce mouvement primitif.

Les phénomènes physiques, considérés en eux-mêmes, ne renferment rien de plus que le mouvement : les couleurs, les odeurs, les sons, etc., sont des rapports entre les mouvements de la matière et l'esprit, et l'univers

matériel n'est qu' « une machine en laquelle il n'y a rien  
« du tout à considérer que les figures et les mouvements  
« de ses parties. » Voilà le principe fondamental de la  
physique moderne, non pas vaguement entrevu, mais  
proclamé de la façon la plus nette. Ces mouvements  
universels se transmettent à travers une *matière sub-*  
*tile*, l'éther, qui remplit tout l'espace.

Toute la physique étant ramenée à la mécanique, et  
toute la mécanique aux lois du mouvement, ces lois  
deviennent la base de la science de l'univers matériel.  
C'est Descartes qui le premier a cherché à les formuler.  
La première est celle de l'inertie de la matière, et Des-  
cartes l'énonce dans toute sa précision et dans tout son  
contenu telle qu'elle a été transcrite par Newton, La-  
place, Poisson et tous les modernes.

Voici maintenant la seconde base de la mécanique :  
l'action de la cause motrice universelle est une action  
constante ; si le mouvement cesse ou diminue, ce n'est  
qu'une apparence : disparaissant sous une forme, il  
reparaît sous une autre. Il y a donc toujours dans la  
matière « une égale quantité de mouvement » ; seule-  
ment, à des mouvements perceptibles pour nous, il en  
succède d'autres qui nous sont insensibles, mais ne sont  
pas moins réels.

Cette notion de la conservation de l'énergie aura  
besoin d'être rectifiée dans ses détails, mais l'idée essen-  
tielle est énoncée de la façon la plus précise.

En ce qui concerne la science de la nature, l'œuvre  
de Descartes se résume donc dans ces trois affirmations  
magistrales : la nature mécanique des phénomènes phy-



siques, l'inertie de la matière, la conservation de l'énergie. Chercher l'explication mécanique des phénomènes naturels sous la double loi de l'inertie de la matière et de la constance de la force, voilà bien le programme de tout ce que sait la physique contemporaine et de tout ce qu'elle cherche. Mais Descartes, dira-t-on, a commis d'innombrables erreurs en physique. Cela est vrai, mais n'infirme pas ce qui précède. Sa faute a été une erreur de méthode : au lieu de considérer les fondements qu'il avait posés comme des principes directeurs, pour des hypothèses constamment soumises au contrôle de l'expérience, il les prend pour la base de déductions immédiates : il avait marqué le but de la science et il crut l'avoir atteint.

Quoi qu'il en soit, Descartes ne fut pas le seul initiateur de la physique moderne. Il vécut à une époque où les esprits s'agitaient beaucoup et éprouvaient un puissant amour de nouveauté ; les formes substantielles avaient été attaquées, lorsqu'un édit du Parlement de Louis XIII, portant la date de 1624, défendit *sous peine de la vie* « de tenir ou enseigner aucune maxime » contre les anciens auteurs et approuvés. » Dans diverses sciences, des esprits distingués avaient fait de précieuses découvertes : Kopernik, notamment, avait trouvé une base ferme pour l'explication mathématique des phénomènes du ciel. Les éléments de la science de la nature se préparaient donc ; mais on ne voyait pas apparaître une théorie générale des phénomènes physiques. Quelles qu'aient été ses prétentions, Bacon ne fut point le fondateur de la science moderne, il sut

réclamer avec plus d'éclat que personne les droits de l'observation, et, en cela, il a rendu un immense service à la science, mais sa physique n'est que celle du passé. S'il se pose la question : Pourquoi la salamandre éteint-elle le feu ? Il répond : « Parce qu'il y a dans le corps « de cet animal une force extinctive qui étouffe le feu. » Pour lui, les cristaux sont de l'eau gelée qui est restée si longtemps dans cet état qu'elle en a pris *l'habitude*. Le cinname placé près des latrines retient plus obstinément son odeur, parce qu'il se refuse à son mélange avec les matières fétides. Enfin, Bacon a combattu la théorie de Kopernik et qualifié de *stupide* la prétention de chercher dans le seul mouvement des corps l'explication des phénomènes.

Plus sérieuse fut l'œuvre de Képler et de Galilée. En appliquant les mathématiques à l'étude de la nature, le premier a admis implicitement l'inertie de la matière, mais il ne l'a point affirmée, comme Descartes, avec fermeté et conséquence, et il admet dans la matière une tendance naturelle au repos, qui rend nécessaire une force motrice incessamment renouvelée pour conserver leur mouvement aux planètes. Galilée est un des fondateurs de la mécanique moderne, et il a donné le premier, non-seulement l'exemple pratique, mais la théorie de la véritable méthode scientifique ; c'est un esprit très sage, dans les œuvres duquel il y a peu à effacer. Mais on ne rencontre pas sous sa plume l'affirmation générale que, si l'on isole les phénomènes physiques des impressions reçues par les êtres vivants, ces phénomènes se réduisent à la mécanique ; mais il nie une partie essen-

tielle de la loi d'inertie, en admettant deux mouvements simples, le droit et le circulaire, dont le dernier seul est parfait.

Donc Bacon nie les principes fondamentaux de la science; Képler et Galilée les supposent et les appliquent dans leurs travaux, mais sans les concevoir dans toute leur pureté et sans leur être invariablement fidèles. Descartes les voit dégagés de tout nuage, il les voit et les proclame; il est donc bien le principal fondateur de la physique moderne. Alors même qu'on lui contesterait la priorité de l'invention, il serait impossible de lui contester la primauté d'influence pour l'établissement des idées nouvelles. L'effet que produisit sa lutte contre les formes substantielles apparaît bien dans un petit écrit humoristique, publié sous le titre d'*Histoire de la conjuration faite à Stokolm contre M. Descartes* et où l'on voit *les formes substantielles* et les *qualités occultes* discuter les moyens de mettre fin à la vie de leur ennemi. Des luttes acharnées se livrèrent autour du nom de Descartes; treize ans après sa mort, ses adversaires crurent trouver le moyen de détruire son œuvre dans une décision de la Congrégation de l'Index condamnant ses ouvrages, *donec corrigentur*.

L'Université sollicita un arrêt du Parlement contre l'enseignement de ses théories, et Lamoignon dit à Boileau qu'on serait obligé de faire droit à cette demande. Alors, aidé de Racine et de Bernier, Boileau rédige son fameux arrêt burlesque en faveur du maintien de la doctrine d'Aristote. Cet arrêt obtint son effet, et le Parlement, crainte du ridicule, garda le silence. A son défaut,



Louis XIV, par un édit, donna le choix, aux professeurs attachés aux idées nouvelles, entre la rétractation et l'exil. L'Oratoire, que Malebranche illustrait en développant les principes cartésiens, fut obligé de plier sous l'influence des Jésuites et dut accepter, en 1678, un concordat avec ces derniers, dans lequel on lit : « Dans  
« la physique, on ne doit point s'éloigner de la phy-  
« sique ni des principes de la physique d'Aristote, com-  
« munément reçus dans les collèges, pour s'attacher à  
« la doctrine nouvelle de M. Descartes, que le Roy a  
« défendu qu'on enseignât pour de bonnes raisons. L'on  
« doit enseigner qu'en chaque corps naturel il y a une  
« forme substantielle réellement distinguée de la  
« matière; qu'il y a des accidents réels et absolus,  
« inhérents à leurs sujets. »

Après un temps de persécution, le cartésianisme triompha. Il fallut rectifier les erreurs du fondateur et développer ses découvertes en s'appuyant sur l'observation et l'expérience.

Leibniz établit la différence entre la quantité de mouvement et la force vive qui seule se conserve et introduit l'idée de résistance au mouvement, dans la notion de la matière. Newton, en observant les phénomènes naturels et en cherchant à les ramener à des lois mathématiques, découvre la loi de la gravitation.

S'appuyant ensuite sur cette loi, Laplace reprend le problème de la formation de l'univers, en partant d'une nébuleuse primitive, problème que Descartes avait bien su poser, mais dans lequel il s'était perdu, faute d'un point de départ fourni par l'observation; Laplace, du

reste, reconnaît expressément que son œuvre est le couronnement d'un édifice dont Descartes avait posé les fondements.

Une autre partie du développement de l'œuvre de Descartes consiste dans la réduction aux lois de la mécanique de tous les phénomènes physiques. A part quelques progrès de détail dans la théorie de la lumière, cette partie n'a pris une réelle importance qu'au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, les théories générales de la physique ayant subi un véritable obscurcissement pendant le siècle dernier.

La principale cause de cet obscurcissement est une fausse interprétation de la merveilleuse découverte de Newton. Celui-ci n'avait prétendu que formuler une loi, mais ses disciples, contrairement à son opinion formelle, firent de l'attraction une force inhérente à la matière, en vertu de laquelle les corps agissent les uns sur les autres à travers le vide, et l'on en vint naturellement à nier l'existence de l'éther, qui est à la base de toutes les théories contemporaines. Sur ces points, les newtoniens contredisaient Newton, mais il y a trois erreurs qui restent imputables à ce grand homme. La première est l'idée que la force se perd; la seconde, combattue par Leibniz, consiste à croire que l'attraction mutuelle des astres entraîne dans le système solaire un trouble qui a besoin d'être réformé par une intervention spéciale de la puissance créatrice; la troisième erreur, enfin, est d'avoir nié la doctrine des ondulations lumineuses et d'avoir adopté la théorie de l'émission, qui conduit à l'idée de propriétés spécifiques, indéter-

minables autrement que par les effets qu'elles produisent sur les êtres capables de sentir.

Cet obscurcissement de la pensée scientifique qui, du reste, ne fut pas tout-à-fait général, n'eut qu'une durée limitée, et, à partir de 1815, on voit les diverses branches de la physique rentrer dans la voie indiquée par Descartes.

Fresnel pour la lumière, Ørsted, Ampère et de La Rive pour l'électricité, Robert Mayer et Joule pour la théorie mécanique de la chaleur, ont été ses principaux continuateurs; les uns subissant son influence à leur insu, les autres, comme Fresnel, reconnaissant bien l'origine de leurs travaux. De l'ensemble des travaux et des découvertes qui constituent la physique moderne, ressortent : la doctrine de la nature purement mécanique des phénomènes matériels ; l'hypothèse de l'éther, fluide unique au moyen duquel s'accomplissent les transformations de mouvements ; enfin la conservation de l'énergie. Qui ne reconnaîtrait là les idées exposées par Descartes ? Quelque grandes donc qu'aient été ses erreurs, on doit saluer en lui le principal fondateur de la physique moderne.

III. Nous arrivons maintenant à la partie la plus originale de l'œuvre de M. Naville, à l'étude de l'influence de la philosophie des fondateurs de la physique moderne sur leurs découvertes. Cette influence se fait sentir par l'intermédiaire des principes directeurs qui inspirent la conception des théories. Voyons donc quels ont été ces principes pour les initiateurs que nous étudions.

Le premier principe directeur de toutes les sciences



est la conviction que les phénomènes sont réglés selon les lois de l'intelligence; en un mot, que l'univers est intelligible, qu'il y a accord entre lui et les lois de notre raison. L'enfant proclame cette conviction toutes les fois qu'il demande le *pourquoi* d'un fait. A ce principe fondamental s'en rattachent quatre autres qui y sont contenus en quelque manière :

1° *Principe de causalité*. Tout phénomène a une raison d'être, suppose un antécédent. En remontant de phénomène à phénomène, on arrive à un état de choses qu'on considère comme primitif et dont l'explication n'appartient qu'à la philosophie pure : ainsi Laplace prend une nébuleuse pour point de départ de sa mécanique céleste.

2° *Principe de constance*. Nous admettons que l'univers est composé d'éléments dont les propriétés sont fixes et que, les mêmes antécédents étant donnés, le même conséquent suivra : c'est le *déterminisme*. Sans cette base, la science serait impossible.

3° *Principe de simplicité*. La réduction du nombre des causes constitue un progrès pour la science, et le savant tend à ramener les causes les unes aux autres.

4° *Principe d'harmonie*. Rien n'est isolé, tout agit sur tout et tout subit l'influence de tout. Découvrir des rapports inconnus est une des manifestations essentielles du génie scientifique.

Le principe de *finalité*, qui joue un si grand rôle en biologie et dans la théorie générale du monde, apparaît peu dans la physique spéciale. Quant à la loi de l'inertie, nous verrons qu'elle a été une conception déduite

de principes philosophiques ; elle est devenue ensuite une hypothèse hautement confirmée. Des quatre principes directeurs, celui de causalité est une notion évidente pour la raison ; mais les trois autres n'ont pas une évidence immédiate, ne sont pas nécessaires ni susceptibles d'une véritable démonstration expérimentale ; toutefois, l'expérience les a confirmés indirectement en confirmant les théories qu'ils ont inspirées.

Examinons maintenant ces principes directeurs dans leurs relations avec les croyances philosophiques et religieuses. Le polythéisme, en plaçant une divinité à l'origine de chaque phénomène, satisfaisait le besoin de causalité, mais arrêtait les recherches ; aussi, dans l'antiquité grecque, l'esprit scientifique est-il le privilège d'un petit nombre d'intelligences. Les Juifs, au contraire, ayant la pleine idée du Créateur unique, s'élevaient naturellement à l'affirmation de l'unité et de la constance de la cause universelle ; mais l'attention, toute absorbée par la puissance de l'être souverain, y trouvait une explication suffisante des phénomènes : la notion de la cause absorbait celle des lois. Pendant le moyen-âge, le triomphe du monothéisme établit définitivement l'idée de l'unité du principe de l'univers, en même temps que se développait la culture logique de l'intelligence sous la discipline d'Aristote. Cette réunion du monothéisme des Hébreux à la tendance rationnelle des penseurs grecs fut un fait capital, mais ne put produire ses effets naturels que lorsque l'esprit se fut affranchi des autorités scientifiques indues et des prétentions de la méthode *a priori*. M. du Bois-Reymond a

bien indiqué l'influence du monothéisme sur la science, quand il a dit aux naturalistes allemands réunis à Cologne : « L'idée de Dieu, transmise pendant des « siècles, de génération en génération, a fini par réagir « sur la science même, et en accoutumant l'esprit « humain à la conception d'une raison unique des « choses, a enflammé en lui le désir de connaître cette « raison. »

Comme vérification de cette opinion, on peut citer sans doute la croyance en Dieu des fondateurs de la physique moderne ; mais il convient de vérifier s'il n'y a pas simple juxtaposition entre les deux qualités de croyant et de savant. Nous allons voir que la science est née sous l'influence de ces deux idées : la nature immatérielle de l'âme et l'existence de Dieu. Pour savoir si cette affirmation est exacte, passons rapidement en revue l'œuvre des hommes que l'opinion unanime désigne comme les fondateurs de la science moderne.

« La sagesse de Dieu est si grande, a dit Kopernik, « que les complications extraordinaires de notre système « astronomique en démontrent la fausseté. » C'est sous l'impulsion de cette idée, celle de la sagesse du Créateur, qu'il consulta les anciens auteurs dans lesquels il trouva le germe de son hypothèse, ainsi qu'il l'écrit au pape Paul III.

Nous avons déjà vu quelle était la foi de Képler : voici les rapports de sa foi avec sa science. Connaître la vérité, pour lui, c'est « repenser les pensées du Créateur », et il pose la maxime suivante : « Puisque Dieu « est une intelligence unique, le caractère des lois qu'il



« a données au monde doit être l'unité et l'universalité. »  
D'autre part, il considérait les faits comme des caractères tracés par la main divine, en sorte qu'il n'hésitait pas à sacrifier ses théories les plus séduisantes, dès que l'expérience ne les confirmait pas. L'idée de Dieu était donc à la fois le principe de l'élan de sa pensée et la source de sa juste humilité. Il offre ainsi la réunion, dans la pleine influence du monothéisme, de deux tendances que Bacon et Descartes devaient se partager.

L'œuvre de Bacon est très mêlée, nous l'avons dit, mais il conservera toujours la gloire d'avoir proclamé avec éclat la nécessité de l'observation. Or, voici comment il établit cette nécessité : « On ne saurait assez re-  
« commander aux hommes et les supplier dans leur  
« propre intérêt de subordonner leur esprit à l'obser-  
« vation attentive des choses... Une foule de systèmes  
« et de sectes peuvent apparaître dans tous les siècles,  
« et l'exubérance de ces sortes de productions est vrai-  
« ment inépuisable. Telle fantaisie s'empare de celui-ci,  
« telle autre sourit à celui-là... Chacun regardant l'uni-  
« vers du fond de sa cervelle, comme du fond de l'ancre  
« de Platon, bâtit son système... Ne dirait-on pas que  
« nous expions le péché de nos premiers parents, sans  
« que pour cela nous soyons corrigés de la tentation d'y  
« tomber nous-mêmes ? Ceux-ci tentèrent de s'égalier à  
« Dieu ; leurs descendants prétendent davantage, car  
« nous créons des mondes, nous commandons à la na-  
« ture, nous la dominons, nous voulons que tout soit  
« selon les vues mesquines de notre présomption, non  
« suivant la sagesse divine, suivant les lois de la nature

« même des choses... Si nous sentons quelque humilité  
« devant le Créateur ; si nous éprouvons ce sentiment  
« de vénération qui proclame en nous la gloire de ses  
« œuvres... il faut incessamment recommander aux  
« hommes de rejeter en partie ou du moins d'écarter  
« ces systèmes frivoles et à rebours du droit sens, qui  
« ont formulé hardiment des thèses, là où il n'y avait  
« lieu qu'à des hypothèses, qui ont enchaîné l'expé-  
« rience et se sont insolemment posés au-dessus des  
« œuvres de Dieu. C'est humblement, avec un senti-  
« ment de crainte révérentielle, et après s'être en quel-  
« que sorte purifiés de toute idée préconçue, que les  
« hommes doivent aborder le grand livre de la création  
« et en dérouler les pages, le contempler longuement,  
« le méditer et s'en pénétrer religieusement. » Pour  
Bacon comme pour Képler, le fondement de la méthode  
d'observation est donc la croyance en un Créateur libre  
et l'humilité en sa présence.

Ce fut à la fois une inconséquence et une grande faute  
de la part de Descartes de ne pas tirer la même conclu-  
sion de la notion d'un Dieu libre ; mais, à côté de cela,  
il a eu bien des gloires dont il faut chercher la source.  
Toute sa physique repose sur le refus à la matière de  
tout attribut psychique, de toute propriété autre que le  
mécanisme ; cette distinction absolue de la matière et  
des sensations qu'elle occasionne en nous repose tout  
entière sur la notion de l'immatérialité de l'âme, qui  
apparaît ainsi la source des théories mécaniques du son,  
de la lumière, de la chaleur, etc. Les phénomènes physi-  
ques se réduisant à la mécanique, Descartes recherche

les lois du mouvement, et il en formule deux, celle de l'inertie, et celle de la constance de la force. La première, en tant qu'elle affirme qu'un corps ne passe pas de lui-même de l'état de repos à l'état de mouvement, est conforme aux apparences, mais, dans ses autres parties, elle les contredit. Voyons donc comment Descartes est arrivé à les formuler : « Cette règle, dit-il (que tout  
« corps qui se meut, tend à continuer son mouvement  
« en ligne droite), comme la précédente, dépend de ce  
« que Dieu est immuable, et qu'il conserve le mouve-  
« ment en la matière par une opération très simple : car  
« il ne le conserve pas comme il a pu être quelque temps  
« auparavant, mais comme il est précisément au même  
« instant qu'il le conserve. » Or, « de tous les mouve-  
« ments, il n'y a que le droit qui soit entièrement  
« simple. » Comme l'inertie, la conservation de l'énergie vient de ce que Dieu, en vertu de sa perfection, agit d'une façon qui ne change pas.

Écoutons maintenant Galilée, le plus sage des fondateurs de la physique moderne : « Les lois de la nature  
« sont les plus simples qui se puissent... Elevons donc  
« notre pensée jusqu'à la règle la plus parfaite et la plus  
« simple, nous formerons la plus vraisemblable des hy-  
« pothèses. » Ces lois de la nature sont bien, du reste, pour lui les volontés de Dieu : « Interdire toute science  
« astronomique, dit-il, que serait-ce sinon condam-  
« ner cent passages de l'Écriture Sainte qui nous ensei-  
« gnent comment la gloire et la grandeur du Dieu tout-  
« puissant se révèlent merveilleusement dans toute la  
« création et se lisent divinement dans le livre ouvert



« du ciel ?... Or ce qui tombe purement sous le sens de  
« la vue n'est rien pour ainsi dire en proportion des  
« profondes merveilles qu'au prix de longues et soi-  
« gneuses observations le génie de ceux qui savent peut  
« découvrir dans le ciel. »

La gloire de Newton est d'avoir expliqué par une loi unique les trois lois astronomiques de Képler. Pourquoi chercha-t-il l'unité et la simplicité ? Pour observer, dit-il, les règles qu'il faut suivre dans l'étude de la physique. Il nous apprend d'ailleurs la source de ce principe de simplicité : « N'est-ce pas une preuve que nous ap-  
« prochons de Dieu, à mesure que nous arrivons à des  
« lois plus simples et plus générales. »

Leibniz, en rectifiant l'œuvre de Descartes, a été son plus illustre continuateur. Écoutons-le : « La sagesse  
« suprême de Dieu lui a fait choisir surtout les lois du  
« mouvement les mieux ajustées... Il s'y conserve la  
« même quantité de force totale et absolue ou de l'ac-  
« tion ; la même quantité de force respective ou de la  
« réaction ; la même quantité enfin de la force direc-  
« trice... J'ai trouvé qu'il faut recourir aux causes  
« finales et que ces lois ne dépendent point du principe  
« de la nécessité, comme les vérités logiques, arithmé-  
« tiques et géométriques, mais du principe de la conve-  
« nance, c'est-à-dire du choix de la sagesse. »

Si aux noms qui précèdent on opposait celui de Laplace, il faudrait observer que, quelque grand que soit celui-ci, il n'est pas un initiateur : sa nébuleuse primitive est un germe créé par le génie de Descartes, qu'il développe à l'aide de la découverte de Newton. Il suit

l'impulsion qui vient de ses devanciers; il reçoit d'eux notamment le principe de la simplicité et reconnaît même l'action d'une suprême intelligence dans l'univers.

Dans notre siècle, les hommes qui ont fait refleurir la physique cartésienne font remonter les principes qui les dirigent à la même source que leurs prédécesseurs, tout en entrant parfois dans de moindres développements philosophiques, ce qui est naturel, ces développements étant surtout nécessaires au point de départ. Prenons comme exemples Fresnel, Faraday et Robert Mayer, qui ont été des initiateurs féconds pour la lumière, l'électricité et la théorie mécanique de la chaleur. Fresnel adopte dès l'abord la théorie des ondulations, parce que, dit-il, la nature s'est proposé de faire beaucoup avec peu, de produire le maximum d'effets avec le minimum de causes, et que le système des ondulations fournit des explications plus simples que celui de l'émission. Du reste, les détails que Verdet a donnés sur les idées philosophiques de Fresnel montrent bien que cette *nature* qui se propose de faire beaucoup avec peu n'est autre que Dieu.

Faraday, chrétien fervent, considérait le monde physique comme n'offrant qu'un seul phénomène : le mouvement dirigé par une seule volonté. La pensée de l'unité divine le poussant à la recherche de l'harmonie des phénomènes, il s'efforça de découvrir les rapports de l'attraction avec les phénomènes de la physique générale.

Quant à Robert Mayer, il remonte nettement aux principes cartésiens : l'immatérialité de l'âme, le carac-

tère rationnel et l'unité suprême qui fait l'harmonie de la nature. La constance de la force est moins pour lui une induction tirée de l'expérience qu'une hypothèse philosophique dont il demande la vérification à l'expérience.

De tout ce qui précède résulte la preuve directe que l'immatérialité de l'âme et l'existence de Dieu sont les sources de la physique moderne; c'est la vérification historique de cette parole de Kant : « Supposer un « sage auteur du monde est une condition d'un but qui, « à la vérité, est contingent, mais qui n'est cependant « pas sans importance, celui d'avoir un fil conducteur « dans l'investigation de la nature. »

Après l'épreuve, voici la contre-épreuve : elle doit résulter de l'examen historique des résultats de l'athéisme scientifique, c'est-à-dire de la suppression de l'idée de Dieu dans l'étude de la nature, suppression qui peut se concilier d'ailleurs avec une croyance personnelle en la divinité. Les savants se divisent en trois classes : la première renferme ceux qui ont une croyance ferme dans l'unité, la puissance et la sagesse du Créateur, croyance qui affermit leur raison dans l'application des principes directeurs des recherches; tous les fondateurs et grands initiateurs appartiennent à cette catégorie. La seconde classe se compose d'hommes qui suivent le courant de la science tel qu'il existe, sans remonter à la source des principes directeurs : c'est la foule des savants. Ceux de la troisième classe nient les principes qui ont fondé la science : c'est eux que nous devons étudier, qu'ils nient l'existence de Dieu ou se bornent à éliminer son idée de la science. Parmi ces savants, les uns tombent dans



l'idéalisme et considèrent le monde comme le développement de lois nécessaires, comme la manifestation d'un principe sans conscience et sans liberté; les autres tombent dans l'empirisme, ne veulent aucune direction dans les recherches scientifiques et nient la valeur des principes. L'idéalisme conduit logiquement à l'erreur de Descartes, erreur illogique de sa part et consistant à construire le monde *à priori*; il a atteint son apogée avec Hegel et ne paraît plus très puissant aujourd'hui. L'empirisme a plus d'importance. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il a produit l'obscurcissement des idées d'où est sortie la physique moderne, et aujourd'hui il tend à produire le même effet et à faire nier tous les principes directeurs dont nous avons reconnu l'existence.

1<sup>o</sup> Certaines lois, comme la loi de Mariotte sur la compressibilité des gaz, ne sont qu'approchées et non absolues, comme on l'avait cru. Les savants hostiles à la conception de l'ordre universel ne disent pas alors : « Défiez-vous des systèmes étroits qui n'embrassent pas l'ensemble des faits », mais : « Défiez-vous de la recherche de la simplicité et de l'ordre dans la nature. » C'est ainsi que M. Moleschott signale comme une erreur « l'hypothèse que la nature est sagement réglée. »

2<sup>o</sup> M. Sainte-Claire-Deville voulant étudier les rapports qui existent entre l'affinité chimique et les lois générales de la physique, c'est-à-dire recherchant l'harmonie des deux ordres de phénomènes, M. Naquet s'élève, au nom de l'expérience immédiate, contre la recherche de ces rapports et veut qu'on s'arrête aux propriétés spéciales qui portent les corps à s'unir (*Revue*

*de la Philosophie positive*). De même, Auguste Comte ne veut pas qu'on cherche à expliquer la gravitation par les mouvements de l'éther.

3° Littré n'admet pas que l'idée de la fixité des lois de la nature soit une des bases de la science. En observant les mouvements des étoiles doubles, on verra si elles obéissent à la loi de la gravitation, mais on ne saura nullement si cette loi s'applique aux autres étoiles. Evidemment on n'en aura pas une connaissance certaine, mais la croyance à la constance des lois de la nature est si indispensable que Littré l'admet ici sans s'en douter : Comment connaît-on les mouvements des étoiles doubles ? Par leur lumière ; si les lois de la propagation de la lumière ne sont pas les mêmes dans leur région que dans la nôtre, cette lumière ne nous apprendra rien sur leurs mouvements réels, et, d'une façon générale, l'astronomie devient impossible.

4° Stuart Mill et Littré nient aussi le principe de causalité. Écoutons ce dernier : « Nous ne pouvons concevoir que rien vienne de rien et que rien retourne à rien ; mais au fond qu'en savons-nous ? Tout ce qu'il nous est permis de dire ne se borne-t-il pas à affirmer que, dans la mesure de notre expérience, rien ne vient de rien et ne retourne à rien, et à donner à cette notation toute l'induction que comportent les vastes étendues de durée et d'espace ouvertes derrière nous et devant nous. »

5° La physique moderne est sortie de la séparation précise du domaine de la physique de celui de la psychologie. Tyndall repousse les anciennes définitions de

la matière relatives à ses propriétés purement physiques et mécaniques, et propose celle-ci : « L'aurore et la  
« puissance de toutes les formes et de toutes les qua-  
« lités de la vie. » « Qu'on s'imagine, dit M. Du Bois-  
« Reymond, que tous les atomes qui constituaient Cés-  
« sar à un instant donné, au Rubicon par exemple,  
« soient, à l'aide d'un artifice mécanique, mis chacun à  
« sa place, et que la vitesse requise leur soit imprimée  
« dans la direction convenable : d'après nous, alors  
« César serait rétabli corps et âme. » « Dans certaines  
« conditions, dit M. Schérer, la matière produit la lu-  
« mière, la chaleur ; dans d'autres conditions elle vit ;  
« dans d'autres conditions encore, elle sent, veut et  
« agit ; dans d'autres conditions enfin, au degré supé-  
« rieur, elle se manifeste comme pensée, elle acquiert  
« la conscience, elle arrive à la vie spirituelle. » C'est la  
négation de l'inertie ; la voici du reste dégagée de tout  
nuage sous la plume de M. Moleschott : « Un des ca-  
« ractères les plus généraux de la matière est de  
« pouvoir, dans des circonstances propices, se mettre  
« elle-même en mouvement. »

La démonstration annoncée est complète. Négation de l'idée fondamentale du corps ; négation des principes directeurs des recherches ; négation de toutes les bases de la physique moderne : tout ce qu'on cherchait est trouvé. M. Dumas a dit : « Douter des vérités divines, « c'est livrer sa vie au hasard ; y croire, c'est lui donner « son lest : telles étaient la conviction et la règle de « Faraday. » A son tour, M. Naville nous dit : « Douter « des vérités divines, c'est livrer la science au hasard,



« y croire, c'est lui donner son lest : tel est l'enseignement de l'histoire. »

Son ouvrage, dont à travers une sèche analyse on a pu entrevoir le haut intérêt, ne s'arrête pas là : il étudie encore le conflit apparent de la physique et de la morale né du principe de la conservation de l'énergie, ainsi que les conséquences philosophiques de la physique moderne.

Nous ne le suivrons pas sur ce terrain, car du moment qu'il quitte le domaine de l'histoire pour l'argumentation philosophique, une analyse pure et simple est impossible : une véritable discussion s'imposerait.

---



# NOTE SUR QUELQUES COUTUMES ET INVENTIONS DES GRECS

Par l'Abbé TOUGARD, Membre correspondant.

---

Le célèbre *tout est dit* de La Bruyère ne doit pas décourager les derniers venus dans le domaine des lettres. Les vérités générales elles-mêmes peuvent toujours être reprises avec succès, quand le tour de la pensée ou le mérite de l'expression les relèvent d'une saveur nouvelle.

C'est surtout dans les œuvres d'érudition que le *tout est dit* ne saurait se faire accepter. Et néanmoins, lesquels de nos contemporains oseraient se mesurer de front avec les savants de la Renaissance ? Ces hommes qui écrivaient le latin et le grec à méprendre les plus fins connaisseurs, avaient, on peut le dire sans trop d'exagération, tout lu, tout retenu, tout approfondi. Mais la science ne s'est pas pour cela immobilisée : si elle n'a guère pu avancer sur certains points, elle s'y est du moins affermie et complétée. L'épigraphie, la numismatique et les autres dépendances de l'archéologie ont surgi et ne cessent d'étendre leurs conquêtes. Les textes eux-mêmes ont acquis une valeur nouvelle.



le seul cours des âges suffit souvent à en tirer des conséquences auxquelles nos pères n'eussent pas songé. Il y a plus : alors qu'une discussion semble totalement épuisée, il ne faut qu'un esprit sagace et puissant pour la rajeunir (1).

Enfin les mille particularités de la vie intime, des usages, des mœurs et des institutions des sociétés grecque et romaine, n'ont pas encore dévoilé tous leurs secrets. C'est qu'aussi la matière est immense et en quelque sorte intarissable. Car nul présomptueux ne se flattera jamais de peindre fidèlement, jusque dans leurs traits les moins saillants, ces tableaux lointains et séparés de nous par quinze ou vingt-cinq siècles, quand nous ne connaissons qu'imparfaitement l'ensemble de notre pays avant la Révolution.

Il ne fallait rien moins que ces considérations pour oser offrir à l'Académie des notes sans suite, assez sèches, et dont l'unique titre à cet honneur est de ne point figurer dans l'index général des 12 volumes in-folio des *Antiquités grecques* de Gronovius.

(1) Depuis plus de deux cents ans par exemple, les érudits français, en escarmouchant sur les origines de la foi chrétienne dans les Gaules, ont retourné dans tous les sens le fameux passage de saint Grégoire de Tours. Or, voici que, sans s'éloigner notablement des conclusions déjà posées par le P. Longueval, au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, M. le chanoine Duchesne a établi une thèse toute nouvelle sur le rôle de Grégoire de Tours dans cette question. Il montre qu'on exagère la portée de certaines phrases, tandis que son silence proteste avec une force invincible contre ces prétendues traditions, improvisées du ix<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle. (*Les Origines chrétiennes*, p. 447, 453. Paris, 1881; pet. in-4<sup>o</sup>, autogr.)

## I

Il paraît que les courses de chevaux n'étaient pas plus dans l'antiquité qu'à présent un moyen assuré de faire fortune : car dans leurs imprécations les Lacédémoniens souhaitaient à leurs ennemis la manié d'élever des chevaux (1).

La toilette avait chez les anciens des raffinements singuliers. Ainsi leurs petits-mâîtres grattaient chaque jour leurs ongles, pour les rendre fort brillants (2).

A Athènes, les portes des maisons se développaient en dehors et sur la rue ; en sorte qu'il fallait avoir la précaution d'y faire quelque bruit avant de les ouvrir, de peur de heurter les passants (3).

La condition des pauvres de cette ville devait être fort misérable, puisque, aux Panathénées, qui étaient la plus grande fête d'Athènes, tout le régal des malheureux se composait d'une sorte de ragoût ou de sauce, avec un tout petit morceau de pain (4).

« A Athènes, dit encore le scholiaste, les enfants se servaient dans leurs jeux de scarabées dorés. Ils leur attachaient à la patte un fil de lin avec un petit morceau de bois, de façon qu'ils ne pussent l'enlever en l'air » (5).

(1) Le scholiaste d'Aristophane, sur le vers 12 des *Nuées*.

(2) *Idem*, sur le vers 332.

(3) EURIPIDE, *Oreste*, 1368 ; et scholiaste.

(4) Le scholiaste d'Aristophane, sur *les Nuées*, v. 386.

(5) *Ibidem*, vers 763.

La mémorable défense de Syracuse par Archimède a soulevé parmi les savants de grandes controverses sur les miroirs ardents. On a contesté la réalité de leur emploi dans cette circonstance ; et leur possibilité même n'a été universellement reconnue qu'après les expériences de Buffon, en 1747. Enfin l'un des premiers critiques de notre époque, Letronne, admet que Archimède en fut l'inventeur (1). Ce dernier point n'est pas indiscutable : du moins ne peut-on nier que l'illustre géomètre a tout au plus donné une nouvelle et grandiose application à un procédé déjà ancien, quand on lit dans Aristophane : « N'avez-vous pas vu cette pierre, belle et transparente, avec laquelle on allume du feu ? » Sur quoi le vieil interprète a écrit cette explication : « C'est un objet en cristal, préparé en forme de roue, et fait tout exprès pour cela. Quand on l'a frotté d'huile et chauffé au soleil, on en approche des mèches, et elles s'allument » (2).

Les Grecs mettaient du sel dans les tonneaux et dans les outres pour empêcher le vin de tourner et de devenir sur (3). Quelque singulier que soit ce procédé, il peut se confirmer par ce que racontait naguère un marin, lequel affirmait, d'après plusieurs expériences, qu'une petite quantité d'eau de mer versée dans le tonneau où l'équipage tire son vin, loin d'en altérer la qualité, ne fait plutôt que l'améliorer.

La même glose nous apprend que c'était la coutume

(1) Note sur Rollin, *Histoire ancienne*, XI, 2, 8 ; vol. IV, p. 312 ; nouv. éd. Didot.

(2) ARISTOPHANE, *Nuées*, v. 767-768 ; et schol.

(3) Le scholiaste sur Aristophane, *Nuées*, x. 1237.



de frotter légèrement d'huile mêlée avec du sel les gens que l'ivresse avait mis hors de leur bon sens ; et ils s'en trouvaient bien (1).

## II

En 1867, l'Imprimerie impériale publia en vue de l'Exposition universelle un beau volume grand in-4° de plus de 430 pages, intitulé *Poliorcétique des Grecs* et contenant 108 figures. Ces textes, publiés en très grande partie par Thévenot à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, comprennent des traités techniques sur l'art militaire et des récits de sièges (2). Une étude comparative avec trois sièges soutenus par Thessalonique du vi<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle m'a obligé à lire ce volume en entier. Voici quelques particularités qui semblent dignes d'être reproduites.

C'est d'abord une résolution graphique du problème des moyennes proportionnelles (3).

L'installation des machines de guerre sur les navires avait lieu avec une habileté telle qu'elles demeuraient toujours d'aplomb (4).

Pour percer les murs d'une ville assiégée, les anciens employaient parfois des tarières mises en mouvement

(1) *Ibid.*

(2) L'établissement paléographique du texte fut confié à M. Wescher. Malgré sa compétence et le soin scrupuleux qu'il y a apporté, son travail est loin d'être irréprochable. L'esprit exclusif qui le domine lui a valu des critiques justifiées (Voir *Notices et Extraits des Manuscrits*, XXVI, II, 24 ; n° 86).

(3) *Poliorcétique*, p. 117.

(4) *Ibid.*, 32.

par une sorte d'archet, absolument comme nos mécaniciens se servent du *foret à violon* (1).

Quand les assiégeants craignaient qu'une ville ne fût entourée de pointes de fer cachées en terre, ils attachaient parfois des semelles de bois sous les sandales des soldats (2).

Dans les sièges, on usait parfois d'échelles faites en peaux cousues que l'on remplissait d'air. Ces peaux ainsi gonflées se dressaient verticalement; et, se fixant au haut des remparts par les crochets dont elles étaient munies à leur sommet, elles fournissaient un chemin aux assaillants (3).

Au siège de Tyr, on employa des chaînes au lieu de câbles pour attacher les ancres (4). Ceci mérite d'autant mieux d'être remarqué que l'usage des chaînes n'est devenu commun dans la marine que depuis une cinquantaine d'années.

Le principe sur lequel a été entreprise notre digue de Cherbourg, n'avait pas échappé à l'antiquité. On y avait en effet observé que la vase de la mer consolide les pierres qui y sont jetées (5).

Lorsqu'un industriel de Déville cachait naguère au public la composition d'une colle à fromage de son invention, il était loin d'imaginer que ce fût là un produit

(1) Poliorcétique, 149 et 220-222.

(2) *Ibid.*, 212.

(3) *Ibid.*, 213-214.

(4) *Ibid.*, 313.

(5) *Ibid.*, 309.

*renouvelé des Grecs*. Rien n'est plus certain néanmoins, d'après un manuscrit que Du Cange a cité (1).

### III

Comme les citations précédentes l'ont suffisamment démontré, les ouvrages techniques de l'antiquité grecque sont moins connus qu'ils ne mériteraient de l'être. Cela tient à ce qu'ils ne sauraient être convenablement interprétés qu'à l'aide d'un ensemble de connaissances rarement réunies. Par exemple les hellénistes mécaniciens ont été de tout temps assez rares, sans que les ingénieurs hellénistes aient été plus communs. Les nouveaux programmes ne les multiplieront pas davantage ; mais depuis un demi-siècle la France a produit quelques spécialistes, dont les efforts opportuns ont mis en circulation d'anciens procédés jusqu'alors profondément ignorés (2).

(1) *Thesaurus græcæ linguæ* (éd. Didot), τ<sup>ο</sup> τυρόκολλον.

(2) Sans parler des belles études de feu H. Vincent, un commandant du génie à Bourges, M. de Rochas d'Aiglun, a publié en 1877, dans l'*Annuaire de l'Association grecque*, un *Coup d'œil sur la Balistique et la Fortification dans l'Antiquité* (12 pp. in-8<sup>o</sup>). Il vient d'imprimer cette année, dans le volume des *Mélanges Grecs* (pp. 781-801), une *Traduction du TRAITÉ DES MACHINES d'Athénée*. L'introduction annonce qu'il a en projet beaucoup d'autres travaux du même genre.

Un fragment de la lettre que m'écrivait M. de Rochas (23 juin 1884) revient parfaitement à notre sujet, et prouve que l'antiquité nous réserve plus d'une intéressante surprise : « Quant à l'état de la mécanique chez les Egyptiens, ce sont eux qui ont été les initiateurs des Grecs, qui l'ont été eux-mêmes des Romains ; et pour beaucoup de parties nous ne sommes point à leur hauteur au point de vue « pratique. »



Leurs traductions, leurs commentaires et leurs mémoires se recommandent mieux que par un pur attrait de curiosité. Malgré l'immense extension que la vapeur a donnée aux arts industriels, malgré la multitude de combinaisons ingénieuses qu'elle a déjà fait éclore, tout n'est pas trouvé, loin s'en faut. Le germe de plus d'une nouveauté féconde, comme dans l'emploi du levier, les moyens d'assemblage, etc., est déposé dans ces vieux textes qui n'ont point droit de cité dans la grande littérature classique, et qui, ainsi, ont été à peine feuilletés durant plus de vingt siècles, sinon par quelques érudits dont les études sont plus oubliées encore que les auteurs par eux étudiés.

M. Victor Prou, ingénieur civil, a travaillé une quinzaine d'années à étudier l'artillerie gréco-romaine, et l'a éclairée d'une lumière toute nouvelle (1). De ces recherches sur l'emploi le plus redoutable de l'industrie humaine, il n'a pas craint, et avec raison, de passer à son application la plus futile, sans être la moins ingénieuse ; et, reprenant la voie ouverte par un membre de l'Institut, feu Ch. Magnin, dans son *Histoire des Marionnettes en Europe* (qui a eu deux éditions), il a présenté à l'Académie des Inscriptions un mémoire de 160 pages in-4°, avec 15 figures, sur *les Théâtres d'Automates en Grèce*, il y a deux mille ans. Ce qui augmente la valeur de cette curieuse publication, c'est

(1) De ce patient labeur est née une œuvre magistrale sur *la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie*, vol. in-4° de 320 pp., avec 56 fig. (Imprimerie nationale, 1877. *Notices et Extraits des MSS.*, XXVI, n).

qu'elle réimprime une partie de l'*Art de construire les Automates*, traité d'Héron d'Alexandrie, avec restitution paléographique, traduction française et ample commentaire *variorum*. La version est nette et précise, sans cesser d'être intelligible pour ceux mêmes qui ne sont que peu ou point du métier (1).

On ne peut s'empêcher d'admirer l'habileté des savantes combinaisons qui ont produit, à l'aide du seul contre-poids, des effets si variés et si précis. Mais aussi, soit dit en passant pour la consolation des hommes de goût qui seraient tentés de déplorer comme un signe d'irremédiable décadence la faveur qui entourait Guignol, Gringalet ou Décousu, les marionnettes eurent accès dans la maison des riches, même aux plus beaux temps de l'art grec, et des acteurs en bois envahirent une scène qui retentissait encore des accents d'Euripide.

Deux types de théâtre automatique, écrit M. Victor Prou (p. 26), correspondaient à deux genres distincts de représentations scéniques. Au théâtre mobile, tous les personnages, rangés d'avance, exécutent leur rôle à ciel ouvert, sans changement de décors, au centre d'un public assis en cercle autour du groupe. Le théâtre fixe, au contraire, dans la description d'Héron, exhibe, avec

(1) On peut néanmoins se demander si la phrase (page 128, n° 2) : « Puis on installe le mécanisme de la bobine et son moteur de l'autre côté de la scène, » rend bien : τίθεται δ' ἐχομένη τῆς ἐξελίκτρας ἡ μηχανή, τῆς δὲ μηχανῆς ἐκ τοῦ ἄλλου μέρους. Ce texte grec semble lui-même défectueux soit par corruption ou par lacune, et peut-être aussi pour la ponctuation.

entr'actes et changements de scène une véritable tragédie en cinq actes.

L'*Apothéose de Bacchus* est le sujet décrit par Héron comme type des représentations des théâtres mobiles. Peu d'instants après l'appareil installé, dit-il (p. 29, n° 44), le théâtre se met en marche vers un lieu déterminé, où il s'arrête. Alors un autel placé en avant de Bacchus s'allume ; et, en même temps, du lait ou de l'eau jaillit de son thyrses, tandis que la coupe qu'il tient de la main droite répand du vin sur une panthère couchée à ses pieds. Les quatre faces du soubassement se ceignent de couronnes ; et, au bruit des tambours et des cymbales, les bacchantes dansent en rond autour de l'édicule.

Bientôt le bruit cesse. Bacchus et la Victoire, debout au-dessus de la tourelle qui abrite ce dieu, se tournent vers le dehors. Un second autel, qui était d'abord en arrière de Bacchus, et placé maintenant devant lui, s'allume à son tour (1). Nouvel épanchement du thyrses et de la coupe ; nouvelle ronde des bacchantes, au bruit des cymbales et des tambours. La danse achevée, le théâtre revient à sa station première. Ainsi finit l'apothéose.

Parmi les sujets attrayants que les constructeurs ont introduits du temps d'Héron sur les théâtres fixes, cet auteur expose celui qui lui a paru le plus parfait, c'est-à-dire *la légende de Nauplius*.

A l'ouverture du théâtre, on apercevait douze personnages rangés en trois groupes. Ils figuraient autant de

(1) Cette phrase modifie légèrement le sens adopté par le traducteur.



Grecs, travaillant à construire des navires et prêts à les lancer. Ces poupées se mouvaient, les unes sciant, les autres fendant du bois, celles-ci jouant du marteau, celles-là de la mèche ou du trépan. Elles faisaient grand bruit, à l'instar d'ouvriers véritables.

Au bout d'un certain temps, la scène se fermait pour le premier entr'acte. Elle se rouvrait sur un point de vue différent, pour le lancement des navires. Le second entr'acte ne montrait plus dans un nouveau décor que le ciel et l'eau. Bientôt commençait le défilé des navires, en ordonnance de flotte. Les uns disparaissaient, et les autres revenaient plusieurs fois. Sur les côtés s'ébattaient des dauphins, les uns plongeant, les autres s'élançant hors de l'eau, comme de véritables poissons. Peu après la mer devenait houleuse, et les navires filaient en ligne serrée.

Après le troisième entr'acte, pas une voile à l'horizon. Mais Nauplius y brandit sa torche, pour se venger des Grecs en les trompant, et Minerve est debout près de lui. Alors une flamme éclairait l'horizon, visiblement alimentée par la torche. Le quatrième entr'acte prélude au naufrage de la flotte. On y voit Ajax à la nage. Grâce à une machine cachée dans les combles du théâtre, un bruit de tonnerre éclatait sur la scène, et la foudre frappait Ajax, dont le personnage disparaissait soudain. Alors la scène se refermant une dernière fois, mettait fin à la représentation (pp. 23-24).

Quand on songe à la simplicité du moyen (un poids) qui amenait des effets si multiples et si variés, on ne peut s'empêcher d'admirer la profonde entente des res-

sources de la mécanique que ces automates supposent.

En effet, comme le remarque judicieusement M. Prou, « l'économie générale du double système d'Héron présente une analogie remarquable avec l'ensemble du métier à tisser de Jacquart : même unité de principe moteur, même exiguité d'espace disponible, même nécessité de le ménager sans sacrifier aucun détail, même souci de la simplicité et du bon marché des matériaux, faciles à installer, à réparer ou à remplacer ; en un mot, même perfection, théorique et pratique, dans les deux chefs-d'œuvre. Pour les louer dignement, ne suffit-il pas de les comparer l'un à l'autre ? (p. 82). »

Les connaissances spéciales de l'habile éditeur lui ont suggéré des rapprochements curieux entre divers détails techniques de la mise en action de ce théâtre. Par exemple, l'emploi des trémies à sable pour le décintrement des voûtes en maçonnerie lui paraît (p. 53) évidemment d'origine antique.

Ainsi encore l'application d'un empois blanc et fluide à la toile, afin d'en rendre l'enroulement plus facile, autorise à se demander si l'amidon n'était pas connu des anciens (p. 113).

Ailleurs une conjecture sur une des pièces les plus insignifiantes de l'appareil lui fait soupçonner en elle l'ancêtre du secteur à pivot qui règle la distribution de la vapeur aux cylindres de nos machines (p. 129).

Enfin, le principe de la voie à rail-ornières, si largement employée de nos jours dans les tramways, est d'origine antique (p. 31-32), et l'invention en doit être attribuée à Héron d'Alexandrie. Le soin minutieux avec

lequel il analyse dans son livre premier les divers cas d'application de ce principe, atteste qu'il en était l'auteur.

Cette discussion détaillée des moindres coutumes et inventions des âges classiques peut paraître mesquine et indigne des meilleurs esprits. Elle ne laisse pas néanmoins d'amener parfois des considérations de l'ordre le plus élevé. N'est-ce pas en effet parce que les conditions de la vie domestique et les habitudes commerciales des Grecs n'y rendaient pas nécessaire, comme chez nous, la présence de la femme, de l'épouse, que les secondes noces furent sévèrement jugées dans l'Eglise primitive, à cause qu'elles donnaient une idée peu favorable de la dignité morale de ceux qui les contractaient.

---





## NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR M. GIRARDIN

Par M. A. MALBRANCHE.

---

Le 10 février 1858, les salons du Tivoli Normand étaient splendidement décorés ; 250 convives, parmi lesquels toutes les notabilités de la science, de l'industrie et de l'agriculture, étaient réunis autour de tables somptueusement servies. M. le sénateur baron Leroy, préfet de la Seine-Inférieure, présidait, ayant à ses côtés M. Verdrel, qui venait d'être nommé maire de Rouen, et M. Deschamps, avocat, président du comité d'organisation. On y remarquait aussi plusieurs membres du Conseil général et de la Magistrature, l'Inspecteur de l'Académie, le Président du Tribunal de commerce, ceux de la plupart des Sociétés savantes, des délégués des villes du Havre et d'Elbeuf, etc. La cordialité la plus franche régnait parmi les assistants, unis dans les mêmes sentiments de reconnaissance et d'affection, heureux de fêter une dernière fois le maître et l'ami qui allait les quitter(1).

Au moment où le Président portait la santé du savant, objet de cette belle manifestation, les voiles tombent et

(1) PÉRON, *Compte-rendu*, passim.

un bronze magnifique, œuvre de Denière, apparaît à tous les yeux : il représente l'Histoire, appuyée sur le Temps, inscrivant sur ses tablettes cette date mémorable : *Les Sciences, l'Industrie et l'Agriculture à M. Girardin*. — 10 février 1858, tandis qu'un jeune homme, assis à ses pieds, tient un livre où se lisent les noms des principaux ouvrages du savant chimiste. Depuis longtemps déjà vous avez nommé le héros de cette fête. Ceux qui ont assisté à cette solennité, unique dans nos annales, n'oublieront jamais les douces émotions qui agitaient les cœurs, partagés entre le bonheur de serrer une dernière fois la main du professeur aimé, de l'ami charmant et dévoué, et le regret de le voir nous quitter, peut-être pour toujours.

Dans des termes chaleureux et éloquents, M. Deschamps, organe de l'assemblée, a résumé la laborieuse et féconde carrière de M. Girardin, entouré ici « de collègues dévoués, de disciples reconnaissants, des représentants éclairés de l'Administration, de la science, de l'industrie et de l'agriculture, de toutes les forces vitales d'un département où nul n'est oisif, où chacun vit de la pensée et de l'action... N'étiez-vous pas, dit-il en terminant, l'enfant adoptif de cette cité. N'étiez-vous pas de la famille pour nous. Permettez-moi une comparaison que ce mot me suggère : les pères et les mères savent qu'il vient un jour où, malgré les déchirements du cœur, il faut se résigner à se séparer de ceux qui grandissent et s'élèvent et qu'il y aurait égoïsme à préférer le charme de leur présence aux impérieuses exigences de leur avenir. »



On conçoit facilement les enthousiastes applaudissements provoqués par cette allocution, mais qui dira l'émotion de M. Girardin, ne pouvant retenir ses larmes et impuissant, pendant quelques instants, à exprimer les sentiments qui débordaient de son cœur, sentiments de joie, d'orgueil, de gratitude pour le bonheur inespéré de cette journée, couronnant trente années passées sur cette terre normande où, disait-il, « l'affection publique ne m'a jamais fait défaut, soutenant mon courage et augmentant mes forces... sur cette terre qui m'a fait son enfant d'adoption et qui a des récompenses pour tous les dévouements... Lorsque mon esprit, affaibli par l'âge, commencera à perdre le souvenir des choses d'ici-bas, mes yeux, en tombant sur ce bronze splendide, qui immortalisera, dans ma famille, votre généreuse affection, mes yeux à demi éteints iront faire vibrer dans mon cœur presque mort les fibres encore vivaces de la reconnaissance et de l'amitié

« ... et dulces moriens reminiscitur Argos »

J'ai voulu rappeler, en commençant, cette époque brillante de la carrière de M. Girardin, parce que le souvenir en est encore vif dans ma pensée et que notre savant collègue était alors dans toute la force de son talent et à l'apogée de sa renommée scientifique. Reprenons maintenant les choses de plus loin et voyons se dérouler ces longues années de labeur qui, d'une situation modeste, ont conduit M. Girardin à ce degré d'estime et d'honneur.

GIRARDIN (Jean-Pierre-Louis), naquit à Paris le

16 novembre 1803; son père était pharmacien-droguiste; en 1817, il fut placé comme élève chez Depenne, rue Feydeau. Remarquons d'abord que, comme beaucoup de savants, chimistes ou naturalistes, Girardin est sorti de la pharmacie. Il semble que dans cette profession où les trois règnes sont mis en œuvre, la jeunesse lettrée, studieuse, puise un attrait particulier pour les corps de la nature et les réactions qu'ils produisent les uns sur les autres. De cette même source sont sortis les trois Jussieu, Antoine, Bernard et Joseph, les fondateurs de la méthode naturelle; Lemery, Descroizilles, Vauquelin, qui, de simple garçon de laboratoire, devint essayeur à la Monnaie et directeur de l'Ecole de Pharmacie; Parmentier, le philanthrope passionné; Chaptal, qui fut aussi homme d'État, Klapproth et Scheile, à l'étranger, pour ne citer que les plus marquants.

Reçu bachelier en 1820, Girardin entra successivement comme pharmacien surnuméraire, ce sont ses propres expressions, à la Pharmacie centrale, au Val-de-Grâce, à la Charité, à Saint-Antoine. Les loisirs que lui procurait cette nouvelle position, il les utilisait pour l'étude, remportait le prix de botanique (1822) et celui de pharmacie (1823). Il aimait à se rappeler ces premiers succès dans une voie où il marchait alors avec son ami Lecoq, resté fidèle aux sciences naturelles et passé maître en botanique. En 1824, il est nommé au concours, le premier, interne en pharmacie des hôpitaux et félicité publiquement par M. Chaptal. Mais ses aptitudes spéciales poussaient le jeune interne vers d'autres études préférées; son objectif était le professorat. Deux

ans après, il entre comme aide préparateur au laboratoire de Thénard, au Collège de France, avec Person et d'Arctet. Sous son illustre chef, son ardeur au travail redouble; au lieu de résumer simplement les leçons du professeur, il fait une rédaction complète d'où sort, en collaboration avec Lecoq, deux volumes intitulés : *Éléments de minéralogie appliquée aux sciences chimiques*, qui parurent en 1826. L'année suivante, avec le Dr Juillet, il publie un Manuel de botanique estimé à cette époque. Girardin n'avait alors que vingt-quatre ans; combien peu, à cet âge, ont ces idées sérieuses et réfléchies, cette volonté tenace, cette passion du travail, qui fécondent toute une carrière et décident de l'avenir.

Thénard, qui connaissait la valeur de son élève, n'hésita pas, malgré sa jeunesse, à le proposer pour la chaire de chimie appliquée aux arts, alors vacante à Rouen. Girardin prit possession de ce poste le 6 décembre 1828; il succédait à Descroizille, Vitalis, et à Houton Labillardière, neveu du célèbre voyageur de ce nom, les premiers titulaires de cette chaire, créée par Louis XVI.

Ses leçons obtinrent promptement un succès bien mérité. Avant tout, Girardin fut un chimiste praticien; préoccupé constamment des applications d'une science dont il appréciait toutes les ressources, il chercha sans cesse à en répandre les clartés sur les procédés de l'industrie et de l'agriculture. Dans ses leçons comme dans ses ouvrages se révèlent ces tendances utilitaires qui donnèrent un cachet particulier à son enseignement et qui se traduisait par cette épigraphe de son traité de



chimie : « La science ne devient utile qu'en devenant vulgaire ». Travaillant avec routine, sans se rendre compte des manipulations qu'il effectuait, l'ouvrier, auxiliaire inintelligent du maître, ne pouvait comprendre leur but ; Girardin pensa avec raison qu'en instruisant l'ouvrier, en lui exposant succinctement et clairement les principes des opérations industrielles, en même temps qu'on l'attacherait à son travail, on fournirait aux chefs d'atelier des collaborateurs plus adroits et plus utiles. De cette pensée naquit la création des cours du dimanche et, presque en même temps, la publication des *Leçons de chimie élémentaire faites à l'Ecole municipale de Rouen*. Cet ouvrage, conçu d'après un plan tout à fait nouveau, eut un grand succès ; plusieurs éditions furent rapidement écoulées ; les dernières renfermaient des échantillons, innovation qui complétait heureusement les explications théoriques de l'ouvrage. *Les Leçons de chimie* furent traduites dans plusieurs langues et méritèrent à l'auteur des récompenses de la part de souverains étrangers, pour les progrès que la traduction de son ouvrage avait fait faire à l'industrie dans leurs États.

Dans le même ordre d'idées, M. Girardin, qui avait déjà publié plusieurs petits traités sur le sol, les fumiers, les engrais, fonda les conférences agricoles qui se faisaient chaque année dans quelques-uns des cantons du département. Les premières eurent lieu en 1849 à Gouderville, Valmont et Pavilly. Après son départ, M. Morière a continué ces pérégrinations annuelles avec le même succès. Nul doute que l'agriculture, si avancée

dans notre contrée, n'ait profité de ces leçons faites aux cultivateurs, à leur proximité, avec la simplicité et la clarté qui caractérisaient le talent du conférencier.

Lors de la création de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres, en 1855, M. Girardin en fut nommé le directeur.

Presque aussitôt son arrivée à Rouen, en 1829, le jeune professeur de chimie avait été admis à l'Académie. Il prononça son discours de réception le 27 novembre, alors que venait de s'éteindre à l'Hospice-Général le vénérable abbé Le Turquier Delongchamp. Dans son discours de réception, le récipiendaire passait en revue les travaux des membres qui ont illustré l'Académie dans les diverses branches des connaissances humaines. Président en 1840, il fut nommé secrétaire perpétuel de la classe des Sciences en 1846. Je ne puis taire ici un souvenir tout personnel. C'est à son bienveillant patronage que je dois l'honneur d'avoir été admis parmi vous; j'étais loin de penser que je serais appelé un jour, non à le remplacer, mais à lui succéder dans ces délicates fonctions où sa mémoire fait naître des comparaisons fâcheuses pour le titulaire.

M. Girardin appartenait à la plupart des Sociétés savantes de Rouen, et beaucoup de Sociétés françaises et étrangères tinrent à honneur de l'inscrire parmi leurs membres. Nulle part M. Girardin ne fut un membre inutile; il n'eut jamais parmi nous un rôle effacé : il prenait part à toutes les discussions importantes et nous communiqua souvent des notes originales ou des rapports substantiels, toujours écoutés avec intérêt. Dans ses

leçons, il avait beaucoup de méthode, une exposition claire, une diction très nette ; des expériences bien instituées et surveillées avec soin, des échantillons bien choisis, bien appropriés à son sujet : toutes ces qualités firent le succès de ses cours. La jeunesse studieuse ne fit jamais appel en vain à son expérience et à ses conseils. Malgré le labeur quotidien du laboratoire et les travaux des Sociétés, il collaborait à plusieurs revues et journaux scientifiques.

M. Girardin occupait à Rouen toutes les fonctions où sa science et son expérience pouvaient être utiles, dans les conseils de la ville ou du département.

Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1845, et officier en 1857. Il était en outre officier de l'Instruction publique, commandeur de l'ordre du Lion de Perse, officier de l'ordre royal de Léopold de Belgique. L'empereur de Russie lui avait envoyé une médaille d'or et une bague en diamants. C'est alors que, recherché et aimé de tous pour son urbanité, sa bienveillance et son talent, jouissant de l'estime et de la considération générale, le 30 décembre 1857, il fut nommé Doyen de la Faculté des sciences de Lille. .

J'ai dit en commençant les regrets que causa son départ et la manifestation éclatante et si honorable dont M. Girardin fut l'objet. On peut bien soupçonner les déchirements de la séparation après trente années d'un enseignement si sympathique, de relations de société si courtoises et si dévouées. .

A Lille M. Girardin succéda à M. Pasteur, dont le nom a aujourd'hui une célébrité européenne. Je me rap-



pelle à ce propos un mot de l'illustre professeur qui montre le cas qu'il faisait de M. Girardin. On parlait un jour devant lui des critiques un peu acerbes dont M. Girardin avait été l'objet. « On a grand tort, répartit M. Pasteur, j'aurais voulu passer quelque temps dans le laboratoire de M. Girardin ; le premier, il a eu le mérite de faire rentrer dans la science beaucoup de procédés industriels ».

De Lille, M. Girardin fut nommé, en 1868, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand. Dans ce nouveau poste, il ne sut pas moins se concilier l'estime et l'affection de tous ceux qui l'approchaient. A Clermont, il eut la douleur de fermer les yeux de son vieil ami Lecoq. Il était en effet lié d'une étroite amitié avec Soubeyran, Schauffèle et Lecoq. Cette intimité, née sur les bancs de l'école, cimentée par de semblables goûts de travail et d'étude, ne s'est jamais affaiblie, malgré les distances et les années. Avec quel bonheur on se réunissait aux vacances ; quel échange de bons souvenirs et d'affectueux propos ! M. Girardin survécut à tous, et ce dut être pour lui une pénible tâche que de conduire le deuil de son vieux camarade. Tous les quatre ont fourni une carrière honorable et utile ; Schauffèle, pharmacien distingué de Paris, Soubeyran et Lecoq, professeurs érudits, ont laissé des ouvrages toujours consultés avec profit.

Atteint par la limite d'âge imposée aux recteurs, M. Girardin dut quitter Clermont ; il revint à Rouen, en 1873, occuper de nouveau le poste de directeur de l'Ecole préparatoire à l'Enseignement supérieur, et fut chargé du cours de chimie agricole et industrielle. Sa

verte vieillesse et son activité pour le travail, qui ne l'abandonna jamais, ne lui permirent pas un repos bien mérité. Depuis plusieurs années, il travaillait à un grand ouvrage sur les arts chimiques dans l'antiquité. Sur la demande du ministre, il avait tracé le programme d'un cours sur l'histoire des arts chimiques; il fit plus, il rédigea ce cours, et, chaque année, son manuscrit s'enrichissait de documents nouveaux recueillis dans ses lectures ou ses voyages. Espérons que ce travail de longue haleine, dont l'Académie a déjà eu les prémices, verra le jour de la publicité et contribuera ainsi à mieux faire connaître l'antiquité et beaucoup de procédés et de travaux anciens qui n'étaient pas sans valeur.

Enfin, sous sa direction éclairée, le Laboratoire des Hautes études fut fondé. L'installation parfaite de cet établissement, qui réunit toutes les commodités et tous les perfectionnements, est un nouveau moyen d'étude mis à la disposition de ceux qui, déjà instruits, veulent se perfectionner et entreprendre des recherches importantes ou délicates; ils trouvent là, avec les conseils les plus sûrs et les plus désintéressés, l'usage de réactifs et d'appareils qu'ils pourraient difficilement se procurer eux-mêmes.

M. Girardin n'avait plus retrouvé à Rouen toutes les personnalités amies qu'il y avait laissées, le temps avait fait son œuvre; les uns avaient quitté la ville, les autres l'avaient précédé dans la tombe. Il en résulta un isolement relatif, comparativement à la situation brillante qu'il avait quittée dix-sept ans auparavant. Puis les années s'accumulaient sur sa tête et menaçaient son ar-

deur septuagénaire. De là un peu de tristesse qui perçait dans ses relations. L'allocution qu'il prononça lors de sa rentrée à l'Académie reflétait ce sentiment : tant d'amis manquaient dans les rangs où jadis toutes les mains se tendaient vers lui ; tant de liens d'estime et de vraie confraternité s'étaient établies entre le savant qui revenait à son pays d'adoption, et tous ces absents dont il se plaisait à évoquer encore les mérites scientifiques et les qualités. « Ce m'est un bien grand contentement, disait-il, de me retrouver, au déclin de ma carrière, dans le même foyer intellectuel dans lequel ma jeunesse et une partie de mon âge mûr se sont écoulées. »

Les infirmités inévitables d'un grand âge eurent raison à la fin de ce vaillant lutteur. Presque jusqu'aux derniers jours, il venait encore à Sainte-Marie, où il se plaisait, au milieu de ces collections qu'il avait réunies et de la jeunesse à laquelle il donnait encore ses conseils. Enfin, il succomba le 30 mai dernier après une courte maladie, laissant un grand exemple du degré d'honorabilité et d'estime auquel peuvent conduire un travail opiniâtre et une probité scientifique qui ne se sont jamais démenties.

---





# Classe des Belles-Lettres

et des Arts





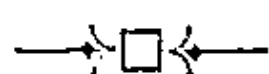
# RAPPORT

SUR LES

## TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET ARTS

pour l'année 1883-1884

par M. J. FÉLIX, secrétaire perpétuel.



A l'exemple du philosophe de l'antiquité, qui démontrait la théorie du mouvement en marchant, votre classe des lettres a prouvé son zèle par la variété et l'intérêt des lectures qui ont rempli le temps consacré cette année à vos séances ; elles ont même été assez nombreuses pour que plusieurs aient dû être ajournées au moment de notre rentrée. Ce zèle mérite d'autant plus l'approbation de la Compagnie que le chiffre de nos confrères adonnés à des travaux littéraires ou artistiques s'est trouvé réduit par le départ de MM. Falloy, Danzas et Legay : si sensible que soit l'éloignement de ces membres qui nous faisaient profiter, dans des pages dont la brièveté était le plus grand défaut, du résultat de leurs doctes recherches, nous aimons à rappeler que le titre de membres correspondants maintient le lien qui les unissait à l'Académie et nous comptons que leur

coopération à notre œuvre continuera à se manifester par l'envoi de mémoires dont leurs connaissances garantissent à l'avance le mérite. Ils auront à cœur de suivre l'exemple donné par plusieurs de nos correspondants, tels que M. Tardieu, qui nous a adressé des notes pleines d'humour sur une excursion à Venise, et M. Vingtrinier, dont M. Nion a analysé avec sa verve habituelle les zigzags lyonnais au Mont-d'Or. Le même rapporteur a examiné, avec une impartialité nécessairement sévère, un poème soumis à notre critique. Toujours dévoué à notre tâche, M. De Lérue nous a rendu compte des mémoires de l'Académie d'Amiens et de la Société académique de Brest. Avec une compétence, justifiée par une érudition qui se dépense sans s'appauvrir, M. Héron a étudié pour nous les notices contenues dans l'Annuaire de l'Association pour l'avancement des études grecques en France ; tandis que M. Decorde, empressé d'ajouter un fleuron à la couronne de nos illustrations locales, nous entretenait de la brochure consacrée à Boïeldieu, peintre, par M. Duval, de Genève, sans se dissimuler que cette découverte n'augmentait peut-être pas sensiblement la gloire du compositeur rouennais. L'histoire de la principauté d'Yvetot a enfin rencontré dans votre président, M. Marais, un critique autorisé : il pouvait dire, ainsi que l'auteur de ce volume, où les documents les plus rares sont soigneusement recueillis et exploités :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

L'Académie a été heureuse de réunir dans son sein

ces deux compatriotes, et la faible distance, qui sépare les capitales de l'ancienne Neustrie et du petit royaume jadis établi au pays de Caux, lui fait espérer que M. Beaucousin, notre nouveau correspondant, pourra plus d'une fois assister à ses séances ou, du moins, en occuper la durée par d'utiles communications.

Pourquoi faut-il que, sur cette liste où s'ajoute un nom connu des bibliophiles de la Normandie, le doigt de la mort ait rayé celui d'un artiste éminent que cette ville a connu et qui avait emporté à Paris les regrets des appréciateurs d'un talent incontesté et d'un noble caractère. La vie de M. Vervoitte a été retracée avec une trop sincère émotion et avec un soin trop scrupuleux pour nous permettre d'amoindrir par le plus léger emprunt le pieux hommage qu'on lira dans notre Précis et qui est dû à la plume d'un ami et d'un élève du musicien, M. l'abbé Loth.

Le sentiment douloureux que devait nous causer une perte aussi sensible ne pouvait s'atténuer que par un choix qui s'imposait depuis longtemps au respect et à la reconnaissance de notre Compagnie, et elle s'est honorée en nommant membre correspondant M. le baron de Lareinty, sénateur, dont la libéralité éclairée a fondé le prix que l'Académie décerne périodiquement et qui porte le nom de ce digne bienfaiteur.

Les rapports destinés à faire connaître à l'Académie les travaux accomplis dans les autres Sociétés savantes et les ouvrages qui lui sont adressés n'ont pas seuls absorbé les instants que nos confrères lui réservaient. Complétant, par de patientes recherches, les études de



l'abbé de La Rue sur les trouvères normands, M. Héron nous a initiés à cette littérature du moyen-âge dont la langue et les monuments lui sont familiers et qui lui réservent, sans doute, avec quelque nouvelle édition d'un poète retrouvé, l'occasion d'un succès semblable à celui de la publication d'Henri d'Andeli, distinguée par les suffrages de l'Institut. Avec une inconstance qui lui réussit assez bien pour qu'elle n'ait pas besoin d'excuse, notre confrère, courtisant plus d'une Muse, passe de Calliope à Clio et recherche dans la collection du *Mercur* *françois*, qui ne comprend pas moins de 25 volumes relatant les événements accomplis durant quarante années, l'histoire de notre province : le profit à tirer de l'œuvre de Palma Cayet, pour ceux qui veulent écrire ou étudier la chronique locale, n'est pas douteux et ils le réaliseront désormais avec d'autant moins de peine que le travail de notre savant confrère sert d'introduction à un choix d'articles qu'il a extraits du volumineux journal et qui font l'objet d'une des meilleures publications de la Société de l'histoire de Normandie.

L'antiquité et les progrès accomplis par la civilisation moderne ont tenté la verve toujours juvénile de notre vice-président, M. Ch. Levavasseur. En quelques pages finement tracées et que leur reproduction anticipée dans les journaux n'a pas permis d'insérer dans notre Précis, il a étudié, avec une compétence autorisée par ses connaissances économiques et son expérience industrielle, l'influence de l'art mécanique sur l'abolition de l'esclavage, et a démontré que la substitution des agents natu-

rels au bras de l'homme avait favorisé le développement moral et intellectuel de la société.

L'histoire a eu sa large part dans les recherches de nos confrères, et ce n'est pas sans une curiosité dont l'impatience ne sera point trompée que l'on lira dans le volume consacré à l'année si vite écoulée la notice sur les Capitaines gardes-côtes de Saint-Valery-en-Caux, qui se recommande par les investigations laborieuses, non moins que par le mérite d'une forme littéraire qui trahirait, s'il gardait l'anonyme, M. le comte d'Estaintot, notre érudit confrère.

Une autre institution, exclusivement rouennaise, a trouvé son chroniqueur en M. Ch. de Beaurepaire, et les détails intéressants qu'il a donnés sur la Cinquantaine ou Corporation des Arbalétriers de cette ville constituent un ensemble assez complet pour que le Mémoire, que le savant archiviste considère comme une esquisse, soit accepté comme un tableau définitif.

Pour M. l'abbé Vacandard, fidèle à une tradition qui, cette fois encore, lui a porté bonheur, c'est à la vie de saint Bernard qu'il a emprunté le sujet de l'étude consacrée au rôle du célèbre cistercien dans la seconde croisade, et où il a fait preuve de cette modération éclairée que l'Académie a si souvent reconnue par l'approbation unanime avec laquelle elle reçoit ses trop rares communications.

Mais nous nous éloignons avec M. l'abbé Loth de ces temps reculés, et, pénétrant avec lui dans les salons les plus aristocratiques du XIX<sup>e</sup> siècle, nous assistons à ces entretiens dont Joseph de Maistre nous a laissé le procès-

verbal éloquent dans ses *Soirées de Saint-Petersbourg*. Avec une pénétration dont les arguments fournis à l'appui de sa thèse ne démontrent pas l'infailibilité absolue, notre aimable confrère a cru retrouver sous le personnage du Chevalier, qui est l'un des interlocuteurs du Comte, le chevalier de Bray, né à Rouen. Que l'on partage ou non cette opinion, on n'en lira pas avec moins d'intérêt et de charme les lignes empreintes d'un attrait piquant que l'auteur a consacrées à cette question digne d'attirer et de retenir l'attention des lettrés.

La poésie n'a pas été non plus oubliée et, après nous avoir ému au récit des aventures de *Lan-Lire*, dont l'esprit égaré obéit cependant aux inspirations instinctives de son bon cœur, après nous avoir rappelé dans les *Ombres amies* le souvenir des confrères disparus, M. de Lérue, dont la muse ne connaît ni les défaillances, ni l'infidélité, lui a fait un appel entendu par elle. Il a chanté la douceur pieusement résignée de la *Béguine* et célébré la vie brillante, mais éphémère, de la *Libellule*.

Notre correspondant, M. le baron Richard, défie le temps par sa gaieté, et le malicieux et bon octogénaire qui a décrit en rimes aimables son premier amour, s'est insurgé avec un entrain qui rappelle ses premières œuvres contre la faveur dont jouissent actuellement les exagérations scientifiques.

Intéressée à tout ce qui touche aux arts, aux lettres et aux sciences, l'Académie a provoqué sur l'état des pierres tombales, placées dans le jardin du Musée d'antiquités, l'attention éclairée de l'autorité préfectorale; elle a nommé une Commission chargée d'établir avec les



savants du Canada, resté français par son origine et la mémoire qu'il en conserve, des relations confraternelles, et elle s'est associée par la participation active de plusieurs de ses membres comme par ses souscriptions, à l'exposition régionale, aux concours de gymnastique et de musique et aux cérémonies destinées à célébrer l'anniversaire deux fois séculaire de la mort de Pierre Corneille.

Les rapports de la Compagnie avec les Sociétés savantes françaises et étrangères se maintiennent bons et constants et nous avons témoigné à l'Académie des Lincei, à Rome, les regrets sympathiques que nous avons éprouvés lorsqu'elle nous a fait part du décès de son éminent président, M. Quintino Sella, dont le nom occupait une place distinguée dans le monde politique comme dans le monde littéraire.

La confiance dont le public récompense des efforts modestes et consciencieux ne nous a pas fait défaut : MM. Marou et Despois de Folleville nous ont communiqué le dessin d'œuvres d'un sentiment élevé et nous ont permis de juger le mérite de torchères en fer forgé et repoussé qu'ils ont fabriquées pour un monument funèbre placé au cimetière monumental de Rouen.

Nous nous reprocherions de terminer ce compte-rendu sans y mentionner la reconnaissance de l'Académie pour deux de ses membres qui ont été ses donateurs.

M. Hédou, avec le goût dont ses connaissances spéciales assurent la pureté, a choisi et offert à la Compagnie une épreuve finement gravée du portrait de Hue

de Miromesnil, auquel Lemire a donné pour cadre une vue de Rouen que tous les amateurs admirent. A ce précieux souvenir se trouvait joint un portrait de Charles Lemesle, d'après Cochin. Indépendamment de son mérite artistique et de sa rareté, cet hommage emprunte une valeur réelle à cette circonstance qu'il nous rend les traits d'un poète aujourd'hui bien oublié, qui a appartenu à notre Compagnie.

Né à Rouen, en 1731, Charles Lemesle, négociant estimé, composa plusieurs poèmes jugés dignes des palmes académiques. Couronné, en 1758, par l'Académie de Rouen pour ses vers sur *Guillaume le Conquérant*, et, en 1760, par celle de Pau pour une poésie intitulée *le Pacte de famille*, il obtenait, en 1772, pour une pièce dont le titre est *le Commerce*, un premier accessit au concours ouvert par l'Académie française. Devenu notre confrère, il lut à nos prédécesseurs des fragments d'un poème sur la Navigation. Il mourut à Rouen, âgé de 82 ans, laissant son souvenir consigné par Guttinguer, dans le Précis de l'année 1814. Son frère aîné, Louis Lemesle, négociant au Havre, partagea ses goûts pour les lettres et vit l'une de ses poésies obtenir, en 1759, les suffrages de notre Compagnie.

Par une délicatesse de sentiments que l'Académie a déjà eu l'occasion de reconnaître, M. Margry, membre correspondant, qui avait, en 1878, disposé de la moitié du prix de 500 fr., obtenu par lui en 1876, a consacré le reste de cette somme à l'attribution d'un prix destiné à récompenser et soulager la vie dévouée de la veuve

d'un marin du pays de Caux. La modestie du donateur s'est en vain réfugiée sous le nom de Catherine Getz, mère de Cavelier de la Salle (c'est le titre du prix décerné, grâce à sa libéralité). Il n'a pas été difficile de découvrir sous ce pseudonyme l'auteur d'importants ouvrages écrits sur les voyages du grand navigateur rouennais, dont il est l'admirateur ardent.

La revue à laquelle je viens de me livrer, me permet, Messieurs, de constater avec une satisfaction que vous partagerez, que notre activité ne s'est pas démentie et que ses résultats féconds encourageront et provoqueront de nouveaux efforts pour que l'année académique qui s'ouvrira bientôt ne demeure pas inférieure à celle dont nous saluons la fin.

---





SAINT-VALERY-EN-CAUX  
ET  
SES CAPITAINES GARDE-COSTES  
DU XVI<sup>e</sup> AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE  
par le Comte d'ESTAINOT

---

Une heureuse circonstance m'a fait découvrir il y a deux ans, dans le dossier de la famille de Bréauté, déposé aux archives départementales du Calvados (1), un certain nombre de documents des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, relatifs à Saint-Valery-en-Caux et à ses Capitaines.

Mon attention, dès cette époque, avait été appelée par les désignations de « Capitaines de Saint-Valery et des côtes du pays de Caux » que j'avais trouvées accolées aux noms de certains membres de cette noble famille, dont j'ai raconté ailleurs les illustrations et les services (2);

(1) Nous sommes heureux d'avoir ici l'occasion d'exprimer à notre obligeant collègue et ami, M. E. Chatel, archiviste du Calvados, toute notre gratitude pour la bonne grâce avec laquelle il a mis ses archives à notre disposition.

(2) Introduction à l'*Anniversaire de Messire Adrian de Bréauté* et à l'*Oratio Joannis Roenni*, publiés par la Société des bibliophiles normands, 1882, XLVI.

ces documents m'en fournissaient l'explication et me rendaient un compte à peu près exact de l'étendue et de la portée de ces fonctions. Ils offrent donc de l'intérêt comme tout ce qui rappelle une institution disparue, qui a joué un certain rôle dans la vie de nos aïeux.

## I

Ce titre de *Capitaine des côtes de la mer* se rattache à l'obligation imposée de tout temps aux habitants de nos paroisses riveraines du littoral de se prêter à un service spécial de surveillance connu sous le nom de *guet de la mer*.

L'ordonnance de la marine du mois d'août 1681 le régleme dans le titre vi de son IV<sup>e</sup> livre, de même que le titre v parle des commandants institués pour diriger cette surveillance, désignés dès cette époque et même plus tôt, comme nous le verrons, sous le nom de *Capitaines garde-côtes*.

Valin, dans son commentaire bien connu de cette ordonnance, fournit sur ces deux institutions des détails remplis d'intérêt. Il rapporte le texte des différentes ordonnances intervenues postérieurement, depuis celle du 28 janvier 1716 jusqu'à celle du 14 avril 1758.

Un auteur contemporain, M. Hippeau, dans la publication si précieuse qu'il a faite de documents tirés des archives du château d'Harcourt, a inséré au premier volume de son *Gouvernement de Normandie au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles*, pages 1 à 160, une série de pièces qui jettent un jour tout nouveau sur l'organisation du ser-



vice des garde-côtes. Les dernières sont de l'année 1781.

On y trouve notamment, sous la date de 1784, un mémoire adressé par le duc d'Aiguillon au maréchal duc de Richelieu, dont plusieurs passages sont curieux à rappeler (1).

« Les habitants des paroisses maritimes ne sont connus sous la dénomination de *milices garde-côtes* que depuis le commencement de ce siècle, et avant ce temps-là ils ont été seulement dénommés habitants *des paroisses sujettes au guet de la mer*. Ils étaient tenus, en conséquence, de faire la garde de la côte et ils dépendaient de l'amiral de France. »

Le mémoire précise les causes qui déterminèrent, en 1701, à leur donner une organisation plus complète, sous la menace des « armements des Anglais et des Hollandais » ; il rappelle les améliorations introduites par l'ordonnance de 1716, les règlements particuliers édictés à la suite, pour « déterminer les paroisses maritimes sujettes à la garde-côte, lesquelles n'étaient désignées auparavant que par celles dont les clochers ne se trouvaient pas éloignés de plus de deux lieues des bords de la mer et faire connaître, par le dénombrement, les paroisses exemptes du tirage de la milice de terre, dont elles ont joui de tout temps. »

Le mémoire poursuit en rappelant l'organisation nouvelle de 1756, sous l'influence du maréchal de Belle-Isle, et comment à cette époque, « on fit fournir, aux frais du roi, aux garde-côtes des fusils uniformes et de calibre,

(1) Page 142.

des baïonnettes et des gibernes, et on donna en même temps une instruction concernant l'exercice de ces milices, qui différait peu de celui de l'infanterie. »

Il rappelle l'ordonnance du 5 juin 1757, applicable à la Normandie, et résume les dispositions principales, qui en font parfaitement comprendre le mécanisme.

« Elle règle la composition des capitaineries et des compagnies, la police et la discipline qui doivent y être observées, le temps de service de chaque soldat garde-côtes pendant lequel il ne peut contracter d'engagement dans les troupes de terre ou de mer, et l'uniforme prescrit pour ces milices (1). Les règlements intervenus à la suite de cette ordonnance fixent le temps des revues d'inspection et d'exercice, le renouvellement de l'habillement uniforme tous les six ans aux frais du roi ; les appointements annuels des inspecteurs et des officiers de l'Etat-major, la solde des compagnies détachées, assemblées pour un service extraordinaire, et ils attribuent à tous les officiers des compagnies détachées les privilèges qui

(1) L'art. 36 de l'ordonnance de 1757 donne aux garde-côtes l'uniforme blanc avec petit parement aux manches et collet bleu, et boutons jaunes, chapeau bordé de laine blanche.

Un rapport de M. de Mathan, du 5 novembre 1780, rappelé dans le 1<sup>er</sup> volume du *Gouvernement de Normandie aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, p. 108, donne aux capitaines et lieutenants du guet commissionnés, un chapeau uni bordé de noir avec bouton uniforme, habit tout bleu sans revers à la française, comme les invalides, garni de boutons uniformes des canonnières garde-côtes, les capitaines distingués par trois boutons sur les manches, les lieutenants sans boutons sur les manches.

Les canonnières garde-côtes et leurs officiers portaient le même uniforme avec revers vert de mer.

n'étaient accordés qu'aux trois officiers-majors des capitaineries par le règlement de 1716, lesquels consistent en l'exemption de tutelle, curatelle, nomination à icelles et de toutes charges de villes, ban et arrière-ban. »

Ce rapport ajoute qu'en 1760, on forma un corps de canonniers dans chaque capitainerie « lesquels se rendaient par détachement, aux lieux indiqués, pour être exercés au canonage par les canonniers du corps royal. »

Il se termine par des considérations fort justes sur la nature des services et la force de résistance que pouvaient offrir des troupes réunies dans ces conditions. Le duc d'Aiguillon les précise avec beaucoup de netteté. J'y relève cette indication que les garde-côtes ne commençaient à recevoir de solde que lorsque la durée de leur rassemblement se prolongeait plus de quatre jours.

Tous ces renseignements sont d'accord avec l'histoire. Le service des garde-côtes ne fut pas en effet créé par Louis XIV ; il ne semble toutefois pas exact, comme on en aura la preuve dans cette notice, que le nom de garde-côte donné à cette milice spéciale ne date que de l'ordonnance de la Marine. Depuis longtemps, l'institution et le nom étaient passés dans les mœurs de notre pays normand.

Des ordonnances de 1517, de 1543, de 1584, rappelées par Valin, avaient réglementé l'obligation des paroisses riveraines de la mer, de faire le guet sur la côte. Elles prescrivaient déjà le mode des signaux, « de jour par fumée et de nuit par feu » ; elles ordonnaient aux habi-



tants « de s'armer et embastonner comme il appartient » en vue du service qui leur était imposé.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le développement de la centralisation administrative s'accusa par les ordonnances dont nous avons rappelé déjà quelques-unes des dates et notamment par un règlement du 15 février 1758, qui avait divisé la Normandie, au point de vue de ce service, en trois grandes subdivisions, sous le nom de *haute, moyenne et basse Normandie*.

Toutes les paroisses du pays de Caux, jusqu'à une distance moyenne de deux lieues de la côte, faisaient partie de la division de *Haute-Normandie*. Elle embrassait onze capitaineries et soixante compagnies, dont le contingent, fixé pour chacune à 80 hommes, était fourni par une agglomération de trois à quatre paroisses affectées au recrutement de chaque compagnie. C'était donc un total de 4,800 hommes, armés et équipés d'une manière un peu sommaire, mais qui n'en étaient pas moins capables de rendre de réels services.

A cette époque, la capitainerie de Saint-Valery donnait au capitaine général le commandement de huit compagnies portant le nom de leurs lieux de rassemblement qui étaient Névilles, Ocqueville, Sainte-Colombe, Saint-Valery, Manneville-ès-Plains, Mesnil-Geffroy, Iclon et la Chapelle-sur-Dun.

Plus tard, en 1762, l'organisation fut légèrement modifiée : le personnel de chaque capitainerie comprit tout à la fois une compagnie de *canonniers* spécialement chargée du service des batteries élevées sur la côte pour la protection des lieux de débarquement et prise parmi

les habitants du littoral, et des compagnies de *fusiliers* fournies par les paroisses de l'intérieur (1). Il y avait en plus les compagnies du guet.

Cette classification fut elle-même encore modifiée dans ses dénominations et ses circonscriptions par une ordonnance du 13 décembre 1778. Les capitaineries reçurent le nom de *divisions*, les capitaines-généraux celui de *chefs de division*, grade qui équivalait à celui de lieutenant-colonel (art. 6 de l'ordonnance du 5 juin 1757), et auquel était réuni le titre de capitaine d'une des compagnies de canonniers de la division (2).

(1) Hippeau. *Le Gouvernement de Normandie*, t. I, p. 152.

(2) J'en trouve la preuve dans la commission de chef de la division de Saint-Valery, accordée le 1<sup>er</sup> mars 1779 à mon arrière grand père. Il avait obtenu le 6 mars 1755 commission de capitaine de la compagnie d'infanterie de Manneville, et le 4 février 1758, de la compagnie de Mesnil-Geofroy. En voici le texte :

PROVINCE DE NORMANDIE

DIRECTION D'ARTILLERIE DU HAVRE

DIVISION DE SAINT-VALLERY

*Commission de chef de la dite division et de capitaine de la compagnie de canonniers de Cany, pour le Sr René Jean Langlois d'Etainot.*

Louis, par la grace de Dieu roi de France et de Navarre a notre cher et bien amé le Sr *René Jean Langlois d'Etainot*. Salut. Par notre ordonnance du 13 décembre dernier et notre règlement du nous avons jugé à propos de fixer le nombre des divisions et compagnies de canonniers garde cotes de la province de *Normandie* et ayant fait choix de votre personne pour remplir la place de chef de la division de *Saint Vallery* et de capitaine de canonniers garde cotes de la compagnie de *Cany* direction d'artillerie du *Havre* ladite place étant établie en vertu de la dite ordonnance sur les bons témoignages qui nous ont été rendus de votre

Nous avons donné sous la note précédente le texte d'une commission de chef de division de garde-côtes que nous possédons dans nos archives. Elle date de 1779 et s'applique à la division de Saint-Valery; elle montre en action l'organisation des garde-côtes et leurs attributions à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et offrira une comparaison intéressante avec le texte des commissions du XVI<sup>e</sup> siècle, que nous rapporterons plus loin.

capacité et expérience au fait des armes et fidélité à notre service. A ces causes, et autres à ce nous mouvans, nous vous avons commis ordonné et établi; et par ces présentes signées de notre main, com-mettons, ordonnons et établissons chef de ladite division *de Saint-Vallery* capitaine de ladite compagnie *de Cany* pour, en ladite qualité, et dans l'étendue des compagnies qui composent ladite division, commander sous mon autorité et celle de l'amiral de France, et les ordres du gouverneur ou commandant général en notre province *de Normandie* et de l'inspecteur général des canonnières garde cotes dans le département duquel se trouve comprise ladite division; veiller soigneusement et pourvoir à la sureté et défense desdites cotes, faire exécuter les exercices généraux et particuliers et maintenir en si bon ordre de service les compagnies de canonnières garde cotes et de compagnies postiches ou du guet dépendant de ladite division, que nous n'en puissions recevoir de plaintes, faire faire le guet et garde pour empêcher la descente et desseins d'ennemis et pirates, et se conformer au surplus à nosdites ordonnances et réglemens; tenir ladite place et dorénavant en jouir par led. Sr *René Jean Langlois d'Etainot*, aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, privilèges, exemptions, immunités et appointemens y appartenant, conformément à ladite ordonnance et ce tant qu'il nous plaira. Mandons à notre très cher et très amé cousin le duc de Penthièvre, amiral de France, qu'après qu'il aura pris et reçu le serment dudit Sr *Langlois d'Etainot* en tel cas requis et accoutumé, au gouverneur et commandant général en notre dite province, et à l'inspecteur général desdits canonnières garde cotes de le faire reconnaître et obéir en ladite qualité de tous ceux et ainsi



Le chef de division relève directement de l'amiral de France et du gouverneur de la province. Il n'a d'autre supérieur hiérarchique que l'inspecteur général des garde-côtes. Il reçoit commandement de « veiller soigneusement et pourvoir à la sûreté et défense des cotes, faire exécuter les exercices généraux et particuliers et maintenir en si bon ordre de service les compagnies de canonnières garde cotes et de compagnies

qu'il appartiendra. Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à *Versailles* le *premier jour de mars* l'an de grace mil sept cent *soixante-dix-neuf* et de notre règne le *sixième*.

(Signé) *Louis*.

Par le Roy.

*Le P. de Montbarcy*.

(Scellé du sceau de cire jaune).

Dans le bas et en marge, on lit :

Le duc de Penthièvre, amiral de France. Vu la commission ci-dessus, accordée par le roi au Sr *René Jean Langlois d'Etaintot*, mandons et ordonnons à tous ceux sur qui notre pouvoir s'étend, priions et requérons tous autres de le reconnaître et faire reconnaître en qualité de chef de la division de *Saint Vallery* et de capitaine de la compagnie de canonnières de *Cany* de lui faire obéir de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, après qu'il aura prêté le serment entre les mains de notre lieutenant de l'amirauté et fait enregistrer la présente commission au greffe de l'amirauté du ressort. Fait à *Paris* le *premier d'avril* mil sept cent *quatre vingt*.

*L. J. M. de Bourbon*.

Par son altesse sérénissime.

*Ducoudray*.

(On lit au dos)

Le Sr René Jean Langlois d'Etaintot a prêté le serment au cas requis devant M. le lieutenant du siège de l'amirauté de Saint-Vallery en Caux et la présente commission a été enregistrée au greffe dudit siège le 13 avril 1780 par moi greffier soussigné.

(Signé) Grenier.

postiches ou du guet dépendans de la division, que le Roi n'en puisse recevoir de plaintes, faire faire le guet et garde pour empêcher la descente et desseins d'ennemis et pirates. »

Toute l'organisation des garde-côtes est là.

Nos côtes étaient couvertes de batteries sur tous les points où une descente était possible et de corps de garde d'où chaque jour un détachement observait la mer, prêt à donner les signaux qui devaient provoquer le rassemblement des compagnies.

La carte de Cassini note l'emplacement de toutes les batteries avec le nombre de leurs canons, et l'emplacement des corps de garde. A ne prendre que la capitainerie de Saint-Valery, je trouve une batterie de deux canons à Saint-Martin de Veules, et à l'entrée du port de Saint-Valery, une batterie de 4 pièces de 24 à droite, et 2 batteries de 2 pièces de 24 à gauche.

J'ai entre les mains un ordre de service envoyé le 12 juin 1781 par le marquis de Beuvron à toutes les divisions de la Haute-Normandie, et il vaut la peine d'être reproduit en entier, parce qu'il précise les conditions dans lesquelles se faisait le service des garde-côtes, à une époque où les préoccupations militaires qui agitaient le pays avaient conduit des chefs intelligents à lui faire produire son maximum d'utilité (1).

(1) INSTRUCTION PARTICULIÈRE POUR LE SERVICE DES DIVISIONS AU 1<sup>er</sup> JUILLET 1781, A LA FIN DES ÉCOLES.

*Ordre de service des canonnières garde-côtes  
12 juin 1781.*

Le service de la coste est distribué de manière à pourvoir au ser-

J'ai également entre les mains un « *Règlement de service aux écoles d'artillerie de Dieppe et du Havre* pour chaque deux mois d'hiver de 1781 à 1782 pour les deux divisions de canonnières garde cotes. »

Il est signé à Rouen, 26 octobre 1781, par Chambon

vice des batteries et postes d'observations en raison de 3 canonnières gardes-côtes par deux compagnies et de six hommes du guet.

Par cet arrangement, le service de chaque canonnier à son tour est à peu près d'un jour par mois.

Les officiers du guet prendront les ordres et rendront compte au capitaine des canonnières et les capitaines aux chefs de division qui rendront compte à l'inspecteur général pour ce qui concerne la formation et l'administration de leur division, au directeur général d'artillerie pour tout ce qui concerne les batteries, pavillons et leur service.

Le chef de division répondra de la sûreté de la côte et de son service dans l'étendue de sa division qui lui est particulièrement déterminée, où il doit se trouver selon l'état deux batteries deux postes d'observations.

Il est joint aux 3 canonnières aux batteries trois hommes du guet pour aider au besoin à leur service subordonné aux canonnières; les trois hommes de pavillons sont destinés à faire le rapport aux batteries des découvertes du gardien du pavillon et la totalité des hommes du guet pour passer les ordres et avis de poste en poste.

Chaque chef de division déterminera le poste de nuit aux hommes du guet selon les corps de garde et à leur défaut les maisons les plus prochaines, afin de les reporter à la pointe du jour au poste de la côte. Il pourra les faire relever le jour pour leurs besoins de nourriture, mais pendant le jour il y aura toujours un homme de guet au pavillon, et, à son avertissement, tous se rendront à leur poste.

Les chefs de division informeront le directeur d'artillerie des corps de garde et poste qui auraient besoin de feu et de lumière.

Dans les cas d'alerte, les compagnies s'assembleront par deux sur les hauteurs voisines des batteries qui leur sont confiées.

Les hommes du guet et les habitants appelés au secours se posteront sur les hauteurs prolongeant les vallées où il n'entrera que les



de la Barthe, et prouve avec quel soin on s'occupait de la formation des canonnières.

Des inspections régulières tenaient tout ce personnel en parfait état, et je n'en veux d'autres preuves que la lettre qu'écrivait le chevalier du Tertre au duc d'Harcourt, au retour d'une de ses tournées, le 17 octobre 1781 (1).

« ... Je n'ai, Monsieur le Duc, que les plus grands éloges à vous en faire. Je peux vous assurer avoir vu avec étonnement leur instruction, leur ensemble et même la tenue et l'air militaire qu'acquièrent les paysans que l'on ne rassemble que tous les quinze jours. Messieurs les chefs de division sont parfaitement bien composés et se donnent une peine et des soins infinis pour leur métier... »

Tel était l'état de nos gardes-côtes au moment de la Révolution ; nous allons maintenant rechercher ce qu'ils

détachements que le chef de division ou le capitaine le plus ancien jugera à propos pour soutenir la batterie.

Les deux divisions de Montivilliers et de Harfleur fourniront pareillement aux autres divisions, trois canonnières par deux compagnies et six hommes du guet pour le service journalier du Havre.

Ce qui composera sur les deux divisions :

12 canonnières.

24 hommes du guet.

Le service journalier sera déterminé ainsi que les mouvements de ces deux divisions par les ordres de M. le comte de Beauvoir.

Pour copie :

Harcourt-Beuvron.

Conforme à l'original.

(Signé) : Chambon de la Barthe.

(1) *Le gouvernement de Normandie*, t. I, p. 114.

étaient deux siècles plus tôt, et sans plus nous attarder, nous ne retiendrons des détails où nous venons d'entrer que ce qui est nécessaire comme terme de comparaison avec les documents que nous avons retrouvés à Caen.

## II

Les premiers sont relatifs aux démarches faites par Adrien de Bréauté, sire et châtelain de Névile, vicomte de Hotot-en-Auge, pour être investi du titre de capitaine de Saint-Valery-en-Caux qu'avait possédé avant lui son père, décédé le 23 juin 1557 (1).

Nous avons retrouvé les lettres de provision que ce dernier obtint, comme déjà les avaient obtenues ses aïeux (2). Elles émanaient directement de l'amiral de Colligny et furent délivrées le 23 may 1553, en voici le texte :

« Gaspar de Colligny, baron dudit lieu, s<sup>r</sup> de Chastillon-sur-Loing, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller au privé conseil dudit seigneur, gouverneur et son lieutenant général en ses ville de Parys et pays de Lisle de France, cappitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, à Adrien, sire de Bréauté, S<sup>r</sup> de Névile, salut.

« Comme pour la conservation sureté et deffence du pays de Caux et obvier aux surprinses et descentes que

(1) Dans notre Introduction à l'*Anniversaire d'Adrien de Bréauté*, nous rapportons l'inscription gravée sur sa dalle tumulaire.

(2) « Pour ce que ses prédécesseurs l'ont tenu fort longuement. » (Lettre du cardinal de Chastillon à M. de Moy, citée plus loin).

les ennemys y peuvent faire ayent tousiours par cydevant durant les guerres esté ordonnez pour la garde des portz havres et descentes dudict pays aulcuns gentils hommes prochains des lieux et en la fidélité, suffisance et vaillantise desquelz lon ayet en parfaite confiance, ce qui maintenant est d'autant plus requis et nécessaire que les ennemys font leurs effortz d'offenser, endomager et surprendre les pays et subjects du roy nostre dit seigneur, nous à ces causes et pour la parfaite confiance que nous avons de votre personne, loyauté vigilance et expérience, vous avons commis et depputé, commettons et depputons par ces présentes tant pour la garde des ports et havres de Saint-Vallery et Veulles pour faire rellever et mettre en état de deffense les remparts et fortifications d'iceulx par ceulx et ainsy qu'il a esté tousjours par cy devant accoustumé, que pour lever et assembler les habitants le long de la coste de la mer, assister aux monstres et reveues d'icelles, affin de les faire tenir en bon et suffisant estat de deffense et en eslire et choisir ceulx et par tel nombre que verrez estre convenable dont ferez rolle et mettrez ordre pour les mener et conduire là ou affaire surviendra et besoing y sera; en oustre pour avoir l'œil et regard que ausdites monstres et à faire les rempars le long de la dite coste il ne se fasse abus et que le tout y soyt bien et deuement faict, de ce faire nous vous avons donné pouvoir commission et mandement en mandant par ces dites présentes à tous les justicyers, officiers du roy nostre dit seigneur et de l'amyraulté et à ceulx qui ont commission pour faire les monstres et rampartz audict pays de Caux que à



vous, au faict de nostre présente commission, ils obéys-  
sent et entendent et vous prestent et donnent conseil  
confort et ayde si mestier est et requis en sont. En tes-  
moing de quoy nous avons signé ces présentes de nostre  
main et à y celluy faict mettre le scel de nos armes.  
Faict à Parys ce vingt et troisieme jour de may l'an  
mil cinq centz cinquante troys. Signé de Coulligny et  
plus bas estoit escript : par monseigneur de Chastillon  
amyral de France, signé Dupré ung paraphe et scellé  
de cyre rouge (1) ».

Ces lettres établissent l'existence de fortifications  
à Saint-Vallery : qu'on n'oublie pas qu'à cette époque  
un auteur du cru traite les ports de Saint-Valery et  
Veules de ports très fréquentés et très remplis de na-  
vires « celeberrimos et navium plenissimos » (2). Elles  
font en même temps saisir l'étendue considérable du  
pouvoir des capitaines garde-côtes, toutes les fois qu'une  
guerre imminente exigeait un déploiement inusité de  
mesures de précaution.

Le mauvais état des fortifications de Saint-Valery  
était attesté par le libellé d'une commission que, dès le  
dernier février 1553, Coligny avait adressé de Chas-  
tillon-sur-Loing au sire de Bréauté.

« Comme ainsy soit que nous avons esté advertis par  
nos officiers de l'admirauté au havre de Saint-Vallery  
en Normendie que la pluspart de la muraille et fortifica-  
tion faite audit havre est tombée par terre et l'artillerie

(1) Copie collationnée par Bouic et Dalou, tabellions royaux à Cany  
le 12 avril avant Pâques, 1554.

(2) *Oratio Joannis Roenni* (ut suprâ C. 11).

dudit lieu gastée à faulte de la mettre à couvert et que à ceste cause et pour prévenir plus grande perte et desmolition, il est besoing de promptement pourveoir et faire plusieurs choses nécessaires audit havre pour la conservation et deffense d'icelluy, ce qui ne se peult faire si les habitants dudict Saint-Vallery et aultres subjects au guet dudit havre n'y aident et ne se cotissent pour y satisfaire comme pour chose estans pour eulx mesmes, à quoy pour le deub de nostre charge d'amyral nous debvons avoir l'œil, pour ce est-il que nous confians à plain à vos sens, suffisance, prudhommie et bonne dilligence, vous avons commis ordonné et depputé, commettons ordonnons et depputons pour conduire et ordonner les dites réparations et fortiffications et cottiser avec nos officiers et principaux dudict Saint Vallery les dicts habitants et subjects au guet d'icelle, pourveu toutesfois que la dite assiette se fasse du grey et consentement des dessus dicts ou de partie d'iceulx, et à ce faire et souffrir contraindre les dessus dicts par toutes voyes deues et raisonnables... (1).

Nous ne savons si les habitants mirent beaucoup d'empressement à se cotiser, mais le 17 septembre 1554, Martin du Bellay, seigneur de Laingey, lieutenant-général au gouvernement de Normandie, en l'absence du Dauphin et du duc de Bouillon, appelé sur les lieux pour les devoirs de sa charge, signait à Houdetot une commission adressée à M. de Bréauté, et déterminait

(1) Copie collationnée le 27 mars 1554 par Lehuré et Lefebvre, tabellions à Bernay et Maneval. — Adrien de Bréauté était à cette date seigneur et vicomte de Menneval près Bernay.

les paroisses dont les habitants devaient être appelés à « besongner au port de Saint-Vallery. »

« Parce que nous sommes peu résolus et quasi incertains de l'estat que pourront prendre les affaires de France et d'Angleterre et qu'il est de besoing cependant se tenir sur ses gardes et faire réparer et fortifier les havres et descentes dudit pais pour obvier aux inconveniens qui s'en pourroient advenir. A cette cause nous vous mandons et enjoignons par ces présentes que faictes besongner au port de Saint Vallery en Caux aux réparations et fortifications d'icelluy les villages cy après déclarés :

« A sçavoir les manans et habitans dudict Saint-Vallery, de Maneville, Gueteville, Angians, Sainte-Colombe, Rosay (Drosay), Flamanville, Crasville, Calleville, Pleinesève et Ingouville (1). »

Nos documents chôment jusqu'à la mort de ce premier sire de Bréauté survenue, comme nous l'avons dit, en 1557.

A sa mort, nous ignorons par quelle circonstance ce ne fut pas son fils, malgré ses services déjà anciens, qui fut revêtu de cette dignité de capitaine de Saint-Vallery, mais un sieur de la Heunière, chevalier de l'ordre, dont malgré nos recherches, nous n'avons pu autrement préciser l'individualité.

M. de la Heunière ne jouit que quelques mois de sa commission ; et dès qu'Adrien II de Bréauté apprit sa mort, il fit des démarches actives pour que ce titre de

(1) Lettre originale signée « Martin du Bellay » avec sceau de cire rouge en placart au-dessous.



capitaine de Saint-Vallery et Veules le long de la coste de Caux ne s'égarât pas une seconde fois.

Il invoqua à cette occasion la recommandation du cardinal de Chastillon, Odet de Coligny, le frère de l'amiral, qui, chose à noter et bien que la charge fût à cette date à la nomination de l'amiral, en parla néanmoins au roi, et obtint de lui la grâce sollicitée par M. de Bréauté.

Il se hâta d'en informer celui-ci par lettre close datée de Paris, 8 janvier 1557 (1) et en écrivit à M. de la Mailleraie, vice-amiral de France (2), chargé, en l'absence de l'amiral de Coligny, d'expédier et signer la commission.

(1) Cette lettre et les suivantes sont de 1558. Jusqu'en 1564, l'année commençait à Pâques.

« Monsr de Breauté suyvant la lettre que vous m'avez escripte j'ay parlé au roy de vous pourveoir de l'estat qu'avoit feu vostre père à Vallery en Caux ce que sa Maiesté m'a accordé ainsy que vous pourrez entendre plus amplement par ce porteur et comme ledit seigneur en escript à ceste fin à mons<sup>r</sup> de la Mailleraie en l'absence de mondit seigneur l'admiral vous advisant au demeurant que je seray tousjours bien ayse de vous faire plaisir quand il se présentera quelque autre occasion et d'aussi bon cueur que je prie Dieu vous donner mons<sup>r</sup> de Bréauté sa sainte et digne grace. De Paris ce viii<sup>e</sup> jour de janvier 1557.

Le tout votre

Le cardal de Chastillon.

A Monsieur de Bréauté capitaine de gens de pied françois »

(2) Cette lettre contient quelques particularités intéressantes.

« Mons<sup>r</sup> de la Mailleraye, le s<sup>r</sup> de Bréauté estant adverty de la mort du s<sup>r</sup> de la Heunnière à qui mons<sup>r</sup> l'admiral avoit donné la capitainerie de Saint-Vallery et Veulles le long de la coste de Caux vacante na pas longtemps par le deceds du feu sieur de Breauté son père, a envoyé vers moy pour le prier de le faire pourvoir de la dicte

M. de la Mailleraie était trop proche parent de M. de Bréauté, son neveu à la mode de Bretagne (1), pour la lui faire attendre, et les lettres de commission, calquées sur le texte de 1553, furent délivrées dès le 19 janvier 1557 (2).

La lettre du cardinal de Chastillon est adressée à M. de Bréauté, « capitaine de gens de pied François » ; toutefois un certificat de l'amiral de Coligny, daté à Abbeville, du 3 avril 1557, constate, qu'à l'exemple de son père, qui, à la fin de 1551, était couché sur les rôles

cappitainerie laquelle il doit recouvrer tant pour l'affection qu'il a de faire service au roy en cest estat qu'aussy parce que ses prédécesseurs l'ont tenu fort longuement ce que j'ay faict entendre au roy qui le trouve fort bien et pource que je désire garder la pocession que les admiraulx de France ont tousjours maintenue de fournir à telles cappitaineries, je pense que ce sera pour le myeux que vous comme visadmyral expediez audit sr de Bréauté les lettres de provision requises Je vous ay bien voullu escrire la présente pour vous prier monsr de la Mailleraye de les luy faire depescher et le faire jouir de ladite cappitainerye suyvant l'intention du roy et comme je m'assure que mondit sr l'admiral fairoit s'il estoit par deça ; sur ce me recommandant bien fort à votre bonne grace et priant le créateur vous donner monsr de la Mailleraye bonne et longue vie, le dixième jour de janvier mil cinq cents cinquante sept. Ainsi signé vostre bon amy le cardinal de Chastillon. Et sur le dos estoit escript à monsr de la Mailleraye visadmiral de France ».

(Collationné par Rabasse tenant la juridiction de l'admirauté à Saint-Vallery le 11 janvier 1557.)

(1) Jeanne de la Haye, mère d'Adrien de Bréauté, était fille de Jossine de Moy, fille de Jacques, seigneur de la Mailleraie et de Jacqueline d'Estouteville.

(2) Elles sont datées de la Mailleraie avec le sceau du vice-amiral apposé en placart, écartelé au 1 et 4 de Moy, au 2 d'Estouteville, au 3 de Montmorency, avec la légende tracée en caractères gothiques : messire Charles de Moy.

de l'amirauté comme capitaine de la « nef maistresse », Adrien II de Bréauté était « cappitaine ordinaire de la marine couché en l'estat ordinaire d'icelle et payé de ses gaiges tout ainsy que les autres comprins en icelluy estat... »

A peine fut-il installé dans ses fonctions de capitaine des côtes de la mer, qu'il s'occupa sérieusement de dresser l'état des paroisses comprises dans sa commission et des hommes soumis à son commandement.

La « monstre » en fut dressée le 8 juin 1557, en présence du lieutenant, du procureur et du greffier de l'amirauté.

Adrien de Bréauté y figure avec ses titres de capitaine de la nef maistresse et le long de la coste de Caux et des ports et havres de Saint-Vallery et Veulles. Nous verrons bientôt ajouter à cette nomenclature le fameux port de Lucette ou Sallucette, situé dans une dépression de la falaise entre Saint-Valery et Veulettes (1). Onze paroisses sont successivement appelées comme sujettes au guet de Saint-Vallery, ce sont exactement celles qui étaient déjà portées dans la lettre de Martin du Bellay de 1554.

A Saint-Vallery, se trouvait l'état-major de la compagnie commandée par Adrien Le Breton, capitaine de trois cents hommes, Laurent Cotterel centenier, Nicolas Cappelain, porte-enseigne, un sergent de bande, Jehan Maupas, un tambour et un trompette, 56 hommes armés d'hacquebutte et d'épée, 1 canonnier, et Regnault Pupin avec la qualité de « *clerc du guet et barbier*. »

(1) La carte de Cassini l'appelle *Sunecette*.



Le clerc du guet était un des fonctionnaires importants de la capitainerie, et ses fonctions sont rappelées par l'art. 4 du titre V, livre IV, de l'ordonnance de la marine.

On comptait 27 picquiers avec épée, deux desquels avaient en plus une arbalète, et un une callemoigne.

La montre parle encore de 125 habitants armés de hallebarde, rondelle et épée, mais non élus aux précédentes montres, de 17 hallebardiers, et de 155 picquiers.

Il restait encore 51 habitants en état de porter les armes, ils sont invités à « se fournir de bastons et armes pour la revue trouvée à tenir dymence prochain audit lieu de saint Vallery sous peine d'amende et de pugnition corporelle. »

Enfin le rôle parle de 17 « pihonniers anciens : »

A Angiens, le rôle fait figurer « Jehan le Carpentier, centenier, armé de hacquebutte, » Jehan Pesquet, sergent de bande, armé de hallebarde et épée, 15 soldats avec hacquebutte et épée, et 18 « picquiers ayant et chacun une pique et une espée. »

A Flamanville et Catteville, 9 hommes armés d'hacquebutte et épée, 15 armés de pique et d'épée.

A Crasville-la-Mallet, 1 fifre, 1 tambour, 6 hommes armés d'hacquebutte et épée, 6 picquiers avec pique et épée.

A Drosay, Jehan Gaillandre « centenier dudit lieu de Drosay, Sainte-Colombe, Crasville, Flamanville et Ingouville » 1 fifre, 1 tambour, 16 harquebusiers, 17 picquiers.

A Cailleville, 1 tambour, 1 enseigne, 1 caporal, 4 harquebusiers, 20 picquiers.

A Gueutteville, 1 caporal porte-enseigne, 1 tambour, 9 harquebusiers, 18 picquiers.

A Ingouville, 1 caporal, 1 enseigne, 2 tambours, 6 harquebusiers, 20 picquiers.

A Sainte-Colombe, 1 caporal, 2 harquebusiers, 20 picquiers.

A Pleinesève, 1 caporal, 1 tambour, 5 harquebusiers, 6 picquiers.

A Manneville, 1 caporal, 1 tambour, 11 harquebusiers et 12 picquiers.

Soit, sans compter l'état-major des compagnies et les sous-officiers, 139 harquebusiers et 182 piquiers et en plus les habitants de Saint-Valery non élus aux montres ; il semble même que les paroisses n'avaient pas fourni leur plein contingent , car on lit à la fin de cette partie de la revue « et ordonné par Regnauld Ouin bailler estiquette des noms et surnoms des personnes solvables et suffisants pour venir à ladite monstre et mettre iceux au greffe dedans trois jours. »

A la suite de cette montre des hommes sujets au guet de la place de Saint-Valery, vient celle des hommes sujets au guet de Sallucette ou Lucette ; on voit figurer cinq paroisses : Ocqueville, Boville et Sasseville réunies, Saint-Requier et Saint-Sylvin.

La première pour Jehan Ducroq, centenier, 1 caporal, 1 sergent de bande, 1 porte enseigne, 1 tambour, 9 harquebusiers et 30 picquiers ; les secondes, Pierre Boulard, lieutenant, 20 harquebusiers et 19 picquiers ; Saint-

Requier, 1 caporal, 1 tambour, 6 harquebusiers, 17 piquiers ; Saint-Sylvin, 1 caporal, 13 harquebusiers et 8 picquiers, en tout, 48 harquebusiers, 74 picquiers.

Nous avons également sous les yeux une liste des « paroisses subjectes au guet pour la capitainerie de M. de Bréauté. » On compte, à côté des onze que nous avons déjà citées, celles de Névillè, Hautot-l'Auvray, Saint-Vaast, Doudeville, Anglesqueville-la-Bras-Long, Veulles, Blosseville, Sotteville, Yquelon, Houdetot, le Mesnil-Geffroy, le Mesnil-Durdent, Bôurville, Gonseville, Tonneville, Fulletot, Heberville, et Ermenouville. Nous sommes là bien loin des termes des ordonnances qui n'assujettissaient au guet de la mer que les paroisses à demi-lieue des côtes, bien loin même des deux lieues auxquelles le guet fut étendu plus tard par l'ordonnance de 1681, et cependant cette circonscription était à peu de chose près celle de la capitainerie de Saint-Valery en 1758, avec Gonseville, Fultot, Doudeville, Hautot-l'Auvray et Saint-Vaast en plus, et la Gaillarde, Saint-Pierre-le-Petit et la Chapelle-sur-Dun en moins.

Notre monstre de 1557 ne contient qu'un mot sur le genre d'exercices auxquels cet arrière-ban maritime était assujetti, mais tout incomplètes que sont les mentions qui la terminent, elles nous le font suffisamment connaître.

On y lit en effet : (1)

« Et ordonné que tous harquebusiers (seront fournis d'une) espée et pour chacune haquebute (de livre et)

(1) Nous avons suppléé et mis entre parenthèses les mots rongés par l'humidité.



demye de pouldre et qui (se fourniront également) de boulets et commandé aux capporal et dizainier de chacune desdites paroisses cy devant nommées faire reveues de leurs gens dedens Dymence prochain pour tout le jour ou autre bref jour et iceulx faire exercer au faict de la guerre tant à tirer de la hacquebutte que jouer de la picque et qu'ilz soient munis et armez de tout le contenu à leur ordonnance tant de pouldres boulets que autres chosesournys comme il leur a esté ordonné cy devant, comme s'il y a autres personnes capables et suffisans que ceulx cy devant nommés gens pour faire service qu'ils ayent chacun à son regard à les employer et mettre par estat leurs noms, surnoms soubs leurs seings au greffe dedans trois jours, mesmes qu'ils ayent à tenir et faire tenir leurs gens prests à marcher en armes à tous lieux et heures quand l'affaire s'offrira (ou le) temps le requerra par notre commandement (et s'il) y en a aucuns rebelles et désobéissans (commandé au) capporal et dizainiers qu'ils en facent rec (ueil) pour l'apporter en justice pour estre (sur ce) procédé ainsy qu'il appartiendra. »

M. de Bréauté avait donc fait de son mieux pour répondre aux désirs du roi, mais aucun mémoire manuscrit ne nous permet de faire connaître les services que ses garde-côtes furent appelés à rendre.

Après sa mort, arrivée en 1603, son fils Adrien III, le frère de celui qui fut traîtreusement assassiné par Grosbendonck, fut capitaine des costes de la mer (1).

(1) Les lettres de provision d'Adrien de Bréauté, sr d'Erodeville « pour la garde et capitainerie de la coste de Saint-Vallery, Veulles

J'ai retrouvé, aux archives de Caen, une lettre que lui écrivait, de Vigny, le 8 avril 1605, le duc de Montmorency, amiral de France. Elle est adressée « à M. de Bréauté, capitaine pour le roy en la coste de Lucette, Saint-Vallery et Veulles. »

L'amiral y annonçait son prochain voyage à Rouen, et donnait rendez-vous aux différents capitaines de la coste pour étudier, conformément aux désirs du roi, la réorganisation de ce service. Il engageait M. de Bréauté à apporter avec lui « tous les vieux actes et mémoires » pouvant renseigner à cet égard.

La lettre mérite à ce point de vue d'être reproduite :

« Monsieur de Bréauté incontinent aprez la Quasimodo, j'ay proposé comme aussy j'ay promis au roy de m'acheminer à Rouen (ce que je feray sans faulte) pour y donner ordre à plusieurs affaires de la marine importants grandement le service de sa majesté, et par exprez pour diligemment soigner à la seureté de ses costes maritimes suyvant les divers commandemens qu'elle m'en a faictes et réitéré depuys peu. C'est pourquoy je mande audit lieu et audict temps tous les capitaines desdites costes pour leur en conférer. La présente vous

et port de Lucette » sont signées à Rouen le 10 mai 1605 par Charles de Montmorency, seigneur de Dampville et de Méru, amiral de France et de Bretagne.

Elles sont enregistrées le 17 mai au siège de la table de marbre à Rouen.

Il obtint d'autres commissions du cardinal de Richelieu, datées du 8 juin 1627, après la suppression de la dignité d'amiral par l'édit d'octobre 1626 et la création de la charge de grand maître chef et surintendant de la navigation et commerce de France.

en sera donc pour un expres et particulier advis et pour une instante recommandation de vous y trouver alors tant pour y traiter en ce faict du passé que pour y pourvoir sur l'advenyr au gré de sadite majesté et y apporter avec vous tout ce que vous pourrez réunir de vieux actes et mémoires touchant ce subject. En quoy me promettant de vous tout le soing et diligence qui y scauroit estre désiré je ne vous en feray point de plus instante ny expresse en charge ny plus longue lettre que prier Dieu Monsieur de Bréauté vous avoir en sa sainte garde et protection. A Vigny le 8 avril 1605.

Vostre plus affectionné et plus assuré amy (à vous faire service),

De montmorëcy (1) »

L'adresse porte :

Monsieur Monsieur de Bréauté capitaine pour le roy en la coste de Lucette Saint-Vallery et Veulles.

Le même dossier contient encore quelques pièces offrant de l'intérêt,

En 1616, Adrien de Bréauté fait présenter au lieutenant civil et criminel de l'amirauté qui était alors Nicolas Le Picard, escuier, sieur de Saint-Phillebert, des lettres de commission que lui avait adressées l'amiral de Montmorency, le 3 septembre précédent, et par lesquelles ledit seigneur de Bréauté est permis faire édifier les murailles dudit lieu, lesquelles sont tombées par terre, faire faire des fortifications nouvelles, s'il y a lieu, mesmes l'artillerie tant de ce dit lieu que du lieu

(1) Les derniers mots entre parenthèses de la main du duc.



de Veulles gasté et transporté par plusieurs personnes, » et le onze octobre le lieutenant de l'amirauté siégeant en la cohue et prétoire dudit lieu, rend une décision d'enregistrement des lettres de l'amiral et ordonne « que douze des principaulx bourgeois de ce dit lieu de Saint-Vallery seront faits venir à bref jour pour estre ouys aux fins desdites réparations et fortifications pour, ce faict, ordonner qu'il appartiendra et mandement accordé audit seigneur requérant pour faire venir les détenteurs desdits canons appartenans tant à ce bourg que audit lieu de Veulles pour estre ouys aux fins de l'enlèvement et détention d'iceulx. »

Malheureusement l'histoire ne nous apprend pas les noms de ces audacieux ravisseurs, et ne nous dit pas si les remparts de Saint-Vallery furent relevés et mis en état de défense.

Quelques années plus tard, l'amiral de Montmorency (1) se préoccupa encore de l'état du littoral. C'était en 1621, au moment de la prise d'armes des protestants. On redoutait une intervention anglaise sur nos côtes. Il donne à M. de Bréauté les conseils les plus détaillés sur la réorganisation du guet le long de la falaise, l'armement des officiers des compagnies et de chaque espèce de volontaires, mousquetaires, arquebussiers, piquiers, hallebardiers et pionniers. L'appel de tous les hommes en état de porter les armes était fait sur les rôles de la taille, et tout le long de la coste des corps de garde étaient disposés et des foyers préparés

(1) C'était alors le neveu du précédent.

pour annoncer au besoin l'approche de l'ennemi. Cette commission a même cet avantage de donner les limites de la capitainerie qui commençait à Claquedent (à l'extrémité de la falaise vers Paluel) et finissait au port de *Merquens*. Nous croyons que ce petit port à peine visible et qui formait un admirable pendant à celui de Sunecette, était situé entre Epineville et Sotteville, au dessous du Mesnil-Gaillard, en un point que la carte du diocèse de Rouen, appelle *Miergan*, et la carte de l'état major le corps de garde de *Mirargan*.

La lettre de l'amiral est datée de Pezenas, 3 avril 1621 ; on y remarquera textuellement le nom de *garde-cotes*.

« Henry duc de Montmorency et de Dampville pair et amiral de France de Guyenne et de Bretagne gouverneur et lieutenant général pour le roy en Languedoc au sieur de Bréauté cappitaine de Saint-Vallery Veulles et Lucette *garde coste* depuis Claquedent jusques au port de Mierquens salut. Pour empescher les incursions des pirates et prendre garde qu'aucuns navires et vaisseaux estrangers ne puissent faire descente au préjudice des subjects du roy, sa majesté veult et ordonne qu'en cas suspect et de guerre nous puissions faire faire le guet sur les costes de la mer par des hommes subjects en tel nombre que nous adviserons pour le mieulx à scavoir de jour par fumée et de nuict par signe de feu ainsy qu'en tel cas est accoustumé en contraignant à ce faire les habitants des paroisses subjectes audit guet comme il appartiendra et verrons estre à faire jusques à ce qu'ils ayent obéy. A ces causes nous vous mandons et ordonnons de faire appeler

incontinent et sans délai les habitants des parroisses scituées à demye lieue de la mer ensemble les autres qui ont accoustumé de faire le guet à quy que ce soient puissent appartenir les terres pour désormais et à toutes les occasions et occurrances faire le guet et garde le long desdites costes en l'estendue de vostre charge et se trouver à la monstre que nous avons ordonné estre publiée le cinquième jour de juin prochain avec les armes qu'ils sont tenus de porter, scavoir le lieutenant une pertuisane l'espée et le poignard, l'enseigne l'espée et le poignard, le tambour l'espée et le poignard, les mosquetaires un mosquet avec la bandolière, la fourchette, l'espée et le poignard, une livre de plomb en balle, quatre brasses de corde à mèche et une livre de poudre, les arquebusiers l'arquebuse et le poignard, demy livre de pouldre, une livre de plomb en balles et quatre brasses de mèche, les picquiers, une pique, l'espée et le poignard, les hallebardiers la hallebarde, l'espée et le poignard, et les pionniers la pesle et le pic, et l'apel des hommes faict sur le vieux role de la taille et sur les derniers rolles ou estiquettes en papier, vous les establirez en la présence de nos officiers et des clerks du guet au guet et garde des foyers et aux logis accoustumés de faire ledit guet et les ferez visiter en la présence dudit clerc du guet et de nos commis et procureurs de quinze jours en quinze jours pour veoir s'ils sont en estat dub et s'ils demeurent saisis des armes que nous leur avons ordonnez et auxquels ils sont tenus et obligés par lesdites ordonnances sans abus à peine de l'amende. Sy donnons en mandement à nos vis-



admiraulx et officiers de l'admiraulté de contraindre à ce les habitans des paroisses subjectes audit guet suivant nos ordonnances et sur les peines y contenues; en tesmoing de quoy nous avons signé ces présentes de nostre main et fait sceler du scel de nos armes et contresigner par l'un de nos secretaires à Pézenas le 3<sup>e</sup> jour d'avril mil six cent vingt un.

Montmorency.

Par mondit seigneur

Juvenel

Sceau en papier. »

L'année suivante, Louis XIII adresse à M. de Bréauté une lettre pour qu'il se mette à la disposition de M. de Pompières, chargé de lever et faire équiper « six vaisseaux et une patache, dont nous voulons, dit-il, nous servir dans les occasions présentes », et les équipages et armements doivent être empruntés aux ports de Normandie (1).

A cette époque, des précautions particulières avaient été prises pour éviter que les protestants de notre province vinssent, par un soulèvement local, diviser les forces du roi. Le duc de Longueville, alors gouverneur de Normandie, les avait fait désarmer à Rouen et à Dieppe. On en avait fait de même au Havre-de-Grâce. Toutefois, M. de Soubise venait de passer en Angleterre pour solliciter des secours, on craignait un retour offensif; le duc de Longueville donna les ordres les plus

(1) Datée de Paris, 20 mars 1622.

pressans aux capitaines garde-côtes de redoubler de vigilance. Voici la lettre que reçut M. de Bréauté.

« Monsieur de Bréauté, sur les advis asseurez que j'ay eus que M. de Soubise est en Angleterre où il faict assembler des gens de guerre et qu'il a desja assez bon nombre d'hommes pour faire un gros à s'embarquer, j'ay voullu vous escrire aussy tost pour que vous renforciez vos gardes et veilliez si soigneusement à la coste qu'il n'y puisse descendre en aucun lieu de l'estendue de vostre charge, ayez aussi l'intelligence requise avec les autres capitaines gardes costes pour bien servir le roy vous tenant advertis les uns les autres de tout ce que vous pourrez descouvrir et empescher que personne ne s'embarque sans avoir mon passeport et ne sorte aucuns vaisseaux s'ils n'ont congé de monsieur l'admiral ainsy que j'en ay faict renouveler les défences en tous les ports et me donnez advis à toutes occasions de tout ce qui se passera; à quoy m'assurant que vous ne manquerez de bien faire vostre debvoir je ne vous feray ceste plus longue priant Dieu monsieur de Bréauté qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escrit à Avrenches le 13<sup>e</sup> jour de juillet 1622

Vostre plus affectionné amy à vous servir

Henry d'Orleans

A monsieur de Bréauté cappitaine de la coste de la mer. »

Aucune attaque ne se produisit. Quelques mois plus tard, le duc de Rohan s'étant laissé désarmer par les propositions du connétable de Lesdiguières, sa soumis-

sion entraîna celle de son parti, et fut consacrée par l'édit de pacification du 21 octobre.

Immédiatement, le duc de Longueville donna l'ordre de licencier les garde-côtes. Sa lettre est du 27 novembre.

« Monsieur, l'occasion de faire la garde le long des costes de la mer estant cessée par l'obéissance que les subjects du roy rebelles luy ont rendue, sa majesté veult qu'on lève et qu'on lissentie toutes lesdites gardes qui sont le long desdites costes ce que je n'ay voulu differer je vous escrips pour qu'aussytost la presente receue vous faciez le lissement d'icelles qui sont dans l'estendue des vostres et en deschargiez le peuple suyvant l'intention de sa majesté à quoy m'asseurant que vous ne manquerez je ne vous feray ceste plus longue priant Dieu qu'il vous ait Monsieur en sa sainte garde, escript à Lyon le 27<sup>e</sup> jour de novembre 1622.

Vostre plus affectionné amy à vous servir.

Henry d'Orléans.

A monsieur de Bréauté, capitaine des gardes costes de la mer ».

Nous arrivons maintenant aux derniers documents qui nous soient passés sous les yeux,

Le 8 janvier 1628 le duc de Longueville écrit à M. de Bréauté de préparer les logements de deux compagnies du régiment de Navarre qui devoient tenir garnison à Saint-Vallery (1). C'était au moment où l'armée royale

(1) La lettre est adressée à M. de Bréauté, capitaine et gouverneur de Saint Valery-en-Caux.



allait mettre le siège devant la Rochelle; peut-être appréhendait-on une descente des Anglais; le peu de succès de leurs efforts pour ravitailler cette ville fit craindre pendant quelques mois un retour offensif sur un autre point de nos côtes, et les capitaines des places maritimes reçurent des ordres pour redoubler de vigilance. Le gouverneur de Saint-Vallery ne fut pas oublié. Le duc de Longueville s'était porté à Dieppe pour s'assurer par lui-même de l'état de cette dernière place, et il écrivait à Bréauté une lettre datée du 28 juillet qui fait bien comprendre le genre de service que l'on attendait de ces compagnies de garde-côtes, improvisées pour ainsi dire chaque fois que les nécessités de la surveillance du littoral exigeaient leur réunion.

« Monsieur, les Anglais se voyant hors d'espérance de pouvoir réussir aucuns de leurs desseins vers la Rochelle à cause du bon ordre que le roy y a mis qui leur en oste les moyens et sa majesté croyant tousiours qu'ils tascheront de faire quelque entreprise ailleurs le plus tost en ceste province, qu'en aucun autre lieu, cela luy a donné occasion de m'y faire revenir pour y donner ordre et pourveoir à la seureté et à moy de vous escrire sur le raport qui m'est faict que l'armée des anglois est prête de faire voylle, affin que vous faciez soigneusement faire le guet en l'estendue de vostre charge faisant des feux la nuict et de la fumée le jour, si vous voyez parroistre l'armée d'Angleterre et me donniez promptement advis combien d'hommes armez subjects à la garde de vostre charge vous me pourrez fournir prests à marcher au premier commandement

affin que j'en face estat en cas de besoin et de nécessité. Ceste n'estant à autre fin je ne vous la feray plus longue priant Dieu, monsieur, vous avoir en sa sainte garde. Escript à Dieppe le xxvi jour de juillet 1628.

Vostre plus affectionné à vous servir

Henry d'Orléans.

A Monsieur

Monsieur de Bréauté, cappitaine et gouverneur de Saint-Vallery en Caux et cappitaine de la coste audit lieu ».

Mais bientôt, la soumission de la Rochelle, à la date du 30 octobre 1628, fit évanouir ces craintes, et les garde-côtes purent retourner à leurs travaux des champs.

Les deux dernières pièces de notre dossier font mention de la commission de capitaine et gouverneur des ports de Saint-Vallery, Veulles et Lucette donnée le 8 juin 1627 à M. de Bréauté par le cardinal de Richelieu en sa qualité de grand-maître de la navigation et de celle de capitaine et garde de la coste de Saint-Vallery, Veulles et port de Lucette et autres lieux de la coste de Caux, délivrée le 14 janvier 1654, par le duc de Vendôme, amiral de France, à Gaston-Jean-Baptiste sire de Bréauté, marquis dudit lieu et de Hotot, petit-fils d'Adrien III. Il dut succéder à son grand père, mais quelques mois seulement, car à l'exemple de plusieurs de ses aïeux, d'Adrien Pierre, tué en 1624 sous les murs de Bréda, de Pierre II, tué en 1640 au siège

d'Arras, maître de camp du régiment de Picardie, il fut tué la même année 1654, à l'attaque des lignes d'Arras, investi par les Espagnols. Au moins ceux-ci durent-ils lever le siège.

Nos documents s'arrêtent là; le dernier marquis de Bréauté, issu d'une branche cadette, mourut à Lisieux le 1<sup>er</sup> juillet 1716 : mais nous ne savons s'il avait été investi de la charge que ses aïeux avaient possédée pendant plus d'un siècle.

Nous avons pu reproduire la commission du dernier capitaine général de la capitainerie de Saint-Valery, sous son nouveau titre de chef de division, mais nous n'avons pas réussi à reconstituer la liste de tous ceux qui l'avaient précédé. Notre seul désir a été d'appeler l'attention sur une institution militaire qui paraît à toutes les époques avoir excité les préoccupations du gouvernement et qui, à force d'améliorations successives, n'avait jamais eu plus de cohésion, ni plus d'aptitude à rendre des services qu'au moment même où elle cessa d'exister.

---





# TROUVÈRES NORMANDS

Par M. A. HÉRON

---

## I

Parmi les érudits qui, dans la première moitié de notre siècle, ont le plus contribué à faire connaître l'histoire et la littérature de la Normandie, l'abbé de La Rue mérite sans contredit une place éminente. Réfugié en Angleterre pendant une partie de la période révolutionnaire, de 1792 à 1797, il employa les loisirs de son exil à rechercher, soit dans la Tour de Londres, soit dans les bibliothèques publiques, les documents de toute nature qui pouvaient intéresser notre province. Les écrits qu'il publia, avant et après son retour en France, attestent à quel point ses investigations furent fructueuses; plus d'une fois sans doute il dut à leur succès d'oublier pour un instant qu'il ne foulait plus le sol natal et de sentir moins douloureusement, pour parler comme le Dante, « combien est amer le pain de l'étranger et combien il est dur de monter et de descendre par l'escalier des autres. »

Ce qui le frappa surtout, ainsi que l'atteste la direction principale qu'il donna désormais à ses études, ce fut la quantité considérable des poèmes français de

toute nature que renfermaient les bibliothèques anglaises, où personne n'aurait eu alors l'idée d'aller les chercher. Les savants français ignoraient l'existence en Angleterre de ces œuvres qui appartenaient pour la plupart au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècles, et le dialecte normand qu'on avait parlé jadis dans le pays situé au delà de la Manche, y était devenu une langue trop inconnue pour que les érudits anglais s'appliquassent à déchiffrer des écrits dont nul d'entre eux ne pouvait à cette époque soupçonner l'intérêt.

L'abbé de La Rue fit connaître les premiers résultats de ses recherches dans quatre articles qu'il donna à l'*Archæologia*, en 1796, 1797 et 1798. L'étude de l'ancienne littérature normande était déjà devenue l'objet de ses plus chères préoccupations. Il devait s'y livrer toute sa vie, mais l'œuvre capitale qu'il lui consacra ne parut que bien tard. En attendant, il traitait un sujet analogue, et tentait, si je puis parler ainsi, une excursion à peu de distance de ses frontières, lorsqu'il écrivait et publiait en 1815 ses *Recherches sur les bardes de la Bretagne armoricaine dans le moyen âge*. Ce fut seulement en 1834 qu'il donna ses *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*. Il avait alors quatre-vingt-trois ans; il devait peu survivre à cette œuvre, fruit et couronnement d'une longue vie de labeur et de patience.

Les *Essais historiques* furent accueillis avec faveur : ils venaient fort à-propos; ils répondaient à ce goût assez nouveau qui portait les esprits vers l'étude de



notre ancienne littérature et des origines de notre langue; ils apportaient un contingent précieux aux connaissances déjà acquises en révélant l'existence d'un certain nombre d'anciens auteurs normands et d'ouvrages dont les manuscrits ne se trouvaient qu'en Angleterre. Ils rendirent de réels services. Elle serait longue la liste des littérateurs et des érudits qui ont profité des recherches du savant abbé et qui lui ont rendu hommage tout en redressant ou en complétant ses données.

Car, il faut bien le reconnaître, l'ouvrage de l'abbé de La Rue a vieilli. Cinquante ans se sont écoulés depuis sa publication, et cinquante ans sont un lourd fardeau aussi bien pour les livres que pour les hommes. Depuis 1834, le moyen âge a été fouillé dans tous les sens; l'histoire littéraire de cette époque, alors à peine ébauchée en ce qui concernait les ouvrages écrits en langue vulgaire, a livré une bonne partie de ses secrets; la philologie, désormais en possession des vraies méthodes, a été renouvelée. L'ouvrage de l'abbé de La Rue porte sa date; il renferme toujours d'utiles indications, mais il faut le soumettre à une sévère critique et ne plus le consulter qu'avec une extrême réserve. A celui qui l'a composé, il restera toujours l'honneur d'avoir été un initiateur, en appelant, un des premiers, l'attention sur cette époque de notre littérature pour laquelle on professait un injuste dédain et qu'une étude approfondie fait reconnaître de jour en jour, et plus riche, et plus originale, et plus variée. Il sera toujours difficile de ne pas citer les *Essais sur les bardes*, etc., quand on

s'occupera de l'ancienne littérature de notre province.

Il est pourtant un reproche qu'on pouvait adresser à l'auteur dès le jour de la publication de son œuvre : celui d'avoir manqué de critique en faisant rentrer dans la liste des auteurs normands ou anglo-normands certains écrivains qui, manifestement, n'ont jamais appartenu ni à l'Angleterre ni à la Normandie. Le savant auteur de la *Biographia britannica literaria*, sir Thomas Wright, a relevé, en étudiant la période anglo-normande, plus d'une méprise ou plus d'une attribution complaisante de l'abbé de La Rue, et force a bien été de rayer certains noms et certaines œuvres de la liste qu'il avait dressée. Notre littérature provinciale s'en trouverait appauvrie, si c'était vraiment devenir pauvre que rendre à autrui ce qui lui appartient.

A ceux que ces restitutions nécessaires pourraient attrister, les érudits qui sont venus après l'abbé de La Rue ont déjà offert et offriront sans doute encore de légitimes compensations. L'examen plus attentif de manuscrits que l'on croyait bien connaître, les recherches faites dans des collections privées longtemps ignorées ou inaccessibles, ont permis d'enrichir notablement notre littérature nationale et, en particulier, celle de la Normandie. Plus d'une découverte reste encore à faire, et même, parmi les œuvres déjà publiées, il s'en trouve peut-être dans lesquelles on pourra signaler, par une analyse plus approfondie, quelques particularités de forme, ou certains détails relatifs à l'histoire, à la géographie ou aux coutumes, qui permettront de les revendiquer en faveur de notre province.

Je me propose, dans cette étude, de passer sommairement en revue quelques-unes des publications d'un caractère normand incontestable, faites dans ces derniers temps; je laisserai de côté les travaux consacrés à des œuvres déjà connues pour ne m'occuper que de celles qui étaient demeurées jusqu'à présent ignorées. Ainsi que l'a fait l'abbé de La Rue, j'attribuerai à la littérature normande les ouvrages écrits en langue romane, aussi bien en Angleterre que dans notre province. Il ne faut pas se laisser tromper par ce terme d'anglo-normand qui est passé dans l'usage. En réalité, il n'y a pas eu de dialecte anglo-normand, ni, par conséquent, de littérature anglo-normande. La langue de la Normandie a été transportée au delà de la Manche par les compagnons de Guillaume le Conquérant; des écrivains qui l'ont employée dans la terre conquise, les uns étaient nés et avaient été élevés en terre normande; ils se sont servis de leur langue avec toute la pureté qu'elle comportait alors; ceux qui étaient nés en Angleterre n'en ont nullement modifié le fond; ils l'ont simplement altérée par les vices de leur prononciation. Il en est résulté pour les ouvrages que l'on dit écrits en dialecte anglo-normand une physionomie qui paraît les différencier des premiers; mais, au fond, il n'y a pas eu de changement de dialecte, et l'anglo-normand n'est pas autre chose que le normand mal prononcé et, par suite, mal orthographié. Il est donc légitime de regarder la littérature romane de l'Angleterre comme une dépendance de celle de la Normandie.

Après avoir parlé des découvertes, qui, depuis que



l'abbé de La Rue a publié son ouvrage, ont eu pour objet des œuvres que l'on a reconnues appartenir à la littérature normande, je chercherai si, parmi les ouvrages dus à des trouvères qui ne se sont pas fait connaître, ou dont on n'a pas cherché, tout en possédant leurs noms, à déterminer le lieu d'origine, il n'y en aurait pas qui pourraient être attribués à la Normandie.

## II

On connaissait, au temps de l'abbé de La Rue, deux traductions en vers du Bestiaire, dues à Philippe de Thaon et au clerc Guillaume, appartenant toutes deux à la littérature normande. M. P. Meyer en a trouvé une troisième dans le manuscrit coté *Addit. 28260* du Musée Britannique. L'auteur est un certain Gervaise qui appartenait à la Normandie; il dit en effet avoir trouvé le texte latin qu'il a traduit « a Barbarie en l'armaire ». M. P. Meyer n'hésite pas à admettre qu'il s'agit de l'abbaye cistercienne de Barberie ou Barbery, fondée en 1176 au diocèse de Bayeux. Des trois Gervasius que M. L. Delisle a trouvés au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle en rapport avec l'abbaye de Barbery, *Gervasius Henrici de Britevilla supra Lesiam*, *Gervasius de la Boudice* et *Gervasius presbyter de Fonteneio*, M. P. Meyer pense que le dernier peut être mieux que les autres identifié avec l'auteur de cette œuvre, qui devait être un clerc. Il a publié cette traduction, qui comprend 1,280 vers, dans le n° 4 de la *Romania*, octobre 1872,

pp. 420-443. Il pense qu'elle appartient à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XIII<sup>e</sup>, et n'a que peu d'estime pour son auteur. « Normand, nous dit-il, comme Philippe de Thaon et Guillaume, Gervaise ne peut prétendre au rang qu'occupent ces deux auteurs dans l'histoire de notre littérature. Il n'a ni la grande ancienneté du premier, ni l'originalité du second. C'était un rimeur pieux et médiocre comme il y en eut beaucoup. »

Je vais citer quelques passages de ce poème pour donner une idée de la manière de notre auteur.

Il déplore au début de son ouvrage le sort des poètes qui traitent des choses saintes et qui sont moins écoutés que ceux qui abordent les sujets profanes. Il est curieux de trouver, en plein XIII<sup>e</sup> siècle, cette plainte, répétée d'ailleurs par bien d'autres pieux rimeurs.

Cil fablaor qui toz jors mantent  
Et qui de riens ne se desmantent  
Ne mais de mançonges aprandre  
Ou il puissent matiere prandre,  
Cil sunt ores bien apelé  
Et en autes cors honoré;  
Et chascun covient que l'on doigne  
Loier por dire sa mançongne;  
Il n'an diront point autrement.  
Volontiez est oïz qui ment.  
Qui voudroit dire verité  
Et parler de desvinité  
Loier li convenroit doner  
Es genz por soi faire escouter.  
Son tens gaste qui met sacure  
En vanité dont Dex n'a cure;

Et tot autresi de legier  
 Porroit l'on d'estoire traitier  
 Con trover manconges, et fables  
 Sunt delitouses et plaisables  
 Celui qui la manconge traite :  
 Quant il plus ment et plus li haite  
 Por ce que il enbelist son dit.  
 Mais celui qui verité dit  
 Et selonc divine esriture  
 Covient sevre la letreüre;  
 Se l'estoire estoit corronpue  
 Tote avroit sa poine perdue.  
 GERVASES, qui ne puet aler  
 Que ne li covieigne porter  
 .i. baston por soi apuier,  
 Vuet .j. livre en roman traitie[r].  
 Li livres a non Bestiaire.  
 A Barbarie est [en] l'armaire  
 Li latins qui mult est plaisanz;  
 De illuec fu estraiz li romanz. (v. 1-36.)

On sait qu'on donnait au moyen âge le nom de *Bes-  
 tiaires* à des traités en vers ou en prose, dans lesquels  
 on se proposait l'édification du lecteur bien plus que la  
 peinture exacte de la nature et des mœurs des animaux.  
 Il en était de même des *Lapidaires* consacrés aux mi-  
 néraux, et des *Volucraires* où il s'agit des oiseaux.  
 Les faits prétendus d'histoire naturelle que leurs au-  
 teurs y ont racontés, ne sont pas moins étranges que les  
 allégories qu'ils y ont vues ou que les moralités qu'ils  
 en ont tirées. Gervaise lui-même va nous en fournir  
 des exemples.

Le lion a trois natures, dit-il, et trois significations.  
 Poursuivi par le chasseur, il laisse en se retirant sa



queue traîner à terre pour effacer la trace de ses pas. Jésus-Christ, le lion spirituel, quand il prit chair et forme humaine en la Vierge, ne perdit point sa divinité ni elle sa virginité. Il en est de lui comme du lion qui couvre ses empreintes : nul homme ne doit chercher à pénétrer le mystère de la sainte incarnation.

En second lieu :

Quant lion dorment et someillent  
Lor cuer dorment et lor oel voillent. (v. 109-110.)

De même quand Dieu revêtit pour nous la forme humaine,

Sa char dormoit et reposoit,  
Sa deïté en ciel veilloit. (v. 117-118.)

Enfin le lion est mort quand il vient au monde ; sa mère le garde deux jours, et le troisième, le père lui souffle à la face et le voilà plein de vie. Ainsi Dieu pour nous racheter souffrit la passion,

Et fu ou sepulcre posez. -  
.ij. jorz i fu, n'e[n] dotez mie ;  
Au tie[r]z jor vint de mort a vie. (v. 134-136.)

Les perdrix se dérobent mutuellement leurs œufs ; quand l'une d'elles a couvé et fait éclore des œufs volés, si les petits, lorsqu'ils peuvent déjà prendre leur essor, entendent chanter leur vraie mère, ils s'envolent vers elle et quittent ainsi celle qui les couva et qui les nourrit. De même il arrive que le diable enlève à Dieu sa créature.

Mais quant il avient aventure  
 Que il oient bon p[r]echaour,  
 Donc s'en revont a lor seignor,  
 A Jhesu Crist lor propre pere  
 Et a seinte Eglise lor mere. (v. 944-748.)

La belette met bas par l'oreille, ce qui, pour le dire en passant, n'aurait nullement étonné l'Agnès de Molière; elle est l'emblème de ceux qui écoutent dévotement le sermon et bien vite le mettent en oubli.

J'arrête là mes citations; elles prouvent surabondamment que si le bon Gervaise était irréprochable au point de vue de l'orthodoxie, il était peu fondé à reprocher aux auteurs profanes de prendre plaisir à raconter des fables.

Il termine sa traduction par les vers suivants :

Ici fenist li Bestiaires.  
 Plus n'en avoit en l'essenplare  
 Et de mentir seroit folie.  
 Qui plus en set plus vos en die!  
 GERVAISES qui le romain fit  
 Plus ne trova ne plus n'en dit.  
  
*Ci fenist li livres des bestes;*  
*Dex nos gart nos biens et nos testes.* (v. 1273-1279.)

L'*explicit* formulé en ces deux derniers vers est probablement l'œuvre d'un copiste.

### III

Le poète anglo-normand Angier n'était point connu avant que M. P. Meyer eût rencontré ses deux traductions en vers romans du *Dialogue de saint Grégoire*

et de la *Vie de saint Grégoire* dans le manuscrit 24766 (anc. Sorbonne 1382) du fonds français de la Bibliothèque nationale.

Angier, qui s'intitule lui-même *Sancte Frideswide servientium minimus*, était moine du prieuré de Sainte-Frideswide, fondé en 1121 entre l'Isis et la Cherwell. Supprimé en 1524, ce prieuré fut remplacé par un collège dont l'église, autrefois de Sainte-Frideswide, devint en 1542 l'église cathédrale du Christ et de la bienheureuse Vierge Marie. « C'est maintenant, dit M. P. Meyer, la cathédrale d'Oxford, et le collège qui y est attenant est le collège de Christ Church. »

Dans deux notes latines placées à la suite de ces poèmes, Angier nous apprend qu'il termina la traduction du *Dialogue* le 29 novembre 1212 et celle de la *Vie* le 30 avril 1214; il était entré au couvent en 1205 et était sous-diacre en 1212, au moment où il achevait la traduction du *Dialogue*, après laquelle il reçut presque aussitôt la prêtrise.

La connaissance de la date précise à laquelle chacun de ces ouvrages a été composé, et la grande pureté des textes qui nous sont parvenus, sont du plus haut intérêt pour la philologie. M. P. Meyer est disposé à croire qu'on est en possession du texte original de frère Angier, ou que tout au moins il a été exécuté dans le monastère et de son temps, et qu'ainsi il offre, quant à sa conformité avec l'original, toute espèce de garantie.

La traduction du *Dialogue de saint Grégoire*, qui occupe les folios 2 à 151 du manuscrit à deux colonnes réglées pour trente-six lignes, comprend ainsi plus de



20,000 vers, dont 240 ont été publiés par M. P. Meyer dans son *Recueil d'anciens textes*. Il a donné les 2,954 vers de la traduction de la *Vie de saint Grégoire* dans la *Romania*, n<sup>os</sup> 46-47, avril-juillet 1883, pp. 146-208, avec une étude sur l'auteur, sur sa langue et sur sa versification qu'il trouve « remarquablement correcte, eu égard au lieu et au temps où il composait ». Il termine par un vocabulaire renfermant les mots de création savante, toujours assez nombreux dans les traductions, et par un glossaire où il ne relève que les mots ou les formes les plus notables.

« Angier, dit le savant éditeur, est un de ces laborieux versificateurs, comme la littérature normande en compte tant, à qui un pieux motif, bien plutôt que l'instinct poétique, a mis la plume à la main. Répétant, dans la préface qu'il a placée en tête de la traduction du *Dialogue*, l'éternelle plainte des prédicateurs, il se lamente de ce que, parmi ses contemporains, un trop grand nombre, préférant les vaines joies du siècle au trésor céleste, prennent la paille et laissent le grain. Comme d'autres pieux écrivains du même temps, il s'afflige de voir que le public préfère le mensonge et la fable à la vérité :

Plus est hui icest jor oï  
Cil qui enseingne vanité,  
Mençonge e fable e falseté,  
Qe cil qui enseigne le voir,  
Moralité, sen e savoir;  
Car vanité est escoutée  
E verité est reboutée.

Les fables d'Artur de Bretaigne  
E les chançons de Charlemaigne  
Plus sont cheries e meins viles  
Que ne soient les evangiles.  
Plus est escouté li jugliere  
Que ne soit saint Pol e saint Pierre,  
E plus est hui cest jor li fol  
Oïz qe saint Pierre ou saint Pol. (Fol. 9 c.)

..... Angier ne saurait prétendre à un rang élevé parmi les poètes de son temps. Il n'a aucune verve; il manque de cette élégance facile qu'on ne peut méconnaître chez Wace et chez quelques autres. Il est bien loin d'avoir la vivacité d'esprit et la profondeur de sentiment qui caractérisent l'auteur du poème sur Guillaume le Maréchal. C'est un versificateur prolix.»

Je donnerai comme spécimen du style de frère Angier la traduction du célèbre passage de la vie latine dans lequel le pape Grégoire voyant de jeunes Angles exposés en vente sur le marché de Rome, s'informe de leurs noms, de ceux de leurs parents et de leur roi, et joue sur ces noms :

« La gent » fait s'il « d'icele terre  
« Quel nom ont, comment sont clamez ?  
— Engleis » font s'il « sont apelez,  
« Par icest nom sont regenuz  
« Tant com li mont s'est estenduz. »  
A tant respont li Deus amis :  
« Ben est, si Deu me saut, asis  
« Itel nom en itale face,  
« Por que Deus i meist sa grace ;  
« Angles semblent, volt d'angles ont,  
« Por tant Engleis ben nomez sont ;  
« Ben parroient angeliens  
« Por q'is fussent bons crestiens.

« Molt avendreit angles por veir  
 « Engleis a compaignons avoir.  
 « E quel nom ont li païsanz  
 « Don eissuz sont tant beaus enfanz ?  
 — Nomèz sont » font s'il « Deïri.  
 — Ben sont nomez, a Dé l'afi, »  
 Respont li ami Dé, Gregoire ;  
 « Car par la Dé grace, a grant gloire  
 « De l'ire Dé seront attreit ;  
 « Por tant est cist nons asez dreit,  
 « Car Deïri voelt itant dire  
 « Qu'entreit sont de la Dé ire.  
 « E coment est nommé li rois  
 « Qui regne sor les diz Englois ?  
 — Clamez est » font s'il « Aellé.  
 — E cest rest bons, si me gart Dé, »  
 Respont Gregoire qui s'en jue ;  
 « Por poi qu'il n'a nom allelue.  
 « Ben deit loer son creatour  
 « Gent qui si cleime son seignour,  
 « Car Aellé dit Deu loer. »  
 Tot ainsi se prist a joer  
 Gregoire od les diz marcheanz  
 Por les venauz engleis enfanz ;... (v. 520-556.)

## IV

MM. Gaston Paris et Alphonse Bos ont publié en 1881, pour la Société des anciens Textes français, un poème de 3,794 vers, intitulé la *Vie de saint Gilles*, d'après un manuscrit unique appartenant à la Bibliothèque laurentienne de Florence et provenant antérieurement du couvent de Camaldoli en Toscane.

Les éditeurs pensent que cette œuvre appartient au XII<sup>e</sup> siècle et a été écrite après 1150. C'est sur un certain nombre de faits grammaticaux qu'ils se fondent



pour lui assigner cette date et pour affirmer que son auteur, le chanoine Guillaume de Berneville, était un clerc d'origine normande, mais de famille anglaise. Outre le Berneville situé près d'Arras et qu'il faut écarter, parce qu'il est impossible que le poète soit artésien, on trouve, dans un texte du XIII<sup>e</sup> siècle, la forme Bernevilla, désignant la commune du département de la Manche, connue aujourd'hui sous le nom de Besneville. Il existe aussi dans le Calvados, arrondissement de Vire, deux hameaux du nom de Benneville, appartenant aux communes de Cahagnes et de Jurques.

La source à laquelle Guillaume de Berneville a puisé son poème est la biographie latine de saint Gilles, conservée dans de nombreux manuscrits et publiée dans les *Acta Sanctorum* (1<sup>er</sup> septembre). Je ne saurais mieux faire connaître cet ouvrage qu'en reproduisant l'appréciation de ses savants éditeurs :

« La plupart des Vies de saints en vers français traitent leur original latin avec une grande liberté : les auteurs, pour embellir et égayer la matière, se plaisent à décrire les lieux ou les instruments de l'action, à motiver les événements, à analyser les sentiments des personnages, à leur mettre dans la bouche des discours inventés, et se permettent même souvent de leur prêter des actions qu'ils ne trouvaient pas dans leur source ou de modifier gravement les circonstances. Guillaume fait de cette dernière liberté un usage restreint, bien qu'il ne s'en prive pas absolument; aucun poète, en revanche, n'a pris plus largement les premières. Le

récit sec et incolore de l'hagiographe devient entre ses mains détaillé, dramatique, pittoresque. Les moindres incidents servent de prétexte à des descriptions abondantes et curieuses ; les sentiments du saint sont exposés dans de longs monologues, où on ne trouve pas seulement de la naïveté, mais de la vérité et souvent de la finesse ; les rapports des divers personnages entre eux sont présentés généralement sous la forme de dialogues vifs et spirituels ; un réalisme un peu gauche, joint à une crédulité enfantine et à la piété la plus sincère, rappelle d'une manière frappante ces vieilles peintures murales où l'observation de la vie journalière, la reproduction des costumes contemporains, des gestes vrais, des attitudes familières, se fait jour à travers le merveilleux des sujets et la raideur hiératique de l'ensemble. Il va sans dire que Guillaume de Berneville n'a pas peint l'époque du saint — il le croyait contemporain de Charlemagne — mais la sienne propre, et nous ne pouvons que lui en savoir gré. Nous apprenons dans ses vers la manœuvre des marins du XII<sup>e</sup> siècle et la construction de leurs bateaux, la composition d'une riche cargaison de marchandises orientales, le train des chasses royales, l'organisation des monastères ; nous entendons les discours des princes, des chevaliers, des moines, des petites gens ; nous assistons à la conversation quotidienne de nos aïeux d'il y a sept siècles dans ce qu'elle avait de plus libre et de plus naturel. C'est là un mérite que nous apprécions fort, et qui assure au vieux chanoine anglo-normand une place durable dans l'histoire de notre littérature (1). »

(1) Pp. xxxvii-xxxviii.

Il serait inutile de donner l'analyse d'une œuvre qui n'est que la traduction amplifiée d'un texte latin. Je me bornerai à citer le passage dans lequel l'auteur donne la description des agrès d'un navire et de la manœuvre des matelots :

Le jur fud bel, le solail cler,  
La mer fud paisible e le vent :  
A la nef vunt ignelement;  
Lez sunt del bel tens ke il unt.  
Traient lur ancres, si s'en vunt.  
A plein se astent d'eschipier,  
Kar mult coveitent le passer.  
Bons fud li venz e la mer quieie :  
Ne lus estoet muver lur greie,  
Ne n'i out la nuit lof cloé,  
Estuinc trait ne tref gardé.  
Ne n'i out halé bagordinge,  
Ne escote ne scolaringe;  
Ne fud mester de boesline;  
Tute fud queie la marine :  
Ne lur estut pas estricher,  
Ne tendre tref ne helenger.  
Fort ert l'estai e li hobent  
Ki fermé furent vers le vent,  
E d'autre part devers le bort  
Sunt li nodras e li bras fort;  
Bones utanges out el tref,  
Meillurs n'estot a nule nef;  
Bons fud li tref e la nef fort,  
E unt bon vent ki tost les port.  
Tute noit current a la lune  
Le tref windé très k'a la hune :  
Ne lus estut muver funain  
Trestute nuit ne l'endemain.  
Lur aire vunt od la mer pleine,  
Kar issi veit cil ke Deus meinc. (v. 876-906.)



## V

Dans le *Bulletin de la Société des anciens Textes français*, année 1878, n° 1<sup>er</sup>, pp. 38-59, M. P. Meyer a donné l'analyse du manuscrit coté F. 149, de la Bibliothèque nationale de Madrid, qui remonte au XIII<sup>e</sup> siècle et présente le plus haut intérêt puisqu'il contient sept ou peut-être même huit poèmes français tous inédits. Avant de passer dans la Bibliothèque de Madrid, ce manuscrit a fait partie de la collection d'un gentilhomme d'Avignon, le marquis de Cambis-Velleron, qui en publia le catalogue en 1770.

La plus considérable des pièces que renferme ce manuscrit précieux est une histoire en vers de l'abbaye de Fécamp. J'emprunte à M. P. Meyer les détails suivants sur ce poème qui contient environ 6,350 vers. « Non-seulement, dit-il, il n'a été, jusqu'à présent, signalé par personne, mais, aussi loin que mes recherches s'étendent, je n'en puis découvrir un second exemplaire. Il a pour source un récit latin qui existait en manuscrit, au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'abbaye de Fécamp, et dont de copieux extraits ont été rapportés par Du Monstier dans sa *Neustria pia* (1663), p. 193 et suiv. Depuis lors, on ne sait ce qu'il est devenu..... A défaut du livre latin, dont le texte entier ne sera peut-être jamais recouvré, la version française du ms. de Madrid mériterait d'être publiée, d'autant plus qu'elle se donne comme fort exacte. » Mis en goût par cette déclaration de

M. P. Meyer, j'avais songé à proposer à la Société de l'histoire de Normandie d'éditer cette œuvre qui pouvait entrer en effet dans le cadre de ses publications; chacun sait combien les trouvères normands qui ont écrit des chroniques en vers se sont piqués d'exactitude; le plus souvent, ils reproduisent avec fidélité des chroniques latines, et leurs œuvres ont droit d'être tenues en sérieuse estime par ceux qui s'occupent de ces époques pour lesquelles les documents sont trop rares. Mais M. P. Meyer, à qui j'avais cru devoir faire part de mon dessein, parce que c'était à lui qu'on devait de connaître ce poème, me fit savoir qu'il se proposait de le publier lui-même, et je dus à mon grand regret me résigner à attendre que le savant romaniste trouvât, au milieu de ses multiples occupations, le loisir nécessaire à la réalisation de ce projet.

Dans sa trop courte notice, M. P. Meyer a publié 71 vers appartenant au commencement et à la fin de ce poème. Je me bornerai à faire connaître d'après lui le titre ainsi que les premiers et les derniers vers de l'ouvrage :

*Chi conmenche comment l'yglisse de Fescamp fu  
premerement fondée par un chers (sic) et par An-  
segis duc de Franche, et en après par seint Vanins  
et par le roi Lotaire, et en après par le duch Guil-  
laume, et par les .ij. dus Richars après. (Fol. 5.)*

Chil qui de conter s'entremet,  
Qui sa cure et s'entente meit  
A rimer la plus haute estoire  
Ke nus puisse avoir en memoire,

Mande salus premierement  
 A touz cheuz qui parfaitement  
 Jhesu Crist ennorent et servent  
 Et qui la soee amor deservent. (v. 1- 8.)

Ces vers et ceux qui suivent, jusqu'au 51<sup>me</sup> inclusivement, sont une sorte de préface; ils font connaître le plan et la division de l'ouvrage en trois chapitres.

Chi orrez por quoi sont fondéez  
 Et des cors seinz enluminéez  
 Les yglises et les monstiers;  
 Ce ert nostre (*sic*) capitres premiers.  
 Li segont iert de la valée  
 De Fescamp seinte et honorée,  
 Con Dex l'eslit et woult sàcrer;  
 . . . . .  
 Li tiers si sera d'Ansegis  
 Uns dus vaillant et de grant pris  
 Qui grant part de Franche tenoit  
 Et noblement la maintenoit. (v. 41-51.)

Quant au récit, il commence de la manière suivante :

Quant Dex vout que fust delivré  
 Som pueple, qui estoit livré  
 A mort et a destrution,  
 Que deable en subjection  
 Tenoit; si descendi en terre  
 Por lui sauver et por lui querre.... (v. 52-57.)

Voici les derniers vers du poème :

Li moigne mout grant joie en firent;  
 Si tost com lor venue oïrent  
 Sont revestuz grant et menor  
 Por la hautesche et por l'ennor  
 Del sanc Dieu que cil raportèrent.  
 Li saint a grant joie sonnèrent,



Clerc chantant et ho haute voiz,  
O candelabres et o croiz  
Et o riche procession,  
Comme gent de religion,  
Le sanc Dieu receiver alèrent ;  
Graces a Dieu assez chantèrent ;  
De pueple i ot grant assemblée.  
L'awenture n'ai pas emblée.

## VI

J'arrive maintenant à la découverte la plus importante que l'on ait faite depuis de longues années, celle de l'histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke. Ce poème, qui comprend 19,214 vers, est contenu dans le manuscrit 25155 de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham. M. P. Meyer, à qui l'on doit cette heureuse découverte, estime « que la littérature française du moyen âge ne possède pas, jusqu'à Froissart, une seule œuvre, soit en vers, soit en prose, qui combine au même degré l'intérêt historique et la valeur littéraire. Je n'excepte, ajoute-t-il, ni Villehardouin, ni Joinville. »

« Le sujet, dit-il encore, c'est l'histoire très détaillée de Guillaume le Maréchal, comte de Pembroke, régent d'Angleterre pendant les trois premières années du règne de Henri III. La biographie détaillée d'un haut baron mort à près de quatre-vingts ans, en 1219, ne peut manquer d'être un document précieux pour l'histoire de la haute société au moyen âge, et, à cet égard, le poème ne trompera aucune espérance. Mais il se trouve

que ce baron a été successivement l'un des chevaliers, et on peut dire le chevalier de prédilection de Henri au court mantel, le « jeune roi », tellement que, sur son lit de mort, celui-ci le chargea de porter sa croix à Jérusalem; qu'il a été l'un des plus vaillants défenseurs de Henri II dans sa lutte contre Richard, comte de Poitou, et contre Philippe-Auguste; que plus tard, sous Richard Cœur de Lion et sous Jean Sans Terre, il a constamment occupé les plus hauts emplois dans le gouvernement, et s'y distingua à ce point que, lorsque le roi Jean mourut, abandonné de la plupart de ses barons et ruiné, il ne parut pas qu'un autre que Guillaume le Maréchal pût prendre à la fois la garde du jeune Henri et la régence du royaume; qu'enfin, à force d'énergie et de droiture, il réussit, malgré son grand âge, à battre le fils de Philippe-Auguste et ses partisans et à pacifier le pays. On conçoit de quel prix peut être pour l'histoire d'Angleterre et pour l'histoire de France le récit détaillé des actions d'un homme qui a joué dans les événements de son temps un rôle aussi considérable. »

Bien qu'il semble résulter d'un passage de ce poème qu'il aurait été composé par Jean d'Erlée, qui fut attaché en qualité d'écuyer à la personne de Guillaume le Maréchal et jouit de son entière confiance, M. P. Meyer pense que ce personnage n'a fourni que la matière de l'œuvre, et, sans doute, sous la forme d'un récit en prose; un trouvère très habile aurait ensuite mis cette matière en vers. L'examen minutieux auquel le savant critique soumet les passages du poème qui peuvent éclaircir ce

point, semble justifier son hypothèse. Ce que prouve incontestablement le mérite de l'œuvre, c'est qu'on a affaire à un trouvère de profession qui n'en était pas à son coup d'essai, tant il y a d'art dans la composition et d'habileté dans le style. M. P. Meyer pense que l'auteur, quoique très anglais de sentiments, n'était pas anglais de naissance; il le croit originaire des possessions continentales de l'Angleterre, probablement de la Normandie.

Le trouvère paraît avoir eu sous les yeux un récit écrit sur lequel il se guidait, mais sans le suivre servilement et en le redressant au besoin à l'aide de ses souvenirs personnels ou de renseignements puisés à d'autres sources. Il ne va pas au-delà de ses informations et s'abstient de parler de ce qu'il ignore. La réserve et la bonne foi qui le recommandent à l'estime du lecteur sont attestées par maint passage de son poème.

M. P. Meyer a publié dans la *Romania*, n° 41, janvier 1882, pp. 22-74, quatre extraits, et dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1882, un extrait de l'histoire de Guillaume le Maréchal. Les passages choisis par l'éditeur présentent un haut intérêt et font vivement désirer que l'œuvre entière soit livrée promptement à la publicité.

Le premier de ces extraits est le début même du poème. Il y est question de la période de troubles pendant laquelle le trône fut disputé par l'impératrice Mathilde et par Etienne de Boulogne. Bien qu'on doive à l'auteur, pour cette époque de l'histoire de l'Angleterre, un contingent assez important de faits nouveaux, on



sent qu'il se fait l'écho d'une tradition déjà incertaine et son récit n'a pas la précision qu'on constatera dans le reste de son œuvre.

Le second extrait que M. P. Meyer intitule : *Une bonne aubaine*, est le récit très habilement narré d'une aventure plaisante qui peut, dit-il, soutenir la comparaison avec les meilleurs de nos anciens fabliaux. Il faut la lire tout entière dans la *Romania*; l'analyser serait en détruire le charme.

Le troisième extrait est relatif à l'entrevue de Henri II et de Philippe-Auguste entre Tours et Azai, à la mort de Henri II et à l'avènement de Richard 1<sup>er</sup>. C'est un morceau de grande valeur et qui porte le cachet de la vérité. « On sent, dit M. P. Meyer, qu'on est en présence de témoignages de première main. D'ailleurs, le contrôle, là où il est possible, est constamment favorable au poème. »

L'impression produite sur la cour de France par la mort de Guillaume le Maréchal, arrivée le mardi 14 mai 1219, est exposée dans le quatrième extrait qui donne en même temps la fin du poème.

L'extrait publié dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* donne le récit de l'entrevue qui eut lieu en 1199 entre Richard Cœur de Lion et le cardinal Pierre de Capoue, légat du pape, et qui amena la conclusion entre la France et l'Angleterre d'une trêve de cinq ans. L'auteur a montré dans cet épisode un vrai talent narratif et de l'art dans la peinture des caractères.

Je terminerai cette analyse du travail de M. P. Meyer

en formulant de nouveau le vœu qu'une œuvre aussi importante pour l'histoire et la littérature soit promptement publiée dans son intégrité.

## VII

C'est à M. Gaston Raynaud que nous devons de connaître le trouvère Bourdet, auteur d'une petite pièce (196 vers), dont l'héroïne est une sorcière de Rouen, *Luque la Maudite*. Ce fabliau, ou ce dit, comme on voudra l'appeler, est contenu dans le manuscrit 459 (anc. 257) de la collection Hamilton, acquise récemment par la Prusse et déposée au cabinet des estampes du musée de Berlin. Des quarante pièces que renferme le manuscrit, dix sont inédites ou présentent des rédactions différentes de celles qu'on en avait. M. Gaston Raynaud en a publié trois dans la *Romania*, n<sup>os</sup> 46-47, avril-juillet 1883, pp. 209-229 : ce sont le *dit des Avocats*, violente satire contre la rapacité des gens de robe, le *dit de la Jument au deable* et le *dit de Luque la Maudite*, ce dernier du trouvère Bourdet.

Le nom de Bourdet n'est pas rare en Normandie; plusieurs familles le portent encore aujourd'hui, et nous le retrouvons également dans celui de la Rivière-Bourdet, ancien fief compris maintenant dans la commune de Quevillon. Mais ce qui prouve surtout que l'opuscule dont il s'agit appartient bien à notre province, ce sont les détails mêmes qu'on y trouve.

L'auteur commence ainsi :

Puis que Roen fu establie  
Ne fut fete tél deable

Si comme m'est contée et dite,  
Comme fist Luque la maudite. (v. 1-4.)

Cette sorcière se sentant mourir et n'ayant nul souci  
de son mari Boutecarestes, dont

El ne donroit une bousée, (v. 14.)

mande au diable d'enfer Hellequin qu'il vienne la  
querir pour en faire son épousée, et

Proie li que il s'entremete  
De faire la plus desguisée  
Feste c'onques fust devisé[e],  
Que par le mont en soit parlé  
Par mons, par vaus, par lonc, par lé. (v. 16-20.)

Cette nouvelle remplit Hellequin de joie ; il appelle sa  
*mesnie* et lui apprend son prochain mariage ; il envoie  
trois mille messagers d'enfer en tous lieux pour amener  
à lui tous ceux qui savent de l'*ingromance*. Une fois  
assemblés dans l'enfer, il leur crie :

« Seignors, montez, alon, alon !  
Or verra Caux que nos valon. »  
Lors s'en issent tuit cil d'enfer ;  
Par mi le pertus d'Antifer  
Sont cil d'enfer entré en Caux  
La ou firent meint grant encauz ;  
Par Neville pointrent lor cour,  
Qu'il en abatirent la tour  
Et autresi a Ivetot. (v. 57-65.)

Ils continuent leur marche, mettent sans dessus-des-  
sous les moulins qu'ils rencontrent, passent par la forêt  
du Trait où

..... il firent en .j. moment  
Tot le plus fort tornoient



Qui jamès soit ne onques fust.  
Leur lances estoient de fust,  
De tel fust con il le troverent :  
Mout bien leur force i esproverent,  
Chascun .i. arbre enbracha  
En lieu d'escu et l'esracha. (v. 73-80.)

Un d'entre eux s'enfuit; l'auteur ne saurait dire comment,

Que pas avecques eus ne fui; (v. 83.)

les autres le poursuivirent jusqu'en la forêt de Brotonne où ils firent tomber tant d'arbres que le malheureux ne sut comment leur échapper. Se sentant vaincu

Au roi a rendu ses escus  
A saint Hernoul sous Caudebec. (v. 100-101.)

Là les démons font croître le Bec et abattent la tour; mais une course si furibonde et une lutte si acharnée leur ont fait sentir la soif. Ils descendent au bord de la Seine, s'emparent du vin et du pain de rive qu'ils trouvent dans des bateaux et s'en font des soupes.

D'iluec à Roen s'en alerent,  
Et très torjors entregetant  
Et cens desus desouz tornant  
Les nés au sel et au harenc,  
Si con il erent renc a renc;  
Ce fu trop bel enchantement.  
Les tonniaus de vin ensement  
Firent aler du premier quei,  
Je ne sai pour quoi ne a quei  
Au pié de seinte Cateline. (v. 126-135.)

Les voilà entrés dans Rouen, où ils abattirent cette nuit là mainte belle cheminée et plus de deux mille

encoignures de maisons. Cependant dame Luque était morte; ils prirent son âme entre leurs bras et la portèrent à Notre-Dame, mais la porte située vers la Madeleine était fermée. « Archevêque, dit Hellequin, tu me le paieras pour avoir fermé cette porte. *Attollite portas,* » s'écrie-t-il; alors ni barres ni verrous ne peuvent résister. Puis ils sortent par la *verrine* qui se trouve vers la cuisine de l'archevêque; ils voulaient l'assommer; heureusement le prélat était absent; ils se contentent de détruire ses maisons, puis retournent en enfer où

.... tant comme Deu sera Deu  
Durera lor feste et lor joie. (v. 178-179.)

Quant à Boutecarest, l'infortuné mari de dame Luque, mandé en enfer, il y courut :

Tant fu hasté que il morut  
Sanz prendre a son prestre congié.  
. . . . .  
Mès d'autre part fist que cortois,  
Et pour ce que à l'arcevesque  
Fu fez par Luque la travesque  
[De] destruire li ses mesons,  
Ne fist pas comme mavès hons,  
Mès con preudons riches et nobles ;  
A l'arcevesque tot ses mobles  
A lessié dont iert en saisine.  
Ici BOURDET sa rime fine. (v. 184-196.)

Cette petite pièce, écrite de verve, est pour nous intéressante, et parce qu'elle concerne la ville de Rouen et parce qu'elle se rapporte à la légende de la maisnie Hellequin, si fameuse au moyen âge dans notre pro-

vince. Sans m'arrêter aux récits que nous en trouvons dans les Chroniques de Normandie et surtout dans Orderic Vital, où la vision du prêtre Gaucelme présente un caractère tout à fait dantesque, je rappellerai qu'un des plus illustres poètes du XIII<sup>e</sup> siècle, le trouvère artésien Adam de la Halle, a tiré de cette légende des effets littéraires dans son *Jus Adan* ou *de la Fueillie*.

M. Gaston Raynaud conjecture, non sans vraisemblance, que le trouvère Bourdet aurait conservé dans cette pièce le souvenir d'une violente tempête qui aurait causé de grands désastres dans le pays de Caux et à Rouen. Il s'agirait de retrouver la date de cet ouragan qui eut lieu pendant l'hiver, puisque dame Luque, au dire du poète, tomba malade et envoya son message à Hellequin la

Quinte nuit devant la saint Pierre

Que l'en apele iver souz pierre, (v. 5-6.)

c'est-à-dire le cinquième jour avant la fête de la Chaire de saint Pierre (le 18 janvier).

La *Normannica nova Chronica*, publiée par M. A. Chéruel dans le tome XVIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, fait mention en ces termes d'une tempête qui eut lieu en 1275 (n. s. 1276), le jour de la fête de Saint-Maur :

Anno MCCLXXV, defecit annona in regno Franciæ, similiter et vindemiæ, et in festo coronatorum circa horam nonam ventus vehemens subito contingens mala multa fecit domibus et arboribus, *similiter in festo Sancti-Mauri*.

Or la fête de Saint-Maur a lieu le 15 janvier ; la nuit



du 14 au 15 est la quatrième avant la fête de la Chaire de Saint-Pierre ; il y a entre la date de la *Chronique* et celle du trouvère Bourdet seulement la différence d'un jour ; il semble qu'on pourrait admettre sans trop de témérité que le poète a fait allusion dans son dit à la tempête de 1276. La composition de sa pièce serait donc postérieure à cette date.

### VIII

C'est également au genre des fabliaux qu'appartiennent le *Chevalier à la Corbeille*, le *dit de la Gageure* et le fabliau des *.III. Dames* publiés par MM. A. de Montaiglon et Gaston Raynaud, les deux premiers dans le tome II, et le dernier dans le tome IV de leur *Recueil général et complet des Fabliaux*. Les nombreuses fautes contre la langue et la versification qu'on y rencontre, aussi bien que les formes, attestent qu'ils ont été composés en Angleterre. La liberté des sujets traités dans ces pièces en rend l'analyse impossible.

Le fabliau intitulé *Le Chevalier, la Dame et le Clerc*, extrait du manuscrit 50 de la Bibliothèque de Corpus Christi College, à Cambridge, et publié d'abord par M. P. Meyer dans le n° 1<sup>er</sup> de la *Romania*, pp. 69-87, puis par MM. A. de Montaiglon et Gaston Raynaud dans le tome II de leur *Recueil*, appartient également à ce que l'on appelle la littérature anglo-normande. Le sujet est à peu près le même que celui que l'on trouve traité dans le fabliau anciennement connu de la *Borgoise d'Orliens*, ce qui peut dispenser d'en faire l'analyse.

## IX

Je vais examiner maintenant quelques pièces, qui, selon moi, peuvent, d'après certains indices, être considérées comme étant les œuvres de trouvères normands.

Le fabliau des *Trois Meschines*, publié par Barbazan (III, 142), par Méon (III, 446-451), et plus récemment par MM. A. de Montaiglon et Gaston Raynaud, dans leur *Recueil général et complet des Fabliaux* (III, 76-80), est l'œuvre d'un trouvère anonyme ; mais certains détails permettent de lui assigner une origine normande. La scène se passe dans notre province, et il est fait mention dans cette petite pièce (136 vers) de deux localités, Brillî et Buesemoncel, qui ne pouvaient alors être connues que d'un poète né ou habitant dans ces lieux ou dans leur voisinage. Brillî est aujourd'hui un hameau de la commune de Vattetot-sous-Beaumont, située à peu de distance de Goderville, dans l'arrondissement du Havre. Quant au lieu désigné au moyen âge sous le nom de Buesemoncel ou Beusemouchel, il a cessé de s'appeler ainsi dans le courant du xvii<sup>e</sup> siècle pour prendre le nom de Bernières, cette terre ayant été érigée en marquisat en faveur de la famille des Maignart de Bernières, qui a donné plusieurs membres au parlement de Normandie. La commune de Bernières, située à un ou deux kilomètres de Brillî, est comprise aujourd'hui dans le canton de Bolbec.

Les *trois meschines*, Brunatin, Agace et Suérée, qui habitent Brilli, ont entendu parler d'

... une grant place aramie  
Qui fu criée et aatie  
De Boudet et de Jovincel  
En ces chans vers Buesemoncel. (v. 13-16.)

Désireuses de paraître à cette fête avec tous leurs avantages, elles songent à leur parure et veulent se procurer une poudre d'une telle puissance que

... Se le sanc ert el talon,  
Sel feroit ele amont venir,  
Et le vis vermeil devenir. (v. 22.24.)

La précieuse poudre se trouve à Rouen chez un mercier. Suérée part munie de trois sous que lui prête Brunatin et rapporte l'ingrédient magique, mais... Je suis obligé de borner là mon analyse; nos bons trouvères se permettent bien souvent des licences qu'on a peine à concevoir. Il paraît que le vieux français est comme le latin et que, *dans les mots, il brave l'honnêteté*. Souvenons-nous de Boileau jusqu'au bout, et ajoutons avec lui :

Mais le lecteur français veut être respecté.

Le lecteur français d'aujourd'hui, paraît-il, et non d'autrefois.

## X

Je ne doute pas que si l'abbé de La Rue avait connu les pièces que nous a léguées le trouvère Hue Arche-



vesque, il l'aurait sans hésiter placé au nombre des trouvères normands; et l'attribution de ce poète à notre province eût été facile à justifier, ainsi que j'espère en faire la preuve au cours de l'examen auquel je vais soumettre ses œuvres.

Nous ne connaissons jusqu'à présent que quatre pièces où il se soit nommé : le *dit de la mort Larguece*, le *dit de la Dent*, le *dit de la Poissance d'Amors* et le *dit de Larguece et de Debonereté*. La première a été publiée par A. Jubinal dans les additions qu'il a données à la suite de ses deux éditions de Rutebeuf en 1839 et en 1875; la seconde a été traduite en partie par Legrand d'Aussy (II, 350-351) et publiée par Méon (I, 159-164), et par M. A. de Montaiglon dans le *Recueil général et complet des Fabliaux* (I, 147-152); la troisième est inédite; je dois d'en connaître l'existence à l'obligeance de M. Gaston Raynaud qui, sachant mon dessein de réunir dans une édition spéciale les pièces de Hue Archevesque, a bien voulu me la signaler; la quatrième, également inédite, a été découverte par moi dans le manuscrit qui contient déjà les trois autres.

Elles se trouvent toutes, en effet, dans le précieux manuscrit 837 (anc. 7218) du fonds français de la Bibliothèque nationale, manuscrit contenant la meilleure partie des fabliaux composés au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècles, c'est-à-dire de ces œuvres pleines de vivacité et de naturel qui constituent assurément un des éléments les plus intéressants de notre ancienne littérature.

Je vais donner une analyse rapide de ces quatre pièces, qui toutes peuvent rentrer dans le genre des *Dits*, car le

fabliau de la Dent, narré par le trouvère, n'est pour lui qu'un prétexte à moraliser.

Le thème développé par Archevesque dans le *dit de la mort Larguece*, c'est cette plainte si familière aux trouvères du moyen âge, disons mieux, aux poètes de tous les temps, et devenue banale à force d'être répétée, qu'on n'a plus souci des poètes, que les riches leur sont indifférents et les laissent se morfondre, qu'il n'en était pas ainsi autrefois, mais que le monde a empiré.

Ce n'est pas d'hier que la prudente et peu charitable fourmi répond à la folle et imprévoyante cigale :

Vous chantiez : j'en suis fort aise,  
Eh bien ! dansez maintenant !

Il y a plus de deux mille ans, Théocrite, l'harmonieux poète des bergers de Sicile, déplorait aussi dans sa belle langue dorientale l'injuste oubli où les puissants et les riches laissaient les poètes.

« Toujours les filles de Jupiter se plaisent à chanter les immortels ; toujours les poètes aiment à célébrer la gloire des héros. Les Muses sont déesses, c'est aux Déesses à chanter les Dieux ; pour nous simples mortels, célébrons les mortels. De tous ceux qu'éclaire la brillante aurore, en est-il un seul qui ouvre avec empressement ses portes aux Grâces, ou plutôt qui ne les renvoie pas sans présents ? Indignées, les pieds nus, elles retournent dans leur demeure, me reprochant longuement leur course inutile ; le cœur plein d'amertume, assises au fond de leurs coffres vides, elles restent immobiles, la tête appuyée sur leurs genoux glacés ; c'est là

qu'elles s'asseoient tristement, toutes les fois qu'elles reviennent sans avoir rien obtenu.

« Quel mortel aujourd'hui, quel mortel aime les chants qui donnent l'immortalité? Je ne le connais pas. Les hommes ne désirent plus comme autrefois être loués pour leurs belles actions; l'amour du gain les domine. Chacun, la main cachée sous le manteau, cherche comment il pourrait bien accroître pour lui la masse du précieux métal dont il ne voudrait pas même donner la rouille, et vous l'entendez dire aussitôt : La jambe est plus loin que le genou. Je garde ce qui m'appartient; c'est aux Dieux à honorer les poètes. Et qu'est-il besoin de chantres nouveaux? Homère suffit bien à tout le monde; c'est pour moi le meilleur des poètes; jamais il n'aura rien de moi.

« Insensés, à quoi donc vous sert cet or entassé dans vos demeures? Ce n'est pas ainsi que le sage use de ses richesses : il en réserve une part pour lui-même; il en donne une autre à ses serviteurs; il fait du bien à bon nombre de ses proches et à beaucoup de ses semblables; il offre toujours des sacrifices aux Dieux; il pratique la noble hospitalité, accueillant avec bienveillance l'étranger à sa table et le laissant partir quand il lui plaît. Mais, avant tout, honorez les interprètes sacrés des Muses, afin que, renfermés dans la demeure de Pluton, vous entendiez redire vos propres louanges et que vous ne gémisiez point sans gloire sur les bords glacés de l'Achéron, comme le mercenaire qui, les mains endurcies par le hoyau, pleure la triste indigence qu'il a héritée de ses pères (1). »

(1) Théocrite, Idylle xvi, v. 1-34.



La langue d'Archevesque n'est pas celle de Théocrite, et le XIII<sup>e</sup> siècle, si intéressant qu'il soit, ne saurait être comparé à l'époque brillante des Ptolémées. Écoutez cependant notre trouvère.

Il commence en ces termes :

Tout ne face mentir que fable,  
Si est mentir souvent avable,  
Car mentir aucune seson  
Done bien color a reson.  
Or souffrez. j. poi que je conte  
Por qoi commenz ainsi cest conte. (v. 1-6.)

Il nous dit que s'étant rendu à Fécamp il alla loger chez Richard du Pont, que Dieu garde, car on ne pourrait trouver un meilleur hôte. Pendant une grave maladie qui l'avait atteint à Cherbourg, il avait fait vœu d'aller en pèlerinage à Bauduin-ès-Bours. C'était un prieuré bâti sur la falaise située au nord de Fécamp, plus connu sous le nom de Notre-Dame-du-Bourg-Baudouin, et remplacé aujourd'hui par la chapelle de Notre-Dame-du-Salut.

Désireux d'accomplir son vœu, il entendit la messe et fit son offrande quand elle fut chantée. Puis comme c'était jour de jeûne (on était aux Rogations), il prit le parti d'aller jusqu'à none, en attendant l'heure du repas, se divertir sur la falaise. Il y passa une partie du jour; puis le sommeil l'ayant pris, il se coucha *sus la marine*,

Près du saut Wautier, en la prée,  
Qui est merveilleuse et faée. (v. 31-32.)

Tout en s'endormant, son surcot plié sous sa tête,

il songeait au tort qu'Avarice a apporté au siècle courtois et sage; elle triomphe et Largesse a été bannie. Pendant son sommeil il entendit deux « choses » qui disputaient bien haut à peu de distance de lui. Il s'éveilla et aperçut Largesse et Avarice dont il fait le portrait en leur donnant les traits qui leur conviennent.

Le débat, commencé pendant le sommeil du poète, continue entre les deux adversaires.

Avarice prétend chasser Largesse de ces lieux :

Duchoise sui de Normendie,

lui dit-elle, et toi, de quel lieu portes-tu la couronne? en quel pays règues-tu donc? — Sur les gens larges, loyaux et courtois, répond Largesse; j'ai peu de sujets, j'en conviens; mais toi, qui possèdes un si bel héritage, pourquoi donc es-tu si mal vêtue? — Je me soucie peu d'être belle, réplique Avarice; il me suffit que mon peuple soit riche :

Ma gent est riche et honorée,  
La teue est povre et endetée;  
Aus miens empruntent a usure,  
En toz tens povretez lor dure. (v. 151-154.)

— Si les miens sont malheureux, répond Largesse, c'est qu'ils sont jaloux de leur honneur :

Les miens sont plains de grant bonté;  
Ja des tiuens n'est conte conté.  
.....  
Diex te het, je ne le dout mie,  
Et toz cels de ta seignorie.  
Li mauvès sont en ton hommage;  
Vilonie i est et Outrage,

Et Covoitise l'envieuse,  
 Et Usure aussi l'outrageuse  
 Orgueil si est de ta tenance ;  
 En ton ostel a grant puissance :  
 Il le conduist et le mestrie,  
 Grant mestresse i rest Tricherie.  
 Mult het Jhesu Crist ceste herde.  
 . . . . .  
 Ta gent vit toz jors en envie ;  
 Jhesu Crist toi et els maudie ! (v. 161-180.)

A ces mots, Avarice pleine de rage s'élance vers Largesse :

Du poing li done en son visage  
 Si grant cop comme el pot doner. (v. 184-185.)

Notre poète vole au secours de Largesse, mais Avarice, dont aucune chose au monde ne peut égaler la force, l'étend à terre, et, des pieds et des mains, le bat par tout le corps :

.... tant me foula et bati  
 Que tout mon pooir abati.  
 Comment que je santé recueille,  
 N'ert jamès jor que ne m'en dueille. (v. 197-200.)

Largesse à son tour essaie vainement de défendre son champion ; Avarice se précipite sur elle, l'étend « en la prée », l'étrangle de ses mains, la jette sur son épaule et, l'emportant vers la falaise, la *rue*

Jus aval ou flo de la mer,

sans plus se préoccuper du malheureux poète qui

En sa venue trop perdi  
 Quant ma dame Larguesce a morte, (v. 328-329.)



et qui n'espère plus en rien

Fors en son ami le greignor :

C'est de saint Martin le seignor. (v. 235-236.)

La pièce intitulée *de la Dent* est conçue dans le même esprit. Le monde est bien changé, dit Archevesque; toute valeur disparaît et se cache comme le limaçon en sa coquille. Privé des bonnes gens qui me donnaient leur appui, je ne sais plus comment vivre :

L'en me dit que chevalerie

Est amendée en Normandie,

Mès male honte ait qui le cuide ;

Bien croi que terre i est plus vuide

De grant contens que ne soloit. (v. 27-31.)

Autrefois il n'en était pas ainsi. Si ceux qui jadis savaient si bien donner, Bertran, le Mareschal, Ele, Robert Malet et le Chambellan vivaient encore, il faudrait bien que les méchants, qui maintenant vivent, donnassent malgré eux,

Quar trop par fust grant deshonor

Se ces preudes hommes donaissent

Et cil des iex les esgardaissent. (v. 34-36.)

Et là-dessus Archevesque nous raconte comment le forgeron de Normandie arrachait la dent du vilain. Il introduisait adroitement un « *laz* » dans la bouche du patient, liait fortement la dent, puis, faisant baisser le vilain, attachait le *laz* à l'enclume de si près qu'on n'aurait pu placer entre elle et la *cane* (1) un œuf

(1) *Cane* ou *quenue*, dent, d'où le diminutif *quenotte* que l'on a conservé. Dans *La Princesse d'Elide* de Molière (1<sup>er</sup> intermède,

d'alouette. Puis sans avoir l'air de penser à rien, il retournait à ses tenailles et à son marteau et faisait bel et bien chauffer son fer au feu de la forge.

Quant s'esporuite est bien chauffée,  
Et bien boillant et embrasée,  
Si porte son fer sor l'enclume  
Qui tout estincele et escume,  
Et cil sache a soi son visage;  
Si demeure la dent en gage. (v. 81-86.)

De même que le vilain, tout *esbahis de peur*, arrachait malgré lui sa dent, ainsi donnaient les avarés quand ils voyaient Malet répandre tout le jour ses bienfaits. Ici l'auteur moralise et se livre, suivant le goût du temps, à une interprétation un peu forcée. Quand un *preudom*, dit-il, tient en main le fer chaud de sa bonté, si ceux qui sont près de l'enclume s'écartent par peur de donner, leur honneur tombe et demeure, comme la dent du vilain, pendu au *lax* qui représente sens et courtoisie.

Archevesque termine en invitant les écuyers et les plus riches *damoisiaux* à se souvenir.

Du bon aprentis du Nuel-borc,

C'est ainsi qu'ils remettront en son honneur le siècle dégénéré.

La *Poissance d'Amours*, qui n'a pas encore été publiée, est un dit de 154 vers dans lequel l'auteur se

scène III), Moron, qui a grand peur de l'ours, lui dit pour l'ama-douer : « Ah ! beau petit nez ! belle petite bouche ! petites *quenottes* jolies ! »

propose de défendre les amants et l'amour contre les propos des médisants.

Por reprendre les mesdisanz  
Qui les amanz sont despisanz  
Emprent Hue Archevesque a dire  
Cest dit contre els embrasez d'ire. (v. 1-4.)

L'amour est né de courtoisie; il se nourrit de débonnairété; il a en horreur la félonie, la fausseté, la *vilonie* qui entraînent à leur suite la trahison, l'orgueil, et l'envie. Ce sont là les défauts des médisants. Ils blâment d'ailleurs une puissance qui soumet à sa loi petits et grands.

El puet prendre le roi de France,  
S'il est cortois et debonere,  
Si comme uns hons de bas afere.  
Ele ne fet de parage conte;  
Cuer de roi, de duc et de conte,  
D'empereis et de roïne,  
En verité loial et fine,  
Puet amener a son servage  
Et enserrer en bas parage.  
Et. j. bas cors fet si haut tendre  
Qu'il ne puet aillors entendre. (1) (v. 28-38.)

Amour peut donner la mort et changer la douleur en joie; il fait soupirer ceux qu'il voit jouer et rire. Les médisants ne connaissent pas sa puissance, ni les joies qu'il donne à ceux qui le servent; il ne livre pas son secret à quiconque médit de lui. Ceux qu'il a pris ne peuvent se dégager de ses liens, mais ils se plaisent en leur souffrance, ils aiment leurs tourments et leur mar-

(1) Sur la puissance de l'amour, cf. Henri d'Andeli, *Le Lai d'Aristote*, v. 102-114.



tyre. Blâmer les amants, c'est perdre ses paroles, c'est imiter le fou

..... qui son blé sème

En terre ou rien ne puet lever. (v. 72-78.)

Celui qui aime d'amour pur ne connaît pas la tromperie; l'amour, d'ailleurs, n'entre que dans les cœurs courtois et débonnaires. Les méchants, pleins de félonie, de trahison et d'envie, sont jaloux du bonheur des amants et ne savent qu'en médire. Ils ressemblent à ces vilains oiseaux qui agacent l'épervier quand d'aventure il s'est fourvoyé parmi eux. Mais le médisant, bien qu'il soit aussi faux que Ganelon, ne peut rien contre l'amant courtois; courtoisie et loyauté le gardent de sa *nuisance*. Aussi est-il bien juste que tous ceux qu'Amour a surpris lui obéissent en toute chose, s'ils veulent voir arriver le moment où ils goûteront une parfaite joie.

L'auteur termine en souhaitant que

.... passion destraignant tiengne

Trestoz les mesdisanz du monde,

Et Diex les abate et confonde,

Et les amanz par sa pité

Maint a voie de verité. (v. 150-154.)

Les trois premières pièces que je viens d'analyser sont écrites en vers de huit syllabes; la quatrième qu'on n'avait pas encore signalée comme appartenant au trouvère Archevesque et qui est intitulée *De Larguece et de Debonereté*, présente la disposition fréquente à cette époque de quatrains monorimes en vers alexandrins.

Le poète veut louer la *debonereté* et la largesse dont Jésus-Christ a donné l'exemple en mourant sur la croix.

Il nous en monstra bien de son cors l'exemplaire  
Que il voloît des rois estre plus debonaire,  
Par debonereté ot il tant de contraire  
Qu'il souffri mort en croiz por nous fors d'enfer traire.

Deboneres fu il quant ne se vout desfendre  
De cels qui en la croiz le firent mort estendre;  
Aussi larges fu il quant en don se vout tendre,  
Onques nus si biaux dons ne fu tenduz a prendre. (v. 9-16.)

Mais on montre vainement l'exemple de Dieu aux  
gens qui ont la felonie *plantée* en leurs cœurs; elle ne  
peut en être déracinée. Et pourtant,

Cuident il qu'après mort Diex en lor ciel les monte?

Ja mar le cuideront: il n'i entreront mie;  
La debonere gent plaine de cortoisie  
Qui ont l'exemple Dieu el cuer et en l'oie,  
Cels metra il o soi en pardurable vie. (v. 44-48.)

C'est par ces vertus qu'Alexandre a conquis le monde;  
ce sont elles qui donnent la force et font triompher des  
ennemis.

Au finer de son dit li *Archevesques* conte  
Qu'il n'est prelas tant haus, prince, ne dus, ne conte,  
Ne nus fel, ne avers qu'enfin ne voist a honte  
Et Diex le douz cortois toz jors essauce et monte. (v. 65-68.)

Cette pièce est, comme on le voit, dans le même ton  
que les précédentes; le trouvère y vante la vertu que ses  
pareils prisait si fort chez les seigneurs devant lesquels  
ils lisaient leurs poèmes: la largesse.

Cherchons maintenant les raisons qui peuvent auto-  
riser à placer Hue Archevesque au nombre des auteurs  
normands. La scène des deux premières pièces que je

viens d'analyser est placée en Normandie; la chapelle de Bauduin-ès-Bours, le saut Vautier situés auprès de Fécamp, n'auraient certainement pas été connus d'un auteur français, artésien ou bourguignon. Si l'on m'objectait qu'un poète étranger à la Normandie aurait pu résider en ces lieux et en parler ensuite dans ses vers, je répondrais que les personnages cités par Archevesque, Richard du Pont, qui le reçut à Fécamp, le seigneur de Saint-Martin qu'il appelle son ami le plus grand, Bertran, le Maréchal, Robert Malet, appartiennent tous à la Normandie, et qu'à la façon dont il en parle, il est évident que l'auteur les a longuement et particulièrement connus. Pour ma part, en attendant que quelque heureuse découverte permette d'établir d'une manière péremptoire l'origine normande de notre trouvère, je n'hésite pas à admettre que les raisons données plus haut autorisent pleinement à le revendiquer pour notre province.

---



# LE Chevalier des Soirées de Saint-Pétersbourg

Par M. L'ABBÉ JULIEN LOTH.

---

Tous ceux qui aiment et cultivent notre noble langue française connaissent la description d'une belle nuit d'été à Saint-Pétersbourg, qui ouvre le livre des *Soirées* et sert comme de prétexte à la grande symphonie religieuse et philosophique du comte Joseph de Maistre. Le premier qui rompt, par les saillies de sa verve toute française, le silence de cette nuit enchantée, est le chevalier de B... qui va fournir le thème sur lequel s'exerceront, pendant tout l'ouvrage, les trois personnages de cette immortelle conversation. « Pourquoi le mal sur la terre? Pourquoi les gens de bien sont-ils si souvent éprouvés, tandis que les scélérats prospèrent insolamment? Pourquoi la force prime-t-elle en tant de rencontres le droit méconnu et foulé aux pieds? Dieu et la justice n'auront-ils leur revanche que dans un monde meilleur? Ou bien, sous ces apparences de désordre moral, peut-on constater sur cette terre le règne de l'équité, une action rémunératrice, permanente quoiqu'incomplète, qui n'aura sans doute son achèvement

qu'au jour du jugement final, mais assez visible cependant pour la justification de la Providence? ». Tels sont les problèmes que Joseph de Maistre va aborder et résoudre, à la lumière de la foi et de la raison, dans son livre des *Soirées* qui n'est ni un traité philosophique, ni une thèse théologique, mais qui, sous la forme d'un entretien vivant, d'une haute et aimable conversation, lui permettra d'aborder son sujet sous toutes ses faces, de le varier par des digressions historiques et morales, de l'illuminer des saillies les plus étincelantes de l'esprit et des coups de foudre de la plus puissante éloquence.

Je n'ai pas le dessein d'aborder ici l'examen de ce livre admirable qui a soulevé de vives critiques de la part des adversaires des doctrines du comte de Maistre. J'écarte volontiers toute controverse qui pourrait troubler la sérénité de nos aimables réunions et je me propose un sujet plus humble et presque local qui aura peut-être pour plusieurs d'entre vous le mérite de l'inédit.

Les études approfondies auxquelles on s'est livré sur *les Soirées de Saint-Petersbourg* ont fait prévaloir, dans ces derniers temps, cette conclusion que les trois personnages des entretiens, le comte, le sénateur, le chevalier, ne sont pas des types de fantaisie, créés par J. de Maistre pour faciliter l'expression de ses idées, mais des personnages réels qui ont vécu et ont tenu, chacun selon son caractère et ses convictions, les propos qui leur sont attribués, et que l'auteur a seulement enveloppés de son style magistral.

Ce fait pourrait désarmer bien des critiques hostiles.

On a reproché, et dans divers camps, à J. de Maistre, certaines opinions étranges et téméraires, certaines propositions hétérodoxes *des Soirées*, et on a dit qu'il les avait mises dans la bouche de ses interlocuteurs pour ne pas en assumer la responsabilité; que, par une manœuvre habile, mais indigne de cet esprit sincère, n'osant prendre à son compte des pensées qui hantaient son cerveau, il les avait confiées à des comparses; que d'ailleurs pour le fond, elles étaient vraiment siennes et qu'il avait trouvé commode et prudent de les énoncer sous des noms imaginaires. Cette supposition ne résiste pas à une connaissance sérieuse de l'œuvre et de la vie du grand écrivain.

Les trois personnages *des Soirées* ont dû tenir et ont tenu les propos qui sont échangés dans les entretiens, car tous trois avaient des opinions différentes résultant de leur éducation, de leur religion, de leurs situations diverses. Seul, le personnage intitulé « le comte » représente le comte de Maistre, ses idées, ses théories, ses convictions; et notre grand penseur n'est responsable que des paroles prononcées par lui.

Il y a plus, et cette nouvelle observation frappera tous les esprits honnêtes, *les Soirées de Saint-Petersbourg* ont été publiées après la mort de l'auteur. Joseph de Maistre rendit sa belle âme à Dieu le 26 février 1821, et la première édition de ce livre a paru à la fin de l'année 1821, à Lyon, chez Pélagaux, par les soins de la famille et de M. de Saint-Victor. Aucun doute n'est possible sur ce point. Dans la préface de l'éditeur, M. de Saint-Victor, on lit, après ces paroles



relatives à l'opuscule intitulé : *Éclaircissements* sur les sacrifices, « c'est un tableau que, dans toutes ses parties, on peut dire achevé; hélas! il n'en est pas ainsi du livre même *des Soirées*. Il était arrêté que M. le comte de Maistre ne recevrait point ici-bas la dernière couronne due à ses longs et pieux travaux; il travaillait encore à ce bel ouvrage, lorsque Dieu a voulu l'appeler à lui, pour lui donner, dans un monde meilleur, cette couronne « que la rouille et les vers n'altéreront point; cette couronne incorruptible qui ne sera point enlevée. » Ceux qu'il aimait ne se consoleront point de l'avoir perdu; l'Europe entière a donné des regrets à cette perte vraiment européenne; et ces regrets se renouvelleront sans cesse pour les cœurs généreux, lorsque, jetant les yeux sur les lignes demi-achevées qui terminent le *xi<sup>e</sup>* entretien et les dernières que sa main ait tracées, ils verront que, de cette main déjà défaillante, il s'occupait alors de sonder la plaie profonde de notre malheureux âge. »

*Les Soirées* en effet ont été interrompues par la mort; le *xi<sup>e</sup>* entretien inachevé se termine par des points, et par ces tristes mots ajoutés par l'éditeur : *Cætera desiderantur*. Si donc J. de Maistre a laissé sans réponses certaines idées hardies du sénateur, celles par exemple d'une mission et d'une révélation nouvelles, c'est que cette partie, la dernière du livre, est absolument incomplète, que la plume a glissé de ses doigts glacés par la mort, et que s'il a eu le temps de reproduire les paroles empreintes d'illuminisme de son ami le sénateur, il n'a pas eu le temps de les réfuter : *Cætera desiderantur* a-t-on écrit justement. Voilà ce que ne devrait pas ou-

blier la critique sereine et impartiale. Ce sénateur qui a exprimé en effet de singulières idées a un nom, il a vécu : c'était un russe, Tamara, qui professait, au moment des entretiens, la religion russe et reflétait des opinions mystiques alors très en honneur à la cour de Saint-Petersbourg, sous l'influence de M<sup>me</sup> de Krudener. Il se convertit plus tard, et il est mort catholique. Mais M. Moreau a eu raison de le dire avant nous, la part qui lui est faite dans le dialogue est bien à lui et M. de Maistre ne lui prête que son style. « Ce que le sénateur dit tombe naturellement, dit M. Moreau, sous cette laconique censure : *Pulchra, nova, falsa*, du faux mêlé de vrai, des choses spécieuses et des choses hasardées. Ce sénateur est profondément chrétien, il est homme de sens, il est savant; mais, né dans le schisme, bercé d'illuminisme et de théosophie, détourné de toute idée d'autorité spirituelle, par le dégoût d'un clergé qui ne lui représente que des papes ignares et des valets mitrés, il rêve en liberté, il rêve en particulier une révélation de la révélation, cette mission nouvelle, cette nouvelle effusion de l'Esprit saint qu'on a tant reprochée au comte de Maistre, comme si ces idées étaient les siennes et non celles du sénateur Tamara. »

Si l'on est fixé sur le personnage du sénateur, on ne l'est pas au même degré sur celui du chevalier. Nous croyons pouvoir apporter aux recherches de la critique un élément nouveau. Si nous ne nous trompons, et si nous n'avons pas pris nos espérances pour la réalité, le chevalier serait non-seulement un français, un vrai français, mais même un Rouennais, un membre de

notre Académie. Les maîtres en érudition que nous comptons ici voudront bien contrôler nos arguments, ou redresser notre erreur ; nul ne leur en saura plus de gré et ne les écoutera avec plus de déférence que moi.

Le Chevalier des soirées de Saint-Petersbourg, est selon moi, le Chevalier François Gabriel de Bray, plus tard, comte de Bray, né à Rouen, le 24 décembre de l'année 1765.

Il était petit-fils de Pierre de Bray, né le 16 janvier 1692, qui vint se fixer d'Amiens, lieu originaire de sa famille, à Rouen, où il épousa le 30 juin 1721, Elisabeth Taillet, fille de Pierre Taillet, échevin de la ville de Rouen, dont la famille a été et est encore si dignement représentée parmi nous.

Ce Pierre de Bray eut deux enfants, une fille et un fils. Le fils, Pierre-Auguste-Camille de Bray qui épousa à Nantes, le 5 juin 1750, Anne le Faon de la Tréminièrre, est le père de notre chevalier. Pierre-Auguste-Camille de Bray quitta Rouen à l'époque de la révolution et retourna à Amiens. Il mourut à Paris le 6 septembre 1810. Ses deux fils furent Pierre-Augustin Laurent de Bray sieur de la Tréminièrre, chevalier de la Légion d'honneur, ancien maire d'Amiens, membre du Conseil général de la Somme, et François-Gabriel de Bray, le chevalier des soirées de Saint-Petersbourg.

François-Gabriel entra très jeune encore dans l'ordre de Malte, dont le grand maître était en 1775 François-Emmanuel de Rohan, et fit ses premières armes dans les expéditions contre Alger, celles de 1775, 1783, 1784 où l'Ordre envoya son contingent aux Espagnols.



On sait que les gentilshommes entraient dans l'Ordre de Malte comme pages du grand maître, dès le plus jeune âge, quelquefois, avec dispense, dès l'âge de six ans ; ils étaient reçus au noviciat à dix-sept ans, et faisaient profession à dix-huit. C'est à Lyon, dans le bailliage de la langue d'Auvergne, que François-Gabriel fit comme page sa première éducation. Ses premières études furent assez soignées. « Sachez, disait-il dans les entretiens *des Soirées*, que je ne suis point du tout aussi brouillé que vous pouvez le croire avec le langage de l'ancienne Rome. Il est vrai que j'ai passé la fin de mon bel âge dans les camps, où l'on cite peu Cicéron, mais je l'ai commencé dans un pays où l'éducation elle-même commence presque toujours par le latin. » « Je me rappelle, dit-il ailleurs, que mes premières versions étaient puisées dans un livre intitulé : *Sénèque chrétien*, qui ne contenait que les propres paroles de ce philosophe. »

Son premier maître qui l'avait suivi à Lyon avait été « un vieil abbé Poulet, véritable meuble de château qui avait jadis, dit-il, fouetté mon père et mes oncles, et qui se serait fait pendre pour toute la famille ; un peu morose et grondant toujours, au demeurant le meilleur des humains ». Il nous le montre le regardant, avec un certain rire grimacier qui aurait montré toutes ses dents s'il en avait eu, et qui voulait dire assez clairement : « Vous n'êtes qu'un blanc-bec ; » puis allant prendre sur un vieux guéridon vermoulu un vieil Aristote à *mettre des rabats* qu'il apportait sur la table, frappant du revers de la main l'endroit qu'il citait et faisant une marque sur la marge avec l'ongle du

pouce. » Evidemment tous ces détails sont vivants et naturels, et prouvent un récit personnel.

Le chevalier porta les armes dans son Ordre et débuta par les expéditions militaires contre les barbaresques, où l'Ordre envoyait encore la fleur de sa jeunesse. « Avant ma vingt-quatrième année révolue, j'avais vu, dit-il, trois fois l'enthousiasme du carnage : je l'ai éprouvé moi-même, et je me rappelle surtout un moment terrible où j'aurais passé au fil de l'épée une armée entière, si j'en avais eu le pouvoir. »

Son apprentissage militaire terminé, François-Gabriel de Bray entra sous le ministère du comte de Montmorin en 1789 dans les bureaux des affaires étrangères. Il fut bientôt attaché, comme secrétaire de légation, à l'ambassade française, près la diète de Ratisbonne, et après la journée néfaste du 10 août il donna, comme tant d'autres, sa démission. Il demeura à l'étranger et se mit à voyager dans le nord de l'Europe. « J'ai passé, dit-il, quelques années depuis mon hégire, dans certaines contrées de l'Allemagne. » L'Ordre de Malte l'employa en 1797 comme son chargé d'affaires près la diète de Ratisbonne. Il se lia, dans cette situation, avec MM. de Montgelas et de Ruhberg qui le firent entrer au service de l'Electeur de Bavière. Ce prince apprécia hautement les qualités et le mérite du chevalier de Bray, et lui donna une marque éclatante de sa confiance en le nommant son chargé d'affaires à Berlin, puis son ambassadeur à Saint-Pétersbourg en 1808. C'est dans cette ville et dans ce poste qu'il connut le comte de Maistre, se lia étroitement avec lui et parti-

cipa aux entretiens qui ont donné lieu aux *Soirées de Saint-Petersbourg*.

Dans ce livre, le chevalier de Bray apparaît ce qu'il était, un gentilhomme français encore jeune; il avait alors quarante-trois ans, plein d'ardeur, de bravoure et de franchise. On voit qu'il avait lu Voltaire et qu'il en avait goûté, comme tous ceux de sa génération, le fatal esprit. La foi de son enfance avait pu être atteinte à la surface par l'incrédulité de son siècle, mais elle était demeurée vivante aux profondeurs de son âme et, comme l'attestent les entretiens, le malheur l'avait guéri de la frivolité sans lui rien enlever de sa grâce brillante. Vif et sincère, il est, dit-il, *pour les gens qui disent leur pensée*, il se jette à travers les discussions de ses graves interlocuteurs avec l'impétuosité de sa race, la *furia francese*. « Ce qu'on croit vrai, s'écrie-t-il, il faut le dire et le dire hautement; je voudrais, m'en coûtât-il grand chose, découvrir une vérité faite pour choquer le genre humain; je la lui dirais à brûle-pourpoint. »

Il y a plaisir à l'entendre s'exprimer clairement et fièrement, et on sent parler la voix du sang, quand il s'écrie, en réponse à ce reproche du sénateur : Vous n'avez plus de héros. « Que les autres nations se défendent comme elles l'entendent; moi je ne cède pas sur l'honneur de la mienne. Le prêtre et le chevalier français sont parents, et l'un est comme l'autre, sans peur et sans reproche. Il faut être juste, Messieurs, je crois que pour la gloire de l'intrépidité sacerdotale, la révolution a présenté des scènes qui ne le cèdent en



rien à tout ce que l'histoire ecclésiastique offre de plus brillant en ce genre. Le massacre des Carmes, celui de Quiberon, cent autres faits particuliers retentiront à jamais dans l'histoire. »

Il était, cela va de soi, plein d'entrain, et d'humeur enjouée. Il aimait « le boston en bonne et charmante compagnie. » Il commence le cinquième entretien par ces mots si français : « Comment vous êtes vous amusé hier, M. le Sénateur ? » Souvent il interrompt les plus austères méditations par des saillies pleines de jeunesse et s'attire cette admonestation du comte. « Quel talent prodigieux pour la plaisanterie ! Jamais elle ne vous manque, au milieu même des discussions les plus graves ; mais voilà comment vous êtes, vous autres Français ! »

A quoi il répond par ce jeu de mots :

« Croyez, mon cher ami, que nous en valons bien d'autres, quand nous n'avons pas la fièvre ; croyez même qu'on a besoin de notre plaisanterie dans le monde. La raison est peu pénétrante de sa nature et ne se fait pas jour aisément ; il faut souvent qu'elle soit, pour ainsi dire, armée par la redoutable épigramme. *La pointe française pique comme l'aiguille, pour faire passer le fil.* Qu'avez-vous à répondre, par exemple, à mon coup d'aiguille ? »

Il disait encore au comte qu'il avait vu lisant un mortel in-8° allemand sur l'Apocalypse « qu'en le voyant à la fin de cette lecture, plein de vie et de santé, on pouvait le comparer, après une telle épreuve, à un canon qui a supporté double charge. »

Sa mémoire était excellente : « Cette faculté, dit-il, est très forte chez moi ; c'est un mérite assez léger pour qu'il soit permis de m'en parer » et cependant il avouait qu'il admirait un peu David comme Pindare, sur parole ; ce qui prouve qu'il n'avait pas fait des livres saints une lecture assidue, et que la belle compagnie lui donnait à l'Église des distractions peut-être trop prolongées. Aussi quoi de surprenant s'il se montre peu clerc dans les discussions où se complaît le comte de Maistre et s'il s'attire des rappels à l'ordre. Ces hautes spéculations étaient « un pays bien nouveau pour lui » il ne les écoutait pas toujours sans impatience. « Je ne suis pas ici dans mon élément, disait-il, car j'ai très peu lu de livres de métaphysique dans ma vie. » Le comte lui parlait-il de Locke : « Je me rappelle, disait-il, l'avoir ouvert un jour à la campagne, *un jour de pluie* ; mais ce ne fut qu'une attitude. » Qui oserait vraiment lui en faire un reproche ? Le sénateur, avec ses élans mystiques, avait le don de le mettre en verve, bien que sa raison lui en imposât plus même que celle du comte. Volontiers il eut envoyé les philosophes inintelligibles à l'eau, un canal étant destiné, dit-il, à baigner les fous. Ce à quoi le sénateur répondait gravement que le philosophe, en sortant de l'eau, aurait eu droit de lui dire : « Cela ne prouve rien. »

Il est vrai que dans les entretiens on ne se gênait pas pour appeler un chat un chat, et l'athéisme une folie. Je n'en veux pour exemple que ce passage où rappelant l'assertion de Hume qu'en présence du mal sur la terre il était impossible de justifier le caractère de la Divinité, le

comte s'écrie : « Ah ! ces messieurs savent donc que Dieu qui n'existe pas *est juste par essence* ! Ils connaissent les attributs d'un être chimérique ; et ils sont en état de nous dire à point nommé comment Dieu serait fait si par hasard il y en avait un ; en vérité, il n'y a pas de folie mieux conditionnée. S'il était permis de rire en un sujet aussi triste, qui ne rirait d'entendre des hommes qui ont fort bien une tête sur les épaules comme nous argumenter contre Dieu de cette même idée qu'il leur a donnée de lui-même, sans faire attention que cette seule idée prouve Dieu, puisqu'on ne saurait avoir l'idée de ce qui n'existe pas ! En effet, l'homme peut-il se représenter à lui-même, et la peinture peut-elle représenter à ses yeux autre chose que ce qui existe ? L'inépuisable imagination de Raphaël a pu couvrir sa fameuse galerie d'assemblages fantastiques ; mais chaque pièce existe dans la nature. Il en est de même du monde moral ; l'homme ne peut concevoir que ce qui est ; ainsi l'athée, pour nier Dieu, le suppose. »

Les raisonnements du comte frappaient vivement le chevalier. C'était un monde tout nouveau pour lui. Que de fois il en témoigne sa vive satisfaction ! Au sénateur il disait : « Je ne suis point assez fort pour disputer avec vous. » Au comte, il ne craint pas de manifester ses doutes, de présenter ses objections, et il lui dit : « S'il me prend donc fantaisie de fatiguer l'un ou l'autre, je me détermine plus volontiers en votre faveur. »

Une secrète sympathie le portait vers lui. « Je crois, disait-il un jour, que vous devez cette distinction flatteuse à la communauté de langage. Vingt fois par



jour j'imagine que vous êtes français. » Oh ! la bonne parole, et comme elle est vraie, dans tous les sens, appliquée au comte de Maistre ! Peu d'hommes, à mon gré, ont plus honoré notre langue, et mieux aimé notre aimable patrie. Il écrivait en 1819 : « Je suis sans contredit l'étranger le plus français ; » puis à M. de Bonald : « Je vous ai trouvé excessivement français dans quelques unes de vos pensées. On vous blâmera ; mais pour moi, je vous pardonne. Je le suis bien, moi qui ne le suis pas. Buffon qui était un très grand écrivain a dit que le style est tout l'homme. On pourrait dire aussi qu'une nation n'est qu'une langue. Voilà pourquoi la nature a naturalisé ma famille chez vous, en faisant entrer la langue française jusque dans la moëlle de nos os. Savez-vous bien qu'en fait de préjugés sur ce point, je ne le céderais pas à vous-même. » Je pourrais citer cent passages de ses écrits ou de ses lettres où éclate son vif amour de la France. Il suffit d'avoir lu son livre des *Considérations*. « Il y a des nations privilégiées, a-t-il dit, qui ont une mission dans le monde. J'ai tâché d'expliquer celle de la France qui me paraît aussi visible que le soleil. Je crois que la vérité a besoin de la France. »

A ceux qui lui rappelaient nos défauts, car les nations n'en sont pas plus exemptes que les individus, de Maistre répondait : « Les Français ont sans doute des côtés qui ne sont pas aimables ; mais souvent aussi nous les blâmons parce que nous ne sommes pas faits comme eux. Nous les trouvons légers, ils nous trouvent pesants. Qu'est-ce qui a raison ? Quant à leur orgueil,

songez qu'il est impossible d'être membre d'une grande nation sans le sentir. »

Quel ministre d'un souverain étranger, quel diplomate, quel homme d'Etat a jamais écrit, en pleine révolution, et devant ses excès, des pages aussi sympathiques pour la France, que celles du comte de Maistre en 1797 ? Qui a protesté plus éloquemment et plus énergiquement, devant les souverains coalisés, contre l'idée du démembrement de notre patrie ? « La France, s'écriait alors de Maistre, a toujours tenu et tiendra longtemps, suivant les apparences, un des premiers rangs dans la société des nations. D'autres nations, ou pour mieux dire, leurs chefs ont voulu profiter, contre les règles de la morale, d'une fièvre chaude qui était venue assaillir les Français, pour se jeter sur leur pays et le partager entre eux. La Providence a dit que non ; toujours elle fait bien, mais jamais plus visiblement à mon avis . . . parce que je vois dans la destruction de la France le germe de deux siècles de massacres, la sanction des maximes du plus odieux machiavélisme, l'abrutissement irrévocable de l'espèce humaine. » Oh oui, le chevalier avait raison dans son apostrophe au comte de Maistre « Vingt fois par jour j'imagine que vous êtes Français. »

Le chevalier était bien digne de comprendre de Maistre, car s'il avait l'esprit enjoué et parfois léger, il avait ce bon sens exquis, cette pénétration de l'intelligence, cette sûreté de jugement, cette clarté d'exposition qu'on remarque chez tous les bons esprits de notre nation. Aussi, est-ce lui qui résumera dans le huitième

entretien toute la substance des *Soirées*, en quelques phrases qu'on aime toujours à relire.

« Nos entretiens ont commencé par l'examen de la grande et éternelle plainte qu'on ne cesse d'élever sur le succès du crime et les malheurs de la vertu; et nous avons acquis l'entière conviction qu'il n'y a rien au monde de moins fondé que cette plainte, et que pour celui même qui ne croirait pas à une autre vie, le parti de la vertu serait toujours le plus sûr pour obtenir la plus haute chance de bonheur temporel. Ce qui a été dit sur les supplices, sur les maladies et sur les remords ne laisse point subsister le moindre doute sur ce point. J'ai surtout fait une attention particulière à ces deux axiomes fondamentaux : savoir, en premier lieu, *que nul homme n'est puni comme juste, mais toujours comme homme*, en sorte qu'il est faux que la vertu souffre dans ce monde; c'est la nature humaine qui souffre, et toujours elle le mérite; et secondement, *que le plus grand bonheur temporel n'est nullement promis et ne saurait l'être à l'homme vertueux, mais à la vertu*. Il suffit, en effet, pour que l'ordre soit visible et irréprochable, même dans ce monde, que la plus grande masse de bonheur soit dévolue à la plus grande masse de vertus en général; et l'homme étant donné tel qu'il est, il n'est pas même possible à notre raison d'imaginer un autre ordre de choses qui ait seulement une apparence de raison et de justice. Mais comme il n'y a point d'homme juste, il n'y en a point qui ait droit de se refuser à porter de bonne grâce sa part des misères humaines puisqu'il est nécessairement



criminel ou de sang criminel, ce qui nous a conduit à examiner à fond toute la théorie du péché originel, qui est malheureusement celle de la nature humaine... »

Le chevalier n'avait pas toujours été aussi sérieux. Il raconte comment deux ans auparavant il riait au nez du vieux commandeur de M... qui faisait de la philosophie transcendente avec les *atômes gravifiques*. Evidemment la conversation de ses deux amis l'avait mûri. Il en était venu à prendre la défense de la superstition. Il faut l'entendre soutenir son paradoxe. « Qu'est-ce donc, dit-il, que la superstition ? *Super* ne veut-il pas dire par delà ? Ce sera donc quelque chose qui est par delà les croyances légitimes. En vérité, il n'y a pas de quoi crier haro. J'ai souvent observé dans le monde que *ce qui suffit ne suffit pas* ; n'allez pas prendre ceci pour un jeu de mots : celui qui veut faire précisément tout ce qui est permis, fera bientôt ce qui ne l'est pas. Jamais nous ne sommes sûrs de nos qualités morales que lorsque nous avons su leur donner un peu d'exaltation.... Pour franchir un fossé, il faut toujours fixer son point de vue fort au delà du bord, sous peine de tomber dedans. Enfin, c'est une règle générale ; il serait bien singulier que la religion en fût une exception... J'imagine, mes bons amis, que l'honneur ne vous déplaît pas ? Cependant, qu'est-ce que l'honneur ? C'est la superstition de la vertu, ou ce n'est rien. En amour, en amitié, en fidélité, en bonne foi, etc., la superstition est aimable, précieuse même et souvent nécessaire ; pourquoi n'en serait-il pas de même de la piété ? Je suis porté à croire que les clameurs contre les excès *de la chose* partent des ennemis

*de la chose.* La raison est bonne sans doute, mais il s'en faut que tout doive se régler par la raison. Ecoutez ce petit conte, je vous en prie : peut-être c'est une histoire.

Deux sœurs ont leur père à la guerre : elles couchent dans la même chambre ; il fait froid et le temps est mauvais ; elles s'entretiennent des peines et des dangers qui environnent leur père. « Peut-être, dit l'une, il bivouaque dans ce moment : peut-être est-il couché sur la terre, sans feu ni couverture : qui sait si ce n'est pas le moment que l'ennemi a choisi... Ah ! » Elle s'élance hors de son lit, court en chemise à son bureau, en tire le portrait de son père, vient le placer sous son chevet et jette sa tête sur le bijou chéri — Bon papa ! je te garderai. « Mais, ma pauvre sœur, dit l'autre, je crois que la tête vous tourne. Croyez-vous donc qu'en vous enrhumant vous sauvez notre père, et qu'il soit beaucoup plus en sûreté parce que votre tête appuie sur son portrait ? Prenez garde de le casser, et, croyez-moi, dormez ! » Certainement celle-ci a raison, et tout ce qu'elle dit est vrai ; mais si vous deviez épouser l'une ou l'autre de ces sœurs, dites-moi, graves philosophes, choisiriez-vous la logicienne ou la superstitieuse ? » J'imagine volontiers que le chevalier nous raconte là l'histoire de son propre mariage. Il aura dû choisir la jeune fille tendre et pieuse qui ayant eu la superstition de l'amour filial, promettait de porter jusque là l'amour de son mari. Il s'était marié le 3 septembre 1805 à Sophie-Catherine-Marie de Lœvenstern, fille d'un des douze conseillers principaux de la noblesse de Livonie. Il en eut trois

enfants qui constituent la branche bavaroise de la famille de Bray. Le chevalier rendit à la Bavière, désormais sa patrie d'adoption, de tels services que l'Électeur, devenu roi, le fit comte, le nomma conseiller intime, conseiller d'Etat en 1817, et membre de la première chambre des Etats en 1819. Louis XVIII autorisa, comme il le fit pour plusieurs autres français, la présence et les fonctions du chevalier à la cour de Bavière; il le confirma et le maintint, par lettres patentes du 22 mai 1819, dans sa noblesse d'origine et possession d'armoiries. Voué désormais exclusivement aux intérêts de la Bavière, le comte de Bray vint représenter ce pays à Paris, où il resta jusqu'en 1827; il remplit ensuite les mêmes fonctions diplomatiques à Vienne. Il est mort en 1832, à l'âge de soixante ans. On écrivait au lendemain de sa mort. « Le comte de Bray n'était pas seulement distingué par ses talents diplomatiques et scientifiques, par la franchise et la droiture de son caractère, par le charme de son esprit et la vivacité de sa conversation, il faisait les délices de toutes les sociétés qu'il fréquentait. » Il a laissé plusieurs ouvrages : *Voyage aux salines de Salzbourg et de Reichenhals et dans une partie du Tyrol*; Paris 1808. — *Essai critique sur l'histoire de la Livonie*, suivi d'un tableau de l'état actuel de cette province; Paris 1817.

Il avait cultivé les sciences naturelles avec succès, et c'est à ce titre qu'il vit d'importantes sociétés savantes lui ouvrir leurs portes. Dans le onzième entretien des *Soirées*, le chevalier parle en admirateur et en expert des sciences naturelles. « L'homme, dit-il, semble de nos



jours ne pouvoir plus respirer dans le cercle antique des facultés humaines. Il veut les franchir, il s'agite comme un aigle indigné contre les barreaux de sa cage. Voyez ce qu'il tente dans les sciences naturelles ? Voyez encore cette nouvelle alliance qu'il a opérée et qu'il avance avec tant de succès entre les théories physiques et les arts, qu'il force d'enfanter des prodiges pour servir les sciences. »

Le Chevalier de Bray était membre des Académies de Munich, de Saint-Petersbourg, de Moscou et d'Amiens ; il fut nommé président de la Société de botanique de Ratisbonne. La Société libre d'Émulation et l'Académie de Rouen s'honorèrent de le compter parmi leurs membres correspondants. Nous le trouvons mentionné dans la première liste des membres de notre compagnie publiée depuis la reprise de ses travaux, le 18 juin 1803 ; il est compris parmi les associés étrangers avec ce titre : de Bray, ministre de l'Électeur de Bavière à Berlin.

C'est bien lui, pensons-nous, le chevalier des Soirées de Saint-Petersbourg, le spirituel et sympathique ami du comte de Maistre ; il était digne d'être Français, car il avait un bon cœur, de la loyauté, de la bravoure et de l'esprit ; il était digne d'être Rouennais, ayant du bon sens, de la finesse et de la modération. Il avait assez écrit pour faire partie de notre Académie ; aussi, j'ose le penser et il me serait doux de voir mon opinion partagée, son souvenir, que j'ai évoqué ce soir un instant, n'y est pas déplacé.

---



# NOTICE

SUR LA

## COMPAGNIE DES ARBALÉTRIERS

AUTREMENT DITE

LA CINQUANTAINÉ DE ROUEN

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE

---

La Corporation dont je vous demande, Messieurs, la permission de vous entretenir, peut légitimement prétendre à votre estime, et il n'y aurait pas le moindre doute qu'elle n'obtînt de vous quelques instants d'une attention bienveillante, s'il ne dépendait d'un avocat inhabile de compromettre la meilleure des causes, et d'un méchant écrivain, de répandre l'ennui sur les matières les plus dignes d'intérêt. Elle se recommande, en effet, par son antiquité, par une durée peu commune et par les services essentiels qu'elle n'a cessé de rendre à nos compatriotes de l'ancien temps, avec un zèle et un désintéressement dont il y a peu d'exemples. Je veux parler d'une compagnie autrefois bien connue dans cette ville, de la Cinquantaine des Arbalétriers, à laquelle je m'en voudrais de ne point attribuer, en commençant, ce titre de collègue dont elle s'est souvent enorgueillie, et dont il sera aisé



d'apprécier la valeur honorifique, en se rappelant qu'autrefois les médecins formaient un collège, tandis que les chirurgiens, d'une condition moins relevée, ne constituaient qu'une compagnie. Si donc il m'arrive d'employer, de préférence, cette seconde dénomination, qu'il soit bien entendu qu'il n'y a pas, de ma part, méconnaissance d'un droit respectable et nettement établi.

Un mot d'abord de l'arme à laquelle cette milice dut son nom. L'arc fut, pendant longtemps, en France, comme partout ailleurs, la principale arme offensive que l'on employât à la guerre (1).

L'arbalète, qui n'est qu'un arc perfectionné, pourvu, par sa portée et par sa précision, d'une plus grande force destructive, était connue au <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle et, sans doute, même auparavant. L'usage en avait été condamné, au deuxième concile de Latran, en 1139, du moins dans les guerres entre chrétiens, qu'on ne pouvait envisager que comme des guerres fratricides. Mais Richard-Cœur-de-Lion, se trouvant engagé dans une lutte qui menaçait de ne point tourner à son avantage, n'eut point égard à cette défense : il se servit de l'arbalète contre les Français, avec aussi peu de scrupule que s'il eût eu affaire aux Sarrazins. Aussi, quelques-uns virent-ils un châtiment providentiel dans le coup qu'il reçut de cette arme, au siège de Chalus, en 1199.

Guillaume Le Breton, racontant, dans sa *Philippide*,

(1) M. Victor Fouque a publié, à Châlon-sur-Saône, en 1852, d'intéressantes recherches sur les corporations des Archers, des Arbalétriers et des Arquebusiers.

la mort de ce prince, exprime en ces termes l'arrêt que prononça contre lui la parque Atropos :

*Hac volo, non alia, Richardum morte perire,  
Ut qui francigenis balistæ primitus usum  
Tradidit, ipse suâ rem primitus experiatur,  
Quamque alios docuit, in se vim sentiat artis* (1).

Quoi qu'il en soit du reproche que Richard put avoir à se faire, il est certain qu'une fois rétabli, l'usage de l'arbalète ne fut plus interrompu : il ne devait cesser que lorsqu'on eut adopté une arme plus meurtrière encore, l'arquebuse, qui peu à peu devait mettre fin à la chevalerie, et dont Bayard, partisan déclaré des vieilles mœurs, fut une des plus glorieuses victimes.

S'il fallait en croire Farin, qui n'a fait, du reste, que reproduire les mémoires de la Cinquantaine, cette compagnie remonterait aux premières années du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour ma part, je ne vois dans cette opinion rien que de fort vraisemblable. Dès le début de la Commune, il a dû exister, à Rouen, une sorte de garde bourgeoise, armée suivant la mode du temps, organisée pour assurer la police, qui est un besoin de toutes les époques, et pour prêter main-forte aux représentants de l'autorité communale, qui étaient investis, comme on sait, d'une juridiction assez étendue. Mais il faut convenir que la pièce alléguée par Farin n'est pas très concluante : il n'y est question que d'un nommé David Pavie, qualifié arbalétrier du Roi, lequel fit, en 1208, une donation à

(1) Recueil des historiens des Gaules, xvii, 182.

l'Hôtel-Dieu de Rouen (1). Peut-on légitimement inférer de ces termes que ce Pavie fût membre d'un corps de milice communale, et ne peut-on pas même se demander si ce particulier n'aurait pas été un fabricant d'arbalètes aussi bien qu'un homme d'armes?

En fait de renseignements positifs, on n'en rencontre pas avant 1322 : ils sont consignés dans des lettres-patentes dont l'original se trouve aux Archives de la Seine-Inférieure, et dont le texte a été publié, *in extenso*, dans les *Ordonnances des rois de France*.

A cette date, plus ou moins éloignée de celle de l'origine de l'institution, la compagnie des Arbalétriers était déjà limitée au nombre de 50, d'où ce nom de Cinquantaine, avec un chef qu'on appelait simplement le *maître*, titre auquel celui de capitaine ne fut substitué que beaucoup plus tard.

Elle était soumise exclusivement à l'autorité du maire, qui était alors, pour le civil, la principale autorité de la cité.

Ce magistrat et son lieutenant avaient le droit de mander au maître des Arbalétriers de se trouver à tel jour, à telle heure, en tel endroit qu'ils jugeraient opportuns, pour le besoin de la communauté, pourvu que ce fût en dedans de la banlieue. Le maître transmettait l'ordre aux compagnons, lesquels, *semons* ou non, étaient tenus de se présenter, « garnis et apprestez le plus suffisamment qu'ils pouvoient, » pour accomplir le commandement qui leur était donné. C'était à quoi les obligeait

(1) Dans d'autres chartes de 1222, 1228, il prend le titre de *balistarius Regis*, Arch. de la S.-Inf., fonds de l'Hôtel-Dieu.



le serment professionnel que tous prêtaient lors de leur nomination. En cas de défaut, le maire, assisté de ses *pairs*, prenait connaissance des motifs d'excuse, et condamnait à l'amende, s'il y avait lieu. On voit aussi qu'il mettait à la disposition du maître, pour l'application des peines disciplinaires que celui-ci pouvait infliger, un des sergents de la Commune. Notons encore que la protection de la Ville était assurée aux compagnons dans toutes les affaires qui se rattachaient à l'exécution des ordres qu'ils recevaient d'elle; elle se chargeait de les indemniser s'ils en éprouvaient quelque dommage dans leurs personnes ou dans leurs biens; elle prenait fait et cause pour eux dans les procès qui pouvaient leur être intentés à raison de leurs fonctions.

Je ne saurais dire si, antérieurement à 1322, les Arbalétriers s'étaient recrutés purement et simplement par l'élection. Ce qui est certain, c'est qu'à partir de cette année-là, il fut décidé que, « se aucun des 50 Arbalestiers mouroit, nul autre ne pourroit estre mis au nombre des 50, fors par le maire, » disposition qui n'excluait pas, je suppose, le droit pour la compagnie de présenter ses candidats.

Une marque non moins importante de l'autorité du maire, c'est que les Arbalétriers ne pouvaient « aler en nulle armée sans son congé. »

En récompense de leurs services, les compagnons jouissaient de certains privilèges. On les tenait quittes, pouvait-on faire moins pour eux? « de tous guets et escarguets et de toutes tailles à faire pour les dettes de la Ville », et encore ne les dispensait-on pas d'une certaine

imposition qui avait pour objet l'acquit de dettes anciennes : ils contribuaient à celle-là suivant l'importance et le genre de commerce auquel ils se livraient.

« Les noms des 50 Arbalestiers étoient mis en escript par devers le clerc de la Commune, afin que nul ne se peut aidier des franchises de la ville, fors les 50 Arbalestiers. »

L'acte de 1322 eut précisément pour but de déterminer ces droits et ces devoirs réciproques. Il fut rédigé, en forme d'accord, par les soins du maire, sire Guillaume Des Essarts, et revêtu du sceau communal.

Mais bientôt, par suite de guerres ruineuses, la Ville se vit dans la nécessité d'accorder au Roi une somme équivalente à la solde d'un certain nombre de gens de guerre pendant six mois. Cette imposition rentrait-elle dans l'espèce de celles qui avaient été prévues dans l'accord de 1322 ? Il y eut sur ce point divergence d'appréciation entre les échevins et la Cinquantaine, et il faut croire que cette compagnie était déjà solidement enracinée, puisque, dans cette circonstance, comme dans quelques autres que nous rappellerons, elle ne craignit pas de résister à ses supérieurs hiérarchiques, soit qu'elle tirât sa force de l'opinion publique, qui lui fut en effet constamment favorable, soit qu'elle eût pour elle l'appui des officiers royaux, intéressés à la conservation d'une milice sûre et vraisemblablement indispensable.

Après quelques hésitations, la Ville comprit qu'en se montrant trop rigoureuse pour les compagnons, elle les mettrait dans l'impossibilité de « soutenir bonnement les frais et missions qu'il leur falloit faire pour leur office

et de l'exercer à l'honneur et profit du public. » S'inspirant de ces considérations, le maire d'alors, Jean Cabot, après avoir pris toutefois l'avis de son Conseil, leur confirma les privilèges qui leur avaient été concédés précédemment : il les déclara « quittes de tous prestz, tailles, subsides et aydes et de toutes autres choses, qui seroient faites pour raison de la Ville, pour quelque cause que ce fût, excepté pour les clôtures et fortifications, pour l'arrière-ban et pour la rançon du Roi ».

Il prit de là occasion de déterminer, plus exactement qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour, certains points de l'organisation de la Cinquantaine. Ainsi « il fut ordonné que, ou temps à venir, tous ceulx qui seroient mis et ordenés ou dit collège seroient admenez par le maistre des Arbalestiers devant le maire et devant partie des pers, présens avecques li, tout armé et prest pour son corps deffendre, en tel estat comme il vendroit toutes fois que mestier seroit au besoing de la Ville. Lors les diz maire et pers, se il leur suffisoit, le recevroient, et lui feroient jurer à tenir et garder les ordenances, et que les armeures dont il seroit armé estoient siennes propres, et que il ne les vendroit, donroit, presteroit ne estrangeroit pour quelque cause que ce fust, et que, en l'estat que il se monstreroit, il vendroit au mandement du maire ou de son lieutenant et du maistre des diz Arbalestiers, totes foiz et quantes foiz que mestier seroit, et il lui seroit fait savoir. »

Des privilèges au lieu de traitements, c'est ce que nous offre, à chaque page de son histoire, le moyen-âge, antipathique à un système permanent d'impôts et peu



familiarisé avec la comptabilité, qui en est la suite. Il présente un autre trait caractéristique, la transformation de la fonction en propriété viagère, sinon même héréditaire. Ce trait, nous le rencontrons dans l'article suivant des statuts des Arbalétriers.

« Ou cas où aucun des Arbalestiers, qui sont ou seront au collège, cherroit en povreté ou impotence par villece ou autrement, il pourra mettre pour lui homme souffisant, fort et delivre et armé au gré du maire et des pers et du maistre du collège, lequel servira la Ville aux propres coux et despens d'icellui pour qui il sera mis, en la propre forme et manière que celui pour qui il y sera fist, se il eust eu le pover, et par ce ledit arbalestier usera des franchises dessus dictes tout aussi comme se luy proprement feist le service, et n'en usera pas celui qui fera ledit service. »

Bien qu'il ne s'agisse ici que d'un point secondaire, on peut juger combien nous voici loin des mœurs de notre temps, où tout est mobile et précaire. Par là on s'explique cet esprit général d'indépendance, ces habitudes de lutte, de contestation qu'on observait autrefois, dans toutes les branches de l'administration civile et religieuse, et qui se conciliaient, on ne sait comment, avec le respect de l'autorité.

Si, pour le service à l'intérieur de la ville, les Arbalétriers n'avaient droit à aucune solde, il n'en pouvait être de même, lorsqu'un ordre du maire les envoyait au delà de la banlieue : c'étaient, en effet, pour la plupart, des marchands et des artisans, vivant de leur négoce ou

de leur industrie, et non des chevaliers ayant fiefs et vassaux.

Dans ce cas, « eulz et ceulz qui seroient lors ou collège entroient en campagne aux propres coux et despens de la Ville, sans y mettre aucune chose du leur. » Chaque compagnon devait toucher 3 sous de gages par jour, « de telle monnoie comme il courroit au pays où on les mène-roit ». Le maître avait droit à 5 sous.

L'arbalétrier qui manquait à l'appel était déclaré déchu de son office, à moins qu'il ne s'empressât de payer l'amende à laquelle l'auraient condamné le maire et les pairs (28 juillet 1347).

Il semblait que tout eût été prévu dans le document que nous venons d'analyser. Cependant quelques années s'étaient à peine écoulées, que des débats renaissaient entre les échevins et les arbalétriers, cette fois à propos d'un subside pour l'entretien d'un homme d'armes par 100 feux, subside accordé au Roi par les trois Etats du royaume. Les Arbalétriers citèrent le maire devant le bailli de Rouen. Du bailliage, l'affaire fut portée devant le chancelier de France, qui donna gain de cause aux Arbalétriers, ainsi que l'attestent les lettres-patentes du dauphin, duc de Normandie, depuis roi sous le nom de Charles V, datées de Rouen, dernier avril 1357 (1).

Les privilèges énoncés dans les divers documents précités furent confirmés par le même prince en qualité de roi (Rouen, octobre 1359) et par son successeur, Charles VI (Paris, 17 décembre 1380).

(1) Ordonnances des rois de France, VI, 538.

Lorsque la Ville, à la suite de la révolte de la *Harelle*, eut été privée de sa Commune, la Cinquantaine fut en butte à de nouvelles difficultés.

On voulut la soumettre, en 1389, au paiement d'un *octroi* récemment établi sous le nom d'*aides de ville*, consistant en 12 s. 6 d. pour chaque queue de vin entrant à Rouen. Il fallut renoncer à cette prétention et faire un rabais au traitant qui n'avait pas été prévenu de l'exemption des Arbalétriers, pas plus que de celle dont se prévalurent, avec succès, les monnayeurs du Roi.

Un autre procès s'engagea, peu de temps après, à l'occasion d'une taille imposée par le Roi « pour le secours de la Chrétienté et l'union de l'église ». Le procureur général des bourgeois, Jean Le Tavernier, soutint contre Jean Le Damoisel, maître de la Cinquantaine, que la Ville n'avait plus d'obligations envers les Arbalétriers, que leurs privilèges, accordés ou consentis par la Commune, avaient cessé avec elle, qu'ils avaient été abolis par le fait même qu'il n'y avait plus de maire, de juridiction communale, ni de corps de Ville.

La Compagnie répondait que ces privilèges n'étaient que la faible récompense d'un service pénible, qu'après tout, elle ne demandait pas mieux que d'en faire le sacrifice, si on voulait la dispenser de ses engagements.

Dans l'accord provisoire qui fut conclu entre les parties devant le bailli, Hue de Donquerre, il fut entendu qu'on s'en tiendrait à ces termes et qu'on proposerait simultanément au Roi l'abolition des privilèges et la suppression du service (1).

(1) Archives de la Seine-Inférieure, F. de la Cinquantaine.



Quelques années se passèrent sans que le Conseil du Roi se prononçât sur cette affaire. En attendant, les privilèges furent provisoirement maintenus. Le 2 septembre 1404, la Ville dispensait encore pour l'année suivante les Arbalétriers de toutes aides pour les vins de leur consommation ou, comme on disait alors, de leur *estoremment*, et de moitié des mêmes droits pour les vins qu'ils débitaient à la taverne, car de tout temps il y avait eu, et toujours il y eut des taverniers parmi les Arbalétriers (1).

Les événements de 1410 furent de nature à éclairer la Ville et le Gouvernement sur les avantages qu'ils pouvaient attendre d'un corps de milice aguerri.

Déjà, en plus d'une rencontre, les Cinquanteniers s'étaient montrés hommes de guerre. On avait notamment rendu hommage à la valeur qu'ils avaient déployée, sous les ordres de Duguesclin et de Jacques Le Lieur, maire et capitaine de Rouen, lors de la prise du château de Rolleboise et de la ville de Mantes, quand il avait fallu en déloger les grandes compagnies et les partisans du roi de Navarre.

Nul doute qu'il ne leur faille attribuer une part importante dans la gloire que s'acquirent les bourgeois de Rouen pendant cette campagne, et dans les éloges que décernait à nos compatriotes l'auteur de la *Chronique de Du Guesclin*.

« Noblement s'y porta la Commune Jolie  
Qui de Rouen estoit sevrée et partie.

(1) Archives de la ville de Rouen. — *Délibérations*.

Ceux de Rouen les ont conviez et festié.  
Car de Rouen y ot mains bon bourgeois armé,  
Maint bon arbalestier, hardy et redoubté.  
Dames et damoiselles ont, au partir, ploré (1). »

Une autre fois, on voit la Cinquantaine comprise dans le contingent que notre ville eut à fournir contre l'armée d'Edouard III.

Arrivée trop tard, elle échappa au désastre de Crécy. Mais, quelque temps après, on constate sa présence à la bataille qui s'engagea, non loin d'Abbeville, entre l'armée anglaise et les milices communales, « dure bataille », comme l'appelle Froissard, et qui coûta la vie à 1,000 français.

Ces faits sans doute n'étaient pas oubliés lorsque, le 29 août de cette année 1410, on reçut à l'Hôtel-Commun des lettres du Roi qui ordonnaient aux nobles de s'armer et de se rendre en toute hâte à Paris, près de sa personne, avec habillements, armures et trait. Mais, si l'on avait, à Paris, de justes sujets d'inquiétude, on n'était pas plus rassuré à Rouen. On craignait d'y voir arriver d'un jour à l'autre les Anglais, et l'on sentait le besoin d'y retenir quelques hommes expérimentés qui pussent servir d'exemple et de guides aux bourgeois. On dépêcha donc un messenger au chancelier et au duc de Bourgogne, avec charge de leur exposer la triste situation de la ville et le danger qu'il y aurait à la priver, dans des circonstances aussi critiques, de ses défenseurs naturels. Mais, quoi que l'on pût faire et dire, on n'empêcha pas

(1) M. Chéruel, *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, t. II p. 296, 297.

l'expédition d'un nouvel ordre, encore plus pressant que le premier. Le 8 septembre, il fallut enjoindre à Jacques Lamy, maître de la Cinquantaine, d'apporter à l'Hôtel-Commun la liste de ses compagnons et leur commander à tous de s'armer et de se tenir prêts à partir. Le lendemain, on faisait marché avec un voiturier pour la fourniture de 2 chars, de 12 chevaux chacun, destinés à transporter les armures, le trait, les pavois et autres habillements, à raison de 45 l. par mois pour chaque char. La Ville s'engageait à fournir un trompette aux Arbalétriers; à leur faire faire deux panonceaux, 1 pannon ou étendard. Elle emprunta pour eux, à l'arsenal du Clos des galées, 18 pavois, et elle leur promit une solde de 10 écus par mois. 51 Arbalétriers répondirent à l'appel; 10 figuraient à titre de remplaçants de compagnons trop vieux ou trop peu valides pour supporter les fatigues de la guerre. Tous acceptèrent les offres de la Ville. On leur donna du drap pour leurs chaperons, et, par avance, une somme de 181 l. 5 s., équivalente à un demi-mois de solde. On remarque, dans le nombre des présents, Jean de Saint-Germain, lieutenant, aux gages de 20 l. par mois; le trompette Julien Beausserre, aux gages de 11 l., et, parmi les simples compagnons, un homme qui, quelques années plus tard, devait s'acquérir un grand renom, Alain Blanchard.

La Compagnie s'avança jusqu'à Mantes où elle s'arrêta, en attendant les ordres du Roi.

Le 5 octobre, les conseillers de Rouen prennent l'alarme; ils envoient à Mantes un messenger pour prier les Arbalétriers de revenir. Ils avaient appris que leur



ville n'avait pas été comprise dans les trêves qu'on venait de conclure ; plus que jamais, ils avaient « métier de garde », n'ayant pour toute force à opposer à l'ennemi que 30 sergents, et quelques bourgeois qui connaissaient à peine le maniement de l'arbalète.

Le 16 novembre, les compagnons étaient de retour dans leurs foyers, et, singulier exemple de la pénurie des finances municipales, on les voit aussitôt en contestation avec les conseillers pour le paiement de leur solde à partir du jour où ils avaient été cassés (1).

Il est à croire que la Ville finit par leur donner satisfaction, puisque, le 5 novembre, elle avait le moyen d'offrir un présent au nouveau capitaine du château, Antoine de Craon, en reconnaissance de la permission qu'il avait donnée aux bourgeois de retenir, pour leur défense, les nobles et les compagnons de la Cinquantaine (2).

On vivait encore dans l'appréhension des ennemis lorsque les compagnons, profitant des circonstances, s'adressèrent au Roi pour obtenir de lui la confirmation de leurs privilèges.

Ils ne manquèrent pas de représenter « qu'il leur falloit être, à toutes heures de jour et de nuit qu'ils étoient mandez par les gens et officiers du Roi, de même que par les maire et lieutenans, quand maire y avoit, prêts et appareilliez, tous armez souffisamment pour leur corps deffendre, à aler où l'en les vouloit mener soit pour le

(1) Délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.

(2) *Ibid.*

fait de la guerre, soit pour le fait de justice... ; qu'ils avoient bien et loyalement servi, montez et armez suffisamment dans les guerres en plusieurs voyages, et dernièrement à la garde de la ville de Mantes, à l'assemblée des gens d'armes qui avoit esté devant Paris ; qu'ils étoient bons et experts pour servir de trait, toujours près de faire, toutefois qu'il venoist effroi sur la mer ès parties de Caux ou ailleurs, en quoi il leur falloit moult frayer et despendre (1). »

Plus tard les Arbalétriers de Rouen défendirent ceux de Paris lorsque ceux-ci se virent attaqués dans leur constitution et dans leurs privilèges (2). Cette fois, ce furent les Arbalétriers de Paris qui protégèrent leurs camarades de Rouen. Le Roi trouva juste que les 50 Arbalétriers de notre ville fussent traités avec la même faveur que les 60 Arbalétriers de la capitale, qu'ils participassent aux mêmes privilèges : « exemption de quatrième, d'impositions et de quelconque aide ou subside ayant cours pour le fait de la guerre, à raison de leurs biens et revenus et des choses qui croîtroient en leurs héritages seulement ; qu'ils fussent pareillement déchargés de prêts, tailles, subsides, gabelles, aides et servitudes. »

On maintint contre eux une exception pour les trois

(1) La Cinquantaine fit partie des milices auxiliaires que Rouen eut à fournir au connétable Bertrand d'Armagnac et qui furent envoyées au siège d'Harfleur.

(2) Les Arbalétriers de Paris, en août 1611, firent confirmer leurs privilèges, en faisant observer qu'ils étaient érigés à l'instar des Arquebusiers, Archers et Arbalétriers de la ville de Rouen et de Tournay.

cas précédemment énoncés : fortifications de la ville, arrière-ban et rançon du Roi.

Aux termes des lettres-patentes, « tous ceux qui seroient mis et ordonnés audit collège au temps à venir par l'élection du maître et de ses compagnons devaient être amenés tous armés par le maître devant le capitaine, les gouverneurs et les conseillers qui les recevaient, s'ils les trouvaient suffisants et leur faisaient jurer de garder les ordonnances, de ne vendre, donner, prêter ni estranger, pour quelque cause que ce fût, les armures dont ils étoient revêtus ».

On renouvelait les dispositions relatives à l'exercice de l'autorité municipale, si ce n'est qu'au maire, dont l'office restait supprimé, on avait substitué le capitaine, le gouverneur et les conseillers de la Ville ; on maintenait la faculté pour l'Arbalétrier de substituer à sa place un homme capable pour le service ; la défense d'aller en aucune armée et même de s'éloigner de la banlieue sans une autorisation expresse ; le principe de la responsabilité de la Ville, pour tous les dommages que les Arbalétriers éprouveraient dans l'exercice de leurs fonctions. La solde pour le service extérieur demeurerait fixée à 3 sous pour les compagnons, à 5 sous pour le maître ; mais on ajoutait à cette solde la fourniture des dépenses de bouche pour eux, leurs chevaux et valets, quand ils allaient en campagne (1).

(1) A propos des services militaires de la Cinquantaine, je ferai observer que c'est par une singulière méprise que le bon Farin, exact d'ordinaire et toujours excellent patriote, cite comme des titres d'honneur pour nos Arbalétriers « les services qu'ils avaient rendus au Roi,



Dès ce temps-là, la compagnie était organisée en confrérie, ainsi, du reste, que l'étaient presque toutes les corporations, et, par ce côté, elle s'étendait considérablement, en attirant à elle nombre de femmes, de veuves, de vieillards et de jeunes gens, c'est-à-dire toutes les familles des Arbalétriers en activité de service. Cette confrérie avait son siège, ses offices particuliers, et même ses sépultures de marque, avec les glorieux emblèmes de la profession de ses membres, en l'église du Sépulcre, dite aussi l'église de S. Georges, le patron des Arbalétriers. Les cotisations que la compagnie, en tant que confrérie, votait dans ses assemblées pour les besoins du culte, étaient obligatoires. Aucun Arbalétrier ne pouvait en être dispensé. Les lettres-patentes auxquelles nous empruntons ces détails sont datées de Paris, avril 1411 (1).

aux sièges de Mantes, de Pontorson, de Louviers, de S. Germain, de Fécamp, de Lillebonne, de Tancarville, de Harfleur, de Pontoise et de Dieppe, où ils donnèrent, assure-t-il, des marques extraordinaires de leur bravoure et montrèrent combien la *personne* de leur prince leur était plus chère que leur propre vie. » C'est oublier que ces services furent rendus à un roi étranger, Henri VI, qui seul leur en dut de la reconnaissance, et qui dans le fait leur en témoigna par la confirmation de leurs privilèges.

Il convient mieux de rappeler le secours qu'ils prêtèrent : à Charles VIII, dans son expédition de Bretagne contre le duc d'Orléans, qui, pourtant, devenu roi sous le nom de Louis XII, ne leur en garda pas rancune ; — à Charles VII, en 1457, dans une expédition que les registres de la ville de Rouen ne désignent qu'assez vaguement ; — au même souverain, quand il mit le siège devant Louviers, ce qui indique suffisamment l'empressement avec lequel ils étaient rentrés sous l'autorité légitime.

(1) *Ordonnances des rois de France*, IX, 595.

Leur texte ne fut que très légèrement modifié dans des lettres-patentes de confirmation de Henri VI, roi d'Angleterre, penultième d'octobre 1443; de Louis XI, 1<sup>er</sup> octobre 1474; de Louis XII, janvier 1500 et 21 octobre 1508.

Le 14 septembre 1507, ils furent passés en revue dans leur Clos par Louis Daré, lieutenant général du Bailli, en présence des avocats et des procureurs du Roi du bailliage. Ils se présentèrent, « armez et embastonnez, les uns en cuirasses blanches, les autres en bonnes brigandines garnis de faudes, manches, cuissos, gorgerins et autres armures bonnes et compétentes, avec arbalètes, trait et épée de défense, ainsi qu'il appartenait à des arbalétriers. » Ils se livrèrent à leurs exercices, firent preuve de leur habileté comme tireurs, et renouvelèrent le serment de servir le Roi avec promesse « de se tenir prêts et appareillés, montés et armés pour se rendre là où il lui plairoit de les appeler. »

Dès maintenant les traits principaux de la Cinquaine nous sont connus. Ils ont persisté sans altération notable jusqu'en 1790.

Jusqu'à la fin, en effet, elle resta ce qu'elle était dès le début, une compagnie, bourgeoise, privilégiée, invariablement limitée au nombre de 50 cavaliers, pour la garde de la ville, pour l'escorte des autorités, pour le soutien de la justice, et, à l'occasion, pour des expéditions militaires. Elle conserva son nom de compagnie des Arbalétriers, longtemps après que le mousqueton eut

remplacé l'arbalète, tant l'esprit de tradition fut toujours chez elle vivace et énergique (1).

Autour d'elle, cependant, tout s'était modifié. Les soldats, auxquels l'entrée de la ville avait été longtemps interdite, y avaient été introduits peu à peu, et, sous le règne de Louis XV, on les y avait installés à demeure dans de vastes casernes. Une garde bourgeoise, créée à l'époque des guerres civiles, avait continué d'exister, en subissant toutefois des changements plus ou moins considérables ; le nombre des sergents de toute espèce avait été augmenté ; on avait vu paraître des figures que le moyen-âge n'avait pas connues : gouverneurs de provinces, lieutenants généraux de Roi, premier président, procureur-général du parlement, intendant de la Généralité, autant de maîtres infiniment plus puissants, plus exigeants en fait de soumission, plus avides d'hommages que ces chefs débonnaires et familiers contre lesquels la lutte avait été permise, et qui, conservés comme par grâce, n'exerçaient plus qu'une autorité subalterne, restreinte et toujours contestée. Ajoutons qu'il avait fallu aux gens de la Cinquantaine accepter le concours

(1) Je ne saurais marquer précisément à quelle époque ils substituèrent à l'arbalète le bâton à feu ou l'arquebuse. Tout ce que je puis dire, c'est que ce changement doit être antérieur à 1540. Un arbalétrier, présenté cette année à l'Hôtel-de-Ville, pour être admis dans la compagnie était déjà muni de l'arme nouvelle. Il est à remarquer que l'arbalète se maintint plus longtemps dans la Gascogne, et plus longtemps encore dans les troupes anglaises. Celles-ci s'en servirent jusque dans le cours du xvii<sup>e</sup> siècle. On signalait des arbalétriers au siège de l'île de Rhé en 1627. V. le P. Daniel, *Histoire de la milice française*.



de rivaux plus nombreux de moitié, et fournis de l'arme nouvelle, l'arquebuse. Que de causes de décadence et de ruine ! Et cependant, ces hommes, qui se recrutaient à leur gré dans les rangs de la bourgeoisie, eurent l'art de se faire bienvenir de tous ceux qui, à un titre quelconque, représentèrent successivement à Rouen l'autorité publique : ils n'excitèrent en aucun temps ni plaintes ni murmures ; ils s'appliquèrent à vivre en bonne intelligence avec leurs concurrents, les 104 Arquebusiers. Appelés, les uns et les autres, aux mêmes services, à peine distingués par l'uniforme, ils ne se confondirent pourtant jamais absolument ; ils eurent leurs assemblées et leurs fêtes à part ; les uns restèrent un corps de cavalerie ; les autres ne furent jamais que fantassins (1).

## II.

C'est en 1508 qu'on rencontre la mention de coulevriniers à main demeurant à Rouen. Ils obtinrent de la Ville l'autorisation de faire, pour leurs exercices, « une bucte au fond du fossé d'entre la porte Cauchoise et la porte Bouvreuil. »

Ce n'était encore qu'une association de jeunes gens qui se sentaient de l'adresse et du courage, et qui cherchaient un passe-temps en rapport avec leurs goûts.

L'occasion s'offrit à eux, en deux occasions mémo-

(1) Il n'en avait pas été de même à Paris, où les Archers, les Arbalétriers et les Arquebusiers avaient été réunis en une seule compagnie fixée au nombre de 300 avec saint Sébastien pour patron et des chefs portant le titre de roi et de connétable.

rables, de rendre à leurs concitoyens d'importants services.

En 1526, pendant que le Roi était prisonnier en Espagne, ils contribuèrent, avec les compagnons de la Cinquantaine, à mettre en fuite un nommé Grosdos, qui tenait les champs aux environs de Rouen : c'était le chef d'une troupe d'aventuriers, qui vivaient, comme on disait, sur le peuple, c'est-à-dire de pillage et de brigandage.

En 1532 ou 1533, ceux que l'on appelait les Compagnons de Darnétal (peut-être des aventuriers et le rebut de bandes licenciées) s'assemblèrent au nombre de 800, occupèrent les abords de la ville, détroussant les bourgeois, arrêtant les vivandiers et répandant l'effroi tout autour d'eux. Les Arquebusiers s'armèrent de nouveau par ordre de justice ; ils sortirent en bon ordre, tombèrent sur les aventuriers, les mirent en pleine déroute après leur avoir fait plusieurs prisonniers qui furent tous condamnés à mort.

Ces services valurent aux Arquebusiers l'honneur d'être considérés comme un corps de milice nécessaire à la sécurité de la ville de Rouen, et des lettres-patentes, données à Blois, 19 mars 1541, qui leur attribuaient les mêmes privilèges qu'à ceux des villes d'Amiens et d'Abbeville.

Dans ces lettres-patentes, ils sont désignés sous le titre de « les 104 Harquebusiers et couleuvriniers à main, capitaine, lieutenant, porte-enseigne, sergens de bande, dizainiers et compagnons du jeu et industrie de hacquebute ou couleuvrine à main de la ville de Rouen. »

Ils parurent avec éclat en 1550 à l'Entrée de Henri II,

lequel, enchanté de leur tenue, leur confirma leurs privilèges. Mais il est permis de croire qu'une part, dans l'admiration et dans les éloges, fut réservée aux Arbalétriers, que je crois reconnaître dans ces rimes empruntées à l'un des récits de cette fête somptueuse.

Qui eust pensé de trouver en ces arts,  
Si suffisans disciples du Dieu Mars ?  
Qui eust cuidé, soubz Mercure subtil,  
Veoyr bataillons de soldat si gentil ?  
Tel est icy qui à ung art s'applique,  
Qui duiroit myeulx autre part qu'en boutique.  
Tel fait séjour ouvrant en ceste terre,  
Qui seroit myeulx conquérant en la guerre.

A cette époque, c'est un fait intéressant à noter, il n'est guère de ville qui n'ait vu se former, dans son sein, par l'initiative privée, quelque compagnie d'Archers, d'Arbalétriers ou d'Arquebusiers, sinon même les trois à la fois. Ainsi, pour citer quelques exemples, à Bayeux, « le jeu et industrie de tirer de l'arcquebutte, de l'arc et de l'arbalète, » fut approuvé par lettres-patentes du mois d'août 1557, avec cette clause que les exercices devraient avoir lieu les trois premiers dimanches de mai. A Caen, à la même date, d'autres lettres nommaient Gilles Fillâtre « capitaine chef et conducteur des habitants de cette ville tirans au jeu de la haquebute, » avec faculté pour lui de conserver ce titre toute sa vie, et avec défense à ses compagnons de nommer un autre capitaine à sa place, hors le cas où, de son plein gré, il donnerait sa démission. C'était le prix de l'habileté dont il avait fait preuve en abattant, trois années de suite,



le papegaut avec la haquebute. A S<sup>t</sup>-Lô, les exercices avaient aussi été fixés aux trois premiers dimanches de mai par lettres du mois de novembre 1556. Le 17 février de l'année suivante, le Roi désignait un capitaine à chacune des compagnies de tireurs qui y avaient été formées : Pontus Vincent, aux Hacquebutiers ; Jean Ybert, aux Archers ; Raoul Foret, aux Arbalétriers.

Le but que Henri II se proposait en favorisant de pareils établissements était de développer dans la nation l'esprit militaire. Il espérait (j'emprunte les termes d'une de ses ordonnances) « que l'exercice que ses sujets pourroient prendre aux armes leur amèneroit, avec la dextérité, telle assurance qu'à ung besoing, l'on s'en pourroit ayder pour résister aux incursions des ennemis. » Il lui paraissait, d'ailleurs, « que ce seroit un récréatif moyen, tout en les laissant à leurs manufactures, de les empêcher de s'adonner aux choses oysives et voluptueuses. »

La foule, juge et témoin, dans ces jeux de force et d'adresse, saluait le vainqueur du titre de *Roi de l'oiseau*. Si grande que fût l'opinion que l'on se faisait généralement de l'autorité du Roi, ce nom n'était pas incommunicable. Tout au contraire, on aimait à le donner à tous ceux qui avaient occupé la première dignité dans une confrérie ou dans une corporation, ou qui avaient conquis la première place dans un concours quelconque, ce qui explique, soit dit en passant, le nombre considérable de familles qui portent le nom de Le Roi. A la rigueur, c'était autant qu'il en fallait pour exciter l'émulation d'une jeunesse ardente et désintéressée ; il ne parut pas inutile, néanmoins, d'ajouter à cette qualification honorifique,

quelques avantages d'une nature plus sérieuse. A Caen, le capitaine des Hacquebutiers était exempt de tributs, aides, tailles, quatrième et subsides. A S<sup>t</sup>-Lô, celui qui avait eu le bonheur d'abattre le papegaut pouvait vendre et distribuer jusqu'à 50 tonneaux de cidre sans payer aucun droit de quatrième. Il était exempt de tout tribut, impôt, aide de ville, à condition toutefois qu'il fût du serment des jeux de hacquebute, d'arc et d'arbalète, et qu'il pût affirmer que l'arme dont il s'était servi était bien à lui. Le 17 février 1557, les privilèges du capitaine des Hacquebutiers de Caen furent étendus aux trois capitaines de hacquebute, d'arc et d'arbalète de S<sup>t</sup>-Lô (1).

A une époque comme la nôtre, où l'on ne recule devant aucune dépense pour la formation de bataillons scolaires et de sociétés de gymnastique, il ne viendra à l'esprit de personne que ces privilèges, à défaut de traitements ou de gratifications, que les finances de l'Etat n'auraient pu fournir, n'aient été la juste récompense d'une adresse acquise à force d'application, et dont il était permis d'attendre un emploi utile dans des circonstances à prévoir, bien que, par bonheur, elles ne pussent se produire que tout à fait exceptionnellement. A combien plus forte raison étaient donc légitimes les privilèges accordés, à Rouen, aux Arbalétriers et aux Arquebusiers. Bien autrement recommandables que les tireurs de la plupart des autres villes, ils n'étaient rien moins qu'un des rouages de l'administration publique ; ils pouvaient invoquer en leur faveur des services indispensables, ser-

(1) V. aux Arch. de la Seine-Inf., les *Plumitifs de la Cour des Aides*.

vices de chaque jour, de chaque nuit, et qu'on ne saurait mieux comparer qu'à ceux que nous rendent de nos jours, mais moyennant traitement, nos sergents de ville et nos gendarmes.

Ainsi que nous l'avons vu, ces privilèges occupent trop de place dans l'histoire de la Cinquantaine pour que nous puissions nous dispenser d'en dire encore quelques mots.

Pendant longtemps les membres de cette compagnie avaient joui du droit d'aides de ville pour une certaine quantité de vin, de cidre et de poiré qu'ils pouvaient vendre dans leurs maisons, avantage assez considérable au xvi<sup>e</sup> siècle, dans un temps où l'on voyait des conseillers au Parlement se livrer eux-mêmes, sans trop de honte, à ce genre de commerce, mais avantage dont ne profitaient, au dernier siècle, que ceux de la compagnie qui étaient cabaretiers : il y en avait une dizaine environ.

Il y avait, de plus, le franc-salé : le capitaine commandant et le lieutenant en exercice avaient chacun deux boisseaux de sel ; les autres avaient chacun un boisseau, non pas à titre purement gratuit, mais à prix de marchand.

Notons encore qu'à la vente et à l'achat de leurs marchandises, les Cinquanteniers étaient exempts de payer, à la vicomté de l'Eau, les droits de grand et de petit poids jusqu'à concurrence de 15 l. pour chacun d'eux.

Enfin, tous étaient exempts de tutelle et de curatelle, de gestion de biens de communauté et de fabrique ainsi que du logement des gens de guerre.



Quand on établit, aux dernières années du règne de Louis XV, l'impôt des vingtièmes de l'industrie, ce fut une question de savoir s'il pouvait leur être appliqué. Un arrêt du Parlement du 20 décembre 1775, les en déclara exempts. Cet arrêt fut cassé par un arrêt du Conseil, du 9 février 1776, qui réserva cependant les privilèges de la compagnie et ordonna aux Cinquanteniers de justifier des droits auxquels ils prétendaient, par la remise de leurs titres entre les mains du Contrôleur général. A cette occasion, tous les corps constitués de la ville déposèrent en faveur des Cinquanteniers, et un nouvel arrêt, du 9 novembre 1776, les maintint dans la jouissance de leurs privilèges. Seulement l'exemption des droits d'aides ou d'octroi sur les boissons fut remplacée par une somme de 1714 l. à prendre sur le domaine du Roi (somme sur laquelle il y avait à supporter une retenue de 2 vingtièmes) et par une autre somme de 950 l. sur l'Hôtel-de-Ville.

Tous, du reste, étaient assujettis à la capitation et à la corvée.

En songeant à ce que peuvent bien représenter en numéraire ces privilèges, on éprouve un sentiment de surprise et presque de commisération. On se demande comment tant d'efforts ont été nécessaires pour les défendre contre les attaques incessantes des agents du fisc, et comment l'autorité publique, qui profitait du concours de ces hommes de bonne volonté, n'a pas mieux compris combien elle était heureuse de l'obtenir à de pareilles conditions. L'étonnement redouble, en songeant qu'on laissait à la charge des Cinquanteniers les gages

du clerc et des tambours, les frais d'entretien de ce qu'ils appelaient leur salle d'armes, les frais d'équipement et d'armement, évalués, vers la fin, pour chaque cavalier, à 600 l.

Aux deux derniers siècles, la Cinquantaine ne comptait plus comme force militaire (1).

C'est par raillerie que, dans son spirituel récit de la « Retraite de monsieur de Longueville en son gouvernement de Normandie pendant la guerre de Paris en 1649, » Saint-Évremond met ces paroles dans la bouche d'un frondeur naïf ou narquois : « Vous avez, Monseigneur, quantité de noblesse auprès de vous. Vous pouvez faire un gros de gentilshommes, un gros de leurs valets de chambre, auxquels vous joindrez la Cinquantaine et les Archers, deux gros bataillons des meilleurs bourgeois et, avec ces troupes, aller surprendre le Roi à Saint-Germain. »

Il eut fallu d'autres forces pour tenter l'aventure, et il est à croire que, si l'on en fût venu à cette extrémité, la Cinquantaine se fût tenue tranquille.

Cependant les lettres-patentes du 10 juin 1666 déclarent encore, comme au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, « que les Cinquante-niers servaient en temps de guerre, lorsqu'il arrivait des alarmes sur la mer et au pays de Caux. »

Ce service, il est vrai, ne fut pas réclamé d'eux ; mais on peut affirmer qu'il eût pu l'être sans qu'ils y eussent trouvé à redire, parce que, ainsi qu'on l'écrivait en 1776,

(1) Je passerai, afin d'écarter le souvenir odieux de nos discordes civiles, les services qu'ils rendirent à l'Union pendant la Ligue, non seulement à Rouen, mais à Blainville, à Dieppe et à Pont-Audemer.

la plupart d'entr'eux avaient servi le Roi dans leur jeunesse, et que tous ils se faisaient un devoir d'entretenir dans le cœur de leurs enfants cette valeur guerrière qui avait toujours été le caractère de la nation. »

Du reste, abstraction faite des services militaires, et à ne considérer que ce à quoi ils s'employaient journellement, on ne saurait leur contester une place d'honneur dans l'histoire de nos institutions municipales.

Et d'abord, ils figuraient aux Entrées de rois ou de gouverneurs, aux obsèques des plus hauts personnages, aux processions, aux feux de joie, aux publications solennelles qui se faisaient des traités de paix ou des déclarations de guerre. Suivant le caractère de ces cérémonies, ils paraissaient soit avec le mousquet, soit avec le bâton noir ou le bâton blanc, mais toujours distingués par leurs hoquetons d'argent, où brillaient les armes de la Ville. Ils fournissaient des escortes au gouverneur de la province ; ils en fournissaient aussi à MM. de l'Hôtel-de-ville, notamment lorsque le maire, en grand appareil, le chapeau à plume sur la tête et la canne à la main, se rendait au Parlement pour y présenter ses lettres de nomination.

C'était une marque de dignité à laquelle nos échevins attachaient la plus haute importance. Aussi n'en laissèrent-ils jamais prescrire l'usage ; ils ne manquèrent pas de la revendiquer avec sévérité quand les Cinquanteniers, ce qui arriva rarement, laissèrent percer quelques velléités d'indépendance. Pour la conserver, une fois en 1616, lors de l'Entrée du nouvel archevêque François de Harlay, ils ne craignirent pas d'entrer en lutte



ouverte avec le gouverneur de la province, Montbazon. Celui-ci ne leur demandait pourtant que de venir conférer avec lui avant de donner des ordres à la Cinquantaine, et c'est à quoi ils eurent de la peine à se résoudre.

Plus d'un siècle après, une difficulté plus grave s'éleva entre eux et le Parlement, non pas précisément au sujet de l'autorité qu'ils s'attribuaient sur la Cinquantaine, mais au sujet de la composition de l'escorte qui était due aux cours souveraines.

Le fait est exposé en grand détail dans les registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville. Il vaut la peine d'être conservé : c'est un tableau de genre au milieu de scènes plus sérieuses. Combien ne rencontrerait-on pas de personnages aussi amusants que les chanoines de la Sainte Chapelle, si l'on voulait y prendre garde ; est-ce simplement le hasard, ou bien est-ce la rancune ou la prudence, qui ont inspiré à Boileau le choix de son sujet et de ses victimes ?

Pour en venir au fait, on était au mois de juin 1739 : la paix venait d'être signée entre la France et l'Empire. Conformément aux ordres du Roi, un *Te Deum* devait être chanté dans la cathédrale, en action de grâces de cet heureux événement.

Le jeudi 18, jour fixé pour la cérémonie, les capitaines des deux compagnies de la Cinquantaine et des Arquebusiers se présentèrent à l'Hôtel-de-Ville, avec leurs compagnies au complet, suivant le commandement qui leur avait été notifié, la veille, par écrit. On leur ordonna de former chacun deux détachements et de les faire conduire par leurs lieutenants et sous-lieutenants,

moitié pour accompagner MM. du Parlement, moitié pour accompagner MM. de la Cour des Comptes.

Bientôt les lieutenants revenaient annoncer aux échevins en séance, que MM. du Parlement voulaient absolument qu'on leur envoyât à la tête des détachements les capitaines des compagnies, faute de quoi ils aimaient mieux se passer d'escorte.

On délibérait sur cette prétention inattendue, lorsque survinrent deux huissiers qui signifièrent au maire et aux membres du Conseil l'ordre de se rendre immédiatement à la Cour.

Après délibération sur cette nouvelle prétention, il fut arrêté, ouï le procureur du Roi, que « veu que M. le maire ne se déplace jamais que par ordre du Roi, que MM. Bons et Le Noble, conseillers échevins, Mullot, procureur du Roi, seroient priez de se transporter présentement à la Cour pour sçavoir ce que MM. du Parlement souhaittoient. »

Ils s'y rendirent à l'instant en habits de cérémonie, précédés de deux galonniers (1). L'explication fut des plus orageuses, et ce ne fut pas sans une visible émotion que M. Bons vint en faire le récit à ses collègues.

Ici je laisse la parole au greffier de la Ville.

« M. Bons a dit qu'estant entré dans la chambre du Conseil où la Cour étoit assemblée, il a dit : « Nous sommes députez à la Cour par le corps de Ville pour sçavoir d'elle ce qu'elle souhaite de la compagnie. A

(1) C'étoit le nom que l'on donnoit à ceux qui étoient chargés de présenter le vin de ville aux personnes que l'on vouloit honorer ou récompenser.

quoy M. le premier president a dit : « Pour quoy, au préjudice des ordres que j'ay donnés ce matin au capitaine de la Cinquantaine et au capitaine des Arquebusiers de se rendre à la Cour, à la teste d'un détachement de leurs compagnies, les maire et échevins retiennent-ils ces officiers dans l'Hôtel-de-Ville, et n'est-il pas vray qu'ils leur ont donné ordre par écrit de n'en pas désemparer ? » M. Bons, portant la parole, a dit qu'il supplioit la Cour d'observer que les députés du corps de Ville, qu'ils avoient l'honneur de représenter, n'estoient chargés d'autre chose que de supplier la Cour de leur dire ce qu'elle souhaittoit ; que le corps de Ville n'ayant pu prévoir si la Cour feroit aucune interpellation à ses députez, il ne les avoit pu charger de répondre à celles qui leur seroient faites, et qu'il supplioit de rechef la Cour, de leur dire ce qu'elle souhaittoit du corps de Ville, pour les mettre en état, au retour, de lui communiquer les intentions de la Cour, si elle vouloit bien s'en expliquer ; et M. Bons a ajouté que la Cour étoit suppliée de ne point faire attention à l'absence de M. le maire qui, quoique mandé par la Cour, n'a pu se déplacer, le corps de Ville en ayant ainsi délibéré. Et, comme plusieurs de Messieurs portoient en même temps plusieurs interpellations à M. Bons, il observa à la Cour que, si elle exigeoit qu'il répondît à aucune, il convenoit qu'elles fussent faites par une seule personne. Sur quoy M. le premier président a dit qu'il s'agissoit de répondre s'il n'estoit pas vray que les maire et échevins avoient donné ordre par écrit aux capitaines de la Cinquantaine et Arquebusiers de ne point désemparer de l'Hôtel-



de-Ville ; qu'il étoit bien aisé de dire le ouy ou le non, plutôt ouy que non, puisqu'il en avoit veu l'ordre par écrit, signé. M. Bons a dit que, par respect pour la Cour, et sans tirer à conséquence, il répondoit que le corps de Ville avoit donné ordre aux deux capitaines de faire un détachement de leurs compagnies, composé de 45 hommes, pour accompagner la Cour dans sa marche pour le *Te Deum* et de faire commander le détachement par les lieutenants de leurs compagnies ; que l'ordre ne contenait autre chose qui intéressât la Cour, et que les capitaines avoient eu un ordre verbal de rester réunys au reste de leurs compagnies pour accompagner le corps de Ville..... M. le premier président dit alors : « Passez au greffe, écrivez votre réponse et la signez tous. » Sur quoi M. Bons a supplié la Cour que, puisqu'elle exigeoit des députez qu'ils fissent rédiger par écrit la réponse et qu'ils la signassent, d'ordonner, en même temps, que l'interpellation à laquelle il venoit de répondre, fût de même rédigée par écrit, ce qui a été ordonné et exécuté. Après quoy M. le premier président, portant la parole à M. Bons, dit : « Ecrivez votre réponse ». M. Bons s'excusa, disant qu'il n'écrivoit pas assez bien. A quoy a été repris par M. le premier président, portant la parole au procureur du Roy : « Ecrivez, procureur du Roy, » dont le procureur du Roy s'excusa, disant qu'il écrivoit encore plus mal. Sur quoy le greffier ou notaire secrétaire, reprenant la plume, a écrit, sous la dictée de M. Bons, la réponse à la dite interpellation ; et, pendant qu'on la rédigeoit, M. le premier président, à plusieurs reprises, a porté la parole au procureur du Roy en ces termes :

« C'est le procureur du Roy que voilà qui fait tout cela ; c'est lui qui ameutte. » A quoy le procureur du Roy par respect ne répondant rien, et M. Bons étant occupé à faire rédiger par écrit la réponse à l'interpellation cy-dessus, a été repris par M. Le Noble qu'il se voyoit obligé de justifier le procureur du Roy à la face de la Cour sur le préjugé qu'elle paroissoit avoir contre luy, et a dit que l'union qui régnoit dans le corps de Ville, joint à la connaissance qu'il avoit de ses droits et de l'obligation qu'il avoit de les maintenir, étoit le point de vue de ses actions ; que tout ce qui se passoit luy étoit commun avec le procureur du Roy ; et à cet endroit M. le premier président l'a interrompu, en luy disant : « Taisez vous, Le Noble. Quand je vous parleray, vous répondrez. » Sur quoy Le Noble a répondu que, la Cour luy imposant silence, par respect pour ses ordres, il le garderoit ; et le procureur du Roy, ayant voulu prendre la parole et la portant à M. le premier président, luy dit : « Monsieur, ..... » Aussitôt M. le premier président reprit avec beaucoup de vivacité : « Monseigneur pour vous qui manquez de respect à la Cour. » Le procureur du Roy reprit qu'il en étoit, au contraire, pénétré, mais qu'ayant à répondre aux interpellations que plusieurs de Messieurs faisoient tour à tour, il étoit comme impossible qu'il n'échappast terme pour autre, que d'ailleurs la vivacité avec laquelle la Cour paroissoit traiter l'affaire en question pouvoit encore laisser échapper terme pour autre. M. le premier président luy répliqua qu'il ne reconnoissoit point de supérieur et qu'on luy apprendroit à en connoistre. Sur quoy le procureur du Roy fit réponse que jamais il ne

s'écarteroit du devoir, et qu'il feroit en sorte de tenir une conduite irréprochable. Et aussi tost M. le premier président et plusieurs Messieurs, avec beaucoup de confusion, se sont levez en disant tous : « Sortez, passez dans le cabinet; la Cour va délibérer sur ce manque de respect. » Aussitôt les députez ont passé dans le cabinet, et, ayant été remandez à la Cour par l'huissier, M. le premier président a dit : « Répondez par écrit à l'interpellation, et signez la, » ce qui fut exécuté de la part des dits sieurs députez dans la forme cy-dessus, autant qu'ils peuvent s'en souvenir, la Cour leur ayant refusé de leur faire délivrer une expédition de cette interpellation et réponse signée, quoiqu'ils l'en ayent supplié. » Ce fut en vain qu'à plusieurs reprises ils réclamèrent expédition ou acte de la réquisition qu'ils en avaient faite : ils ne purent rapporter à leurs confrères de l'Hôtel-de-Ville que cet ordre verbal du premier président : « La cour vous enjoint d'envoyer les capitaines des deux compagnies à la teste du détachement qui est présent icy pour accompagner la Cour au *Te Deum*. »

Le corps de Ville en était à délibérer sur le rapport, lorsque tout à coup les capitaines accoururent dans la salle et annoncèrent que deux huissiers étaient là, et déclaraient qu'ils allaient les enlever de force. « A quoy fut répondu de faire entrer les huissiers. » Mais, quand on alla les chercher, on ne les trouva plus : embarrassés du rôle qu'on leur faisait jouer, ils s'étaient prudemment retirés.

« Les avis pris, où le procureur du Roi, il fut arrêté : que, par respect pour la Cour et veu la provision de la



chose, les deux capitaines seroient présentement envoyez au parlement pour ne pas retarder la cérémonie du *Te Deum*, avec protestation, toutefois, que cela ne pourroit porter aucun préjudice aux droits de la Ville, qui se réservoit de se pourvoir où il appartiendrait contre tout ce qui s'étoit fait et passé à la Cour. »

Après que la cérémonie du *Te Deum* fut terminée et que le feu de joie traditionnel eut été allumé par le maire, dans l'aître de N.-D. de la Ronde, MM. du Bureau rentrèrent à l'Hôtel-de-Ville, où les capitaines s'empresèrent de venir leur demander leurs ordres et leur apprirent que, lorsqu'ils s'étaient rendus au Parlement, le premier président leur avait dit qu'il s'en était peu fallu qu'il ne les eût condamnés à un an de prison.

Dès le lendemain, MM. de la Ville décidaient, à la pluralité des voix, que le greffier-secrétaire se transporterait au greffe de la Cour pour demander expédition de l'arrêt rendu contre eux, et qu'en cas de refus, MM. du Bureau députeraient, en toute hâte, deux d'entre eux vers le premier président pour renouveler cette demande, ce qui ne les empêcha pas d'envoyer, à l'heure même, un conseiller vers le duc de Luxembourg pour solliciter sa protection dans une affaire aussi délicate.

Je ne saurais dire à quoi aboutirent ces démarches. Tout ce que nous apprennent les archives de la Ville, c'est que l'arrêt en question fut délivré aux échevins, et que ceux-ci en ordonnèrent l'insertion dans leurs registres, vraisemblablement parce qu'ils le considéraient, à tort ou à raison, comme moins compromettant

pour eux que pour les magistrats qui l'avaient rendu.

Ce serait exagérer la portée de cet incident que de croire à une hostilité constante entre la Ville et le Parlement. De tout temps les préséances ont mis aux prises entre elles les compagnies les plus graves et les plus respectables. Encore moins faut-il mettre en doute les dispositions bienveillantes des cours souveraines à l'égard de la Cinquantaine. C'est de là, au contraire, qu'en tout temps lui vinrent les témoignages d'estime les plus flatteurs et les plus précieux. Écoutons ce que disait Pellot dans un mémoire adressé à Colbert, le 20 juin 1675 (il parlait de la Cinquantaine et des Arquebusiers). « Ces deux compagnies travaillent jour et nuit pour la sûreté de la ville et pour tenir la main à l'exécution des ordres qu'on leur donne. Toutes les nuits, il y a une brigade de chacune, qui marche dans les rues et fait la fonction du guet ; et, le jour, elle exécute les ordres qui lui sont donnés pour le service du Roy où la tranquillité de la ville et pour tenir la main à l'exécution des ordres de justice. Et enfin elles font tout. S'il y a quelque désordre, elles sont toujours prêtes ; on les commande incontinent, et on les employe, non pas seulement à la ville, mais à la campagne, quand on en a besoin. Dans la dernière conspiration de La Tréaumont, on les employa pour arrêter le comte de Créquy, la dame de Villars, le sieur Maigremont et autres par ordre du Roy. Il n'y a point de lieu de la ville qu'ils ne connaissent, et ne sachent ce qui s'y passe. Aussi par ce moyen, les voleurs, vagabonds et autres gens de mauvaise vie ne

trouvent pas leur compte à Rouen, et la ville en est bientôt purgée (1). »

Juste cent ans après, le procureur général, M. de Belbeuf, certifiait que, « grâce à ces compagnies, la police était aussi parfaitement faite à Rouen qu'en toute autre grande ville du royaume. »

Le témoignage que la Cour des Comptes leur rendait en 1786, ne leur est pas moins honorable.

« Le service de ces compagnies, disait cette Cour, est d'autant plus utile et plus sûr que, les membres qui les composent étant choisis dans la classe de la bonne bourgeoisie, ils découvrent toujours par eux-mêmes, par la connaissance qu'ils ont de la localité, ceux qui troublent le repos et la tranquillité publique, de sorte qu'il est rare de voir, en cette ville, des attroupements, des violences et des meurtres, et que les malfaiteurs, s'il s'en rencontre quelques-uns, échappent rarement à leur vigilance. »

Autres, cependant, étaient les fonctions des Cinquanteniers, autres celles des cavaliers de la maréchaussée et des sergents du bailliage.

Un instant, il est vrai, il fut question d'assimiler les Cinquanteniers aux Chevaliers du guet, et cette prétention n'était pas sans quelque fondement, puisque notre ville, vers 1675, n'avait réussi à se faire dispenser des frais d'établissement d'une compagnie de Chevaliers du guet qu'en démontrant qu'il lui suffisait d'être protégée par les Cinquanteniers et par les Arquebusiers. Ce sou-

(1) M. E. O'Reilly. *Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot*, II, 417.



venir était-il présent à la mémoire des Commissaires enquêteurs, apposeurs de scellés et de police du bailliage, qui remplissaient, à Rouen, des fonctions analogues à celles des Commissaires du Châtelet de Paris, lorsqu'ils s'avisèrent de demander à M. Bertin, secrétaire d'État, que les Cinquanteniers et les Arquebusiers leur fussent subordonnés, comme, à Paris, les Chevaliers du guet l'étaient aux Commissaires du Châtelet ? Les raisons ne leur manquaient pas : on leur imposait les charges les plus variées et les plus pénibles, telles que l'inspection des halles et marchés, la visite des denrées, les soins à prendre pour le nettoiemment des rues et pour le transport des enfants trouvés, la distribution du pain aux pauvres, les mesures à prescrire dans les incendies, la rédaction des procès-verbaux de vol, d'effraction, d'homicide, et, pour tout cela, on ne leur assurait d'autre *main-forte* que les huissiers et les sergents du bailliage, qui se renfermaient chez eux pendant la nuit, et que, même pendant le jour, on n'arrachait pas sans peine à leurs affaires. Mais malgré tout ce que purent dire ces malheureux Commissaires, dont la situation, en effet, paraissait digne d'intérêt, on ne crut pas devoir assujettir les Cinquanteniers au service des Chevaliers du guet, par ce motif que ceux-ci étaient soudoyés par la Ville de Paris, tandis que les premiers ne formaient qu'un corps de troupes franches et volontaires.

Les Cinquanteniers firent aussi reconnaître qu'en aucun cas ils ne pourraient être obligés à assister l'exécuteur des sentences criminelles ; qu'une pareille fonction répugnait à leur institution ; qu'il y aurait une véritable

inconvenance à donner la même escorte à des criminels qu'on menait au supplice et à d'éminents magistrats dont on protégeait la marche dans les cérémonies publiques. Il eût été impossible de contester que, dans l'ancien temps, c'était l'usage qu'ils fussent présents aux supplices ; mais alors ils s'y trouvaient pour accompagner les magistrats, qui depuis s'étaient permis de se dérober à ces douloureux spectacles, tant les mœurs avaient changé. Ce qui est certain, c'est qu'on attribua à une inspiration malheureuse l'ordre qui fut donné à la Cinquantaine, en 1775, d'avoir à fournir un détachement pour une femme qui avait été condamnée, je ne sais pour quel méfait, à parcourir les rues montée sur une bourrique : cet ordre fut révoqué.

Au dernier siècle, les Arbalétriers étaient assimilés aux Arquebusiers. C'étaient bien deux corporations et deux confréries particulières, mais dont les membres étaient assujettis au même service et observaient des règlements communs.

Le plus important, élaboré par le duc d'Harcourt, fut confirmé par un arrêt du Conseil d'Etat, du 6 mars 1739. Il suffira de citer quelques-unes de ses dispositions.

« Les dimanches et fêtes, temps où le peuple sort plus ordinairement pour aller à la promenade, les capitaines de la Cinquantaine et des Arquebusiers sont tenus alternativement d'établir dans l'Hôtel-de-Ville une garde de 6 hommes depuis midi, laquelle ne pourra quitter son poste qu'après que la garde de nuit aura commencé la sienne.

« Pour la sûreté et police de la ville pendant la nuit,

il sera pris, de chaque compagnie alternativement, 25 hommes, lesquels seront nommés à tour de rôle, par leurs capitaines, qui les partageront en 5 escouades, et, attendu que la Cinquantaine n'est composée que de 50 hommes, et la compagnie des Arquebusiers de 104, le service sera partagé entre les dites 2 compagnies, de manière que la Cinquantaine aura 1 jour de service, et les Arquebusiers en feront 2. Le capitaine de la compagnie donnera aux escouades le mot du guet, qu'il sera tenu d'aller prendre du gouverneur ou du lieutenant-général, ou, en son absence, du 1<sup>er</sup> président. Les patrouilles se feront, de S<sup>t</sup> Michel à Pâques, de 9 heures du soir à 2 heures après minuit; de Pâques à la S<sup>t</sup> Michel, de 10 heures à 2 heures. Ils arrêteront les gens sans aveu et les constitueront prisonniers au bailliage, et remettront au premier président et au procureur général, ainsi qu'au lieutenant-général de police, les noms des coureurs de nuit qu'ils auront emprisonnés, prêteront main-forte à l'exécution des décrets et ordonnances de justice sur simple réquisition au bas desdits décrets; exécuteront les ordres qui leur seront donnés par le premier président et le procureur général pour tout ce qui concerne le bien de la justice et de la police générale de la ville. Dans les marches de cérémonies, les Arquebusiers fourniront les 2 tiers, les Arbabétriers le tiers des escortes (1). »

Il faut ajouter à ces obligations, d'après un mémoire de 1776, celle d'assister aux audiences que tenait le

(1) Ce règlement a été publié par M. Ouin La Croix dans son *Histoire des Corporations ouvrières de Rouen*, et par M. Bouteiller dans son *Histoire des Milices communales*.



gouverneur, lorsqu'il résidait à Rouen, et, en l'absence du gouverneur, à celles que tenait le premier président en son hôtel, afin d'exécuter les ordres qui leur seraient donnés. Il faut encore ajouter le devoir de fournir quelques fusiliers à ce magistrat lorsque, une fois chaque semaine, il tenait le Bureau des pauvres.

D'après le même mémoire, « les membres de ces compagnons étaient les premiers et les plus actifs à porter du secours dans les incendies et dans les émotions populaires. » A ce propos on y expose que, pendant les séditions qui s'élevèrent en cette ville, en 1768, on les vit disperser avec fermeté et prudence les rassemblements, quoiqu'ils fussent alors abandonnés à eux-mêmes, sans troupe, sans secours de la bourgeoisie. Ce fut alors que pour récompense de leur zèle et de leur courage, le Conseil municipal se décida à leur fournir près de l'Hôtel-de-Ville un corps de garde qu'ils occupaient encore au moment de la Révolution.

Quant à l'uniforme il fut ainsi réglé par une ordonnance du duc d'Harcourt, du 28 décembre 1770 :

« Pour les Cinquanteniers, drap bleu de roi à revers et parements rouges galonné en or, épaulettes en or entrelacées de soie jaune pour les simples cavaliers, avec la bandoulière de velours bleu relevé de fleurs de lys d'or aux armes du Roi et de la Ville (1).

« Pour les arquebusiers, drap bleu de roi à revers et parements rouges galonnés en argent avec épaulettes en

(1) M. Bouteiller a joint à son *Histoire des milices bourgeoises de Rouen*, publiée en 1849, un dessin colorié représentant un Cinquantenier de Rouen. Je n'oserais garantir la fidélité de ce dessin.

argent, entrelacées de soie jaune pour les simples fusiliers. »

Antérieurement, le costume était de drap gris de fer galonné sur toutes les coutures pour les deux compagnies. La seule différence consistait en ce que les Cinquanteniers portaient la bandoulière, et les Arquebusiers l'écharpe de soie blanche à franges d'argent.

Jusqu'au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, les Cinquanteniers avaient nommé librement leur capitaine. Un règlement, du 19 novembre 1601, donné par le Roi, ordonna que dorénavant, à un jour destiné pour l'élection, les compagnons procéderaient à la nomination de trois de leur corps, dont ils présenteraient les noms au gouverneur de la province ou à celui qui commanderait en son absence, lequel, après en avoir conféré avec les échevins, enverrait à S. M. la liste avec son avis. La nomination était réservée au Roi.

Ce règlement fut suivi jusqu'en 1789. Le brevet du Roi était adressé à la Ville par le gouverneur, après que le capitaine avait prêté serment devant lui.

Pendant les deux derniers siècles, tout au moins, l'élection se fit constamment en la chapelle Saint-Georges sur la place de la Pucelle, le jour de S. Georges, patron des Arbalétriers, en présence d'un échevin, délégué par la Ville, auquel était laissé l'honneur d'envoyer au gouverneur le cartel des compagnons.

« Il y eut contestation à ce sujet entre le premier président et le gouverneur. Le premier président soutenait, qu'en l'absence du gouverneur et des lieutenants-généraux, le cartel devait être remis entre ses mains.

Après de longues discussions, qui paraissaient hors de proportion avec l'intérêt de la cause, il fut décidé que le cartel serait envoyé au gouverneur ou aux lieutenants-généraux, s'ils se trouvaient en Normandie, pour être par eux transmis au Secrétaire d'État ayant le département de la Normandie, lequel en devait rendre compte à S. M. S'ils étaient en dehors de la province, le cartel devait être adressé directement par la Ville au Secrétaire d'État, et une simple copie au gouverneur (arrêt du Conseil d'État, 7 janvier 1709).

Un règlement, du 16 avril 1621, portait « qu'afin que chacun de la compagnie pût se ressentir de l'honneur des charges, celui qui aurait été nommé capitaine pour une année, ne pourrait être continué l'année d'après pour quelque cause que ce fût ».

Cependant le 23 avril 1652, on vit le duc de Longueville, sans avoir égard à la présentation du cartel, continuer pour un an dans les fonctions de capitaine le sieur Lemperrière.

Le 12 août 1769, le gouverneur se réserva le droit de continuer le capitaine, et ne laissa à la compagnie que la nomination du lieutenant, du cornette et du maréchal des logis.

Une ordonnance du gouverneur déclara que le nombre des anciens capitaines serait porté à 6, y compris celui qui servait, en sorte qu'on ne pût employer sur le cartel, lors des élections, aucun nouveau sujet, sinon dans le cas où le nombre de 6 ne serait pas rempli, mais 3 des anciens capitaines, 12 mai 1757. Pendant assez longtemps, les anciens capitaines ne marchaient pas la nuit



pour la garde, si ce n'est dans les nécessités indispensables. Une ordonnance du 20 septembre 1762 porta que les anciens capitaines ne pourraient, à l'avenir, se dispenser du service ordinaire.

Tout ce qui dépendait de l'ordre et de la milice, ainsi que la correction et la punition des fautes, était délibéré et arrêté par le capitaine en chef, avec l'avis et assistance des anciens capitaines. On pouvait appeler aux délibérations les lieutenants et cornettes en charge (7 mars 1654).

Les amendes devaient toujours être payées dans un délai de 24 heures.

Quant aux compagnons, ils étaient proposés par la Cinquantaine et reçus par les échevins, à la suite d'une information de vie, de mœurs et de religion. Le gouverneur ne restait pas indifférent au recrutement de la compagnie. Il veillait à ce que les sujets fussent pris parmi les citoyens les plus honorablement connus, et, autant que possible, parmi des hommes qui avaient servi.

Si peu avantageuse que fût la fonction, il est à observer qu'on la considérait comme une sorte de propriété de famille.

Les veuves et héritières de Cinquanteniers décédés avaient droit de présenter des gens capables pour remplir la place vacante, et ce ne pouvait être qu'à défaut de leur présentation, que le capitaine présentait des candidats au gouverneur, lequel, dans ce cas, ordonnait une indemnité pour les veuves.

Celles-ci étaient tenues de remettre les bandoulières ; mais elles pouvaient disposer des habits (24 mai 1695).

D'après le règlement du 12 août 1769, on accordait un mois aux veuves et aux enfants, pour exercer leur droit de présentation.

Les nouveaux compagnons payaient une rétribution à la compagnie. Il y avait exception pour les fils de cavaliers : ceux-là n'avaient rien à payer. Quant aux gendres, ils subissaient la loi commune. Il y eut cependant une exception en faveur de Foubert, qui avait épousé la fille unique d'un ancien capitaine, Renault. On n'exigea de lui qu'une demi-rétribution de 5 l., 3 septembre 1772.

On traitait avec égards même ceux qu'on se trouvait dans la nécessité de destituer. Un cavalier fut destitué le 12 août 1764 ; on lui enjoignit de rapporter sa bandoulière ; mais on décida de lui payer 200 l.

Les cavaliers devaient avoir maison et domicile à Rouen, afin qu'on pût être assuré de leur service, et aussi afin que l'on eût un moyen assuré de recouvrer les amendes auxquelles ils pourraient être condamnés. (10 janvier 1669). Défense leur était faite de s'absenter de la ville sans permission du capitaine, et, dans ce cas, il devaient fournir un homme pour servir à leur place afin que la compagnie fût toujours au complet (27 octobre 1674).

Pour l'exécution des ordres du Roi ou de la justice, on veillait à ce que, dans chaque faubourg, il y eût une personne de la compagnie dont la maison pût servir de lieu d'assemblée (15 janvier 1718). On conviendra qu'il eût été impossible de se procurer des corps de garde à meilleur marché.

La Cinquantaine nommait 7 personnes parmi ses membres pour juger et terminer les différends et pour procéder à l'audition des comptes. On ne pouvait se pourvoir de leur jugement que par devant le commandant pour les armes à Rouen (26 octobre 1687). Aux termes d'un règlement du 22 août 1769, tous les 3 ans, les 7 commissaires devaient être nommés en assemblée générale.

Un arrêt ordonna que toutes les plaintes que pourraient faire des particuliers, contre les capitaines, lieutenants, officiers et cavaliers de la Cinquantaine, à raison de leurs fonctions militaires, seraient portées devant le gouverneur et le lieutenant général, si ceux-ci étaient en résidence à Rouen, ou, en leur absence, devant le magistrat qui aurait le commandement des armes, pour y être fait droit, avec défenses aux juges d'en connaître (Rouen, 14 octobre 1782).

Mais bien qu'à certains égards, la Cinquantaine eût pour chefs principaux les représentants de l'autorité militaire, il subsista toujours un lien très étroit entre cette compagnie et l'administration municipale. C'est un point, trop bien établi, par ce que nous avons précédemment rapporté, pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

La Cinquantaine avait ses fêtes religieuses et ses fêtes civiles.

Le lieu affecté aux premières était la chapelle Saint-Georges.

Pendant longtemps elle y eut ses offices particuliers le dimanche, par une faveur assez extraordinaire, à une



époque où les curés se relâchaient difficilement de leurs droits.

On y célébrait en grande pompe la fête des Rois, la Commémoration des morts, et surtout la Saint Georges, avec musique, chapiers, bouquets et craquelins pour tous les maîtres. Cette fête était si populaire que l'on vit plus d'une fois le Chapitre de la cathédrale et l'Hôtel-de-Ville prêter des ornements pour la cérémonie.

Ce fut là, le 12 septembre 1775, que la compagnie fit dire une messe solennelle avec *Te Deum* pour le sacre de Louis XVI. On avait décoré le portail des portraits du Roi et de la Reine, qui furent salués de 3 salves de mousqueterie.

Comme fête civile, on peut citer l'ouverture de la foire S<sup>t</sup> Romain, qui se faisait, en grand appareil, par les échevins, à la suite d'une publication par les rues, qui avait tout l'air d'une marche triomphale. On pense bien que les Cinquanteniers et les Arquebùsiers y figuraient dans leur plus belle tenue. S'ils venaient à être injuriés ou maltraités à l'occasion des mesures qu'ils prenaient pour tenir la foule en respect, la punition des mutins se faisait exceptionnellement par l'autorité municipale, qui, de son ancienne juridiction, n'avait réussi à sauver que la police des foires. Le soir, la Ville offrait une collation aux cavaliers. Le régal était modeste et ne pouvait guère obérer les finances municipales ; peut-être même eût-il été jugé insuffisant, si préalablement, avant de se mettre en marche, les Cinquanteniers n'avaient pris soin de s'offrir à eux-mêmes, en leur hôtel, un repas plus digne de la solennité.

L'ouverture de la S<sup>t</sup> Romain était le grand jour pour les échevins ; ils s'y montraient sans supérieurs, sans pairs et même sans rivaux. Le jour du tir à l'oiseau était, à proprement parler, le grand jour de la Cinquantaine.

L'exercice avait lieu chez eux, au Clos dit des Arbalétriers le 1<sup>er</sup> mai, ou les jours suivants, car il se passait souvent bien des jours avant que la tête de l'oiseau pût être abattue.

Le vainqueur était présenté à l'Hôtel-de-Ville, et recevait, comme prix, un gobelet d'argent d'une valeur de 11 l. L'ambition vint à la compagnie, par l'exemple que lui donnaient les sociétés littéraires, d'ajouter à ce prix, un peu mesquin, une médaille d'or qui pouvait être portée à la boutonnière. Mais la dépense était au-dessus des ressources dont on disposait. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'il fallait prendre son parti de ne combattre que pour la gloire : l'inscription de son nom sur un registre fut toute la récompense du vainqueur.

Il y avait eu un temps où le roi de l'oiseau était dispensé du service pendant un an, et où trois prix, remportés consécutivement, exemptaient du service pour toute la vie. Mais cette faveur avait paru abusive : elle fut supprimée.

Contents à si bon compte et se prêtant à tout ce qu'on exigeait d'eux, les Cinquanteniers eurent du moins la satisfaction de se voir aimés et estimés de leurs chefs hiérarchiques, échevins, magistrats, lieutenants généraux et gouverneurs de la province.

En 1775, le maréchal d'Harcourt et M. de Miroménil avaient offert leurs portraits pour la décoration de la

salle d'armes de la compagnie, déjà ornée de leurs armoiries et de celles de l'Intendant et de la Ville.

Dix ans après environ, les Cinquanteniers recevaient du prince de Bourbon, duc de Penthièvre, un témoignage de bienveillance auquel ils se montrèrent encore plus sensibles. Ce prince leur envoya des Andelys son portrait, enrichi d'une bordure dorée, qu'ils installèrent avec vénération auprès de ceux de leurs illustres protecteurs, à la suite d'une cérémonie dont le registre de la Cinquantaine nous a conservé le récit, libellé par le clerc de la compagnie, qui y apporta, on peut le croire, tous les soins dont il était capable.

Le 23 octobre 1786, le portrait fut posé sur une estrade d'environ 15 pieds d'élévation dans la place d'armes au bout de l'avenue de tilleuls... Ledit portrait était entouré d'une guirlande de laurier au bas duquel était écrit le distique suivant :

De ce prince chéri du ciel et de la terre  
Méritons la faveur par notre amour sincère.

« Au-dessous étaient les armoiries de S. A. S., soutenues par des trophées de guerre relatifs à son éminente dignité de grand amiral de France, au bas desquels étaient les devises suivantes :

La vertu fut toujours son plus cher apanage.  
Ces lys sont de son âme une fidèle image.

« Aux deux côtés du tableau étaient 2 pyramides, d'environ 15 pieds de haut, illuminées de lampions représentant la force et la grandeur.



« La compagnie, à la tête de laquelle était le S<sup>r</sup> Feret, capitaine commandant, avec les trompettes, défila en ordre devant le portrait de S. A. S., fit le salut des armes et fit la décharge de la mousqueterie par un feu de rempart, lesquels marche, salut et décharge furent répétés trois fois avec le respect et les honneurs dûs au grand prince que cette noble image représentoit.

« Ensuite de quoi la compagnie rentra dans la salle d'assemblée, où chacun avoit la satisfaction de voir reproduite dans une glace étant dans la salle la précieuse effigie de S. A. ainsi que toutes les illuminations. Alors, les assistants, pleins de joye et d'allegresse, étant debout, au son des trompettes, burent à la santé de S. A. S., ensuite reprirent les armes et firent une décharge générale de mousqueterie, ce qui fut répété à chaque santé qui fut portée. Au dessert, on chanta plusieurs vaudevilles faits en l'honneur de S. A. S. Sur les 9 heures du soir, tout étoit terminé.

« Et, pour transmettre à la postérité les caractères distinctifs de l'illustre sang et des éminentes dignitez de S. A. S., la compagnie autorisa led. Feret, capitaine commandant, de faire sculpter en bois les armoiries de S. A. S., telles que celles qui avoient été faites pour Mgr le duc d'Harcourt, Mgr de Miromesnil et autres qui étoient placées dans la salle d'assemblée, dont les frais lui seroient alloués en compte. »

Mais déjà des signes de décadence se faisaient remarquer. On supprimait la messe qui ne se disait plus que tous les 3<sup>mes</sup> dimanches du mois, le jour des Rois et le jour des Trépassés en l'église de S. Georges (25 août 1781) et

à laquelle peu de personnes assistaient. Par un règlement daté de Versailles, 30 octobre, le duc d'Harcourt, après avoir reconnu que les charges annuelles de la Cinquantaine étaient au-dessus de ses revenus, ordonnait que les frais de repas pour la livraison du franc-salé seraient réduits de 80 l. à 24 l. ; qu'il ne serait plus question de 50 l. pour l'entretien du jardin, etc. etc.

En 1789, la Cinquantaine, de même que toutes les corporations et communautés, applaudit à la convocation des Etats généraux.

Quelques mois après, l'Assemblée Nationale, sans la viser particulièrement, signait son arrêt de mort.

La Cinquantaine s'adressa à son protecteur naturel, le duc d'Harcourt.

Il est visible par la réponse de celui-ci qu'il ne se faisait pas illusion sur le sort d'une institution, chère assurément à ceux qui de près la voyaient à l'œuvre, mais antipathique à l'opinion publique, qui voulait partout une administration uniforme.

Le 21 août et le 3 septembre 1789, la Cinquantaine et les Arquebusiers escortaient encore le corps municipal et électoral de la ville de Rouen, aux cérémonies pour la prestation du serment des troupes militaires et bourgeoises et des officiers et soldats du détachement du régiment de Salis et d'une compagnie du régiment Dauphin-dragons.

La lettre du duc mérite d'être reproduite. On y retrouve cette politesse qui distingue la correspondance des administrateurs de l'ancien régime.

« J'ay receu, Messieurs, votre lettre du 2 de ce mois,

avec la proclamation du Roy qui y est jointe, portant sanction d'un décret de l'Assemblée Nationale du 21 octobre dernier pour l'exécution de celui de l'assemblée municipale et électorale de la ville de Rouen, du 2 octobre, concernant l'établissement d'une garde nationale et citoyenne dans ladite ville et les faux bourgs.

« Vous me demandez d'appuyer un mémoire expositif de votre création et de vos services, que vous seriez dans l'intention d'adresser à S. M. ou à l'Assemblée Nationale. Je désirerois fort pouvoir vous être utile dans cette occasion, mais je vois que, quoique l'assemblée municipale de Rouen ait maintenu et conservé vos compagnies telles qu'elles ont été créées, cet article 5 de son décret a été supprimé par celui de l'Assemblée Nationale que le Roi a sanctionné, et je ne pense pas que vous puissiez revenir avec quelque fruit, par un mémoire, contre ces dispositions.

« Il vous est cependant libre d'adresser ce mémoire au ministre de la province ou à ses députés à l'Assemblée, et si, à mon retour des eaux, que ma santé exige que je prenne icy, je puis faire valoir vos services et votre utilité, je le feray volontiers, mais avec peu d'espérance de succès, parce que cette détermination me paraît irrévocable.

« Je vous prie, Messieurs, d'estre persuadez qu'on ne peut rien ajouter à mes sentiments pour vous. LE DUC D'HARCOURT. AIX-LA-CHAPELLE. »

Le 22 décembre, la compagnie donnait son approbation au mémoire rédigé par M. Potier et décidait qu'il serait transmis à M. de S<sup>t</sup> Priest, ministre de la province, afin



d'obtenir de sa grandeur la faveur pour la compagnie de conserver le service dont elle était chargée depuis 1206.

Ce fut peine perdue, et il fallut se résigner à la mort. Cependant la compagnie subsista quelque temps encore sous la direction d'un syndic et de deux adjoints, mais sans aucune fonction dans un temps où tout se remuait avec une activité fébrile : elle n'avait qu'à s'occuper, en attendant qu'on les lui prît, de la gestion de ses biens.

La dernière délibération de la compagnie est du 19 mai 1791 ; ce fut la plus triste : elle portait qu'on s'entendrait avec le capitaine des Arquebusiers pour la remise du drapeau.

Les titres furent déposés au district le 28 pluviôse an II.

Le 17 ventose suivant, on vendait l'hôtel de la Cinquantaine, situé au-dessous du monastère de Bellefont entre la rue Beauvoisine et les murs de la ville. Il consistait en un grand jardin et 2 maisons dont l'une, portant le n° 174, fut vendue à Charles-Adrien Aubé 31,200 l., l'autre, portant le n° 175, fut vendue 21,000 l. à François-Louis Le Seigneur de Reuville, conseiller au parlement, propriétaire d'un vaste hôtel, contigu à celui de la Cinquantaine et situé rue d'Ecosse (1).

(1) La Cinquantaine occupait cette propriété depuis 1423 ; auparavant son clos était dans un emplacement qui fut exproprié pour la construction du Vieux-Palais : elle l'avait achetée de Guieffin Le Maigre, fils de Henri Le Maigre, fait prisonnier par les Français à la bataille de Verneuil. Cet Henri Le Maigre avait été capitaine des Arbalétriers. Le prix de vente lui servit à payer sa rançon.

C'est un usage reçu présentement que, dans chaque ville, des inscriptions signalent aux passants les maisons où les hommes de grande et de petite célébrité ont vu le jour.

A mon avis, il serait d'un aussi bon exemple de rendre un pareil hommage aux communautés qui ont bien mérité du pays. J'aimerais à lire sur la façade de l'hôtel dont je viens de parler cette simple inscription : *Ici était le clos des Arbalétriers*, à moins qu'il ne parût opportun, comme réparation d'un injuste oubli, d'y ajouter ces mots : « C'était une compagnie de milice bourgeoise, librement recrutée, toujours animée des mêmes sentiments d'honneur et de désintéressement, qui, pendant plusieurs siècles, n'eut d'autre but que de veiller à la protection de cette ville et à la sécurité de ses habitants. »

---

# SAINT BERNARD ET LA SECONDE CROISADE

PAR M. L'ABBÉ VACANDARD

---

Parmi les faits de notre histoire, il n'en est guère qui soient plus mal connus en France que la seconde croisade. Michaud (1) n'a pas accordé à cette expédition toute l'attention qu'elle mérite. Des écrivains tels que Michelet la traitent avec une sorte de dédain et n'en donnent qu'une idée aussi fausse que superficielle. D'autres, Henri Martin (2) et Dareste (3), embarrassés par les textes des chroniqueurs du XII<sup>e</sup> siècle, intervertissent l'ordre de quelques événements d'une importance capitale, et augmentent encore les ténèbres qui couvrent les origines de la guerre sainte, au lieu de les dissiper. Il semble que la tristesse du sujet ait troublé le regard et la plume de nos meilleurs historiens.

Voici par exemple une page de Dareste, l'auteur de la plus récente Histoire de France que l'Académie Française ait couronnée : « L'Eglise, dit-il à propos de la prise d'Edesse, l'Eglise pouvait-elle assister impassible à la chute d'un Etat qu'elle regardait comme son œuvre ?

(1) *Histoire des Croisades*, Paris, éd. 1853.

(2) *Histoire de France*, 4<sup>e</sup> éd. t. 3, p. 428 et suiv.

(3) *Histoire de France*, t. 2.



L'appel que la régente de Jérusalem et ses conseillers adressèrent à la France devait-il rester sans écho? ..... Saint Bernard gagna le roi et lui persuada de soumettre à la cour de Rome un projet d'expédition pour secourir la Palestine. Le Pape Eugène III, ancien moine de Clairvaux, écrivit aux princes et aux seigneurs pour les engager à reprendre la croix que leurs pères avaient autrefois portée..... Louis VII se laissa convaincre aisément; l'entreprise flattait ses goûts chevaleresques et belliqueux... Il annonça dans une première assemblée tenue à Bourges, en 1145, sa résolution de prendre la croix (1). »

A lire ces lignes, ne croirait-on pas que Louis VII ne prit la croix que sur le désir exprès et à l'instigation de saint Bernard et du Pape? Ne croirait-on pas que la démarche de saint Bernard et la bulle d'Eugène III ont déterminé la convocation de l'assemblée de Bourges? Or, tout ce récit est inexact. L'assemblée de Bourges a précédé, nous le verrons, toutes les négociations entamées par Louis VII avec saint Bernard au sujet de la croisade. « Saint Bernard gagna le roi » dit Dareste. Louis VII devait être d'autant plus disposé « à se laisser convaincre », qu'il avait le premier inspiré à saint Bernard l'idée d'une expédition en Palestine.

M. Dareste n'est pas le seul historien qui soit tombé dans ces regrettables méprises. Sans parler de Henri Martin, qu'il a peut-être copié, nombre d'auteurs ecclé-

(1) Dareste, *ouv. cit.* p. 64 et 65.

siastiques, Ratisbonne (1), Rohrbacher (2), M. l'abbé Bareille (3), par exemple, n'ont pas mieux que lui suivi l'ordre des faits.

L'obscurité qui règne sur les origines de la croisade française s'étend également sur les origines de la croisade allemande. Aucun des auteurs que nous avons cités n'a essayé d'indiquer avec précision les causes et les circonstances de l'intervention de saint Bernard dans les affaires d'Allemagne. Ils n'ont même pas cherché à fixer, au moins approximativement, la date si importante de sa lettre aux Francs Orientaux.

Faut-il ajouter enfin que tous ou presque tous ont commis sur l'époque du fameux Concile de Chartres, où saint Bernard fut élu chef de la croisade, une grosse erreur matérielle que dom Brial avait pourtant déjà corrigée il y a quelque soixante quinze ans (4).

Des taches de cette nature défigurent l'histoire. Il n'est pas étonnant qu'elles fassent porter sur les auteurs de la seconde croisade des jugements hasardeux. Quelle part de responsabilité revient à chacun d'eux dans le projet et l'exécution de cette entreprise? Quel rôle en particulier y a joué saint Bernard? Autant de questions à résoudre ou à élucider; autant de points obscurs que nous nous proposons d'éclaircir dans la présente étude.

(1) *Histoire de saint Bernard*, t. 2, p. 165 et suiv.

(2) *Histoire universelle de l'église catholique*, t. 8, éd. Gaume.

(3) *Histoire de l'Eglise*, par l'abbé Dartras, continuée par M. l'abbé Bareille, tome 26.

(4) *Mémoire sur la véritable époque d'une assemblée tenue à Chartres, relativement à la croisade de Louis-le-Jeune*. — Recueil de l'académie des Inscriptions, t. 4, p. 509 et suiv.

L'érudition allemande, représentée par les docteurs Kugler (1), Giesebrecht (2), Jaffé (3) et Neumann (4), a, depuis quelque temps, dirigé ses investigations du même côté. Ses découvertes nous aideront à fixer plusieurs dates et à déterminer le sens de quelques textes obscurs des chroniqueurs du XII<sup>e</sup> siècle (5).

## I.

La chrétienté d'Orient était aux abois, quand saint Bernard prit sa cause en main. Pour diverses raisons, l'héritage que les premiers croisés avaient légué à leurs successeurs allait depuis plusieurs années chaque jour en diminuant.

Dès 1127, l'émir de Mossoul Eddin, Zenki ou Zengui,

(1) Kugler a publié trois ouvrages importants sur la seconde croisade: *Studien zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*, Stuttgart, 1866; *Analekten zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*, 1878; *Geschichte der Kreuzzüge* dans *Allgemeine Geschichte in Einzeldarstellungen*, herausgegeben von WILHELM ONCKEN, Berlin, 1880.

(2) *Geschichte der Deutschen Kaiserzeit*, IV.

(3) *Geschichte des deutschen Reiches unter Konrad III.*

(4) *Bernard von Clairvaux und die Anfänge des zweiten Kreuzzuges*, Heidelberg, 1882.

(5) Les principales sources pour l'histoire de la seconde croisade sont Othon de Frisingue (*Chronic. et Gesta Fridr.*), Odon de Deuil (*De Ludovici VII profectione in Orientem opus septem libellis distinctum*, ap. Migne, 185), Jean de Salisbury (*Historia pontificalis*, Monum. Germ. xx). Guillaume de Tyr. (*Histór.* xvi et xvii), Cinname (*Epitome rerum ab Joanne et Manuele Comnenis gestarum*), Nicétas (*Historia ex recensione Bekkeri*), Cf. Kugler, *Studien*, etc. *Kritik der Quellen*, p. 1 et suiv.



comprenant que le triomphe des chrétiens en Orient était dû à la division de ses coreligionnaires, travailla à réunir en un seul corps les diverses tribus musulmanes, et parvint en peu de temps à créer une armée dont les succès alarmèrent à la fois les émirs ses rivaux, les princes latins de la Syrie et de la Palestine et l'empereur de Constantinople lui-même.

Edesse, Antioche et Jérusalem n'échappèrent d'abord à ses coups que grâce à l'habileté et à la bonne entente des princes Joscelin, Raymond et Foulques. Mais à la mort du roi Foulques, cette politique d'union, qui contenait le secret du salut des colonies chrétiennes, fut maladroitement abandonnée par la reine Mélisende et ses conseillers pendant la minorité de Beaudoin III.

Non contents de se séparer des principautés d'Antioche et d'Edesse, les Jérusolymites rompirent encore l'alliance offensive et défensive que Foulques avait jadis contractée dans l'intérêt des croisés avec un prince musulman, ennemi de Zenghi, le visir de Damas. Zenghi considérait avec un œil de satisfaction toutes ces fautes de ses ennemis et se promettait d'en profiter.

Les Grecs l'aidèrent dans son dessein. Les différents empereurs, qui se succédèrent sur le trône de Constantinople pendant la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, suivirent une politique fatale à la chrétienté d'Orient. Au lieu de se confiner dans l'Asie mineure et d'accorder aux latins comme apanage l'Arménie, la Syrie, la Palestine, ils rêvèrent de ressusciter un passé dès longtemps enseveli, et de recouvrer par la ruse ou par la force tous les territoires compris dans l'ancien empire Romain. De là leurs

guerres incessantes non-seulement avec les Seldjoucides, mais encore avec les croisés, en particulier avec les princes d'Edesse et d'Antioche. Les Latins devaient succomber dans cette lutte inégale. Le comte Raymond, par exemple, fut réduit à faire le serment de vassalité entre les mains de l'empereur Jean (1137) et entre celles de l'empereur Manuel (1144) (1).

Ainsi affaiblies, Edesse et Antioche offraient une proie facile aux musulmans. Zenghi estima que l'heure était venue de frapper un grand coup. Il mit le siège devant Edesse, et, avant que les chrétiens de Jérusalem et d'Antioche pûssent la secourir, il s'en empara, la livra au pillage et la ruina de fond en comble.

Les Croisés furent extrêmement sensibles à ce malheur. Le sort d'Edesse semblait réservé à Antioche et à Jérusalem; et déjà on croyait entendre sonner le glas des principautés d'Orient. Le prince Raymond d'Antioche envisagea le péril de sang froid, et jugeant que les forces réunies de la Palestine et de la Syrie seraient impuissantes à arrêter la marche envahissante de Zenghi, il tourna ses regards vers l'Occident. Au mois de novembre 1145, son ami l'évêque de Gabala paraissait à la cour

(1) Les limites assignées à notre travail dans ce Recueil ne nous permettent pas de confirmer nos assertions par des notes étendues. Le lecteur nous permettra de le renvoyer quelquefois, pour plus amples renseignements, aux auteurs qui auront le mieux traité les points que nous abordons. Voir sur la situation des colonies chrétiennes en Orient à l'époque de la seconde croisade, Wilken, *Geschichte der Kreuzzüge*, II, 586; Michaud, *Bibliothèque des croisades*, IV; *Chroniques arabes*, traduites par Reinaud, p. 78; et surtout Kugler, *Studien*, etc. : ch. I, p. 55 et suiv.

d'Eugène III et annonçait tout haut son intention de traverser les Alpes pour appeler Louis VII et Conrad III au secours de la terre sainte (1). Vers la même époque, si l'on en croit la Chronique de Morigny, d'autres ambassades parties d'Antioche et de Jérusalem arrivaient en France (2).

Le roi Louis VII était parfaitement préparé à les accueillir avec faveur. Depuis plusieurs années déjà il avait, en mémoire d'un vœu de son frère Philippe (3) et en expiation de l'incendie de Vitry, formé le projet d'un pèlerinage au tombeau du Christ. La nouvelle de la prise d'Edesse et des périls qui menaçaient toutes les colonies, presque exclusivement françaises de l'Orient, le confirmèrent dans sa résolution. Profitant de la présence des évêques et des princes assemblés à Bourges, le jour de Noël 1145, pour la cérémonie de son couronnement, il les invita à prendre la croix (4). L'évêque de Langres entra

(1) Othon, *Chronic.* lib. VII, 33.

(2) *Recueil des Historiens*, XII, p. 88. La relation de la chronique de Morigny a été vivement contestée. Cf. Kugler, *Studien*, etc. p. 84 et suiv. et Neumann, *ouv. cit.* p. 6 et 7. Anmerkung. — On ne voit pas non plus que l'évêque de Gabala ait exécuté son projet. Ce qui est certain, c'est que la nouvelle de la prise d'Edesse arriva en France en 1145 et émut profondément les esprits.

(3) Oth. Frising. *Gest. Frid.* I, 34.

(4) Odo de Diogillo, lib. I: «*Ludovicus secretum cordis sui primitus revelavit.*» Cf. Oth. Frising, I, 34. Odon ne nous a pas conservé le discours du roi. Peut-être en avons-nous une esquisse dans la chronique de Morigny. Cette chronique rapporte que Louis VII harangua les Croisés, après saint Bernard, à Vézelay. Une telle assertion n'est guère admissible. Odon, le plus exact et le mieux informé des historiens de la croisade française, ne parle pas de ce deuxième discours, que l'enthousiasme excité par l'éloquence de l'abbé de Clair-



seul dans ses vues; et, malgré l'éloquence du discours qu'il prononça en faveur des Orientaux, il ne put obtenir de ses auditeurs que des larmes stériles. Suger, dit-on, s'opposa même formellement à la guerre sainte (1). Il pria le roi de ne pas s'engager à la légère dans une entreprise aussi grave. Pour clore les débats, on décida que la question serait résolue dans une autre réunion plénière qui se tiendrait à Vézelay, en Bourgogne, pendant les fêtes de Pâques (2).

Saint Bernard assistait-il à l'assemblée de Bourges? Othon de Frisingue (3) affirme qu'il y fut convoqué après coup, pour trancher la discussion par son autorité. Ce témoignage est erroné ou du moins plein de confusion. Il était naturel que, dans l'embarras où se trouvait l'assemblée, la pensée de tous les assistants se portât vers celui qui avait, quinze ans auparavant, tranché si heureusement, à Étampes, le nœud gordien du schisme d'Anaclet. Mais ni Odon ni les biographes de saint Bernard ne permettent de croire qu'il ait été mandé à Bourges (4). Ce qui est vrai, c'est que, plus tard, Louis VII, ne vou-

vaux rendait d'ailleurs parfaitement inutile. Si donc les exhortations que le chroniqueur de Morigny met dans la bouche de Louis VII ont été prononcées (et nous n'avons aucune raison d'en douter), elles le furent à l'assemblée de Bourges. Plusieurs phrases prouveraient au besoin que dans ce discours le roi de France s'ouvrait pour la première fois devant ses barons d'un projet de croisade.

(1) *Inter ipsa statim initia obviare conatus*, Vita Sugerii III, 1, *Recueil des Histor.* XII, 108.

(2) Odo de Diog, loc. cit.

(3) *De Gest. Frid.* I, 34,

(4) Cf. Neumann qui a fort bien éclairci ce point d'histoire. (Ouv. cit. p. 13 et suiv.)

lant pas rester sous le coup d'un échec, s'adressa directement à l'abbé de Clairvaux, pour obtenir son assentiment et peser ainsi d'avance sur les décisions de l'assemblée de Vézelay. Effrayé de la responsabilité d'une pareille entreprise, l'humble moine engagea le roi de France à prendre avis du Pape et refusa de prêcher ou même de conseiller la croisade, jusqu'à ce que le chef de l'Eglise lui en eût donné l'ordre, un ordre précis, formel et authentique (1).

Cet ordre arriva enfin dans le courant du mois de mars 1146. Depuis plusieurs mois, l'attention d'Eugène III avait été attirée particulièrement vers l'Eglise d'Orient. Ses oreilles retentissaient encore des plaintes que l'évêque de Gabala venait de faire entendre, à Viterbe, sur la situation des colonies chrétiennes. Dans l'intérêt de la civilisation aussi bien que dans celui de l'Eglise, (ce qui était tout un à ses yeux), le Pape approuva la résolution de Louis VII. Son désir eût été de se rendre en France, à l'exemple du Pape Urbain II, et d'emboucher lui-même, selon son expression, la trompette évangélique, pour appeler à la guerre sainte tous les guerriers du royaume. Mais les embarras que lui suscitait alors la révolution romaine le retenaient au-delà des Alpes. Il chargea donc l'abbé de Clairvaux de le remplacer dans cette mission apostolique ; et, pour lui préparer les voies, il invita par un bref le Roi, les grands et tous les fidèles du royaume à s'armer pour la

(1) Gauf, *Vita Bernardi*, III, cap. 4.

délivrance d'Edesse et la défense du tombeau du Christ (1).

Confier à saint Bernard la prédication de la croisade, c'était en assurer le succès. L'abbé de Clairvaux entraît alors dans sa cinquante-cinquième année; il était à l'apogée de la gloire. Les évêques, les seigneurs et les princes recevaient ses avis et quelquefois ses ordres comme des oracles. Rome même obéissait à son inspiration. « On dit que c'est moi qui suis Pape et non pas vous » écrivait-il (2) à Eugène III, son ancien disciple. Son influence et sa sollicitude s'étendaient à l'Eglise universelle. Si l'on en croit Othon de Frisingue, l'Allemagne et la France, en particulier, le révéraient comme un apôtre et un prophète. Il semait sur tous ses pas les vertus et les miracles, la piété et l'héroïsme.

Depuis trois ans, à la vérité, il demeurait confiné dans son cloître. Il avait même demandé au Pape, comme une grâce, la permission d'y rester enseveli pour toujours (3). Sa réapparition dans le monde, sa rentrée en scène comme on dirait aujourd'hui, dut frapper d'autant plus fortement les esprits, qu'ils y étaient moins préparés. En apprenant qu'il présiderait au nom du Pape l'assemblée de Vézelay, les prélats, les barons, les chevaliers de toutes conditions et le peuple des provinces voisines accoururent pour l'entendre. L'église et les places publiques de la ville étaient trop étroites pour contenir une si grande multitude. Il fallut construire sur le flanc de

(1) Voir à l'appendice la note A.

(2) Epist. 239.

(3) Ep. 245.



la colline qui domine le *castrum*, une vaste machine en bois, une sorte de tribune, du haut de laquelle l'orateur de la croisade pût haranguer ses auditeurs. « Le jour tant désiré de Louis VII était enfin arrivé, » remarque Odon. Le roi traversa l'assistance avec saint Bernard et parut à ses côtés sur la tribune, la poitrine déjà ornée d'une croix précieuse que le Pape lui avait envoyée (1).

L'abbé de Clairvaux lut d'abord à l'assemblée la bulle d'Eugène III (2) qui expose les motifs de la croisade :

Les principautés d'Orient et toute la chrétienté sont en péril. C'est l'honneur des premiers croisés, en particulier des croisés français, d'avoir arraché Jérusalem, Antioche et tant d'autres cités à la barbarie des musulmans, d'avoir porté et propagé le nom chrétien sur les rivages asiatiques. « Si les conquêtes de vos pères doivent être affermies par la valeur des fils, ajoute le Pape, j'espère que vous prouverez que l'héroïsme des Francs n'a pas dégénéré. Nous vous avertissons, nous vous prions, nous vous recommandons de prendre la croix et les armes. Nous vous ordonnons pour la rémission de vos péchés, à vous les hommes de Dieu, de vous revêtir de force et de courage, afin d'arrêter les invasions des infidèles, de défendre l'Eglise d'Orient délivrée par vos ancêtres, d'arracher des mains des musulmans les milliers de prisonniers chrétiens qu'ils tiennent dans les fers. Ainsi la sainteté du nom chrétien s'accroîtra dans la génération présente, et votre valeur, dont la réputa-

(1) Odo de Diog, loc. cit.

(2) Cette bulle se trouve dans Othon de Frisingue, *de Gest. Frid.* 1, 35.

tion est répandue dans tout l'univers, se conservera sans tache et prendra un nouvel éclat. »

Suit l'énumération des privilèges et faveurs accordés aux Croisés. L'Eglise prend sous sa sauvegarde leurs femmes et leurs enfants, leurs richesses et leurs domaines. La question financière et l'organisation militaire de la nouvelle expédition ne sont pas oubliées. Enfin le Pape « accorde l'absolution et la rémission des péchés, promet la vie éternelle à tous ceux qui auront entrepris et terminé le saint pèlerinage ou qui mourront au service de Jésus-Christ, après avoir confessé leurs fautes d'un cœur contrit et humilié. »

La lecture de cette lettre n'était qu'un prélude. Saint Bernard laissa ensuite éclater son cœur et sa foi. L'assistance écoutait avec ravissement cette voix qui semblait d'un ange, cet organe du ciel, *coeleste organum* selon l'expression d'un chroniqueur. Elle recueillait ses paroles comme le calice des fleurs boit la rosée, *divini verbi rorem*. Par malheur le discours du saint abbé ne nous est pas parvenu. A en juger par l'effet qu'il produisit, ce fut la plus grande action de sa vie. Des cris de pieuse impatience l'interrompirent. « Des croix ! des croix ! donnez nous des croix ! » Et on se précipita sur lui pour recevoir de ses mains le signe sacré. Le saint abbé était à la merci de ses auditeurs. Il semait les croix plutôt qu'il ne les distribuait, dit Odon ; et lorsque celles qu'on avait préparées d'avance furent épuisées, il dut déchirer ses vêtements pour en faire de nouvelles qu'il continua de semer jusqu'à la fin du jour. Les miracles qui, au témoignage des contemporains, accompagnèrent

ou suivirent cette scène incomparable, augmentèrent encore l'enthousiasme général (1).

Au premier rang des nouveaux croisés se trouvaient Eléonore de Guyenne, épouse de Louis VII, le comte de Dreux, frère du roi, et son oncle le comte de Maurienne. À leur suite l'histoire nomme quelques prélats, Godefroid évêque de Langres, Arnould évêque de Lisieux, (2) et un grand nombre de barons et de chevaliers parmi lesquels on distingue Alphonse comte de Saint-Gilles et de Toulouse, Henri, fils de Thibauld, comte de Champagne, Guillaume de Nevers, Archambaud de Bourbon, Enguerrand de Coucy, Hugues de Lusignan et Thierry, comte de Flandre. Le noyau de l'armée sainte était déjà formé. On décida qu'elle se mettrait en campagne l'année suivante, et « tous, dit Odon, s'en retournèrent chez eux, le cœur plein d'allégresse. » « Pour conserver la mémoire de cette journée, Pons, abbé de Vézelay, bâtit sur la colline où les barons et les chevaliers s'étaient rassemblés, une église qu'il dédia à la sainte croix. La tribune du haut de laquelle saint Bernard avait prêché la croisade, y resta exposée à la vénération des fidèles jusqu'à l'année 1789. » (3)

Encouragé par le succès, saint Bernard continua de remplir avec un zèle infatigable la mission qu'il n'avait d'abord acceptée qu'avec effroi. Il ne devait pas prendre de repos, avant d'avoir vu la France debout et la croisade

(1) Odo de Diog, loc. cit.

(2) Cf., *Historia Pontificalis*, cap. 24, ap. Pertz, *Monumenta Germaniae*, xx.

(3) Michaud, ouv. cit. I, 366.



en marche. Sa santé altérée exigeait pourtant des ménagements infinis. Son corps était si frêle, dit Odon, qu'il semblait que la mort l'avait déjà touché d'avance (1). Mais le généreux abbé crut ne devoir écouter en cette circonstance que la voix de son patriotisme chrétien et « montra qu'une grande âme est toujours maîtresse du corps qu'elle anime ».

En sortant de Vézelay, il vole, dit Odon, dans les villes et les provinces voisines, et recrute de nouvelles légions pour la croisade. Lui même s'étonne du succès de ses prédications, et c'est avec une humilité mêlée d'une joie bien légitime qu'il écrit dès le 1<sup>er</sup> mai au souverain pontife : « Vous avez ordonné, j'ai obéi ; c'est l'autorité de celui qui commandait qui a fait fructifier mon obéissance. J'ai ouvert la bouche, j'ai parlé, et aussitôt les Croisés se sont multipliés à l'infini. Les villages et les bourgs sont déserts. Vous trouveriez difficilement un homme contre sept femmes. On ne voit partout que des veuves dont les maris sont encore vivants. » (2)

## II.

Les préparatifs de la croisade marchaient donc à souhait ; et le saint abbé regardait l'avenir avec assurance, lorsque son attention fut attirée sur les bords du Rhin par un bruit de guerre et de massacres. Un moine, du nom de Rodolphe, que les lauriers de l'abbé de Clairvaux empêchaient de dormir, avait, de sa propre autorité, en-

(1) Loc. cit. « *Corpus tenue et pœnè præmortuum.* »

(2) Ep. 247.

trepris de prêcher une croisade allemande (1). Il parcourait, en compagnie de l'abbé du monastère de Lobbes, les villes de Strasbourg, Spire, Mayence, Cologne, etc. Partout il était salué comme un nouvel apôtre; un dixième de la population prit la croix de ses mains, dit un chroniqueur (2). Mais son œuvre prit bientôt un caractère odieux. Sous prétexte de frapper les ennemis de la croix, il s'attaqua aux Israélites, très nombreux en ces contrées, et les désigna à la colère d'une populace grossière et fanatisée (3). Les Juifs, désespérés, se jetèrent entre les bras des évêques. L'archevêque de Cologne leur offrit un asile dans le fort de Falkenberg (4). Mais les efforts même du clergé ne parvinrent pas à arrêter le cours de la persécution. L'archevêque de Mayence et l'archevêque de Wurzburg virent périr à leurs pieds plusieurs des malheureux qui avaient eu recours à leur protection. Le plus grand nombre des Israélites dut se réfugier à Nuremberg et dans les autres municipales dépendants de la couronne impériale (5).

(1) *Gest Frid*, I, 39.

(2) *Gest. Abb. Lobbiensium*. Monum. Germ., XXI, 329. *Annal Rodenses*, Monum. Germ. XVI, 718. Cf. Neumann, ouv. cit. p. 35.

(3) Il existe sur cette persécution une intéressante chronique, écrite par un Juif contemporain, Ben Meïr, qui voulut transmettre à la postérité le souvenir des afflictions d'Israël et la reconnaissance de sa nation envers saint Bernard. L'original de ce document écrit en hébreu a été imprimé d'abord à Venise en 1554, puis en 1730 à Amsterdam chez Proops. Nous n'en connaissons pas de traduction française. Wilken dans *Geschichte der Kreuzzüge* (Band. III, Beilage p. 11 et suiv.) en a publié des fragments considérables auxquels nous renvoyons le lecteur.

(4) Ben Meïr, ap. *Wilken*, loc. cit.

(5) Oth. Frising, *Gest. Frid*, I, 37.

Tels étaient les déplorables résultats de la prédication de Rodolphe. Henri, archevêque de Mayence, se sentant incapable de mettre un terme à ces violences et songeant que le moine fanatique appartenait à l'ordre de Cîteaux, s'adressa à l'abbé de Clairvaux pour lui demander lumière et secours. Nous possédons encore la réponse du saint (1) : « Cet homme, dit-il, n'a reçu sa mission ni de Dieu ni des hommes ni par l'homme. S'il prétend avoir le droit de prêcher, par cela seul qu'il est moine ou ermite, qu'il sache que l'office d'un moine n'est pas d'enseigner, mais de pleurer.

« Il y a trois choses que je lui reproche entre toutes : c'est d'abord d'avoir usurpé le ministère de la prédication, puis de braver l'autorité des évêques, et enfin d'oser approuver l'homicide. Voilà un pouvoir d'un nouveau genre ! » Ni les anges ni les apôtres n'approuvent le meurtre des Juifs. L'Eglise prie, au contraire, pour leur conversion, et elle est assurée qu'à la fin des temps tout Israël sera sauvé. « La doctrine de Rodolphe ne vient donc pas de Dieu ; elle vient du démon, le père du mensonge, qui fut homicide dès le commencement. »

Saint Bernard avait jusque-là circonscrit son action dans la France ; et rien, ni ses discours, ni sa lettre à l'archevêque de Mayence, n'indique qu'il ait eu l'intention de l'étendre au-delà du royaume. Bientôt pourtant, nous le verrons paraître à Worms, à Mayence et à Francfort. Par suites de quelles circonstances fut-il amené sur les bords du Rhin ?

(1) Ep. 365.



La nouvelle de la persécution dirigée contre les Juifs n'avait pas interrompu ses prédications. Dès le commencement de l'automne 1146, il se dirige vers la Flandre, la patrie de Godefroy de Bouillon (1). Il prend pour compagnon de voyage son plus dévoué ami, Beaudoin de Chatillon, né du sang des premiers croisés, et deux autres de ses religieux, Gérard et Geoffroy. Une charte inédite nous atteste sa présence à Arras, en 1146, dans une assemblée des évêques et abbés de la province de Reims. C'est le premier pas de sa course. L'abbé Léonius le reçoit à Saint-Bertin et l'accompagne jusqu'à Ypres, où il retrouve Thierry d'Alsace, comte de Flandre, l'un des principaux croisés de l'assemblée de Vézelay. Ypres conserve encore dans son *Registre rouge* la preuve authentique de cette rencontre.

Saint Bernard alla-t-il jusque sur les bords de l'Océan visiter son cher monastère des Dunes, dont saint Robert son futur successeur était alors abbé ? On ne saurait l'affirmer avec une entière certitude. Mais un titre incontestable nous le montre à Bruges, entouré des abbés Léonius et Robert et de plusieurs nobles personnages.

Selon dom Pitra, « ce titre réhabilite la tradition de Furnes, attestée par Malbrancq et celle de Nieupoort qui s'honore de posséder encore une chaire où saint Bernard aurait prêché la croisade. Herimann ou son continuateur contemporain rapporte, de concert avec les historiens de saint Bernard, qu'à sa voix, vingt-neuf personnes

(1) Sur ce voyage de saint Bernard en Flandre, consulter *Dom Pitra*, ap. Migne, tom. 182, p. 1812 et suiv., et Neumann, ouv. cit., p. 40 et suiv.

considérables de l'Eglise et du diocèse de Tournay quittèrent ce siècle et le suivirent à Clairvaux ».

Mons et Afflighem gardent religieusement le souvenir traditionnel de son passage. « A partir d'Afflighem, dit le cardinal Pitra, le saint marche à grands pas et se trouve bientôt aux lieux où fut Villers ». Sur la fin du mois d'octobre, il traverse Liège, peut-être Aix-la-Chapelle, et arrive en novembre à Mayence.

Dans quel but s'était-il ainsi transporté sur les bords du Rhin? Sa lettre à l'archevêque Henri étant demeurée sans écho, il est fort probable que le bruit toujours croissant des excès de Rodolphe lui suggéra l'idée d'une intervention personnelle en faveur des juifs.

Son arrivée à Mayence causa une vive émotion dans les esprits. La populace soulevée n'eut pas plutôt pénétré son dessein, qu'elle tourna contre lui ses murmures et ses menaces(1). A la fin cependant, vaincue par l'autorité de sa parole, elle se soumit : « Marchez sur Sion, leur disait le saint abbé, défendez le sépulcre de notre Christ. Mais ne touchez pas aux fils d'Israël et ne leur parlez qu'avec bienveillance, car ils sont la chair et les os du Messie ; et si vous les molestez, vous risquez de blesser le Seigneur à la prunelle de l'œil. » « Ainsi parlait le sage », dit un juif contemporain (2). Sa voix était puissante. Ils l'écoutèrent donc ; et le feu de leur colère se refroidit, et ils n'accomplirent pas tout le mal qu'ils avaient projeté ». Le moine Rodolphe lui-même suivit

(1) Oth. Frising, *Gest. Frid.*, I, 39.

(2) Ben Meïr, ap. *Wilken*, loc. cit.

l'avis de saint Bernard et rentra dans l'obscurité de son cloître, d'où il n'aurait jamais dû sortir. Israël éclata en actions de grâces et bénit « le juste, sans lequel, dit Ben-Meir, nul d'entre les Juifs n'eût conservé la vie ».

Ce triomphe imposait à l'abbé de Clairvaux de nouveaux devoirs. Le flot apaisé demandait à être dirigé pour ne plus sortir de son lit. Un chef respecté pouvait seul imposer aux croisés de Rodolphe une forte discipline. Saint Bernard résolut donc de proposer à Conrad le commandement d'une croisade allemande (1).

Mais de graves obstacles s'opposaient à ce dessein. L'Allemagne était en proie à une grande division. L'empereur était encore mal assis sur son trône. Les soucis que lui créaient à l'intérieur le parti des Guelfes et à l'extérieur l'hostilité des Siciliens et la révolution romaine suffisaient à l'occuper. Il n'était guère probable qu'il sacrifiât les intérêts de son royaume à l'idée, si glorieuse fût-elle, d'une expédition en terre sainte.

Saint Bernard connaissait ces embarras. Mais, contrairement à l'avis des politiques, il pensait que la croisade ne pouvait qu'être avantageuse à l'Allemagne. Il lui semblait que le meilleur moyen de rallier, du moins

(1) C'est manifestement l'état des esprits sur les bords du Rhin qui a inspiré à saint Bernard la pensée de convier les Allemands à la croisade. « Der heilige Bernhard, dit Kugler (*Analekten zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*, p. 40 et 42) denkt nicht eher daran die Deutschen zum Kreuzzuge aufzufordern als bis er einem zufälligen Anstoss folgend, mitten unter denselben sich befindet; und in ähnlicher weise entwickelt sich seine fernere Thätigkeit... stets aus den nächsten äusseren Antrieben. » Cf. Kugler, *Studien*, etc., p. 96, note 17, et Neumann, ouv. cit. p. 36.



pour un temps, les esprits divisés, c'était de les appeler à une œuvre commune. La guerre sainte n'était-elle pas la seule diversion capable de sauver l'empire? N'allait-elle pas briser les étroites complications des ambitions et des intérêts privés?

C'est sous l'empire de cette pensée que le prédicateur de la croisade adressa au clergé et aux fidèles de Spire, qu'il n'avait pu encore visiter en personne, la lettre suivante, toute vibrante d'enthousiasme (1) :

« Voici, mes frères, dit-il, un temps favorable; voici  
« le temps des grâces et du salut. . . . La terre s'agite et  
« tremble, parce que le Dieu du ciel a commencé de  
« perdre la terre où il a vécu pendant trente ans, qu'il  
« a illustrée par ses miracles, consacrée par son sang, et  
« où s'épanouirent les premières fleurs de la résurrec-  
« tion. Voici que, pour nos péchés, les ennemis de la  
« croix ont élevé une tête sacrilège et ravagé par le  
« glaive la terre de la promesse. Le jour est proche où,  
« si on ne leur résiste, ils se précipiteront dans la cité  
« même du Dieu vivant, et profaneront les lieux saints  
« encore rougis du sang de l'agneau sans tache. O dou-  
« leur! les voici qui ouvrent une bouche sacrilège pour  
« dévorer le sanctuaire de la religion chrétienne, et  
« menacent d'envahir et de fouler aux pieds le lit sacré  
« où Celui qui est notre vie s'est endormi pour nous  
« dans la mort. . . . Que faites-vous, pieux chevaliers?  
« Que faites-vous, serviteurs de la Croix? Abandonne-  
« rez-vous ainsi le Saint aux chiens et les perles aux

(1) Ep. 366. Voir à l'appendice la note B.

« pourceaux? Songez que le triomphe des infidèles  
« serait un sujet de douleurs pour tous les siècles et  
« d'éternel opprobre pour la génération qui l'a souffert.

« Si le Seigneur appelle à la défense de son héritage  
« des vermisseaux tels que vous, ne croyez pas que sa  
« main soit devenue moins puissante et son bras raccourci. Il ne tiendrait qu'à lui d'envoyer douze  
« légions d'anges ou de dire seulement une parole et la Palestine serait délivrée. Mais je vous le dis, le Seigneur  
« vous éprouve. Il regarde les enfants des hommes et  
« veut voir s'il en est qui comprennent l'invitation  
« qu'il leur adresse. . . . Admirez les abîmes de sa miséricorde, n'est-ce pas une invention exquise et digne de  
« lui d'admettre à son service des homicides, des ravisseurs, des adultères, des parjures et tant d'autres  
« criminels, et de leur offrir par ce moyen une occasion de salut. Ayez confiance, pécheurs; Dieu est bon.  
« Si le Seigneur voulait vous punir, il ne vous demanderait pas vos services; vous pourriez même les lui  
« offrir, il ne les accepterait pas. Si donc il a besoin, ou  
« feint d'avoir besoin de vous, c'est qu'en retour il  
« désire subvenir à vos propres besoins. »

Deux raisons pouvaient empêcher que cet appel fût entendu. La rivalité des partis détournait, avons-nous dit, les esprits de la croisade, et la haine mal éteinte des peuples contre les Juifs menaçait de la faire dévier de son but. Saint Bernard s'attache dans son écrit à vaincre ce double obstacle. Il exalte les Allemands et leur montre un vaste champ où ils pourront déployer

leur bravoure, non-seulement sans crime, mais encore avec honneur et profit. « Votre pays, dit-il, est fertile  
« en hommes courageux et riche en robustes jeunes  
« gens; la renommée de votre courage a rempli l'uni-  
« vers entier. Ceignez vos reins, prenez vos armes glo-  
« rieuses pour l'amour et la défense du nom chrétien.  
« Mettez un terme à cette *milice* déjà ancienne, ou  
« plutôt à cette *malice* qui vous arme les uns contre les  
« autres, vous perd et vous dévore. . . . . Ce n'est pas le  
« courage qui vous fait courir des hasards si grands,  
« c'est la folie; ce n'est pas la vaillance, c'est la  
« démence. . . . . Voici, natures guerrières, une occa-  
« sion de combattre sans péril. Ici, vaincre est une gloire,  
« et mourir un gain... Je vous propose un marché avan-  
« tageux. Prenez la croix : la matière coûte peu, mais  
« elle est d'un grand prix, elle vaut le royaume de  
« Dieu. »

« Et pourquoi tourner votre zèle ou plutôt votre fureur  
« contre les Juifs? Ils sont les vives images de la Passion  
« du Sauveur. Il n'est pas permis de les persécuter ni  
« de les massacrer, pas même de les chasser... Ce  
« n'est pas eux qu'il faut frapper du glaive, mais les  
« Gentils. Ceux-ci ont pris l'offensive. Il convient que  
« ceux qui portent l'épée répondent à la violence par la  
« violence. Il convient que la piété chrétienne abatte  
« les superbes et épargne les humbles : *debellare su-*  
« *perbos et parcere subjectis.* »

Sans attendre le résultat de ce manifeste, saint Bernard se rend à Francfort sur le Mein, et là, après un long entretien avec Conrad sur les affaires de l'Etat, il



ose inviter l'empereur à prendre la croix. Conrad, mal préparé à cette proposition, l'accueillit froidement et finit par la repousser. Le saint abbé n'insista pas; il s'excusa même de la hardiesse de sa démarche et promit « de ne plus importuner la Majesté royale (1). »

Mais tout résigné qu'il fut ou feignit de l'être, il n'en fut pas moins sensible à ce refus qui ruinait son plan. Il songea un instant à reprendre le chemin de Clairvaux. Le souvenir de ses enfants, dit son biographe, se réveilla plus vif que jamais dans son cœur paternel, et il ne voulut pas rester plus longtemps éloigné de ceux qu'il avait délaissés depuis une année presque entière (2).

L'évêque de Constance, Hermann, qui se trouvait alors à Francfort, traversa cette résolution. Grand partisan de la nouvelle croisade, il conjura l'abbé de Clairvaux de venir évangéliser son peuple, afin de l'enrôler dans la sainte milice. Les évêques présents à la cour et le roi lui-même approuvèrent ce dessein (3). L'approbation de Conrad était pour saint Bernard le meilleur des encouragements; elle prouvait au moins que l'empereur n'était pas absolument hostile à l'idée d'une croisade allemande. L'abbé de Clairvaux consentit donc à surseoir à son projet de retraite et suivit l'évêque Hermann dans son diocèse.

Dix personnes l'accompagnèrent et formèrent pour ainsi dire son cortège. C'étaient, avec l'évêque de Cons-

(1) *Vita sancti Bern.* lib. 6 pars. 1, auct. Philippo, cap. iv, ap. Migne, tom. 185, p. 381; *ibid.* cap. 1.

(2) *Ibid.* cap. 1.

(3) *Ibid.*

tance et son chapelain Ebehrard, l'abbé Frowin, ancien religieux d'Einsiedeln, depuis supérieur du couvent d'Engelberg à Unterwalden; l'abbé Beaudoin, le moine Gérard, et Geoffroy, qui nous a laissé une relation de son voyage; trois clercs, Otto, Franco et Philippe archidiaque de Liège, continuateur du journal de Geoffroy; enfin le célèbre Alexandre de Cologne, qui, frappé des vertus de saint Bernard, se joignit en chemin à la troupe sacrée et devint dans la suite l'un des hommes les plus éminents de l'ordre de Cîteaux (1).

Partis de Francfort dans les derniers jours de novembre, les pèlerins arrivèrent à Kintzingen le 1<sup>er</sup> décembre et passèrent les deux jours suivants à Fribourg en Brisgau. A la voix du saint abbé les pauvres et les menues gens d'abord, puis les riches et les pêcheurs les plus endurcis, *ditissimi et pessimi*, prennent la croix. Sur toute la route, à Bâle, à Rheinfeld, à Schaffouse il est reçu comme un envoyé de Dieu. Le vendredi 13 décembre, il fait son entrée dans Constance où l'attend le peuple fidèle, impatient de le voir. Sa présence suffit à lui gagner tous les cœurs (2).

Au milieu de cet ébranlement général, les biographes de saint Bernard semblent perdre de vue la croisade, et se bornent à enregistrer les prodiges dont ils sont témoins. Deux faits les frappent entre tous : ce sont les cures opérées par le saint abbé et le caractère surnaturel de son éloquence.

(1) *Ibid.*

(2) *Ibid.* cap. II.

Les populations des bords du Rhin ne comprenaient ni le roman ni la langue latine. Pour se faire entendre d'elles, l'abbé de Clairvaux crut devoir recourir à un interprète de sa suite. Mais si l'on en juge par les résultats, c'était moins la traduction de ses discours que son geste et sa parole, en un mot son action oratoire qui touchait les âmes et les subjuguait (1).

Le parfum de sainteté, la vertu divine qui s'échappait de sa personne porta au comble l'admiration de ses auditeurs. C'est par centaines, nous disent ses compagnons, qu'il faut compter les miracles qu'il a opérés en Allemagne. A sa prière et sur un signe de sa main les aveugles voient, les sourds entendent, les muets parlent, les boiteux marchent. Les chroniqueurs avouent n'avoir pas vu tout ce qu'ils racontent, et il est sans doute permis de faire quelque réserve sur l'exactitude de leur relation. Mais on ne saurait suspecter leur sincérité et, quand ils parlent comme témoins oculaires, il y aurait mauvaise grâce et témérité à rejeter absolument leur témoignage (2).

Après avoir achevé sa mission à Constance, saint Bernard reprit le chemin de l'Allemagne du nord. Il traversa comme en courant Vinterthur, Zurich, rejoignit le Rhin par la Limath et visita de nouveau Rheinfeld et Bâle, laissant partout en souvenir de son passage de nouveaux miracles et de nouvelles croix. Le 22 décembre, quatrième dimanche de l'Avent, il était de re-

(1) *Vita sancti Bernardi*, auct. Gaufrido, lib. III. cap. III.

(2) *Vita sancti Bernardi*, lib. 6, p. 1, cap 2. et seq.



tour à Strasbourg et se disposait à se rendre à Spire. (1)

Une grande pensée le poussait à entreprendre ce dernier voyage. Conrad III avait convoqué une diète pour la fête de Noël dans la ville impériale. Cette circonstance n'offrait-elle pas à saint Bernard l'occasion de reprendre en sous œuvre son projet d'une croisade nationale Allemande? Le chaleureux appel qu'il avait adressé quelques semaines auparavant aux habitants de Spire, n'avait pu, pensait-il, demeurer sans écho. Or, le clergé et le peuple une fois gagnés à sa cause, n'était-il pas en droit d'espérer qu'il triompherait enfin du Roi et de sa cour? Soutenu par cet espoir, il partit de Strasbourg dans l'après-midi du 22 décembre et parut à la diète. Nul ne s'étonnera de l'accueil empressé qui lui fut fait. Après la cérémonie du couronnement du roi et quelques délibérations sur les affaires de l'Etat, il monta en chaire et pressa vivement Conrad et ses chevaliers de s'armer pour la guerre sainte. Sa parole ne trouva pas plus d'écho qu'à Francfort. Attristé, mais non découragé par ce nouvel échec, saint Bernard renouvela le 28 décembre sa tentative auprès du roi dans une audience privée. Conrad forcé dans ses retranchements lui promit enfin de soumettre sérieusement la question à son conseil, et de lui donner le lendemain une réponse définitive. Mais le zélé prédicateur n'accepta pas ce délai. Le jour même, pendant la messe qu'il célébrait en présence de la cour, il se sentit inspiré contre sa coutume, dit son biographe,

(1) *Ibid.* cap. 4.

*præter morem*, de prendre la parole sans y être invité, *nullo rogante*. Il supplie une dernière fois ses auditeurs de voler au secours de Jérusalem; et dans une sublime péroraison, apostrophant directement le roi, il l'appelle à comparaître devant le tribunal du Dieu vivant et lui fait rendre compte de son administration. Ce n'est plus l'orateur qui parle, c'est le Roi des Rois, c'est Jésus-Christ. Il énumère les faveurs qu'il a prodiguées à l'empereur, les richesses, la couronne, les bons conseils, la force de l'âme et la santé du corps, et il ajoute : « O homme, qu'ai-je dû faire pour toi que je n'ai pas fait ? » Conrad ne put résister à cette vive interpellation. « Je reconnais les faveurs que le ciel m'a accordées, s'écrie-t-il tout en larmes, et désormais, Dieu aidant, je ne serai plus ingrat. Je suis prêt à le servir, puisque c'est de sa part que vous me sommez de le faire. » Le peuple, le clergé, les princes, Frédéric Barberousse en tête, applaudirent à cette déclaration et s'enrôlèrent dans la croisade, à l'exemple du roi (1).

Le lendemain, dit un chroniqueur, le saint abbé harangua solennellement les nouveaux croisés dans une réunion publique. La foule, électrisée par sa parole plus divine qu'humaine, *non humanis sed divinis verbis*, l'acclama avec transports. Il faillit être étouffé, enseveli dans son triomphe, et Conrad dut lui frayer un passage à travers la presse. Tout à coup on lui présente un enfant perclus. Le saint le touche, le marque du signe de la croix et lui dit : « Marche. » L'enfant obéit. On exalte

(1) *Ibid.* Cf. Exord. Magn. Cisterciense, lib. VII, cap. 20.

jusqu'aux nues le thaumaturge. Mais celui-ci, récusant toute louange et se tournant vers l'empereur : « C'est à cause de vous, dit-il, que cette guérison a été opérée ; c'est afin que vous sachiez que Dieu est vraiment avec vous et que votre entreprise lui est agréable » (1).

Saint Bernard touchait enfin au but qu'il avait si opiniâtrement poursuivi pendant plus d'un mois. La victoire qu'il venait de remporter sur Conrad, et qu'il appelait humblement « le miracle des miracles », mettait le sceau à son œuvre et le comble à son bonheur.

Si la croisade allemande n'était pas encore entièrement organisée, elle avait au moins déjà ses principaux organes, un chef et des soldats. Les villes des bords du Rhin que le saint abbé avait visitées, depuis Constance jusqu'à Mayence, étaient prêtes à fournir d'importantes recrues. D'excellentes nouvelles arrivaient à Spire de l'intérieur du royaume. Le duc Welf lui-même avait revêtu la croix le jour de Noël (2).

On voit, par la lettre que le prédicateur de la croisade adresse, vers cette époque (3), aux Francs orien-

(1) *Vita sancti Bern.* lib. 6, p. 1, cap. 4,

(2) Oth. Frising, *Gest. Frid.*, I, 40.

(3) Le docteur Neumann estime (ouv. cit. p. 36 et suiv.) que la lettre aux Francs orientaux et aux Bavares n'est pas distincte de la lettre aux habitants de Spire, et fixe la date de sa rédaction au plus tard au mois d'octobre. Nous croyons avoir réfuté (Voir à l'Appendice la note B) les principaux arguments qu'il invoque en faveur de sa thèse. Le manifeste de saint Bernard n'a été envoyé aux Francs orientaux et aux Bavares, selon toute probabilité, qu'après la diète de Spire. On ne concevrait guère, en effet, que le prédicateur de la croisade eût parlé d'une croisade allemande, d'une « armée du royaume », comme il s'exprime, avant d'être sûr du concours de l'empereur.



taux et aux Bavarois, que son unique souci était dès lors de grouper toutes les forces d'outre-Rhin sous l'autorité de l'empereur. Le sort de Pierre l'Ermite et de ses soldats lui revint en mémoire. Pour prévenir le retour d'un malheur semblable, il s'écrie : « S'il en est parmi vous qui, par amour du commandement, veulent devancer dans leur marche l'armée du royaume, *regni exercitum*, ne souffrez pas cette audace; s'ils se disent envoyés de nous, niez-le; s'ils vous montrent des lettres de nous, assurez hardiment que ces lettres sont fausses ou falsifiées. Il importe qu'on élise pour chefs des hommes versés dans l'art de la guerre; il importe que l'armée du Seigneur parte toute en même temps, afin qu'elle soit partout en force et à l'épreuve de toute attaque violente. N'avez-vous pas souvent entendu parler de ce moine nommé Pierre, si célèbre dans la première croisade? Il s'engagea dans de tels périls que la troupe qui s'était placée avec confiance sous sa conduite périt, à un petit nombre près, par le fer ou par la faim. Craignez qu'une faute semblable ne vous prépare le même sort. » (1).

L'ambition du saint abbé avait grandi avec le succès. Il imagina d'étendre à tout l'Occident la prédication de la croisade et d'enrôler dans l'armée sainte l'Italie, la Bretagne et l'Angleterre. Dans ce but, il revit la lettre qu'il avait d'abord rédigée pour les Allemands et lui fit subir quelques changements, inspirés en partie par le caractère ou la situation politique des nations auxquelles

(1) Ep. 366.

il se proposait de l'adresser. C'est à ce travail de retouche que nous devons les différentes versions de la circulaire qu'Othon de Frisingue nous a conservée sous une forme incomplète au chapitre quarante-unième de son *Histoire de Frédéric* (1).

Satisfait du présent et confiant dans l'avenir, saint Bernard résolut de regagner sa cellule, après avoir évangélisé encore quelques villes des bords du Rhin et de la Flandre, qui réclamaient sa présence ou ses encouragements. Il quitta Spire le 4 janvier 1147 et redescendit le Rhin jusqu'à Cologne, s'arrêtant à Kreuznacht, à Bobard et à Coblentz. Son séjour à Cologne fut marqué par des miracles de premier ordre, disent les chroniqueurs (2). Pendant trois jours, la ville, témoin de ses œuvres surhumaines, retentit d'hymnes de joie et de ces pieuses invocations : « Christ, uns Genade, — Kyrie eleison, — Die Heiligen alle helffen uns ! »

Le prédicateur de la croisade visita ensuite Juliers, Aix-la-Chapelle, Maestricht, Liège, Huy, Gembloux, Fontaine, Mons, Valenciennes, Cambray, Laon et Reims. Le 2 février, jour de la Purification, il arrive à Châlons-sur-Marne, où l'attendaient Louis VII et les ambassadeurs de Conrad. Quatre jours plus tard, il

(1) Il est impossible de déterminer l'époque à laquelle saint Bernard adressa son manifeste à Brescia, en Bretagne et en Angleterre (Cf. à l'appendice note B). Mais on ne risque guère de se tromper en plaçant la date de cet envoi après la conversion de Conrad, qui fit concevoir au saint abbé les plus hautes espérances.

(2) *Vita sancti Bernardi*, lib. vi, p. 2, cap. 7 et 8, p. 3, cap. xi et seq.

était rentré dans sa chère retraite de Clairvaux (1).

Que de fatigues dans ce voyage ! Mais aussi que d'émotions douces et pures ! Le saint abbé n'avait-il pas été l'objet d'une perpétuelle ovation ? Les populations s'étaient levées en masse et avaient formé une haie sur son passage. Plus d'une fois cette haie s'était rompue pour laisser passer les aveugles, les sourds, les muets, les boiteux, les estropiés, les malades de toutes sortes que sa main bénissante avait guéris. Si l'on en croit ses compagnons de route, de Spire jusqu'à Clairvaux, sa course fut une véritable traînée de miracles.

C'est cette puissance surnaturelle de saint Bernard, plus encore que son éloquence, qui explique le succès de ses prédications sur les bords du Rhin. C'est elle qui a fait sortir du sol germanique les cent mille croisés de Conrad.

### III

Le séjour du saint abbé dans son cloître ne fut pas de longue durée. Les affaires de la croisade le rappelèrent bientôt à Etampes.

Après l'assemblée de Vézelay, Louis VII n'était pas demeuré oisif. Il avait envoyé au roi de Sicile, à l'empereur de Constantinople, à quelques princes d'Allemagne, notamment à Geisa, roi de Hongrie, des ambassadeurs chargés de préparer les voies à la sainte expédition. Partout les négociations entamées avaient heureusement abouti. Plusieurs princes allemands et

(1) *Ibid.*, p. 3, cap. 14.



hongrois étaient disposés à se joindre à l'armée française. L'empereur de Constantinople, dont le chroniqueur Odon de Deuil feint d'ignorer le nom, parce que, dit-il, ce nom n'est pas écrit dans le livre de vie, appelait le roi de France son saint ami et son frère, et lui faisait beaucoup de promesses engageantes que, d'ailleurs, il se garda bien de tenir, ajoute Odon. Les envoyés du roi de Sicile apportaient une réponse plus satisfaisante encore et surtout plus loyale (1). Enfin nous avons vu déjà les ambassadeurs de Conrad III entourant, à Châlons, le chef de la Croisade française et prêts à recevoir ses ordres ou du moins ses avis.

Les représentants des principales cours de l'Europe se réunirent à Etampes le dimanche 16 février 1147, sous la présidence de Louis VII, assisté de l'abbé de Clairvaux.

La première délibération porta sur l'itinéraire que devait suivre la croisade. Cette question était grosse de conséquences. Les Allemands, alliés des Grecs et ennemis des Siciliens, se firent honneur de marcher sur les traces de Godefroy de Bouillon et choisirent la voie de terre. Les ambassadeurs de Roger, par esprit d'hostilité contre les Grecs et les Allemands, conseillèrent aux Français la voie de mer et leur promirent des vaisseaux, des vivres et des secours en hommes. De telles offres étaient séduisantes et infiniment avantageuses, mais elles avaient le tort de contrarier le plan du roi de France et d'annuler les avances qu'il avait déjà faites

(1) Odo de Diog, loc. cit..

aux Hongrois et aux Grecs. Les envoyés de Conrad insistèrent pour que les armées royales suivissent le même chemin, afin que, dès leur entrée en Asie, elles pussent agir de concert. Cet avis prévalut. En le suivant, les Français commirent une faute. Leur résolution irrita les ambassadeurs du roi de Sicile, qui se retirèrent après avoir prédit tous les maux que la perfidie byzantine préparait aux Croisés et en murmurant contre ce qu'ils appelaient l'infidélité du roi de France. Ce conflit était de mauvais augure ; nous en verrons plus tard les tristes suites.

Le concile s'occupa ensuite d'élire des ministres capables de tenir les rênes du gouvernement pendant l'absence du roi. Saint Bernard fut un des membres chargés de faire ce choix important. Après avoir entendu ses collègues, il rentra à leur tête dans la salle des délibérations publiques, et, désignant du doigt Suger et le comte de Nevers : « Voici deux glaives, dit-il, c'est assez » (1). Le comte de Nevers déclina l'honneur qu'on lui proposait et s'excusa en déclarant qu'il avait fait vœu d'entrer dans l'ordre des Chartreux. « Tel était l'esprit du siècle, dit Michaud (2), que cette intention pieuse fut respectée comme la volonté de Dieu ; et tandis qu'on demandait à Suger de sortir de son cloître pour gouverner la France, on vit sans étonnement un prince s'éloigner pour jamais du monde et s'ensevelir dans un monastère. »

(1) *Ibid.* Cf. St. Luc, xxii, 38.

(2) Michaud, ouv. cit. tom. i, p. 373.

Suger opposa d'abord le même refus à l'offre qui lui fut faite, mais vaincu par l'insistance des évêques et des barons, par les prières du roi, et plus tard par les ordres du pape Eugène III, il se décida à accepter une charge que son humilité seule lui faisait repousser et qu'il remplit, comme chacun sait, à la satisfaction générale, pour la gloire de la religion et l'honneur du royaume.

Ces diverses mesures étant prises, l'assemblée fixa le départ des croisés à la Pentecôte, leur désigna la ville de Metz comme lieu de rendez-vous et se sépara (1).

Il semble que saint Bernard n'eût plus alors qu'à goûter le repos après lequel il soupirait depuis si longtemps. Mais des complications survenues dans les préparatifs de la croisade allemande le rappelèrent une seconde fois sur les bords du Rhin.

Sa lettre aux Franconiens et aux Bavarois avait porté ses fruits. Il avait suffi à l'abbé Adam d'Eberach de la lire à la diète de Ratisbonne (février 1147), pour lever une nouvelle légion de pèlerins, parmi lesquels on remarque Henri, frère du roi; le duc de Norique, plusieurs évêques, notamment l'évêque de Ratisbonne et Othon de Frisingue, l'un des principaux historiens de la croisade (2). Le marquis de Styrie, Odoacre, Bernard, comte de Corinthie; le duc Ladislas de Bohême et leurs vassaux suivirent cet exemple. L'élan des populations allemandes vers l'Orient était donc à peu près général. La Saxe et la Moravie étaient les seules provinces im-

(1) Odo de Diog, loc. cit.

(2) Oth. Frising, *Gest. Frid.*, I, 40.



portantes qui restassent en dehors de ce magnifique mouvement. Cette exception s'explique aisément. Les Saxons trouvaient dans leur voisinage des ennemis du nom chrétien plus redoutables que les musulmans de l'Asie. Des peuplades slaves et païennes, les Obotrites et les Lutriciens, qui se pressaient sur la rive droite de l'Elbe, menaçaient à chaque instant la sécurité de l'empire (1). Conrad III comprit lui-même la gravité d'une telle situation. N'était-il pas urgent que les défenseurs naturels des frontières fussent maintenus et fixés à leur poste pour préserver la patrie commune d'une invasion barbare ? Afin de résoudre cette question et de régler quelques autres affaires d'Etat, l'empereur convoqua une nouvelle diète à Francfort (2). C'est là que nous retrouvons l'infatigable abbé de Clairvaux, dès la fin de mars (au plus tard commencement d'avril) 1147. On décida qu'une sorte de cordon sanitaire serait établi depuis la source de l'Elbe jusqu'à son embouchure, et que la défense des intérêts chrétiens serait confiée aux Danois, aux Saxons et aux Moraves. Nous possédons encore la lettre que saint Bernard adressa aux archevêques, aux évêques, aux princes et à tous les fidèles de la Moravie, pour leur notifier les décisions de la diète. Au nom du roi, des évêques et des princes réunis à Francfort, il les invite à lever une armée contre les païens du voisinage et à prévenir les coups de ces implacables ennemis par une irruption sur leur territoire. Aux attaques sans

(1) *Ibid.* Cf. Helmold de Lubeck. *Chronique des Slaves*, ch. 60 et suiv.

(2) *Vita sancti Bernardi*, lib. vi, p. 3, cap. 16 et 17.

cesse renaissantes dont ils sont l'objet, ils doivent répondre par une guerre sans merci. L'extermination des barbares ou leur conversion, tel est l'unique moyen de conjurer les maux à venir; tel est, par conséquent, l'unique but à poursuivre. Une alliance, un traité avec ces adversaires naturels du christianisme serait un leurre. Quels qu'en soient les avantages apparents, la diète les interdit absolument. Les troupes de cette croisade spéciale se réuniront à Magdebourg le 29 juin, fête de saint Pierre et saint Paul, et se mettront aussitôt en campagne. Saint Bernard leur accorde, au nom du Pape, les mêmes avantages temporels et spirituels qu'aux croisés de la Palestine (1).

La lettre qui contient ces diverses dispositions fut publiée dans toute la Moravie; les évêques et les prêtres étaient chargés de la lire en chaire et de la commenter. Il est probable que la diète en fit répandre aussi de nombreux exemplaires en Saxe et en Danemarck.

Après avoir pris congé du roi, saint Bernard quitta Francfort et regagna Clairvaux par Toul et Metz. Il put alors embrasser d'un regard satisfait la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Angleterre, et, comme Dieu, après l'œuvre du sixième jour, rentrer dans son repos en disant: « Tout est bien. »

Tout était bien, en effet, selon les apparences. Les troupes réunies de Louis VII et de Conrad formaient une armée de plus de 150,000 hommes, sans compter

(1) Ep. 467, ap. Migne, tom. 182, p. 651.

les femmes, les enfants et le menu peuple, *plebeio vulgo* (1). La croisade dirigée contre les Slaves comprenait environ 100,000 hommes (2). 164 navires montés par des étrangers, Anglais ou Flamands (3), partaient des ports de l'Angleterre avec l'intention de tourner la Péninsule ibérique et d'atterrir, soit en Afrique pour combattre les Maures ou les Sarrasins, soit en Asie, s'ils y parvenaient, pour repousser les Turcs. Quelques princes italiens, Amédée duc de Turin, Guillaume comte de Montferrat, Ezzelin de Romano, se proposaient de rejoindre par mer les troupes de Louis VII. En même temps, le roi de Sicile attaquait la Mauritanie Césarienne, sur laquelle dominait un prince musulman de la famille des Zirides, et concourait ainsi indirectement au succès du plan général de la croisade (4). De son côté, Alphonse, prince de la maison des ducs de Bourgogne et petit-fils du roi Robert, soutenait près de Lisbonne une lutte acharnée contre les Maures d'Espagne (5). De l'Elbe jusqu'au Tage, de la Tamise jus-

(1) Les Grecs ont prétendu que les croisés allemands s'élevaient au nombre de 900,000. C'est là un chiffre fantaisiste. Les *Annales Palidenses* qui étaient bien informées donnent (Pertz. *Monum. Germ.* xvi, 82) à Conrad une armée de « 70 millia virorum bellatorum absque inermi et plebeio vulgo. » L'armée française s'élevait à un nombre à peu près égal. (Cf. *Guillaume de Tyr*, xvi, 19, et *Gesta Ludovici*, Duchesne, iv, p. 394, cap. 5). Tous les pèlerins de la seconde croisade réunis formaient donc, dit Kugler (*Studien*, etc. p. 107, note 38), une armée d'environ 200,000 hommes.

(2) Cf. Kugler, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 154.

(3) *Ibid.* p. 155.

(4) Cf. Bareille, *ouv. cit.* p. 429 et suiv.

(5) Voir la lettre d'Arnould, prédicateur flamand, qui assista au



qu'à l'Etna, tous les peuples étaient donc sur pied, armés dans un but commun, conduits par une même idée. C'était une levée de boucliers telle qu'on n'en vit jamais, de l'Occident chrétien contre l'Orient païen.

Le pape Eugène III, trop longtemps retenu par les affaires de Rome, donna enfin son attention aux préparatifs de la croisade. Il arriva en France au moment où saint Bernard y rentrait. Le spectacle sublime qu'il eut sous les yeux dut consoler son cœur affligé. Mécontent de Conrad, qu'il avait en vain plusieurs fois appelé à son aide contre les Romains, il lui avait d'abord reproché d'avoir pris la croix sans sa permission. Mais ce reproche, qui semble atteindre indirectement l'abbé de Clairvaux, le véritable promoteur de la croisade allemande, tomba devant les excuses de l'empereur : « Le Saint-Esprit, lui répondit simplement Conrad, ne souffre pas de retard, c'est pourquoi j'ai agi sans vous consulter » (1). Le souverain pontife se contenta de cette explication et approuva en définitive l'œuvre entière de saint Bernard.

Portant plus loin ses vues, il conçut l'idée d'employer l'influence de l'empereur d'Allemagne, ami et allié de l'empereur de Constantinople, pour opérer un rapprochement entre l'église grecque et l'église latine. Mais ayant appris bientôt que l'évêque de Moravie, qu'il avait chargé de négocier cette affaire (2) faisait partie de la

siège de Lisbonne et en envoya une relation à Milon, évêque de Thérouenne (ap. Martène, *Ampliss. Collect.* t. 1).

(1) Epist. 20, Conradi, ap. Martène, *Collect. ampl.*, t. II, p. 205.

(2) Boczek, *Cod. diplom.* I, 257 et 258.

croisade saxonne, il abandonna son projet ; du moins on ne voit pas qu'il lui ait donné suite.

Il nomma trois légats « pour garder les divers corps d'armée dans la concorde et la charité, pour les servir et être, durant la guerre, leur providence, tant dans les choses temporelles que dans les choses spirituelles » (1). L'évêque de Havelberg eut la direction de la croisade contre les Slaves. Théodwin, cardinal évêque du titre de sainte Rufine, Souabe d'origine (2) et déjà bien connu à la cour impériale, suivit Conrad en Palestine. Enfin, le florentin Guido, cardinal prêtre du titre de saint Chrysogone, fut accrédité auprès de Louis VII (3).

Aussitôt après les fêtes de Pâques, l'empereur d'Allemagne partit de Bamberg à la tête d'environ 100,000 pèlerins, et traversa à petites journées l'Allemagne, la Hongrie et l'empire grec. Le roi de France ne quitta Saint-Denis pour se rendre à Metz que le mercredi après la Pentecôte (12 juin 1147) (4). Eugène III reçut ses adieux, lui remit lui-même la panetière, le bourdon et l'oriflamme et lui donna sa bénédiction apostolique. Des prières et des larmes de joie accompagnèrent le royal croisé jusque sur la terre étrangère. Pour que rien ne manquât aux encouragements qu'il recevait de toutes parts, une prophétie des plus flatteuses exaltait déjà ses

(1) *Ibid.* 244 et 257.

(2) Voir sur ce personnage, Stälin, *Wirtembergische Geschichte*, II, 68, *Anmerkung*, 1.

(3) *Guillaume de Tyr*, XVII, 1 ; *Gesta Ludovici*, ap. Duchesne, IV, cap. 18, p. 403.

(4) Odo de Diog, loc. cit.

futures prouesses. Dans l'illusion d'une fausse confiance, les populations disaient tout haut que Louis allait se rendre maître de Constantinople et de Babylone, et que, nouveau Cyrus, nouvel Hercule, il triompherait de tout l'Orient (1).

#### IV

La prophétie reçut un cruel démenti. On sait comment l'armée de Conrad III et de Louis VII se fondit en moins de douze mois au soleil d'Orient. Quelques milliers de croisés seulement échappèrent à la mort et rentrèrent en Europe.

Diverses causes militaires, morales et politiques, avaient contribué à ce désastre (2).

La première de ces causes était la mauvaise composition de l'armée. Sur les 200,000 hommes de Conrad et de Louis-le-Jeune, 50,000 environ étaient indignes ou incapables de porter les armes. Abstraction faite des partisans de Rodolphe, on sait que saint Bernard avait invité les voleurs, les homicides, les détrousseurs de grands chemins à prendre la croix pour expier leurs fautes. Othon de Frisingue (3) salue avec admiration

(1) Oth. Frising. *In prolog. Vit. Frid.*; *Annal. Corbeiensia*, ap. Pertz, *Monum. Germ.* III, 14, *Monumenta Corbeiensia*, éd. Jaffé, p. 64.

(2) Il n'entre pas dans notre dessein de faire l'histoire de la seconde croisade. Le meilleur ouvrage à consulter sur ce sujet est *Studien zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*, von Kugler.

(3) *Gest. Frid.* I, 40.



tous ces déclassés qui se convertissent et jurent de verser leur sang pour J.-C. Il est douteux cependant que leur admission dans l'armée régulière fût une sage mesure. Le plus grand service qu'ils aient rendu à Conrad, c'est d'avoir laissé, par leur exil volontaire, son royaume en paix durant la croisade.

Pour remédier aux inconvénients d'une telle organisation, une forte discipline était absolument nécessaire. Mais ni le cardinal Theodwin, ni son collègue, le cardinal Guido n'étaient capables de l'imposer. Le premier était un diplomate habile, le second un érudit, les chroniqueurs disent presque un bibliophile, *librorum amator*; ni l'un ni l'autre ne possédaient les qualités d'un chef d'armée (1). Aussi ne trouve-t-on aucune trace de leur présence et de leur intervention dans les événements militaires ou dans les conseils de quelque importance (2).

L'autorité royale ne sut pas suppléer à leur insuffisance. Conrad et Louis VII, d'ailleurs preux chevaliers, étaient d'inhabiles capitaines. Toute la campagne se ressentit de la faiblesse de leur commandement.

A peine arrivés sur les terres de l'empire, les Allemands répandirent autour d'eux l'effroi et la désolation. Manuel se vit contraint de s'opposer par la force à leurs brigandages. Conrad essaya de s'excuser auprès de l'empereur en alléguant la difficulté, l'impossibilité

(1) *Historia Pontificalis*, cap. 24. Monum. Germ. xx.

(2) Leur nom ne se trouve que dans un seul document officiel (*Guillaume de Tyr*, xvi, 29), à l'occasion du conseil tenu à Palma, par les chefs des croisés, le 24 avril 1148.

même de maintenir l'ordre parmi des troupes si nombreuses. Mais Manuel lui répondit avec raison qu'une armée désordonnée précipite son chef aux abîmes, comme un cheval sans frein fait le cavalier maladroit qui le monte (1).

Cette leçon fut entièrement perdue. L'indiscipline des Allemands augmenta encore sur le sol asiatique. 14,000 hommes se détachèrent du gros de l'armée, et prenant les devants, se firent massacrer par les Turcs non loin de Satalie (ou Attalie). Othon de Frisingue fut un des rares survivants de cette expédition. Les autres chefs, fidèles à Conrad, mais impatients de combattre, refusèrent d'attendre, comme il avait été convenu, l'arrivée de l'armée française. L'empereur les suivit plutôt qu'il ne les conduisit à travers l'Asie Mineure. Un officier grec du nom de Stéphane leur servait de guide. Le 26 octobre, douze jours après leur départ de Nicée, ils se trouvèrent en vue de Dorylée, et du même coup en présence de l'ennemi. Ils engagèrent aussitôt la bataille, mais par leur folle précipitation ils compromirent le sort de toute l'armée. Les Turcs, en effet, feignirent d'abord de répondre mollement à leur attaque et de battre en retraite; mais lorsqu'ils les virent épuisés, eux et leurs chevaux, par une course effrénée, ils reprirent l'offensive et les refoulèrent jusque dans les rangs des piétons et dans leurs bagages. Déconcertés par cette attaque imprévue, Con-

(1) Sur la marche des croisés en Grèce, en Asie Mineure, en Syrie et en Palestine, voir Odon de Deuil, (ouv. cit.), *Guillaume de Tyr*, xvi et xvii. Cf. Kugler, *Studien*, etc., ch. 4, 5 et 6.

rad et son Conseil ne virent plus de salut que dans un prompt retour vers Nicée. Ce parti, inspiré par le découragement, fut fatal aux Croisés à l'égal d'une défaite. La rapidité de leur marche ne put les soustraire à la poursuite des Turcs, qui les harcelèrent jour et nuit sans relâche et les criblèrent de leurs flèches. Malgré des prodiges de valeur, Conrad perdit en chemin ses meilleurs chevaliers et fut lui-même blessé. A Nicée, la maladie et la faim achevèrent de décimer ses troupes. En moins de quelques semaines, plus de 30,000 hommes, nous dit Odon de Deuil, périrent encore de misère et d'inanition. Des survivants de cette malheureuse campagne, un petit nombre seulement reprit avec l'empereur le chemin de la Palestine ; les autres retournèrent en Allemagne.

La défaite des Allemands rendit pour quelque temps les Français plus retenus. Les troupes de Louis-le-Jeune avaient traversé à peu près sans encombre Constantinople, le Bosphore, Nicée et Laodicée. Après avoir remporté une brillante victoire sur les Turcs au passage du Méandre, elles avançaient en bon ordre, se dirigeant vers Satalie en longeant la mer Egée, lorsqu'à leur tour elles commirent une faute contre la discipline qui faillit les perdre sans ressource. Arrivé au pied du Cadmus, vers l'heure de midi (7 janvier 1147), le roi de France jugea que l'ascension de ce mont exigerait toute une journée et ordonna en conséquence à ses capitaines de faire halte jusqu'au lendemain. Malgré cet avis, le baron Godefroy de Rancon et le comte de Maurienne, qui commandaient l'avant-garde, entreprirent de gravir le



jour même les hauteurs escarpées qui se dressaient devant eux. Le gros de l'armée, qui comprenait les pèlerins sans armes, s'engagea imprudemment à leur suite. Elle expia bientôt cruellement la désobéissance de ses chefs. A la tombée de la nuit, les Turcs, qui épiaient ses mouvements, l'attaquèrent à l'improviste, jetèrent le désordre dans ses rangs et en firent un carnage affreux. Louis VII, attaché à l'arrière-garde, accourut précipitamment avec 40 chevaliers au secours des pèlerins éperdus. Mais il ne parvint qu'à grand'peine à mettre les ennemis en fuite. Il perdit dans cette rencontre une grande partie de ses soldats et ne dut son propre salut qu'à sa bravoure et à la vigueur de son bras.

Ce désastre n'était pourtant pas encore absolument irréparable. En confiant à un guerrier éprouvé du nom de Gilbert le commandement général de l'armée et en resserrant les liens de la discipline, les Croisés gagnèrent heureusement Satalie. Là, de nouveaux déboires les attendaient. Las d'un itinéraire que des accidents de toutes sortes rendaient chaque jour plus périlleux et plus lent, le roi de France prit le parti de se rendre par mer à Antioche. Les Grecs s'engagèrent à fournir, pour un prix convenu, les navires nécessaires au transport de toutes les troupes. Promesse perfide ou illusoire. Louis VII dut se contenter d'une flotte insuffisante et s'embarqua avec une partie seulement de ses chevaliers. Le reste de l'armée condamné à continuer sa route par la voie de terre tomba bientôt dans les embûches que lui tendirent les Grecs ou dans les fers que lui forgèrent les Turcs. Quelques chefs, peut-être infidèles à leur devoir,

parmi lesquels l'histoire nomme Archambauld de Bourbon, échappèrent seuls à cette complète destruction.

Louis VII regretta sans doute alors amèrement la faute qu'il avait commise à Etampes, en refusant d'accepter les offres du roi Roger. Au lieu de 100,000 pèlerins ou, si l'on veut, des 75,000 guerriers qu'il eût pu faire transporter en Palestine au moyen des navires de la Sicile, il ne déposait sur la rive asiatique, à Antioche, qu'un tiers environ de sa brillante armée.

La responsabilité des maux dont il fut victime retombe, dans une certaine mesure, sur les Grecs (1). Sans accepter toutes les accusations formulées contre eux par les chroniqueurs latins, en particulier par Odon de Deuil, il est permis de juger sévèrement leur conduite. Les habitants de Satalie, par exemple, traitèrent les Français avec une cruauté inouïe. Il serait injuste de faire rejaillir sur Manuel l'opprobre qui couvrira éternellement ses sujets d'outremer. Mais l'empereur lui-même n'est pas à l'abri de tout reproche. Il semble n'avoir eu d'autre souci que de faire tourner la croisade au profit de son ambition personnelle. Longtemps il avait espéré que Louis VII et ses barons s'engageraient par serment à lui restituer les villes du territoire grec qu'ils reconquerraient sur les Turcs en Asie Mineure (2). Les chevaliers Français consentirent seulement à lui rendre l'hommage féodal (3). En retour de cet acte de

(1) Cf. Kugler, *Kreuzfahrer und Komnenen*, *Historische Zeitschrift*, 1865, 4 Heft.; *Studien*, etc., p. 66 et suiv., *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 139 et 427.

(2) Odo de Deuil, *op. cit.*

(3) *Ibid.*

soumission, quels services éminents rendit-il aux croisés ? Louis VII attendit vainement les secours et les guides qu'il lui avait promis.

La politique byzantine était d'ailleurs contraire aux intérêts généraux de la croisade. Uniquement préoccupé de l'agrandissement de son empire, Manuel tournait indifféremment ses armes contre les musulmans ou contre les chrétiens de son voisinage. Nous avons vu sa conduite à l'égard d'Edesse et d'Antioche. En Occident, ses prétentions sur le royaume de Sicile entretenaient dans le cœur de Roger des sentiments de haine irréconciliable. Cette hostilité, que le Concile d'Etampes avait avivée au lieu de l'apaiser, éclata plus violente que jamais vers la fin de l'été 1147. Profitant des embarras que le passage des troupes allemandes et françaises sur le territoire de l'empire suscitait à Manuel, le roi de Sicile accorda la paix aux Sarrazins d'Afrique, se rejeta sur la Grèce, s'empara de Corfou, ravagea Corinthe, Thèbes et l'Eubée tout entière.

L'empereur, justement courroucé, jura de tirer vengeance de cet outrage. Ses meilleures troupes combattaient alors en Asie. Déjà elles avaient remporté plusieurs victoires sur les Sedjoucides et s'étaient avancées jusqu'aux portes d'Iconium. A la nouvelle de la prise de Corfou il les rappela en Europe et accorda aux ennemis de la croix une trêve de douze ans. Il ne put entrer en campagne contre les Normands qu'au printemps de l'année 1149, mais il fut assez heureux pour les repousser des côtes de la Grèce et reprendre Corfou (1).

(1) Cf. Kugler, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 139 et 140.



Cette conduite, inspirée par une politique étroite, assurait peut-être à l'empire quelques avantages particuliers ; mais elle favorisait à coup sûr les Musulmans ; elle leur permettait de reprendre haleine et de se préparer, sans autre souci, aux prochaines attaques des croisés d'Occident.

Louis VII et ses barons, quoique affaiblis par la marche, par la maladie, par la famine et par la guerre, n'avaient pas perdu courage. Zenghi était mort. Nur-Eddin, le plus terrible de ses enfants, héritier de la sultanie d'Alep, menaçait le comté d'Antioche, mais il n'en avait pas encore violé les frontières. Un effort combiné de toutes les troupes latines pouvait arrêter sa marche, le refouler jusque dans sa capitale, relever Edesse et consolider les principautés chrétiennes de l'Orient. Tel était le plan de Raymond d'Antioche. Par malheur, Beaudoin III, roi de Jérusalem, qui subissait l'influence de sa mère, ne comprit pas la nécessité de sacrifier à ce dessein ses vues et ses intérêts particuliers. A peine eut-il appris que le roi Conrad avait pris terre à Ptolemaïs avec les débris de son armée, qu'il descendit à sa rencontre, le circonvint et le retint en Palestine. Raymond n'eut plus dès lors à opposer à Nur-Eddin d'autres forces que les troupes du roi de France ; et bientôt, par une légèreté impardonnable, il perdit encore cette dernière ressource. On connaît ses relations indiscrètes, sinon coupables, avec la reine Eléonore. Louis VII ayant eu connaissance de cette intimité, quitta la cour d'Antioche et contraignit son épouse à le suivre.

Il rejoignit l'empereur d'Allemagne et le roi Beaudoin III à Palma, non loin d'Acre ou Ptolemaïs, et tint avec eux, le 24 juin 1148, un conseil où fut décidé le siège de Damas. C'est dans cette nouvelle entreprise que les Croisés consommèrent leur perte de leurs propres mains. Le roi de Jérusalem, inspirateur du projet, fut le premier à s'en repentir. En voyant Nur-Eddin et son frère, le sultan de Mossoul, accourir au secours de la ville assiégée, dans le but avoué de la délivrer à leur profit, il comprit que le voisinage de ces nouveaux venus serait plus à redouter que celui du vizir de Damas, avec lequel ses prédécesseurs avaient presque toujours vécu en bonne intelligence. Il s'empressa donc d'accueillir les propositions de paix que lui adressèrent les assiégés. Déjà les troupes alliées des Chrétiens avaient fait une brèche aux remparts de la ville, du côté du nord, mais elles n'avaient pas su profiter de leur victoire. Les partisans de la paix proposèrent alors discrètement, perfidement peut-être, de changer le plan d'attaque et de tenter l'escalade par le sud-est. Ce stratagème réussit. On s'aperçut, mais trop tard, qu'on venait de commettre une faute irréparable. Des plaintes et des murmures retentirent dans tout le camp. Le roi Beaudoin, le patriarche de Jérusalem, les Templiers, le comte de Flandre, furent à la fois ou tour à tour accusés de trahison. Il fallut bientôt songer à la retraite. Après quelques hésitations, les Croisés se décidèrent à lever le siège et rentrèrent dans Jérusalem, profondément découragés. Ils reprirent enfin l'un après l'autre le chemin de l'Occident. C'était le seul parti qu'il leur convint de

prendre. Il ne leur restait plus une seule faute à commettre.

Quelque heureux événement pouvait-il consoler les chrétiens d'un tel désastre ? Ils avaient attaqué, on s'en souvient, non-seulement en Asie, mais encore en Europe et en Afrique, les infidèles, idolâtres ou musulmans. Dans le nord, les Danois, les Saxons et les Moraves, qui avaient mission d'exterminer les Slaves ou de les convertir au christianisme, n'obtinrent qu'un triomphe éphémère. A la suite de plusieurs défaites, les infidèles s'engagèrent à respecter les villes habitées par les catholiques et à se convertir ; mais dès que la paix fut rétablie, ils retournèrent à leurs idoles et recommencèrent leurs brigandages (1). La flottille partie des ports d'Angleterre obtint un plus beau résultat. Surprise par une tempête, elle débarqua sur les côtes d'Espagne et aida puissamment le prince Alphonse de Bourgogne à s'emparer de Lisbonne et à fonder le royaume de Portugal (2). De son côté, Roger de Sicile avait, en 1147, traqué les pirates de la Tripolitaine jusque dans leurs repaires et s'était rendu maître de plusieurs places fortes telles que Cafza, Tripoli même, qu'il rendit ses tributaires.

Mais ces succès partiels compensaient mal, en somme, l'échec de la grande expédition d'Orient. A la nouvelle de la défaite de Louis-le-Jeune et de Conrad III, un deuil profond couvrit l'Allemagne et la France. Saint Bernard lui-même fut consterné de l'issue de la se-

(1) Cf. Kugler *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 154.

(2) *Ibid.*, p. 155.



conde croisade. Il semble, s'écrie-t-il (1), « que le  
« Seigneur, provoqué par nos péchés, ait oublié sa mi-  
« séricorde et soit venu juger la terre avant le temps  
« marqué. Il n'a pas épargné son peuple ; il n'a pas  
« même épargné son nom, et les Gentils s'écrient : Où  
« est le Dieu des chrétiens? *Ubi est Deus eorum*. Les  
« enfants de l'Eglise, en effet, les Chrétiens ont péri dans  
« le désert, frappés par le glaive ou consumés par la  
« faim. L'esprit de division s'est répandu parmi les  
« princes, et le Seigneur les a égarés dans des chemins  
« impraticables... Nous annoncions la paix et il n'y a  
« pas de paix. Nous promettions le succès et voici la  
« désolation. Ah ! certes, les jugements de Dieu sont  
« équitables, mais celui-ci est un grand abîme, et je  
« puis déclarer bienheureux quiconque n'en sera pas  
« scandalisé. »

Les peuples ne comprirent rien aux secrets desseins de la Providence et s'en scandalisèrent hautement. Les peuples ne sont guère aptes à juger les grands événements. Dans les temps de calamité publique en particulier, ils perdent d'ordinaire leur unique guide, le bon sens, qui est le vrai maître de la vie humaine et se laissent emporter à de folles passions et à des jugements déréglés. Au lieu d'étudier avec soin les causes souvent multiples et complexes des malheurs dont ils sont victimes, ils cherchent une tête sur laquelle ils puissent faire peser toutes les responsabilités, comme sur un bouc émissaire.

(1) *De Consideratione*, lib. 2, cap. 1.

Le nom de saint Bernard éclipsait celui de tous les auteurs de la seconde croisade. Il était naturel qu'il devînt le point de mire de toutes les accusations. Des diverses provinces de la France et de l'Allemagne, des plaintes amères s'élevèrent contre l'humble moine, qui avait en quelque sorte cautionné la sainte expédition par ses prédications et ses miracles.

Ces clameurs étaient évidemment injustes. L'échec des Croisés n'impliquait nullement l'inopportunité de la croisade. Les esprits éclairés ne se firent pas complices des doléances de la foule. Jean de Casa-Maria (1), Odon de Deuil (2), Guillaume de Tyr (3), Othon de Frisingue (4), Guillaume de Neubrige (5), en un mot tous les chroniqueurs du temps ont rendu justice à saint Bernard et rejeté sur les Croisés eux-mêmes, sur les Grecs et les princes latins d'Orient la responsabilité des maux qui affligèrent la chrétienté. Mais leur jugement ne prévalut qu'assez tard dans l'opinion publique, et saint Bernard connut pendant quelque temps les douloureux ennuis de l'impopularité. Il crut devoir, à cette occasion, adresser au pape Eugène III, une véritable apologie de sa conduite : « Dans cette œuvre, dit-il (6), « avons-nous fait preuve de témérité ou de légèreté ? « Non. Nous avons marché en toute confiance suivant

(1) Ep. 386, *Inter Bernardinas*, ap. Migne, t. 182, p. 590.

(2) Ouv. cit.

(3) *Apud Baron.*, ann. 1148.

(4) *Gest. Frid.*, I, 60.

(5) *De Rebus Angl.*, I, 20.

(6) *De Consideratione*, loc. cit.

« vos ordres, ou plutôt en suivant, dans vos ordres,  
« les ordres mêmes de Dieu. »

« Pourquoi donc Dieu a-t-il permis que la croisade  
« échouât si tristement? Je vais dire une chose que per-  
« sonne n'ignore et que tout le monde aujourd'hui  
« semble avoir oubliée. Le cœur des mortels est ainsi  
« fait. Nous ne savons plus dans le besoin ce que nous  
« savions auparavant, quand la chose ne nous était pas  
« nécessaire. Moïse avait promis aux Hébreux de les  
« introduire dans la terre de Chanaan; les Hébreux le  
« suivirent et cependant n'entrèrent pas dans la terre  
« promise. Attribuez-vous à la témérité de leur chef  
« ce fâcheux mécompte? Moïse faisait tout par l'ordre  
« du Seigneur, et le Seigneur confirmait l'œuvre de  
« son envoyé par des miracles. — Mais ce peuple,  
« direz-vous, était entêté et se révoltait sans cesse  
« contre Moïse et contre Dieu. — Soit : les Hébreux  
« étaient incrédules et rebelles. Mais qu'étaient donc  
« les Croisés? Interrogez-les. A quoi bon répéter ce  
« qu'ils avouent eux-mêmes? Si les Hébreux ont péri  
» en punition de leurs iniquités, quoi d'étonnant que  
« ceux-ci, après avoir commis les mêmes fautes, aient  
« reçu le même châtiment. Dans l'un et l'autre cas les  
« promesses de Dieu restent intactes, car les promesses  
« de Dieu ne prescrivent pas contre les droits de sa  
« justice. »

Saint Bernard attribue ainsi les malheurs de la croisade aux fautes des Chrétiens. Comprendait-il sous ce chef les fautes militaires et politiques des Croisés, des Grecs et des princes d'Orient? Il est permis de le croire.



Il ne pouvait ignorer qu'en temps de guerre les infractions aux règles de la discipline et de la prudence sont, aussi bien que les violations de la morale, suivies d'un prompt et terrible châtement.

Cependant, si la manière dont il présente son apologie justifiait suffisamment la Providence aux yeux de ses contemporains, il semble qu'elle ne le justifie qu'imparfaitement lui-même. En souffrant qu'on enrolât sous l'étendard de la croix des femmes et des aventuriers, le prédicateur de la croisade n'assumait-il pas la responsabilité de la conduite de cette multitude ?

Ce grief est le seul qui retombe, avec quelque apparence de raison, sur l'abbé de Clairvaux. Toutefois, il n'est pas impossible de l'en décharger, au moins en partie. On comprendrait mal le caractère des croisades, si on les considérait uniquement comme des expéditions militaires : elles étaient en même temps des pèlerinages pieux, et c'est à ce titre que saint Bernard y conviait les pécheurs et permettait aux femmes d'y prendre part. Cette mesure entraînait, à la vérité, de graves inconvénients, mais elle répondait à un besoin de l'époque, et au XII<sup>e</sup> siècle, il ne s'est trouvé personne pour la blâmer. La discipline de l'armée n'était pas, à proprement parler, du ressort de l'abbé de Clairvaux. Que pouvait-il faire de plus pour assurer le succès de la sainte expédition, que de lui donner deux chefs tels que le roi de France et l'empereur d'Allemagne, dont la bravoure était célébrée en tous lieux (1) ?

(1) Des règlements sévères furent imposés à l'armée française avant son départ pour la Palestine ; mais « comme on ne les a pas observés,

On a reproché également au prédicateur de la seconde croisade d'avoir méconnu l'importance des moyens diplomatiques et d'avoir laissé croître dans l'ombre, sans essayer de l'étouffer, l'inimitié du roi de Sicile et de l'empereur de Constantinople (1). Il est certain que la guerre qui a éclaté dès la fin de l'année 1147 entre ces deux princes chrétiens, a nui gravement au succès de l'œuvre de Louis VII et de Conrad III. Mais en 1145 et même en 1147, à l'époque de l'assemblée d'Etampes, les dispositions de Manuel et de Roger à l'égard des Croisés étaient excellentes. L'abbé de Clairvaux n'était-il pas en droit d'espérer que ces deux rivaux suspendraient, au moins pour un temps, leurs hostilités et emploieraient, comme ils promettaient de le faire, toutes leurs forces dans l'intérêt de la cause commune? Si cet espoir fut trompé, il n'en était pas moins légitime dans le principe, et le saint abbé est excusable de l'avoir conçu.

Du reste, ces divers griefs ne touchaient guère les contemporains de saint Bernard. Ils ne songèrent pas à lui demander compte de sa diplomatie. Leur unique souci était de savoir si sa mission était vraiment revêtue d'un caractère divin. Par un oubli que leur douleur seule explique, ils révoquèrent en doute les prodiges dont ils avaient été les admirateurs ou même les témoins. « Comment, disaient-ils, pouvons-nous savoir que votre prédication fût autorisée de Dieu? Quels dit naïvement Odon (ouv. cit. liv. II), je ne les ai pas non plus conservés. »

(1) Kugler, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 151.

miracles faites-vous pour que nous croyions à votre parole? » « Il ne m'appartient pas, s'écrie saint Bernard, de répondre à cette question. Qu'on épargne ma pudeur. Répondez pour moi, vous, Saint-Père, et pour vous-même, selon ce que vous avez vu et entendu, ou du moins selon l'inspiration qui vous viendra de Dieu. » (1)

Sur ce terrain, saint Bernard est à l'aise. Fort de l'approbation du ciel et du témoignage de sa conscience, il présente à ses adversaires un front haut et ferme. Dans un beau mouvement d'éloquence il fait à Dieu un rempart de sa poitrine et assume généreusement toute la responsabilité de la croisade : « Pour moi, dit-il, je  
« ne me soucie guère des jugements de ceux qui appel-  
« lent mal ce qui est bien et bien ce qui est mal. S'il  
« faut absolument que je choisisse, j'aime mieux que  
« les murmures des hommes se tournent contre moi que  
« contre Dieu. Tant mieux si le Seigneur daigne se  
« servir de moi comme bouclier. Je reçois volontiers les  
« coups de langue de la médisance et les traits empoi-  
« sonnés du blasphème, afin qu'ils n'arrivent pas jus-  
« qu'à lui. Je consens à être déshonoré, pourvu qu'on  
« ne touche pas à la gloire de Dieu. Ce m'est un hon-  
« neur d'entrer ainsi en union avec Jésus-Christ qui  
« disait : « Les opprobres de ceux qui vous outra-  
« geaient sont tombés sur moi : *Opprobria expro-  
« bantium tibi ceciderunt super me.* »

(1) *De Consideratione*, lib. II, cap. 2 et 3.



## V.

Le courage français est à l'épreuve des plus grandes infortunes ; on le vit bien au lendemain du désastre des Croisés. A peine Louis VII était-il rentré en France (1), que Suger, soucieux de venger notre honneur national, proposa d'entreprendre, avec l'appui et le concours du roi de Sicile, une nouvelle expédition en terre sainte (2). Le roi de France, l'abbé de Clairvaux (3), et après quelques hésitations Eugène III, applaudirent à cette généreuse résolution. Dans une réunion tenue à Chartres le 7 mai 1150 (3<sup>e</sup> dimanche après Pâques), saint Bernard lui-même fut choisi pour chef de la croisade (4).

Mais les embarras de la politique intérieure ne permirent pas de mettre ce projet à exécution. Les empereurs Manuel et Conrad, alors en guerre avec Roger, se disposaient à opérer, d'un commun accord, une descente en Italie. En vain l'abbé de Clairvaux essaya de rompre ce dessein et de réconcilier l'empereur d'Allemagne avec le roi de Sicile (5). Conrad resta sourd à ses conseils et

(1) Louis VII ne rentra en France qu'en novembre 1149. Cf. *Recueil des Histor.*, xv, 517; ép. 89 de Suger et *Historia Pontificalis*, cap. 30.

(2) *Vita Sugerii abb. à Willelmo Sandionysiano*. lib. 3; *Recueil des Hist.*, xii, 110.

(3) Ep. 256.

(4) *Ibid.*

(5) Ep. 183. Les critiques sont dans le plus complet désaccord sur la date de la lettre qu'il écrivit à cette occasion (Cf. Neumann, ouv. cit. p. 42 et suiv.) Nous pensons avec Dom Brial, Jaffé et Kugler qu'elle fut adressée à Conrad en 1150.

à ses prières. La mort de Suger, arrivée le 13 janvier 1151, acheva de déconcerter les partisans de la nouvelle croisade. Évêques et barons abandonnèrent le plan du grand ministre. Seul saint Bernard, jusque sur son lit de mort, continua d'appeler les Chrétiens aux armes contre les ennemis de la croix (1) ; mais sa voix demeura sans écho.

A la distance où nous sommes de ces événements, et d'après l'exposé que nous venons d'en faire, il est aisé de comprendre l'opportunité de la croisade et d'établir la part de responsabilité qui revient à chacun de ses auteurs.

C'est Louis VII, avons-nous dit, et, en dépit des adorateurs du succès, nous le répétons à sa gloire, c'est Louis VII qui a pris l'initiative de la guerre sainte.

Presque tous les historiens, exempts des préjugés qui dominaient les esprits au XVIII<sup>e</sup> siècle, reconnaissent aujourd'hui l'utilité des expéditions des Chrétiens en Orient. Les motifs qui recommandent aux yeux des modernes ces gigantesques entreprises sont, à la vérité, très divers et tout différents de ceux qui dirigeaient nos pères du XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. C'est presque uniquement au nom du progrès social, des avantages de la colonisation et du commerce qu'on loue ou du moins qu'on absout une œuvre que les contemporains de saint Bernard accomplissaient surtout en l'honneur de la religion et par un principe surnaturel. Mais la différence de ces points de vue ne modifie pas le jugement que l'on peut

(1) Ep. 277.

porter sur les premiers croisés. On aurait tort, sans doute, de leur faire un mérite particulier d'un résultat qu'ils ne se sont pas directement proposé d'obtenir ; mais il n'en serait pas moins injuste de leur refuser tout éloge parce qu'ils ont placé au second rang les services matériels qu'ils rendaient à la civilisation. Le caractère éminemment social de leur œuvre prouve une fois de plus qu'il suffit à l'humanité de chercher le royaume de Dieu et sa justice, pour que le reste lui soit accordé comme par surcroît.

Les avantages généraux des croisades reconnus, la conduite de Louis VII se justifie d'elle-même. Les colonies chrétiennes de l'Orient latin traversaient une crise terrible. La France était, plus que toute autre nation, engagée à les défendre, et plus que toute autre aussi, en état de le faire. En paix avec ses voisins, elle jouissait à l'intérieur, grâce à la prudence d'un ministre de génie, d'une prospérité sans égale. Dans ces conditions, tout invitait Louis VII à voler au secours de ses coréligionnaires : tout, la gloire d'une telle entreprise et le légitime espoir du succès. L'écho, par la bouche de Sigebert de Gembloux, répétait à ses oreilles charmées la devise des premières guerres d'Orient : *Gesta Dei per Francos*. N'appartenait-il pas au fils aîné de l'Eglise de soutenir l'œuvre de Dieu ébranlée par les Infidèles, et de relever l'honneur de la milice chrétienne abattu par la prise d'Edesse ? La victoire semblait d'ailleurs sourire à ses desseins. Une armée composée de moins de 50,000 hommes eût suffi pour battre les troupes de Zengui, reconquérir Edesse et sauver d'une imminente invasion



la Syrie et la Palestine. Quelle confiance ne dut pas éprouver Louis VII, lorsqu'il vit presque toute sa chevalerie accourir à sa voix et se ranger sous l'oriflamme de saint Denis !

Eugène III n'a fait qu'entretenir ces magnifiques espérances ; c'était son droit. La papauté ne pouvait se désintéresser du sort des églises d'Orient. En intimant à l'abbé de Clairvaux l'ordre de prêcher la croisade, le souverain pontife remplissait un devoir de conscience, en même temps qu'il comblait le désir de Louis-le-Jeune.

Saint Bernard n'apparaît ici qu'en dernière ligne ; mais il se plaça bientôt de lui-même au premier plan. C'est lui qui, par la puissance de sa parole, a imprimé à la sainte expédition un élan irrésistible et lui a donné le caractère d'un mouvement national. Il a appelé les chevaliers français pour ainsi dire par leurs noms, comme Dieu fait les étoiles, et les chevaliers français ont répondu : Nous voici : *Adsumus*. S'il y a quelque gloire à seconder les desseins des autres, s'il est même, quelquefois, plus beau d'exécuter un projet que de le concevoir, saint Bernard est, de tous les promoteurs de la croisade française, le dernier en date, mais sans contredit le plus glorieux.

La croisade nationale allemande est due à son initiative. La légitimité de cette entreprise a été fort contestée. Quelques modernes blâment saint Bernard d'avoir précipité Conrad, comme par force, sur la route de la Palestine. « Ce fut là une pensée extrêmement malheureuse, » dit Kugler, qui souligne ces mots : *Dies war*

*ein ausserst unglücklicher Gedanke* (1). Ce jugement repose sur une idée fausse des circonstances qui ont déterminé l'abbé de Clairvaux à prêcher la croisade allemande. Des croisés d'un nouveau genre, nombreux et violents, s'essayaient à la guerre contre les Turcs en massacrant les Juifs sur les bords du Rhin. La présence du saint abbé put seule mettre un terme à ces violences. Othon de Frisingue rapporte même que le lion populaire ne recula devant l'homme de Dieu qu'en rugissant comme un fauve à qui l'on vient d'arracher sa proie (2). Dans ces conjonctures, saint Bernard, comme le fait remarquer le docteur Neumann (3), n'était pas libre de prêcher la croisade ou de ne la prêcher pas. Il fallait à ces passions émues un objet où s'attacher. S'imaginer qu'elles fussent domptées ou éteintes, c'eût été se tromper grossièrement et courir de nouveaux périls. Saint Bernard n'avait donc d'autre ressource, pour couronner son œuvre, que de se substituer à Rodolphe et de lancer sur le chemin de l'Orient ces hommes impatients de combattre les Infidèles.

D'autre part, il eût été souverainement imprudent d'abandonner à elle-même une armée composée principalement des partisans du moine fanatique. Cette armée réclamait un chef puissant et respecté. Quel autre que saint Bernard pouvait le lui donner ? De cette évidente et pressante nécessité est né, dans l'esprit du saint abbé, le projet d'une croisade nationale allemande. On sait

(1) *Studien*, etc., p. 96.

(2) *Gest. Frid.* 1, 4.

(3) *Ouv. cit.* p. 36.

avec quelle promptitude de décision et quel zèle ardent il poursuivait le but qu'il s'était une fois proposé. Dans l'embarras où il se trouvait, il ne goûta plus de repos qu'il n'eût, par ses lettres, ses discours et ses miracles, enrôlé sous l'étendard de la croix, les Allemands, Conrad et toute sa cour.

Conrad, favorable à une partie de ce dessein, refusa d'abord, on s'en souvient, de prendre personnellement part à la seconde croisade. Et lorsqu'il eut enfin acquiescé au désir de l'abbé de Clairvaux, il dut encore répondre de sa conduite devant le pape, qui parut la désapprouver.

Eugène III était alors absorbé par la révolution romaine. Il ne suivait que de loin le mouvement des esprits et les préparatifs de la guerre sainte. L'extension donnée par saint Bernard au plan primitif de la croisade décevait les espérances qu'il avait mises en Conrad et contrariait ses vues. De là son attitude réservée, la froideur même qu'il témoigna à l'empereur en apprenant sa détermination. Les ambassadeurs de Conrad dissipèrent le malentendu. Satisfait de leurs explications, le souverain pontife se rallia pleinement aux idées de l'abbé de Clairvaux et ne songea plus qu'à les seconder.

En somme cependant, la part qu'Eugène III a prise à la guerre sainte ne fut ni très active ni très considérable. Il s'est borné à bénir les Croisés, après avoir encouragé leur entreprise par ses lettres. Le seul acte vraiment glorieux qui lui appartienne en propre, c'est la tentative, malheureusement avortée en naissant, d'un rapproche-



ment entre l'église grecque et l'église latine. Son plus grand mérite est d'avoir nommé l'abbé de Clairvaux prédicateur officiel de la croisade.

De tous les auteurs de cette expédition, saint Bernard est le seul qui ait fait preuve de génie. Louis VII et Conrad III n'étaient pas à la hauteur de leur mission. Tous deux cependant ont montré un vrai courage et un grand sens chrétien, et l'histoire leur sait gré d'avoir mis leur épée au service d'une cause qui était celle de Dieu et de la civilisation. S'ils n'ont pas réussi à opérer la délivrance de l'Orient latin, ils ont au moins l'honneur de l'avoir entreprise.

---

## (NOTE A).

Notre récit diffère essentiellement de celui de plusieurs auteurs tant anciens que modernes. Dom Brial par exemple (*Recueil des Histor. des Gaules*), xv, 429-430; Henri Martin (loc. cit.); Giesebrecht (*Geschichte der Deutschen Kaiserzeit*, iv, 2<sup>e</sup> Aufl., 472 f.); Hefélé (*Conciliengeschichte*, Band 5, 443) estiment que la bulle d'Eugène III, invitant Louis VII et les barons français à secourir les chrétiens d'Orient, a précédé de vingt-cinq jours l'assemblée de Bourges où le roi de France manifesta pour la première fois l'intention d'entreprendre une croisade. Cette opinion mérite d'être sérieusement examinée et réfutée. Grâce aux savants travaux des docteurs Kugler et Neumann (ouv. cit.), il nous sera aisé de le faire.

Nous connaissons deux exemplaires primitifs de la bulle du Pape. Le premier, qui nous est fourni par Othon de Frisingue (*De Gest. Frid.*, Lib. 1, cap. 35), porte cette souscription : *Vetrallæ, Cal. decemb.* sans indication d'année. Boczek a tiré le second d'un manuscrit d'Olmütz, avec la date : *Transtiberim, Kalend. Martii, 1146*. Lequel de ces documents est l'original, lequel est la copie de l'autre? Les chroniqueurs vont nous le dire.

Au livre trente-quatrième de son histoire de Frédéric Barberousse, Othon rapporte que, le jour de Noël 1145, Louis VII annonça à ses barons qu'il avait dessein de prendre la croix. Son projet fut d'abord assez mal accueilli. Mais sur le conseil de saint Bernard il le soumit au Pape qui l'approuva. *On trouve*, dit Othon, la lettre qu'Eugène III adressa en cette circonstance au roi et aux principaux de son royaume. « Unde ejus scriptum tale ad regem et principes suos directum invenitur. » L'auteur insère cette bulle au chapitre 35; et, continuant son récit, il consacre le chapitre 36 à l'assemblée de Vézelay. — D'autre part, Odon de Deuil mieux informé qu'Othon, nous apprend également que, le jour de Noël 1145, Louis VII révéla à ses barons son désir de prendre la croix. L'ambassade qu'il envoya à ce sujet au Pape Eugène lui rapporta avant Pâques 1146 un bref dont le contenu, autant qu'on en peut juger par le résumé d'Odon, est exactement semblable au document que publie Othon de Frisingue. Or, comme les deux auteurs sont d'accord pour donner à l'acte papal la même

place dans la série des événements, il est impossible de le fixer à une autre date que celle qui nous est donnée par Boczek : *Transtiberim, Kalend. Martii, 1146*.

Othon de Frisingue se trouvait d'ailleurs auprès du Pape à Viterbe durant le mois de novembre et dans les premiers jours de décembre 1145. Si la bulle avait paru le 1<sup>er</sup> décembre de cette même année, il n'eût pas manqué de la mentionner dans sa Chronique, comme il fait tous les événements de quelque importance dont il fut témoin pendant son séjour en Italie (*Chronica*, lib VII, cap. 30-33). Le silence qu'il garde à ce sujet prouve qu'il ne connut que plus tard l'écrit d'Eugène III. De là son expression : *scriptum tale invenitur*. Selon toute probabilité, le document qu'il cite n'était qu'une copie, une sorte d'ampliation de la pièce originale, portant la date : « *Vetrallæ, Calend. Decemb.* » peut-être 1<sup>er</sup> décembre 1146.

L'examen de la bulle confirme ce sentiment. Il suffit de la lire attentivement pour se convaincre qu'elle fait allusion aux incidents de l'assemblée de Bourges, et que par conséquent elle n'a pu être rédigée le 1<sup>er</sup> décembre 1145. Elle porte en titre : « *Charissimo filio Ludovico, illustri et glorioso Francorum regi, et dilectis filiis principibus, et universis Dei fidelibus per Galliam constitutis* ». Or, il est remarquable que le Pape, dans le cours de ses exhortations, s'adresse constamment non pas au roi, mais aux princes et au peuple. « La grâce de Dieu et le courage de vos pères ont arraché aux infidèles Jérusalem et les lieux saints; mais aujourd'hui en punition de nos péchés et à la honte du nom chrétien, Edesse est tombée au pouvoir des ennemis de la croix ». Après ce début, Eugène III s'écrie : « *In quo quantum ecclesiæ Dei et toti christianitati periculum imminet et nos cognoscimus et prudentiam vestram latere non credimus*. Maximum namque nobilitatis et probitatis indicium fore cognoscitur, si ea, quæ patrum strenuitas acquisivit, a vobis filiis strenuè defendantur. Verum tamen si, quod absit, secus contigerit, patrum fortitudo in filiis imminuta probatur ». Un tel langage renferme un soupçon qui serait injurieux pour les barons français s'il n'était motivé par leur conduite. Quel motif le Pape avait-il de craindre un refus de leur part? Nul autre que leur opposition au projet du roi dans la précédente assemblée de Bourges. L'insistance avec laquelle le Pape continue d'en appeler à la bonne volonté des grands du royaume, (*Rogamus atque præcipimus ut qui Dei sunt et maxime potentiores et nobiliores viriliter accingantur et infide-*



lium multitudini.. occurrere... studeatis, ut vestra fortitudo integra et illibata servetur), donne une grande force à cette conjecture. Mais si la bulle a ainsi pour but même indirect et secondaire de vaincre la résistance des barons français, il est impossible, nous le répétons, de lui assigner une autre date que le 1<sup>er</sup> mars 1146.

A cette conclusion, résultat d'inductions selon nous décisives, voici les objections qu'on oppose :

1<sup>o</sup> La bulle du Pape, disent dom Brial et Héfélé (loc. cit.), porte la souscription : *Vetrallæ*. Or, Eugène III séjourna dans cette ville dans le cours du mois de décembre de l'année 1145, tandis qu'en novembre et décembre 1146 il se trouvait à Viterbe. C'est donc en décembre 1145 que la bulle fut publiée pour la première fois.

2<sup>o</sup> La rédaction de cette bulle, dit à son tour Giesebrecht (loc. cit.), a dû être provoquée par l'évêque de Gabala (Djebeleh) et par conséquent suivre de près son arrivée à Viterbe. Or l'évêque de Gabala était auprès d'Eugène III dès le mois de novembre 1145.

3<sup>o</sup> Enfin une lettre de saint Bernard, ajoute le même auteur, attribue expressément au Pape l'initiative de la seconde croisade.

Ces objections sont faibles; nous allons les résoudre par ordre.

1<sup>o</sup> Il n'est pas prouvé qu'Eugène III fut à Vétralla justement le 1<sup>er</sup> décembre 1145, et surtout (ce qui est ici le seul point important) il n'est pas prouvé qu'il ne s'y trouvait pas le 1<sup>er</sup> décembre 1146. Cette ville est si rapprochée de Viterbe que le pape pouvait aisément se transporter d'une résidence en l'autre en moins de quelques heures : (cf. Kugler, *Studien*, etc p. 2).

2<sup>o</sup> Hugues, évêque de Gabala arriva à la cour d'Eugène III en novembre 1145. Son voyage avait un but précis : « Hugonem de Syria Gabulensem episcopum tam de patriarchâ suo Antiocheno et de principis matre Balduini Hierosolymitani quondam regis filiâ quærimoniam facientem..... ac super hoc apostolicæ sedis auctoritatem requirentem » (Othon, *Chronie*, vii, cap. 33). On ne voit pas qu'il ait invité le pape à prêcher une nouvelle croisade. Othon raconte, il est vrai, qu'il gémissait hautement sur les malheurs de l'église d'Orient et qu'il se proposait de passer les Alpes pour implorer le secours de Conrad III et de Louis VII. « Audivimus eum periculum transmarinæ ecclesiæ, post captam Edissam lachrymabiliter conquerentem et ob hoc Alpes transcendere ad regem Romanorum et Francorum pro flagitando auxilio volentem. » Mais rien dans cette phrase ne permet d'affirmer que ses plaintes aient déterminé Eugène III à publier

sa bulle. N'est-il pas remarquable même que le nom du chef de l'Église n'est pas cité en cette occasion, à côté de ceux de l'empereur d'Allemagne et du roi de France? S'il était permis de tirer une conclusion de ce silence, il faudrait admettre ou que l'évêque de Gabala n'a pas soumis directement au pape son projet de croisade ou que le pape a repoussé ses ouvertures. Du reste, nous le répétons, si la bulle avait paru à l'instigation de l'évêque Syrien, Othon n'aurait pu l'ignorer. Comment dès lors expliquer qu'il ne fasse pas dans sa Chronique la moindre allusion à un fait aussi important? Et par quelle étrange coïncidence, lorsqu'il rapporte ce document dans son Histoire de Frédéric, le place-t-il précisément entre l'assemblée de Bourges et celle de Vézelay? Si peu attentif qu'il soit à la chronologie, on ne peut supposer qu'il ait interverti si grossièrement l'ordre des faits dont il aurait été le témoin oculaire. La supposition de Giesebrecht est donc absolument dénuée de vraisemblance.

3<sup>o</sup> Examinons maintenant le témoignage de saint Bernard dans sa lettre au pape en date du 1<sup>er</sup> mai 1146 (ép. 247). L'abbé de Clairvaux y parle en ces termes de l'assemblée de Bourges : « Dies celebris, sollemnis curia, juvenis rex et, quod his majus est, *Dei negotium de Jerosolymitanâ scilicet expeditione propter quod omnes conveniant*; » et plus loin, il ajoute au sujet de la croisade : « Bonum quod vestro (Papæ) hortatu bono et magno animo cœpit. » Si l'on s'en tient à la rigueur des termes pris isolément, saint Bernard semble dire que l'assemblée de Bourges n'avait été réunie que pour délibérer sur la croisade (*Dei negotium propter quod omnes convenerant*), et que le pape fut le promoteur de cette entreprise (*Bonum quod vestro hortatu bono animo cœpit*). Mais le sens de ses paroles n'est pas tellement précis qu'il ne puisse et ne doive par conséquent être concilié avec le témoignage des chroniqueurs contemporains. Or, Othon de Frisingue et Odon de Deuil attestent, nous l'avons vu, que Louis VII garda secret jusqu'au jour de Noël son dessein de prendre la croix. Qu'importe que ce dessein ait été le motif de la convocation de l'assemblée de Bourges, si personne ne l'a soupçonné? Dans cette supposition la phrase de saint Bernard s'explique aisément en notre faveur. Il ne dit pas : « *Dei negotium propter quod omnes convocati erant*, » mais simplement *conveniant*. Cette affaire de la croisade avait fait oublier par son importance la cérémonie du couronnement du roi. A la distance de quatre mois, n'était-il pas naturel de penser qu'elle avait été l'objet princi-

pal de la réunion? « Quod majus est, Dei negotium propter quod omnes convenerant ». Giesebrecht ne saurait donc tirer de ce texte aucune conséquence favorable à sa thèse. — Les mots *vestro hortatu* appliqués au pape ne prouvent pas davantage qu'Eugène III ait pris l'initiative de la seconde croisade; autrement on pourrait prouver avec une égale rigueur que l'honneur de l'entreprise revient à saint Bernard. « Quid putas, dit-il, au 2<sup>e</sup> livre de *Consideratione* (cap. 1) de me facerent isti, si *meo hortatu* iterato ascenderent, iterato succumberent. » L'exhortation dont il s'agit dans la lettre 247<sup>e</sup>, *vestro hortatu*, n'est autre chose que l'approbation donnée par Eugène III au projet de Louis VII, une allusion discrète à la publication de la bulle, peut-être à la croix que, par un sentiment de profonde délicatesse, le pape avait fait remettre au roi avant même la réunion de l'assemblée de Vézelay.

De toute cette discussion résultent trois points importants qui nous paraissent acquis désormais à l'histoire.

1<sup>o</sup> A l'époque de l'assemblée de Bourges, c'est-à-dire le 25 décembre 1145, personne en France n'avait ouï dire que le Pape eût invité par une bulle Louis VII et ses barons à prendre la croix.

2<sup>o</sup> La bulle d'Eugène III ne fut rédigée qu'à la requête des ambassadeurs du roi de France et ne fut publiée que le 1<sup>er</sup> mars 1146.

3<sup>o</sup> Louis VII par conséquent est le principal ou du moins le premier promoteur de la seconde croisade.

---

(NOTE B.)

C'est la lettre qu'Othon de Frisingue nous transmet avec cette inscription : « Dominis et patribus carissimis archiepiscopis, episcopis et universo clero et populo orientalis Franciæ et Baioariæ » Saint Bernard en a fait une sorte de circulaire qu'il a adressée à diverses nations : « Ad diversas nationes, provincias et urbes non eodem tantum argumento sed et totidem penè verbis, mutata tantum epigraphe : nam in MS ex Angliâ mihi misso, item in alio Confluentino inveni *Populo Anglorum* inscriptam ». Ainsi s'exprime Mabillon (8<sup>e</sup> édition des *Œuvres de saint Bernard* en 6 vol., Paris, 1667. Notæ in tom I, p. 162 in epist 322). Baronius (*Annal.* Lucæ, 1746, xviii, 663, n<sup>o</sup> 15) en cite un exemplaire qui porte le titre sui-



vant : « Mainfredo Brixienſis eccleſiæ epiſcopo, necnon conſulibus, militibus et uniuerſis populis ſub eo conſtitutis ». D'autres exemplaires ſont adreſſés, avec quelques variantes, « ad comites et barones Britanniae » (*apud Migne*, tom. 182, ep. 467); « ad Ducem Wadiſlaum, Magnates et populum Bohemiae » (*ap. Migne*, tom. 182, ep. 458).

Nous avons ici une double queſtion à examiner ; 1<sup>o</sup> Cette lettre a-t-elle été vraiment adreſſée à la ville de Spire ? 2<sup>o</sup> A quelle époque ?

Kugler n'héſite pas à donner une réponse affirmative à la première queſtion (*Studien zur Geſchichte*, etc p. 3 et ſuiv.).

L'opinion de Neumann (ouv. cit., p. 46) eſt moins explicite et moins nette. Cependant il eſt hors de doute que dans les plus anciennes éditions des œuvres de ſaint Bernard (*Opera S<sup>ti</sup> Bernardi*, Leyden, 1515, *Epistolarum*, fol. 60 : *Oper. S<sup>ti</sup> Bernardi, Antuerpiæ apud Petrum et Joannem Belleros*, 1520, col. 1637, ep. 322) cette lettre parut avec la ſuſcription : « Domino et Patri Chariſſimo, venerabili epiſcopo Spirenſi et uniuerſo clero et populo, Bernardus Claravallensis vocatus abbas, in ſpiritu fortitudinis abundare ». C'eſt Horſtius qui, de ſon chef, a changé l'adreſſe primitive et l'a remplacée par la ſuivante : « Dominis archiepiſcopis..... et populo orientalis Franciæ et Baioariæ » empruntée à Othon de Friſingue (*De Geſt. Frid.*, lib. 1, cap. 41). Pour juſtifier une telle ſubſtitution, Horſtius prétend que la lettre fut ſans aucun doute lue à la diète de Spire (25 décembre 1146) « ubi publicè recitatas has Bernardi litteras quis dubitet ? » et il ajoute : « Hinc illa ad Spiſrenſes inſcriptio ». Cette conjecture n'eſt-elle pas bien téméraire ? Eſt-il probable que ſaint Bernard, préſent à la diète, ait fait lire une lettre de ſa main, au lieu de prendre la parole, pour inviter les princes allemands à ſ'armer de la croix ? En tout cas l'hypothèſe d'Horſtius et le changement qu'elle a motivé ſont en oppoſition formelle avec la tradition religieuſement conſervée par les habitants de Spire, qui ſ'honorent d'avoir reçu un exemplaire ſpécial de la lettre de ſaint Bernard. Cet exemplaire demeura longtemps ſuspendu dans la cathédrale, *in perpetuam rei memoriam*. « Quæ epiſtola in perpetuam rei memoriam in tabulis ejusdem eccleſiæ pendentibus ſcripta habetur ». Joh. von Mutterſtadt, *ap. Senckenberg, Selecta juris*, etc. vi, 178). Il exiſtait encore 400 ans plus tard, comme l'atteste un livre qui parut en 1564 : « epiſtolam uſque nunc exſtante » (Eysengrein, *Chronolog. Rerum ampliss. urbis Spiſræ*, etc.). En préſence d'une

tradition si constante il est difficile de nier que la lettre de saint Bernard fut véritablement adressée au clergé et au peuple de Spire?

2<sup>o</sup> A quelle époque? Dans le cours du mois de décembre 1146, dit Kugler. Au plus tard, vers la fin du mois d'octobre, répondent d'autres critiques, au premier rang desquels il faut placer Neumann. Nous pensons qu'elle ne fut écrite ni si tard ni si tôt, mais simplement vers la fin de novembre, après le voyage de saint Bernard à Mayence, à Worms, à Francfort et avant son départ pour Constance. Le contenu de la lettre n'autorise-t-il pas ce sentiment? Saint Bernard exprime le regret de ne pouvoir exhorter de vive voix les habitants de Spire à prendre la croix. « Agerem id libentius vivâ voce, si, ut voluntas non deest, suppeteret et facultas. » Or, il n'aurait pu tenir ce langage pendant le mois de décembre, au moment où il se disposait à assister à la diète de Spire. D'autre part, si on suppose que saint Bernard a rédigé sa lettre avant d'intervenir dans les affaires d'Allemagne, comment expliquer qu'il l'ait adressée à la ville de Spire de préférence à toute autre ville des bords du Rhin, à Mayence par exemple, où sévissait plus que partout ailleurs la persécution contre les Juifs. La date que nous proposons fait disparaître toute difficulté. Saint Bernard a calmé les esprits à Mayence et à Worms; il est pressé de partir pour Constance; le roi l'encourage à prêcher la croisade. Dans ces circonstances il était naturel qu'il exhortât au moins par lettre les habitants de Spire à faire trêve à leurs divisions et à s'armer pour la cause sainte.

A cette explication on oppose trois objections tirées l'une d'un texte d'Othon de Frisingue, la seconde des circonstances qui ont motivé la rédaction de la lettre; la troisième d'un passage même de cette lettre. Nous allons essayer de les résoudre :

1<sup>o</sup> Othon de Frisingue rapporte (*De Gest. Frid.*, lib. 1, cap. 38) que saint Bernard avant de se rendre sur les bords du Rhin envoya « ad Galliæ Germaniæque populos nuntios seu litteras in quibus ex auctoritate sacræ paginæ luculenter ostendit Judæos ob scelerum suorum excessus non occidendos sed nec dispergendos fore »; et il ajoute que pour arrêter la persécution dirigée contre les juifs le saint abbé en appelait à ces paroles du psaume 57 (lisez 58) : « Deus ostendit mihi super inimicos meos, ne occidas eos »; et item : « Disperge illos in virtute tuâ ». Comme la lettre aux habitants de Spire (6<sup>o</sup>

alinea) contient les passages cités, n'est-il pas permis de conclure qu'elle a été rédigée avant le mois de novembre 1146?

Cette conclusion est plus spécieuse que solide. Il y a plusieurs moyens d'en infirmer la valeur et même de la ruiner complètement.

Le docteur Neumann (ouv. cit. p. 27) pense que ce sixième alinéa et le suivant ont paru d'abord séparément et n'ont été ajoutés qu'après coup à la circulaire de saint Bernard. Ces alinéas seraient alors les *litteræ* que l'abbé de Clairvaux aurait, selon Othon de Frisingue, envoyées « *ad Germanicæ populos* ». Cette conjecture résoudrait l'objection que nous venons de formuler; mais elle nous paraît trop peu fondée pour que nous l'acceptons en toute sécurité.

A notre humble avis, il est évident qu'Othon a tiré ses citations de la lettre de saint Bernard aux habitants de la Franconie et de la Bavière. C'était le seul document qu'il possédât sur les débuts de la croisade allemande, au moment où il composait son histoire de Frédéric. Les événements étaient brouillés dans sa mémoire, comme le prouvent les chapitres 38, 39, 40 et 41, particulièrement remarquables par un beau désordre chronologique. Or, ne suffisait-il pas qu'il sût que la lettre lue en sa présence à la diète de Ratisbonne avait d'abord été adressée en substance aux habitants de Spire, avant la diète du 25 décembre, et qu'il connût la réponse faite par saint Bernard à l'archevêque de Mayence au sujet de Rodolphe, pour qu'il se crût autorisé à parler de divers « *nuntii seu litteræ* » envoyés par le prédicateur de la croisade « *ad Germanicæ populos* » en faveur des juifs? Qu'y-a-t-il dans cette assertion qui démontre que le manifeste de l'abbé de Clairvaux ait été publié pour la première fois avant la fin de novembre?

2<sup>o</sup> Odon de Deuil sera-t-il plus explicite? « *Alemannorum et Hungarorum etiam reges de foro et transitu requisivit (Ludovicus rex); quarum nuntios et litteras ad suam voluntatem recepit. Harum quorum regionum duces multi et comites, ejus exemplo provocati, de itineris societate illi scribebant* ». A propos de ce texte, le docteur Neumann (ouv. cit. p. 28 et 29) insinue que saint Bernard a rédigé son manifeste avant la fin d'octobre de l'année 1146. Cette insinuation est une conjecture appuyée sur des conjectures. L'auteur suppose d'abord que l'ambassade de Louis VII partit aussitôt après Pâques (bald nach Ostern 1146). Il suppose en second lieu que les *ducs* et *comtes* de la Hongrie et de l'Alemannie s'enrôlèrent dans la croisade au plus tard vers le commencement de l'automne de la même



année. Il suppose enfin que la lettre de saint Bernard fut la cause déterminante de leur résolution « All' das, s'ecrie-t-il, obne die Predigt des Heiligen Bernhard! »

Or ce sont là trois hypothèses que rien ne justifie. Dans la pensée d'Odon même, la détermination des princes Hongrois et Alemans semble due uniquement à l'influence exercée par l'exemple de Louis VII, *ejus exemplo provocati*. Quand on admettrait que leur démarche auprès du roi de France fût provoquée par saint Bernard il ne s'en suivrait pas qu'elle dût être placée à la date des mois d'août, septembre ou octobre 1146. Le contexte indique simplement qu'elle eut lieu avant la réunion de l'assemblée d'Etampes (février 1147). On ne peut donc rien conclure de ce fait qui soit contraire à notre thèse.

3<sup>o</sup> La dernière objection n'est pas plus sérieuse. Au dernier alinéa de la lettre de saint Bernard nous lisons : « Si quis forte amans primatum gerere inter vos, expeditione suâ regni voluerit exercitum praevenire, nullatenus audeat; et si a nobis missum se simulet non est verum; aut si ostendat litteras tanquam a nobis datas, sed omnino falsas, ne dicam furtivas, esse dicatis ». Le docteur Neumann (ouv. cit. p. 34) pense que cet alinéa appartient à la première rédaction de la lettre. Il le rapproche de la lettre de saint Bernard à l'archevêque de Mayence et il en conclut que le *Si quis* est une allusion au moine Rodolphe. « S'il en est ainsi, ajoute-t-il, le manifeste a été composé pendant que Rodolphe était encore à l'œuvre »; *So muss er noch in Thatigkeit gewesen sein, als dass Schreiben verfasst wurde*. « Or, sa prédication prit fin au mois de novembre 1146; *Seine Thatigkeit aber dauert bis in den November 1146*. » Le manifeste de saint Bernard a donc paru avant cette époque.

Nous n'acceptons ni cette conclusion, ni les prémisses d'où elle est tirée.

D'abord il est permis de douter, nous le verrons ailleurs, que le huitième alinéa appartienne à la première rédaction de la lettre.

En fût-il partie, il n'est nullement démontré que saint Bernard y fasse allusion à Rodolphe. « Si quis *forte* amans », lisons-nous. Pourquoi ce mot *forte*, s'il s'agit du moine fanatique? Est-ce que le saint abbé n'eût pas osé, en le nommant, le dénoncer à l'indignation publique? Quiconque a lu la lettre à l'archevêque de Mayence ne comprendra jamais une pareille réticence.

Enfin, il est deux mots, oubliés (ou supprimés à dessein) par le

docteur Neumann, qui, selon nous, renversent entièrement son hypothèse. « Si quis, est-il dit, fortè amans primatum gerere inter vos, expeditione suâ *regni* voluerit *exercitum* prævenire, nullatenùs audeat ». De quelle « armée du royaume » peut-il être ici question? Si les expressions que nous avons soulignées ne font pas allusion à l'enrôlement de Conrad et de sa cour, elles s'appliquent au moins à une croisade nationale allemande déjà en voie de formation. Or, à quelle époque cette croisade a-t-elle pris un corps assez considérable pour que l'abbé de Clairvaux pût en parler publiquement comme d'un organe principal auquel tous les pèlerins de l'empire dûssent se rattacher comme à leur centre? Où était, en un mot, « l'armée du royaume », pendant la prédication de Rodolphe? Que le docteur Neumann veuille bien nous le dire. Devant cette simple question son objection s'évanouit et laisse nos conclusions intactes.

En résistant ainsi à toutes les attaques de la critique, notre opinion n'offre-t-elle pas les caractères de la plus haute probabilité?

---

# LES OMBRES AMIES

Par M. J.-A. DE LERUE



*En recherchant, pour un travail de chronologie, les documents qui se rapportent au personnel académique pendant le siècle dernier, l'idée m'est venue de grouper, dans un tableau sommaire, les principales figures de ce personnel, présentées avec leurs physionomies diverses. C'est le résultat de cette idée que je vais avoir l'honneur de vous lire.*

*Il n'y a là rien de bien nouveau, sans doute. Toutefois, pour donner à ce memorandum quelque utilité pratique, je l'ai accompagné, en notes, d'indications biographiques que l'on pourra trouver réunies ici, au lieu d'aller les demander péniblement aux nombreuses notices nécrologiques qui sont éparses dans les volumes du Précis.*

Au fond des solitudes de l'Amérique septentrionale, dans ces contrées qui sont le dernier refuge de quelques pionniers restés jaloux d'indépendance, une légende naïve raconte, le soir, aux femmes et aux enfants réunis auprès du feu, sous l'abri d'une hutte où le vent fait rage, les travaux pénibles, les angoisses et finalement



les succès des ancêtres de l'ancien continent, premiers colonisateurs de ce coin retiré du monde. Elle les montre arrivant, tout délabrés, mais courageux au milieu des sauvages aborigènes, conquérant leur place à ce soleil lointain, défrichant et délimitant la terre, y fixant leur demeure, et y laissant avec leurs os épars, à la fin d'un rude labeur, des idées et des hommes.

Alors, pour la famille attentive aux récits de quelque aïeul, ce tableau du passé prend un corps ; les anciens, dont on rappelle la mémoire, réapparaissent à l'imagination ; on les voit passer vaguement dans la fumée du large foyer ; on reconnaît leur allure et leurs visages ; chacun les nomme avec reconnaissance et respect, et les solitaires, à demi penchés vers leur rêve, se disent tout bas l'un à l'autre :

« Ce sont les ombres favorables de nos amis d'autrefois. »

Tels sont, parfois aussi, la pensée et le mirage qui, dans l'enceinte où nous sommes, ressuscitent ces aimables ancêtres de l'Académie qui, pendant la longue durée des Palinods, et, depuis, sous une dénomination plus intelligible (1), nous ont tracé les chemins scabreux

(1) L'Académie actuelle date de 1744. (Lettres Patentes du roi données à Lille en juin de cette année, renouvelées le 10 février 1757) Parmi les actes royaux qui ont honoré l'Académie en la confirmant, citons encore les Lettres patentes de Charles X, du 10 juin 1828, qui autorise l'usage du sceau particulier avec exergue, dont la Compagnie se sert et qui est la marque héraldique de son origine et de son autorité.

Son origine, de fait, remonterait à 1716, époque à laquelle MM. de Couronne, Niel, Le Baillif et de Missi en avaient jeté les fondements,

mais éblouissants et féconds de la science nourissante, des arts glorieux, des lettres à l'accent mélodique, à l'inspireur écho.

Ces ancêtres furent aussi des pionniers qui s'efforçaient d'obéir aux desseins de la Providence en défrichant, du soc de leur génie, des terres inconnues ou peu explorées encore, et qui, non satisfaits d'y avoir semé le grain multiplicateur, aliment de la vie active, poussaient le bienfait jusqu'à entourer de fleurs poétiques et de formes gracieuses ces champs fertilisés.

Mais ici, pour nous, ce n'est plus la légende qui parle, c'est la réalité. Défricheurs de beaux arts, vulgarisateurs de la science, poètes inspirés, tous ces aïeux-là ont vécu et lutté sous le même drapeau que le nôtre,

continué par l'admission successive de nouveaux collaborateurs : en 1735, MM. Berthault, Moyencourt, Dufay ; en 1736, MM. Delaroche et Guérin ; en 1740, MM. Clérot, Lecat, Saas, Antheaume, de Fourmetot, de Boisduval, d'Angerville, Le Danois, Dubocage, Pinard, de Bréquigny, de Bléville, Pigou et Cideville ; qui tous ou presque tous occupèrent les premiers sièges de l'Académie régulièrement constituée. (Gosseume. *Précis historique*, tome I, p. 4.)

La durée de l'Académie des Palinods, fondée au <sup>xv<sup>e</sup></sup> siècle, et qui était plutôt une confrérie religieuse, a été de près de 200 ans.

(Ballin, Licquet. *Précis* 1834, p. 197.)

Claude Lepeton, *armurier*, qui demeurait à Rouen, place de la Cathédrale, *en face d'icelle*, artiste distingué dont nous avons vu une belle épée à poignée de fer, ajourée, gravée à son nom, est cité dans le *Précis de l'Académie* de 1834, p. 231, comme le graveur de la grande médaille de l'Académie des Palinods ou de l'Immaculée-Conception.

(Voir la gravure de cette médaille au même *Précis*.)

sous le même nom de famille, avec le même but et la même espérance.

Quand nous disons que leur souvenir hante cette enceinte, que leurs ombres souriantes y assistent peut-être, comme les aïeux de la légende, à la reproduction des labeurs qui les stimulaient, nous n'oublions pas que leur habitation a maintes fois varié, qu'elle a occupé bien des lieux différents, pour ne parler que du siège des réunions confraternelles.

Tantôt, à l'origine, ce fut un de ces salons où le goût et la grâce accueillaient et retenaient des survenants choisis (1); tantôt un beau jardin, créé par eux avec le concours de la science, offrait à leur cénacle, comme ceux du Céramique, à la fois des fleurs et des fruits : jardin précieux qui, dans ses destinations changeantes, eut encore la rare fortune de servir, à la fin, à une grande œuvre patriotique : la fabrication de la poudre (2). En d'autres temps, comme en celui-ci, ce fut un palais qui lui ouvrit ses portes et où, du moins, l'on avait le bon goût de ne pas encore nous disputer la place. Sou-

(1) Les premières réunions des savants, alors en petit nombre, qui devaient plus tard former la souche de l'Académie, se tenaient au faubourg de Bouvreuil, dans la propriété de M. de La Roche, où un jardin créé et cultivé scientifiquement servait aux études médicales, physiques et botaniques. (Gosseume. *Hist. de l'Acad.*, tome I.) — Puis ces réunions eurent lieu pendant quelque temps à la bibliothèque de la cathédrale. (*Ibid.*) Une d'elles, plus solennelle, se tint dans la salle des États. Ensuite on se réunit hebdomadairement dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

(2) Le jardin dit de la Nitrière, créé par l'Académie sur les terrains de l'ancien *Pré-aux-Loups*.



vent, ainsi que des voyageurs qui plantent leur tente au hasard des événements et des saisons, ils se sont assis dans des hôtelleries improvisées, heureux quand la fortune leur assurait ainsi pour quelque temps ce qu'elle accorde rarement aujourd'hui à ceux qui ont longtemps vécu et longtemps mérité : une station reposante et paisible.

Ces ancêtres n'étaient nomades que parce qu'ils étaient des corps, et des corps animés d'un certain esprit... Mais les ombres n'ont aucun effort à faire, aucune préoccupation à surmonter pour se mouvoir, et c'est sans doute tout naturellement que, rendues à l'indépendance, elles se fixent là où nous sommes et où notre souvenir en évoque les phalanges.

Aussi notre vue intérieure — qui est peut-être la meilleure et la plus fidèle des deux — recompose-t-elle aisément ces images. Et, s'il était permis de se complaire, dans cette demeure où le présent devrait suffire, à la poursuite d'une illusion montrant la silhouette des personnalités disparues, nous ne serions embarrassé que du choix, alors que toutes s'imposent à notre sympathie.

En supposant cette permission obtenue, nous voyons, dans le lointain passé, Jacqueline Pascal (1) donnant la main, d'un siècle à l'autre, à la séduisante imitatrice de Milton : Marie Duboccage (2), et, apparaissant derrière leurs ombres gracieuses, l'élégiaque profil de Desbordes-

(1) Sœur de l'auteur des *Lettres Provinciales*. Elle est citée comme ayant remporté le prix du panégyrique aux concours des Palinods, en 1640.

(2) Née à Rouen en 1710 + en 1802, à l'âge de 92 ans.

Valmore (1), cherchant à s'approcher de ces deux étoiles normandes. Fontenelle (2) et Cideville (3), en galants rouennais, oublient, l'un ses cent ans qui étaient restés jeunes, l'autre les grâces malignes de son ami de Ferney, pour attacher un fin madrigal aux palmes de nos lauréates.

L'évocation de ces muses fait songer encore — soyons galants comme leurs contemporains — à deux aimables protectrices des premiers temps de l'Académie : Mesdames de Marles et Lecat, qui donnèrent le généreux exemple, malheureusement oublié depuis, du don des premières médailles, décernées aux lauréats de nos écoles de mathématiques, d'hydrographie, de dessin et de sculpture (4).

A côté des fondateurs académiques de la première heure, que le goût de l'histoire naturelle avait spontanément groupés, se dessinent les images solennelles de Haillet de Couronne (5), tenant à la main un rare incunable tiré de sa bibliothèque de dix-huit mille volumes ; du bouillant Lecat (6), un météore qui durant cinquante ans illumina notre horizon ; de Pinard (7), de Saint-

(1) Poète, auteur de méditations et d'élégies.

(2) Bernard Lebovier de Fontenelle, né à Rouen le 11 février 1657 + à Paris, à 100 ans moins 32 jours, le 9 janvier 1757.

(3) Pierre-Robert Le Cornier de Cideville, conseiller au Parlement, né à Rouen le 2 septembre 1693, + le 5 mars 1776 (83 ans).

(4) *Précis de l'Acad.*, tome 2.

(5) Né à Rouen le 14 avril 1728, + en 1811 (83 ans). Lieutenant général criminel en 1786.

(6) Lecat (Claude-Nicolas), chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, né à Blévacourt (Aisne), en 1700, + à Rouen en 1768.

(7) Pinard, professeur royal de botanique, D. M.

Victor (1) de Lepecq de la Clôture (2), du bienveillant et laborieux Gosseaume (3); ceux-ci écoutant avec intérêt leurs jeunes confrères Marquis (4), des Alleurs, Vigné, Hellis, Duclos et Avenelle, destinés à perpétuer les bienfaits de leur art.

Là-bas, en pleine lumière, s'avancent des personnages à l'allure discrète, à la voix sobre quoique toujours écoutée : Les abbés : Legendre (qui nous légua 1,200 livres de rente pour des *jeux floraux* ou des prix de beaux-arts et de mathématiques) ; Saas (5), le grand érudit qui propagea en Normandie la tradition des formes pures du langage antique ; Leturquier de Longchamps (6), que la Flore normande invoque encore ; Gossier (7), un autre de nos généreux bienfaiteurs ; Picard (8), le psalmiste ; Leconte, l'hagiographe ; toutes

(1) Président de la Chambre des Comptes, secrétaire perpétuel pour les Sciences.

(2) Lepecq de la Clôture (Louis), D. M., né à Caen en 1736, + en 1804.

(3) Pierre-Laurent Gosseaume, D. M., historien de l'Académie, né à Ferrières (Eure) le 25 octobre 1738, + à Rouen le 25 avril 1827, à 89 ans.

(4) Alexandre-Louis Marquis, D. M., professeur de botanique, né à Dreux le 20 février 1777, + à Rouen le 17 septembre 1828.

(5) Jean Saas, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, chanoine de Rouen, né à Saint-Pierre-de-Franqueville le 4 février 1703, + le 10 avril 1774.

(6) Joseph Alexandre, né à Boishérault le 6 novembre 1748, + à Rouen, âgé de 81 ans, en 1829; auteur d'une Flore rouennaise, etc.

(7) Fondateur d'un prix alternatif des sciences, des lettres et des arts. Littérateur savant et très brillant. Voir sa belle étude sur les *Influences lunaires* (*Précis*, 1828, p. 75), qui, selon nous, est un chef-d'œuvre d'observation et de style.

(8) Poète latin, archiprêtre de la Métropole.



ces nobles natures qui, par un privilège de leur esprit élevé et conciliant, cèdent une place académique dans leurs rangs au savant *pasteur* Paumier, qui vient de descendre gravement du fauteuil présidentiel.

Non loin de ces moniteurs de la foi, qui ont dû se rencontrer à la fin sur le chemin des hautes miséricordes, voici plusieurs ombres souriantes qui font vaguement entendre à nos oreilles charmées des rythmes mélodiques. On y reconnaît, confondus dans un même rayon, ceux qui ont tenu ici, les uns la harpe du musicien, les autres la plume du poète. Ce sont de Prémagny, (1), de Saint-Victor de Machy (2) et Duputel (3), Martin de Villers et L. de Méreaux, saluant Adrien Boïeldieu ; d'Ornay (4), chantant jusqu'à son dernier souffle le siècle qu'il parcourut tout entier ; l'aimable Clogenson (5) qui préférerait célébrer le passé, et Ulric Guttinguer (6), se reposant des grandes luttes soutenues contre les tenants intrépides de la muse romantique.

(1) Etienne-François Boistard de Prémagny, proc. à la Cour des aides, né à Rouen le 14 août 1708, + le 5 février 1767.

(2) Jacques-François de Machy, censeur royal, chimiste et poète, né à Paris en 1728, + en thermidor an II (1804).

(3) D. M. et littérateur.

(4) Avocat au Parlement, puis procureur du Roi au Bureau des finances, le 23 août 1729, + à Saint-Georges de Boscherville, le 25 novembre 1834, âgé de 105 ans 3 mois 2 jours.

(5) Ancien préfet, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, littérateur.

(6) Littérateur. Auteur de poésies estimées.

De la Bourdonnaye (1), de Bethencourt (2), Chapais de Marivaux, Clérôt (3), Bergasse et Chassan sont là, à la tête des orateurs et des économistes.

L'assemblée nombreuse des artistes du crayon, du pinceau et du burin se groupe, elle aussi, pour saluer sympathiquement leurs modernes émules; et ceux-ci, heureux d'un tel patronage, retrouvent dans leur mémoire les noms de Jouvenet et de Restout (4), des deux Descamps (5), de Jadoulle (6), de Lemoine (7), des deux Lecarpentier (8) et de Leprince, des Slodtz (9), de Lebrument, de Brevière, des Lemonnier, de Jolimont, de Langlois et de Court.

Mais quelles sont ces ombres à l'aspect sévère, qui semblent isolément poursuivre, même dans l'au-delà, la solution de quelque haut problème de la vie? Les astronomes Pingré, Dulague (10), Bouin (11) et Meaume; les

(1) Né à Bordeaux en 1700, + à Rouen le 12 juillet 1779. Intendant de la Généralité.

(2) Avoc. littér., ami et corrèsp. de Fontenelle.

(3) Avocat au Parlement. Antiquaire.

(4) Né à Rouen en 1692, neveu et collaborateur de Jouvenet.

(5) Les deux Descamps, le père et le fils, furent les premiers directeurs de l'école de dessin et de peinture de Rouen.

(6) Jadoulle (Marie-Nicolas), né à Rouen en 1736, mort en 1805. Ce sculpteur avait enrichi de ses œuvres plusieurs monuments rouennais.

(7) Jean-Baptiste Lemoine, sculpteur, né à Paris en 1704, + le 25 mai 1778.

(8) L'un architecte, né à Rouen en 1709, + le 16 juillet 1773. Le second, peintre, né à Pont-Audemer, + à Rouen en 1823.

(9) Trois sculpteurs de ce nom ont appartenu à l'Académie.

(10) Vincent-François-Jean-Noël Dulague, prof. d'hydrogr., né à Dieppe le 24 décembre 1729, + à Rouen le 9 septembre 1805.

(11) Dom Bouin, chan. régul., prieur de Saint-Lô.

chimistes Vauquelin, de la Follie (1), Delaizement (2), Descroizilles et B. Morin ; les mathématiciens Ligot, de Fréval et Guérin (3). Ils ont longtemps vécu parmi nous, et ils se félicitent sans doute de se voir revivre et dépasser peut-être par de dignes successeurs dont le temps, nous l'espérons, respectera et prolongera les jours...

Tour à tour ces mobiles figures d'autrefois apparaissent, se confondent et s'évanouissent; quelques-unes passent indifféremment d'une zone à l'autre, comme pour marquer l'étendue de leurs facultés puissantes. Nous y distinguons les traits de l'érudit Beugnot, tour à tour administrateur, publiciste et poète; de Maillet du Boulay (4), qui fut l'une des colonnes académiques de son temps; de l'ingénieux chroniqueur des mœurs de nos pères, Auguste Le Prevost, et de son laborieux continuateur, le bibliophile Léon de Duranville; de l'humoriste et savant Floquet, accompagné de Gosselin, son scrupuleux émule; de Deville, d'Edouard Frère et d'André Pottier que la chronique normande réunit sous le même rayon; de de l'Epinois, de de Saint-Quentin et de Jules d'Argis que la muse de l'histoire a interrompus sitôt dans leur savante carrière.

Voici encore, parmi les plus regrettés, les infatigables

(1) Guillaume-Louis de la Follie, né à Rouen le 11 mars 1739, + le 2 février 1780.

(2) Né à Cléry-sur-Andelys, le 17 septembre 1682, + à Rouen à 80 ans,

(3) Né à Fresnay-près-Caën, le 19 juin 1692, + à Rouen le Lundi de Pâques 1752.

(4) Maître des Comptes. Littér., secrét. perpétuel de l'Académie.



chercheurs Cochet et Félix-Archimède Pouchet qui trouvaient, l'un dans nos cryptes, l'autre dans notre atmosphère, les éléments ignorés de vulgarisations précieuses; Ballin, le soigneux grammairien, qui remplissait de son activité le cadre académique tout entier et qu'on ne peut s'habituer à n'y plus voir, bien que la distinction de son goût éclairé se soit transmise à ses successeurs dans un poste où l'honneur est doublé de dévouement; Barthélemy, enfin, que la muse des beaux-arts avait choisi pour nous rendre, au milieu des vulgarités modernes, les élégances architecturales des temps où la Foi inspirait et ennoblissait tous les arts.

La foule brillante et sereine de ces ombres chères est si nombreuse et si confuse dans cette vapeur des souvenirs, qu'il est difficile de les nommer toutes; mais toutes ont le même droit à nos hommages. Ce sont les lares de notre foyer; leurs talents et leurs vertus nous inspirent et nous guident; et, dans la région où elles habitent, leur union, leur concorde, sont l'exemple perpétuel de ceux qui les évoquent. Rien sans doute de ce que nous faisons de noble et d'utile n'échappe à leurs regards, et ce n'est pas en vain que leur mémoire s'impose ainsi, parfois, à travers les temps, à une confraternité qui repose sur des traditions de fidélité et d'honneur.

Que mes confrères — vivants — m'excusent si, voulant leur être agréable, j'ai demandé à des aperçus fantasmagoriques le sujet de cette communication. Lorsqu'on s'éloigne du milieu reposant où vous réglez, les tableaux de la vie réelle — j'entends la vie publique — sont si peu engageants qu'il semble permis de retremper un instant

ses sentiments affectifs dans le souvenir réconfortant du passé. C'est toujours la vieille histoire des amours rétrospectifs que, depuis la plus lointaine antiquité jusqu'à la fin des temps, auront sans cesse raconté les plus anciens aux plus jeunes.

A quoi bon ? direz-vous peut-être. Eh, mon Dieu ! ces réminiscences consolent quelque peu les uns de ne pouvoir égaler leurs devanciers ; et elles sont pour les autres le *memorandum* encourageant d'une carrière où ils voudront laisser, à leur tour, des traces également brillantes et sympathiques.

---

# NOTICE SUR M. CHARLES VERVOITTE

Membre de l'Académie de Rouen

Par l'Abbé J. LOTH

---

Il m'est doux de rendre ici hommage à un artiste que l'Académie a honoré autrefois de ses récompenses, qu'elle a admis au nombre de ses membres résidants et qui, après avoir quitté notre ville, nous était resté fidèlement attaché comme membre correspondant. Il représentait parmi nous une branche de l'art trop délaissée aujourd'hui, mais qui, après avoir été dans le passé aussi glorieuse que féconde, demeure digne de toutes les sympathies ; il a été, dans un temps peu propice, l'un des rares tenants, et non des moins renommés, de la musique religieuse ; il lui a consacré jusqu'à sa dernière heure toutes les ardeurs de son âme croyante et dévouée, toutes les ressources de son talent à la fois suave et vigoureux, toutes les énergies d'un dévouement que les épreuves et les circonstances adverses n'ont jamais fait fléchir : j'ai nommé M. Charles Vervoitte, ancien maître de chapelle de la métropole, ancien inspecteur général des maîtrises de France, ancien président de la Société académique de musique sacrée, chevalier de la Légion d'honneur et de



l'ordre royal de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

M. Charles Vervoitte est né le 21 mai 1820 à Aire, petite ville du Pas-de-Calais arrosée par la gracieuse rivière de la Lys. Ses parents, peu favorisés des biens de la fortune, étaient mieux partagés du côté de l'intelligence et du cœur et élevèrent leurs six enfants avec foi, honneur et dévouement. Dans ces saines et laborieuses contrées du nord, les vertus domestiques fleurissent comme naturellement et sont traditionnelles dans tous les foyers. Le jeune Charles eut dès l'enfance un goût passionné pour la musique. Il lui venait en propre de son âme, car ses parents, loin d'encourager ses précoces dispositions, s'opposèrent de tout leur pouvoir aux premiers développements de sa vocation d'artiste. Ce fut le seul tort de ces dignes gens qui, ne comprenant rien à l'art, ne pouvaient s'imaginer, par un préjugé encore assez commun, qu'un homme pût sérieusement y consacrer ses efforts et sa vie.

Ce goût fut si fort et si profond chez l'enfant, qu'il triompha de tous les obstacles. Il s'enfuyait à sept ans de la maison paternelle pour aller chez le ménestrel de l'endroit, le père Sirouis, essayer à la dérobée le plus invalide des violons, et il fit si bien, qu'il épuisa bientôt le répertoire de son maître et devint son rival. Ses sœurs lui avaient acheté sur leurs économies une guitare qu'il dissimulait avec soin aux regards paternels et à laquelle il confiait, avec un bonheur facile à imaginer, ses premières inspirations. Quand le père était sorti, les sœurs faisaient sentinelle et l'enfant s'en donnait à cœur

joie. Un jour pourtant, le père découvrit le secret : soit que les sœurs eussent manqué de vigilance, soit que les sons de l'instrument fussent parvenus jusqu'à lui, il surprit l'infortuné musicien en flagrant délit, brisa sa guitare et en jeta dans l'âtre les morceaux. La flamme se joua quelques instants avec ce bois harmonieux, que Charles regarda les larmes aux yeux et le cœur oppressé, et lorsqu'elle eut consumé le vieil instrument, les forces manquèrent à l'enfant qui défaillit. C'était son bonheur, son rêve, son âme qui s'évanouissaient. Cette crise lui fut propice, la mère alors intervint, et grâce à ses tendres sollicitations, Charles obtint de son père la permission de de suivre ses goûts; ses visites au père Sirouis furent désormais aussi fréquentes que régulières.

Il lui fallait, on le comprend, une éducation musicale plus sérieuse. Il alla se présenter un jour à M. Catouillard, organiste de Saint-Omer, et lui demanda, avec la confiance naïve de son âge, de faire de lui un grand musicien. Le digne homme se sentit touché de la grâce et des dispositions exceptionnelles de l'enfant et lui promit ses leçons. Charles fit donc plusieurs fois par semaine le voyage d'Aire à Saint-Omer, c'est-à-dire huit lieues à pied et par tous les temps, et fut ainsi initié aux mystères de l'art qui faisait le rêve et l'enchantement de ses jeunes années. Que de fois nous l'avons entendu raconter ces voyages pénibles entrepris avec tant d'audace et de joie ! Il revenait le cœur plein et bercé des plus douces pensées, répétant les chants qui murmuraient en lui, aux arbres du chemin, aux brises du soir, aux étoiles du ciel, et composant, dans le calme de la nuit qui le sur-

prenait souvent en chemin, ses premières mélodies. Il n'y a rien de plus merveilleux pour nous que cette soif de l'âme qui veut s'abreuver malgré tous les obstacles, et soulève, par sa force et sa persévérance, toutes ces lourdes pierres qui scellent, pour tant d'hommes ici-bas, les sources du beau.

A l'âge de douze ans, le jeune Vervoitte, seul, sans protecteur, malgré ses parents, malgré ceux qui l'entouraient, parvient à dérober à la science musicale quelques-uns de ses secrets et s'essaye déjà à la composition.

J'insiste sur ce point, parce que c'est sans doute l'absence de direction qui a forcé ce talent à être si réellement original. L'homme se retrouve toujours dans l'enfant. Un fait de cette époque de sa vie est caractéristique. Le maître d'école d'Aire ayant à s'absenter pendant une après-midi, confie la surveillance de sa classe au jeune Vervoitte, le plus assidu de ses écoliers. Le bonhomme parti, l'élève prend sa place, s'installe au pupitre, justement fier de son rôle. Tout-à-coup une idée lui vient, il se lève, court chez lui et en rapporte une partition toute copiée dont il distribue les parties à ses condisciples étonnés. « C'est un chœur de ma composition, dit-il, nous allons le chanter. » On savait un peu de musique vocale dans l'école d'Aire, comme dans toutes celles du Nord ; on se mit vite à l'œuvre. Charles divise par groupes ces gros enfants joufflus qui, subjugués par la supériorité de leur camarade, obéissent en silence, apprennent avec docilité leur partie et commencent la répétition. A la fin de la classe, les élèves chantaient



avec ensemble un chœur charmant, le premier jet de cette gracieuse composition qui porta plus tard le nom du *Printemps*.

A seize ans, Charles Vervoitte obtint au concours la place de maître de chapelle de la paroisse Saint-Joseph de Boulogne. Sa jeunesse fit hésiter un instant les juges, mais son talent les décida. Ce fut alors qu'il connut Labarre, le célèbre harpiste, aussi savant harmoniste que virtuose incomparable, et il en reçut des leçons de composition pendant son séjour à Boulogne. De dix-huit à vingt-quatre ans, M. Vervoitte put jouir des enseignements et des conseils de cet excellent maître, le seul, à vrai dire, qu'il ait eu.

La ville de Boulogne estimant à sa valeur le jeune musicien, le nomma successivement Directeur de l'Ecole municipale de musique et chef de la Société philarmo-nique. De son côté, M. l'abbé Haffreingue l'appelait à la direction de la chapelle de son collège, déjà si renommé.

Mgr Blanquart de la Motte avait souvent occasion, pendant les vacances qu'il passait à Boulogne, d'entendre et d'apprécier le jeune maître de chapelle. Il le recommanda vivement à son vénérable cousin, Mgr Blanquart de Bailleul, récemment promu du siège de Versailles à celui de Rouen.

Mgr Blanquart de Bailleul était un de ces connaisseurs délicats qui, après avoir cultivé eux-mêmes l'art avec succès, lui consacrent dans toutes les phases de leur vie, au milieu des occupations les plus absorbantes et des plus hautes dignités, leurs fidèles sympathies. L'arche-

vêque de Rouen apprécia vite M. Vervoitte et le nomma maître de chapelle de son église métropolitaine.

La rencontre de Mgr de Bailleul fut l'un des plus grands bonheurs de la vie de M. Vervoitte. Il s'établit entre ces deux hommes, l'un jeune encore et au début de sa carrière, l'autre, l'un des prélats les plus renommés, pour sa sagesse et ses vertus, de l'Eglise de France, une de ces amitiés profondes, que le temps et les épreuves ne peuvent altérer. Mgr l'Archevêque avait pour son maître de chapelle les sentiments d'un père et l'admiration d'un dilettante; M. Vervoitte l'aimait avec la tendresse d'un fils, avec une vénération et une reconnaissance dictées également par le cœur et par la foi.

Avant d'accepter le poste de maître de chapelle de la cathédrale de Rouen, M. Vervoitte, sur les instances de M. Danjou, l'un des hommes dont s'honore l'art religieux contemporain, avait été désigné pour l'église de Saint-Vincent-de-Paul de Paris. L'estime que M. Danjou faisait de M. Vervoitte, était telle, qu'il ne craignit pas de saluer, dans sa Revue, ce jeune artiste de vingt-cinq ans, comme l'une des espérances les plus précieuses de la musique sacrée en France. Il voulut l'installer lui-même à Rouen et assista, le premier dimanche du carême de l'année 1847, à l'office que dirigeait pour la première fois à la métropole le nouveau maître de chapelle. M. Vervoitte ne consentit à prendre le bâton de mesure qu'après avoir travaillé, dans la solitude, aux faux bourdons et au plain-chant du diocèse de Rouen. Pendant un an, renfermé dans une petite chambre au quatrième étage, dans un vieux et gothique bâtiment de

la cathédrale, n'ayant guère pour compagnons que les corbeaux qui habitent depuis des siècles nos tours hospitalières, il harmonisa tout l'office liturgique et prépara un choix de morceaux des anciens maîtres destinés à former le fond du répertoire de la maîtrise. Cette antique et florissante institution, contemporaine des origines de notre métropole, était, depuis la Révolution, déchue de sa splendeur. Grâce à la protection de Mgr de Bailleul, M. Vervoitte la reconstitua et lui rendit en quelques années son lustre d'autrefois. Il s'appliqua à former des élèves qui sont devenus à leur tour des organistes et des maîtres de chapelle, plusieurs même des compositeurs estimés. Il fit exécuter à la Métropole, avec le plus brillant succès, non-seulement les chants liturgiques, mais aussi les compositions musicales des princes de l'art et ses propres compositions.

L'œuvre de M. Vervoitte à Rouen ne devait pas échapper à l'attention de l'Académie, toujours prompte à encourager les progrès des sciences, des lettres et des arts dans notre région. Une commission des Beaux-Arts nommée en 1849 pour récompenser les œuvres méritantes s'exprimait ainsi par l'organe de M. André Pottier, son rapporteur :

« Appelé, par la confiance du digne prélat placé à la tête de ce diocèse, à opérer la réforme du chant ecclésiastique, et à substituer le chant à plusieurs parties, établi dans une tonalité accessible à toutes les voix, au plain-chant que l'usage renfermait dans la seule étendue des voix de basse, M. Vervoitte a exécuté cet immense travail qui embrasse la série complète de l'office annuel,



avec une réussite qui satisfait le goût exercé des connaisseurs... et ramène le chant ecclésiastique à ses véritables traditions, telles que nous les ont transmises les grands maîtres du <sup>xv</sup><sup>e</sup> et du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, et l'office choral à son but, qui est l'édification générale. M. Vervoitte a rendu un éminent service à l'art et à la religion. Indépendamment de son vaste travail d'ensemble sur le chant liturgique, des principes de son enseignement aux élèves de la maîtrise, dont notre ville peut, à chaque solennité, apprécier le succès, M. Vervoitte avait encore soumis au jugement de l'Académie diverses compositions de chant à plusieurs voix, sur des motifs empreints d'un sentiment pieux et touchant. Ces œuvres, bien que détachées et de peu d'étendue, témoignent chez leur auteur d'une inspiration aussi élevée que féconde, d'une connaissance approfondie des règles et des conditions de l'art. Mélodies naturelles dans leur piquante originalité, expression juste, formule distinguée, style correct, forme élégante, sentiment exquis de sérénité, enfin, harmonie pure, savante et remplie d'heureuses combinaisons, telles sont les qualités que manifeste l'examen des compositions indiquées. Aussi l'Académie, rendant un hommage mérité au talent du consciencieux artiste, comme compositeur, comme professeur de musique vocale, comme organisateur du chant sacré à la cathédrale, lui décerne une médaille en vermeil. »

L'artiste avait alors vingt-neuf ans, et cette haute distinction, dont l'Académie est justement avare, fut une des récompenses de sa vie qu'il prisait le plus.

Après avoir justifié les espérances que ses débuts à la

maîtrise avaient fait concevoir, M. Vervoitte fut appelé en 1850 à siéger parmi nous comme membre résidant et consacra son discours de réception à l'histoire de la musique religieuse.

M. Bergasse, président, lui répondit en lui souhaitant auprès de Boïeldieu, l'ancien enfant de chœur de la cathédrale, une place dans les fastes de l'art et les souvenirs de l'Académie.

Parmi les communications que M. Vervoitte fit à la compagnie, nous nous bornerons à signaler une étude approfondie lue le 21 novembre 1856 et imprimée dans notre Précis, sur le chant ecclésiastique de Rouen à propos du retour à la liturgie romaine. Dans ce savant Mémoire M. Vervoitte a dit le dernier mot sur la question du plain-chant, telle qu'elle se pose pour la France et pour notre diocèse, et les travaux innombrables entrepris depuis trente ans sur cette question n'ont presque rien à ajouter ni à changer à la conclusion nette et lumineuse de notre savant maître de chapelle.

« Le chant de Rouen, a-t-il dit, est romain en grande partie, plus romain que certaines éditions publiées tout récemment : on le chante mal dans le diocèse, guère mieux à la cathédrale, mais quand on voudra le chanter bien, il ne s'agira que de lui appliquer les traditions de l'exécution romaine. Par exécution romaine, nous entendons un art particulier de phraser le plain-chant, de séparer les phrases, d'observer des repos, de donner de l'accent à certaines notes en coulant légèrement sur certaines autres. Avec cette méthode, le plain-chant reprendrait une tout autre couleur, et nous éloignerait

à une heureuse distance, de cette exécution lourde, hachée et monotone à laquelle il faut un grand amour des traditions locales pour parvenir à s'accoutumer.

« Tout en souhaitant à notre plain-chant une exécution plus animée, nous ne saurions nous associer au zèle exagéré de certains réformateurs qui prétendent à ressusciter ces interminables vocalises que l'on retrouve dans quelques vieux manuscrits, mais que le Concile de Trente a depuis abrégées ou modifiées.

« Pour obtenir d'ailleurs une exécution irréprochable de ces vocalises, il faut une rapidité, une flexibilité qui ne peuvent être le partage de nos chantres et qui réclameraient, tout au contraire, l'habileté d'un chanteur exercé, ainsi que l'étaient, au moyen-âge, ceux à qui appartenait l'honneur de chanter l'office divin.

« A supposer même que, dans quelques cathédrales, on pût réunir un chœur assez versé dans l'art du chant pour exécuter convenablement ces difficiles vocalises, il faudrait donc réduire au plus absolu silence ces pieux fidèles qui, dans notre province particulièrement, ont coutume de mêler leur voix à tous les chants de l'office, ou s'exposer, si l'on tolérât leur concours, à une épouvantable cacophonie. »

C'est la voix même du bon sens et de la vérité qui s'exprime ici par M. Vervoitte, et pour tout homme pratique, pour tout ami éclairé de l'église, les conclusions de notre maître de chapelle s'imposent avec l'irrésistible autorité de la science, de la sagesse et des faits. La réforme du plain-chant doit être accomplie telle qu'il l'a définie et contenue dans les limites qu'il a tracées.



On écrirait des volumes qu'on n'ajouterait rien à l'opportunité et à l'efficacité de cette solution.

En même temps qu'il s'appliquait à la restauration du plain-chant, M. Vervoitte composait des motets exécutés à la cathédrale, et depuis dans les principales églises de France, qui suffiraient à le classer parmi les compositeurs éminents de musique religieuse. Ces motets sont au nombre de trente-sept. Les plus célèbres et les plus populaires sont l'*Inviolata*, l'*Ecce panis*, le *Panis angelicus*, l'*Ave verum*, le *Domine Deus*, l'*O Jesu* et le psaume *Domine Deus*.

L'*Inviolata* est une mélodie d'une fraîcheur et d'une grâce virginales, une œuvre simple et douce, d'une beauté achevée. Elle fait songer à ces madones de Raphaël, assises sous le ciel pur de l'Italie, contemplant l'Enfant Jésus qui joue avec un agneau d'une blancheur de neige. Là, tout respire le calme, l'innocence, la sérénité de la vertu. L'*Inviolata* repose l'âme comme un tableau du peintre d'Urbain. L'*Ecce panis* est une strophe en l'honneur de l'Eucharistie. Voici le pain des anges, le chrétien le contemple et l'adore. Le motet s'ouvre par une mélodie dite en solo et répétée ensuite avec accompagnement de voix, *mezza voce*, qui respire la foi la plus tendre.

Il nous souvient d'avoir entendu, dans nos solennités, avec la plus vive émotion, ces deux belles prières. Elles étaient confiées à un prêtre mort aujourd'hui, qui était doué d'une voix et d'un sentiment de l'art exceptionnels, l'abbé Simon. Au milieu de la foule qui emplissait notre métropole, il paraissait au jubé; un

silence solennel s'établissait, il commençait d'une voix contenue, si contenue qu'elle paraissait un soupir, puis la voix s'enflait par degrés, elle devenait vibrante, émue, pleine de puissance et d'éclat, puis elle achevait la prière comme dans une extase, doucement, bien doucement, s'envolant dans des régions plus hautes, disparaissant aux sens comme les fins nuages des encensoirs. Cette voix ne chantait plus qu'on l'entendait encore, on la suivait au Ciel.

L'*Ave verum* est écrit en ré majeur, avec accompagnement d'orgue, de harpes et de violoncelle. Les premières notes sont un salut au Verbe incarné; elles introduisent la mélodie qui s'anime et raconte les souffrances de l'Homme-Dieu, puis le violoncelle alterne avec la voix et reprend avec ses notes les plus émues la phrase toute de piété et de compassion. Les harpes préludent au nom de Jésus et font entendre à leur tour leurs gracieuses salutations. A notre avis, cette page a sa place entre l'*O Jesu* d'Haydn et l'*Ave verum* de Mozart.

Le *Panis angelicus* s'ouvre par un solo de ténor qui expose le mystère que les accents du chœur vont célébrer. Le morceau est en germe dans le thème que les parties développeront bientôt à travers les plus brillants dessins, jusqu'au moment où éclate l'admiration dans ce cri : *O res mirabilis!* Alors, les voix se mêlent, les parties se croisent, la fugue déroule ses imitations agencées avec science, l'harmonie devient entraînante, et c'est avec le plus puissant *crescendo* que se termine cette œuvre magistrale d'art et de foi.

Ces motets et bien d'autres que nous ne pouvons même énumérer, n'étaient que des œuvres détachées. M. Vervoitte, arrivé à l'apogée de son talent, composa une œuvre de longue haleine, une messe solennelle avec accompagnement d'orchestre, exécutée pour la première fois à la fête patronale de l'église Saint-Roch de Paris, le 22 août 1852, et l'année suivante à la cathédrale de Rouen le jour de Pâques. Cette œuvre fit une telle sensation à Rouen, que l'Académie la jugea digne d'un rapport imprimé in-extenso dans son Précis. Le rapport fut confié à M. Martin de Villers, écrivain et artiste assurément compétent, compositeur lui-même et des plus distingués, et qui a laissé des quatuors pour instruments à cordes, imprimés il y a quelques années, où se révèle son talent sous un jour nouveau. M. Martin de Villers a si heureusement défini le caractère de l'œuvre de M. Vervoitte, que nous ne pouvons résister au désir de reproduire quelques extraits de son savant travail.

« Tout en écrivant dans le système de la tonalité moderne, en cherchant à donner aux différentes parties de sa messe la couleur, l'expression qu'il convient de leur conserver, M. Vervoitte a senti qu'il devait se renfermer dans de sages limites, émouvoir plutôt que surprendre, rester toujours en rapport avec le sentiment religieux que la musique a pour but d'exprimer. Ecrite dans un style mixte, on s'aperçoit dans plusieurs morceaux de la messe que l'auteur s'est inspiré de quelques-uns des nobles accents du plain-chant. Il y a, dans l'œuvre de notre confrère, une sorte d'éclectisme musical qu'il faut louer : c'est une mine qui peut être féconde.



Le style imitatif se rencontre assez souvent dans cette composition, et employé avec goût, il y jette de la variété. Dans quelques modulations ou transitions, M. Vervoitte s'est écarté des rudiments ordinaires de l'ancienne école. Nous ne l'en blâmons pas, car, lorsque ces transitions sont bien amenées, elles produisent d'excellents effets, dont, toutefois, il ne faut point faire abus. » Ceci était écrit en 1853. Nous avons fait, sous ce rapport, quelque chemin depuis.

M. Martin de Villers loua le style large de cette œuvre qui respire en certains morceaux comme un parfum d'antiquité, l'harmonie distinguée et relevée par des imitations savantes, la mélodie simple, franche, empreinte, notamment dans l'*Agnus Dei*, d'une suavité céleste.

Le mot, d'ailleurs, avait été dit par l'un des critiques les plus distingués de la *Gazette musicale*, M. Blanchard. Bref, l'interprète autorisé de notre compagnie résume tous ses éloges en constatant que M. Vervoitte avait su se tracer une voie dans l'art religieux et la suivre avec succès.

En effet, M. Vervoitte avait su se tracer une voie. Il inclinait, cela est manifeste, vers l'école classique. Tout plein des exemples et des souvenirs des maîtres de l'art religieux, il avait compris cependant qu'on ne peut demeurer stationnaire et qu'il faut tenir compte des progrès des siècles. S'il admirait le génie de Palestrina, il n'était pas moins séduit et ravi par celui de Mozart. Il professait que la mélodie est et sera toujours la reine aimée et toute-puissante de la musique, mais il compre-

nait qu'il fallait l'appuyer sur une harmonie sérieuse, savante, développée suivant les progrès des temps. Toutefois, en harmonie, il ne suivait que de loin les innovations modernes, non pas qu'il ignorât les effets imprévus et saisissants qu'on peut obtenir avec des transitions hardies, des modulations nouvelles et des changements perpétuels de tons ; il avait étudié trop sérieusement la science du contre-point pour ne pas oser à son tour des combinaisons savantes et originales, mais il ne le voulut pas. Il choisit de propos délibéré un juste milieu. Écrivant pour l'Eglise, et pour l'Eglise seule, il se refusa aux effets dramatiques, il fut sobre et contenu dans le coloris qu'il donna à ses œuvres, soignant avant tout la pureté de son dessin et l'ordre de sa composition. Evidemment, M. Vervoitte n'a rien de commun avec Wagner ni même avec Berlioz. Sa musique est simple autant que naturelle, mais pour qui a le goût du beau, en dehors des inventions et des caprices de la mode, la simplicité et le naturel ne seront-ils pas toujours des qualités exquises et comme un signe de force et de vérité ? Je n'ai pas d'ailleurs à m'exprimer ici sur tel ou tel genre de musique, je constate que M. Vervoitte, tout en soignant avec une extrême attention la partie harmonique de ses œuvres, est resté en deçà du mouvement musical contemporain, et je conçois que les jeunes compositeurs le prisent peu ; mais où il brille, et où malheureusement il aura peu d'imitateurs, c'est dans la pure et haute inspiration de ses mélodies. Il avait des idées, lui, et il savait les exprimer. Trop de gens, en musique, dissimulent aujourd'hui la pauvreté de leur muse, la sèche-

resse de leur fond, par la recherche excessive, maniérée, incohérente de la forme. Que d'artistes qui n'ont pas le génie de Beethoven, de Berlioz et de Wagner, ne leur empruntent que leurs procédés !

N'avons-nous pas vu, en littérature, toute une école vouloir imiter Victor Hugo, sans prendre garde que pour écrire et innover comme lui, il faut avoir son génie. Tous ces imitateurs me rappellent le singe de Florian montrant la lanterne magique ; il n'avait oublié qu'un point, celui d'éclairer sa lanterne. Là où la flamme intérieure de l'inspiration fait défaut, tout manque ; et si savant, si compliqué que soit l'appareil, au lieu de lumière on n'a que ténèbres.

Mettons encore, si l'on veut, que M. Vervoitte n'avait pas le génie de l'harmonie moderne ; il était de ces esprits justes qui s'approprient le conseil de La Fontaine : « Ne forçons pas notre talent, nous ne ferions rien avec grâce. » Il est resté dans les limites de ses moyens, et il a écrit des pages exquises qui seront toujours goûtées des délicats et des sages. A côté de son œuvre de musique religieuse, il a composé trente-et-un morceaux sur des paroles françaises, la plupart des chœurs à trois et quatre voix pour orphéons. Le premier en date et en succès date de 1852. Un concours avait été ouvert à Paris entre tous les compositeurs contemporains, 800 manuscrits avaient été envoyés à la Commission qui avait à choisir sept morceaux. Le chœur des *Moissonneurs* de M. Vervoitte, fut mis au premier rang en compagnie de lauréats qui s'appelaient Gounod, Gewaert, Wekerlin, Stebelt, Caspers. Le chœur des *Moissonneurs*



exécuté le 4 janvier 1852, à Paris, au Concert des Compositeurs, dans la salle S<sup>te</sup> Cécile, sous la direction de Seghers, fut accueilli par les plus vifs applaudissements et eut les honneurs du bis.

Depuis, nombre de chœurs de M. Vervoitte, le *Printemps*, les *Bergers*, la *Valse interrompue*, le *Retour au pays*, les *Contrebandiers*, la *Cantate au V. de la Salle*, la *Cantate à Mariette Bey*, ont été exécutés dans les concours orphéoniques avec le plus franc et le plus légitime succès.

Tout souriait alors à notre maître et à notre ami. Il avait épousé en 1851, à Rouen, une jeune fille d'une rare intelligence et du cœur le plus dévoué, qui fut pendant trente-trois ans la tendre compagne, la meilleure joie et la consolation de sa vie. D'une famille honorable de notre ville, cette digne et noble femme assura non-seulement l'aisance à son foyer charmant, mais éprise des choses de l'art et instruite comme l'élite des femmes l'était au xvii<sup>e</sup> siècle, elle apporta au travail commun sa part d'inspiration, ses conseils toujours écoutés, ses délicats et féconds encouragements. De ce mariage, béni par Mgr Blanquart de Bailleul, était née une enfant exquise, qui avait nom Cécile et qui traversa la terre pendant dix-neuf printemps comme un ange, laissant après elle, lorsqu'elle se fut envolée dans les cieux, d'inconsolables regrets. Sa mort fut la première et la seule grande douleur de l'artiste, mais elle fut telle qu'il en mourut.

N'anticipons pas sur l'époque désolée de sa vie, demeurons quelques instants encore dans les jours heu-

reux. En 1853, M. Vervoitte était appelé à diriger la musique de chant pendant le séjour que Napoléon III fit à Dieppe, et le souverain, à la suite d'une sérénade donnée au château, remit à l'artiste une médaille d'or qu'il accompagna des plus gracieuses paroles. Il voulut le voir en particulier, et dans une entrevue de près d'une demi-heure, il l'entretint de la musique religieuse et le félicita de ses efforts pour propager cette branche si négligée de l'art.

La retraite de Mgr Blanquart de Bailleul, que de cruelles infirmités avaient forcé à se démettre de son siège, fut le signal du départ de M. Vervoitte. N'ayant pu faire prévaloir ses idées sur le plain-chant et se trouvant en désaccord avec la Commission instituée, lors du retour du diocèse à la liturgie romaine, il donna à Mgr de Bonnechose sa démission de maître de chapelle de la cathédrale et quitta notre ville en mai 1859 pour aller diriger la célèbre maîtrise de Saint-Roch de Paris. M. Vervoitte sut se faire une place et un nom dans la capitale, cette ville immense où les célébrités sont confondues dans la foule, où les extrêmes se touchent sans cesse, où les bruits tumultueux les plus variés empêchent toute voix de se faire entendre, où l'individu n'est rien qu'une ombre qui passe. Paris est un désert sans écho pour l'homme isolé; nulle part l'homme ne se sent plus seul et plus petit; il faut vraiment en sortir pour se sentir quelqu'un. M. Vervoitte y resta et fut quelqu'un. Il y remua des montagnes pour fonder en 1861, une Société académique de musique sacrée, qui dura jusqu'à la guerre fatale de 1870 qui engloutit tant d'hommes et

de choses, compta trois cents membres des plus distingués, donna des concerts de musique ancienne qui attirèrent l'attention publique et méritèrent les éloges unanimes de la presse. Le gouvernement, averti par l'opinion publique, ne méconnut pas longtemps le mérite de M. Vervoitte, il le comprit dans la liste des rares artistes jugés dignes de récompenses, et le nomma, en août 1869, chevalier de la Légion d'honneur. L'enfant d'Aire sur la Lys, fils de ses œuvres, retourna un jour au pays; il s'arrêta longuement devant l'humble maison du tailleur d'autrefois, et se dirigeant vers la tombe de son père, il y déposa sa croix de la Légion d'honneur. Déjà il avait été nommé en 1867 chevalier de l'Ordre royal de Léopold de Belgique, à la suite de travaux sur la musique qui avaient été mis sous les yeux du roi, connaisseur éclairé, et sur la proposition même de Fétis.

Quelques années après, le nonce Mgr Chigi, qui suivait avec le plus vif intérêt les concerts de la Société académique de musique sacrée, les auditions de Saint-Roch, puis celles de la métropole de Paris, où M. Vervoitte avait été chargé de la direction du chant, voulut connaître de plus près l'artiste chrétien. Il eut avec lui de longues conférences sur la restauration du chant liturgique, qui commençait à préoccuper le Saint-Siège; il lui demanda un mémoire qui fut remis au Pape avec les œuvres de musique religieuse de notre confrère.

La Papauté, toujours empressée à reconnaître et à récompenser le mérite, partout où il lui est signalé, accueillit avec sympathie les travaux du maître de chapelle français. Pie IX lui accorda la plus haute distinc-



tion qui puisse honorer un artiste chrétien, il le nomma en 1873, commandeur de l'Ordre pontifical de saint Grégoire-le-Grand. Le gouvernement de la République, dans la période où il sentit le besoin de tout restaurer en France, ne négligea pas l'art religieux, et dès 1871, nommait M. Vervoitte inspecteur général des maîtrises des cathédrales de France, ces pépinières d'artistes et de compositeurs, dont plusieurs ont illustré la gloire et le génie français ; en 1874, le Ministre, en lui remettant les palmes académiques, le choisissait comme inspecteur général de l'enseignement musical dans les écoles normales de France, et bientôt après, comme inspecteur de l'enseignement musical dans les conservatoires et les écoles municipales des départements. Il avait été, en 1872, désigné parmi les membres du comité des examens du Conservatoire national de musique, fonctions honorables qu'il remplit jusqu'à sa mort.

Les témoignages d'estime et de confiance lui étaient ainsi prodigués. M. Vervoitte en profita pour parcourir la France, réveiller le goût et l'art du chant dans les écoles et les maîtrises, imprimer une vive et féconde impulsion aux bonnes études, aux bonnes exécutions, apporter les secours généreux de l'Etat aux fondations nouvelles ou au développement des anciennes, et faire œuvre partout de restaurateur de l'art religieux.

Cette partie publique et mouvementée de sa vie demanderait un volume pour être dignement racontée. Les seules notes qu'il a recueillies sur l'histoire des institutions musicales répandues sur la surface de la France, histoire inconnue, dédaignée, mais pleine des plus tou-

chantes révélations, ces seules notes, dis-je, formeraient un livre qui manque à la littérature musicale et à nos annales nationales. M. Vervoitte a ainsi sauvé de l'oubli nombre de menus faits, aussi nécessaires à l'histoire intime d'un peuple, que le récit des batailles et les anecdotes de cour. Il s'était de plus appliqué, et cela pendant toute sa vie, à former une bibliothèque musicale composée principalement d'œuvres manuscrites des anciens maîtres de l'art religieux. Partout où il passait — et Dieu sait combien de villes, de bourgs et même de villages il a visités à cette intention ! — il fouillait de fond en comble les magasins des bouquinistes, les vieux fonds des marchands de musique, les greniers même des presbytères, et il faisait parfois les découvertes les plus précieuses et les plus inattendues. Il s'est livré pendant quarante ans à cette chasse à la musique ancienne et il a amassé certainement des trésors inestimables. Il faut rappeler ici que les compositeurs de musique religieuse ne livraient presque jamais leurs œuvres à l'imprimerie avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Elles demeuraient en copies dans les archives des cathédrales, des paroisses et des maîtrises. Quand on songe que la seule abbaye de Fécamp possédait assez de partitions manuscrites de messes pour servir au service des 365 jours de l'année, sans jamais répéter la même œuvre, on jugera aisément de la quantité des partitions répandues dans toutes les cathédrales et abbayes de France, où le service divin était célébré tous les jours. Nous l'avons dit ailleurs et nous le répétons ici : Que sont devenus tous ces trésors de musique aujourd'hui disparus ? La Révolution les a-t-elle brûlés,

anéantis ou dispersés sans retour? Toutes ces belles compositions écloses à l'ombre de nos églises et de nos monastères, toutes ces œuvres d'une science profonde et d'une inspiration élevée, sont-elles perdues pour jamais comme elles sont effacées de la mémoire des hommes? M. Vervoitte en a réuni un bon nombre, et sa bibliothèque, aussi riche que choisie, si elle était acquise par l'Etat, comblerait une lacune très regrettable de nos grands dépôts publics. Nous formons des vœux ardents pour que cette incomparable collection ne soit pas livrée au hasard des ventes et à la dispersion, et comme nous savons qu'il s'y trouve un bon nombre d'œuvres rouennaises et normandes, nous les signalons à l'attention de nos édiles, qui ne retrouveront jamais pareille occasion.

Toute vie est triste à son déclin. Celle de M. Vervoitte s'est terminée dans les épreuves et dans les larmes. Dieu avait exigé de lui le sacrifice de sa fille unique, un ange de bonté, de douceur, de piété, une des âmes les plus élevées et les plus délicates que nous ayons connues, une artiste digne de son père et de son aimable patronne sainte Cécile, et depuis le départ de la céleste enfant, le père n'avait jamais pu ou voulu être consolé. La maladie est venue le visiter à son tour; elle l'a trouvé ferme et résigné. Ses derniers jours ici-bas tiennent de la légende. Mon frère, M. Arthur Loth, qui l'a visité tous les jours pendant sa maladie, a raconté dans l'*Univers* cette scène de l'artiste mourant, répétant avec amour les pieuses mélodies qu'il avait composées en l'honneur du Christ et de la Vierge Marie et par où il voulait exprimer sa confiance et sa foi. M<sup>me</sup> Vervoitte



m'écrivait à moi-même : « Pour moi, ce que j'ai regardé véritablement comme un miracle de la grâce divine, c'est cet abandon si complet et si résigné de la vie, dans un être si épouvanté d'ordinaire à l'idée seule de la mort. Il a souffert des tortures avec une patience et une douceur incroyables. » « Il y a, disait-il, une chose qui me console en ce moment et que Dieu, je l'espère, aura pour agréable, c'est que je n'ai jamais voulu écrire une ligne qui ne fût destinée à l'Eglise. Je sens, à la paix que j'éprouve, que j'en suis récompensé. »

Le samedi saint, entendant le chœur joyeux des cloches annoncer la fête de la Résurrection, il disait à mon frère « Demain on chantera mon *Regina cœli* dans beaucoup d'églises, et moi je dirai avec toutes ces voix à la reine du Ciel : *Ora pro nobis Deum, alleluia.* » S. E. Mgr le cardinal Guibert, archevêque de Paris, vint le voir le mardi de Pâques et le trouva tout occupé des consolantes pensées de la foi. Il mourut le lendemain 16 avril 1884.

M. Vervoitte a marqué sa place parmi les restaurateurs de l'art chrétien dans notre siècle. Il a continué l'œuvre de Danjou et de Choron ; il a popularisé le goût de nos belles mélodies liturgiques et il a ajouté des pages exquises au trésor de musique religieuse que nous ont légué nos pères. Rossini honorait de son estime et de son amitié M. Vervoitte, qui était son voisin d'habitation et qu'il voyait très souvent. Il nous souvient d'avoir été présenté par lui à l'illustre maître dans sa maison de Passy et d'y avoir passé une de ces soirées qui font époque dans la vie. M. Vervoitte, qui était très gai, plein d'entrain, de verve et de souvenirs, intéressait vi-

vement Rossini par les anecdotes qu'il lui racontait sur les vieux maîtres de l'art musical et par les fines observations dont il émaillait sa conversation. Rossini, l'enjouement et l'amabilité mêmes, était, je n'ai pas à vous l'apprendre, un causeur éblouissant ; il traitait M. Vervoitte comme un ami. « Croyez-moi, lui disait-il un jour, vous avez trouvé de belles mélodies qui resteront, car rien ne se perd, à l'Eglise. » C'est notre espérance.

On redira dans nos vieilles cathédrales comme dans nos plus modestes paroisses, l'*Inviolata*, les *Chants harmonisés*, le *Panis angelicus*, l'*Ecce panis*, le *Regina cæli* de M. Charles Vervoitte, quand son nom aura été oublié. Pour nous, qui conservons dans cette enceinte le culte du souvenir, nous nous honorerons toujours, moi d'un maître, vous d'un confrère qui a bien mérité de l'art et de la Compagnie.

---

# VICTIME DE LA SCIENCE

PAR M. CH. RICHARD

*Où l'auteur s'épanche  
Dans le sein de son vieil ami H....,  
Conseiller honoraire à la Cour de Rouen  
et membre de l'Académie de la même Ville.*

---

Il se passe, en moi, du nouveau ;  
La plus chaude des canicules  
Spontanément dans mon cerveau  
Fait éclore ces versicules.

Ces octopodes, bataillon  
Qui sur quatre rangs suit sa marche,  
Vont à Saint-Aubin-sur-Gaillon,  
Frapper au seuil du patriarche,

Et devant mes versiculets,  
Qu'ils soient bons ou mauvais, n'importe,  
Le mieux installé des châlets  
A deux battants ouvre sa porte.

Bien loin des jours où, jeunes fous,  
Ensemble nous nous divertîmes,  
Je viens me livrer avec vous  
A des épanchements intimes.



Quand la science a la fureur  
De divulguer ce qu'il faut taire,  
Elle m'imprime une terreur  
Qui n'est pas du tout salulaire.

Quelquefois, lecteur imprudent,  
Aux journaux je me laisse prendre ;  
J'y rencontre un correspondant  
Qui m'apprend — (pourquoi me l'apprendre ?) —

Que le microbe à l'infini  
Me harcèle et, quels amalgames !  
Que mon péritoine est garni  
De spores et de cryptogames !

Que, le ciel fût-il sombre ou clair,  
Soit que je rentre ou que je sorte,  
Mes bronches hument, avec l'air,  
Des détritrus de toute sorte !

Il me signale un bactérien  
Lequel, paraît-il, est bien pire ;  
Qu'est celui-là ? Je n'en sais rien,  
Le fait est que je le respire !

Il m'apprend qu'outre les dégâts  
Que me font tous ces corpuscules,  
J'ai trois mille mètres de gaz,  
Comprimés dans mes molécules.

Si d'inquiétude l'on meurt,  
Je suis à deux pas de la tombe,  
Tremblant de faire, au moindre heurt,  
Explosion comme une bombe !

De myriades d'ennemis  
Mon existence est poursuivie ;  
J'ignore quel sort m'est promis,  
Mais je m'étonne d'être en vie !

De maints problèmes intrigué,  
Scrutant les effets et les causes,  
Un érudit fort distingué  
M'apprend bien d'autres belles choses :

Que toute vieille notion  
Va finir pour ne plus naître ;  
Que déjà la Sélection  
A jeté Dieu par la fenêtre ;

Que la Genèse est en retard ;  
Que tout ce qui vit et pullule  
Sur ce globe œuvre du hasard,  
Fut créé par une cellule.

Il m'apprend, j'en suis confondu,  
Que la matière s'agglutine  
Et que mon pauvre individu  
N'est qu'un morceau de gélatine ;

Que les récits que nous savons  
Sur Adam et rien, c'est tout comme ;  
Que la planète où nous vivons  
N'a jamais eu de premier homme ;

Qu'à la place d'âme, je n'ai  
Qu'un corps caché sous ma méninge ;  
Enfin, ce qui m'a consterné,  
Que je descends tout droit d'un singe !

A ce docteur malencontreux  
Je n'ai nulles grâces à rendre :  
Vivre meilleur et plus heureux,  
Voilà ce qu'il faudrait m'apprendre !

Chaque verre d'eau que je bois  
Me cause des dégoûts énormes :  
Dans ma carafe j'aperçois  
Mille infusoires filiformes !

Le vin, non le vin contrefait,  
Mais le bon vin, jus de la treille,  
Malgré moi me produit l'effet  
De phylloxéras en bouteille !

Grand amateur de pieds truffés,  
Je m'en prive et ça me taquine :  
Je sens mes désirs rebiffés  
Par la crainte de la trichine.

Lorsque les fruits sont disparus,  
Nul dessert ne m'en dédommage,  
Car je redoute l'acarus  
Parasite de mon fromage.

Les mets naturels sont exclus ;  
Tout n'est qu' « un horrible mélange : »  
Le consommateur ne sait plus  
Ni ce qu'il boit, ni ce qu'il mange.

A la Science recourir  
Contre la fraude ? Belle affaire !  
Elle enseigne à la découvrir,  
Mais bien mieux encore à la faire.



C'est par elle que nous sablons,  
Buveurs ingénus que nous sommes,  
La bière faite sans houblons,  
Le cidre fabriqué sans pommes.

En ce genre elle a triomphé :  
On lui doit, pour que rien n'y manque,  
Le faux beurre, le faux café,  
Même le faux billet de banque !

Mille détails de mes esprits  
Troublent la faiblesse intrinsèque :  
Sur un roquet je m'attendris ;  
J'ai peur qu'on ne le vivisèque !

Qu'un autre exalte les auteurs  
Des mémoires que l'on entasse ;  
J'y compte bien peu de Pasteurs  
Pour tout un troupeau savantasse !

Les médecins sont foisonnants,  
Et, par un singulier caprice,  
C'est surtout des moins éminents  
Que la Science est protectrice.

Les docteurs (une infinité)  
Qui font peu de thérapeutique,  
Reçoivent de la Faculté  
Un brevet d'homme politique.

Satisfaits d'eux, impatients  
D'acquérir un meilleur partage,  
Ils abandonnent leurs clients  
(Qui n'en meurent pas davantage),

Et s'en vont, d'honneur envieux,  
Du pouvoir tenter l'escalade :  
La chambre qu'ils aiment le mieux  
N'est pas la chambre du malade.

Les médecins sont bons à tout,  
En tout leur talent est le même ;  
Enfin « on en a mis partout, »  
C'est un régal pour qui les aime.

Le mal est que « certains savants »  
Imbibés d'études très fortes,  
S'ils laissent mourir les vivants,  
Ressuscitent les langues mortes.

Ces philologues transcendants,  
Impérieux et dogmatiques,  
De mots baroques et pédants  
Bourrent sans pitié nos lexiques.

Avec eux nous nous promenons  
A regret, dans notre parterre :  
Ils infligent aux fleurs des noms  
A les faire rentrer sous terre !

Je m'écarte un peu du respect,  
Mais si j'ose me le permettre,  
C'est que « je n'entends pas le grec »  
Et suis trop caduc pour m'y mettre.

Nos Bretons suivaient autrefois  
Les coutumes héréditaires,  
Vivant paisibles sous les lois  
De leurs suzerains, les notaires.

La Science en fait ses vassaux  
Et par les champs répand l'alarme ;  
Les bois, les prés et les ruisseaux  
Ont, pour moi, perdu tout leur charme.

Adieu joyeux gazouillements  
En rians pensers si fertiles !  
De formidables ronflements  
Effarouchent les volatiles.

C'est la batteuse, d'un fracas  
Sinistre attristant la nature,  
Et mutilant le peu de bras  
Qui restent à l'Agriculture.

Pourtant le choléra, là-bas,  
Nous crie, en termes ironiques,  
Que tous les fléaux ne sont pas  
Remplacés par des mécaniques.

La Science enfanta le rail,  
Mais ne peut, ce dont on la raille,  
Accoucher d'aucun attirail  
Pour empêcher qu'on ne déraille.

Elle cherche encore des freins  
Dont le suprême effort arrête  
Ces chocs qui nous cassent les reins,  
Les bras, les jambes et la tête.

Elle m'effraye au dernier point :  
Je me plains, avec épouvante,  
De ce qu'elle n'invente point  
De remède à ce qu'elle invente !



La nuit, lorsque tous sont couchés  
Et que pour dormir je m'allonge,  
Je vois, par tableaux détachés,  
Un coin de l'avenir, en songe.

Je vois un couple de crétins  
Dont on a fait des corps sans âme,  
En vocables gréco-latins,  
Echangeant l'aveu de leur flamme.

Je vois ces sensibles amants  
Creusant, d'un ton pédagogique,  
Du cœur et de ses battements  
L'étude physiologique ;

Des lycéennes s'occuper,  
Dès leur plus tendre adolescence,  
Des moyens de s'émanciper  
Et d'arriver à la licence.

Dans l'amphithéâtre, à Paris,  
Le beau sexe au laid s'associe :  
Je vois de leurs défunts maris  
Les veuves faire l'autopsie.

Je vois, pour mieux dire : j'entends  
Se multiplier les harangues  
Des femmes qui, dans ce bon temps,  
Posséderont quatre ou cinq langues.

Je vois le club des compassés :  
Une dame obtient le silence  
Et montre du savoir assez  
Pour provoquer la somnolence.

Du progrès hâtant la lenteur,  
Il faut, dit cette novatrice,  
Que chacun soit Instituteur,  
A moins que d'être Institutrice !

Je vois les maîtres, tous docteurs !  
Gager, en formes régulières.  
Des bacheliers pour serviteurs,  
Pour soubrettes, des bachelières.

Ils n'acceptent pour cuisiniers  
Que des professeurs de chimie,  
Et veulent des palefreniers  
Qui sortent d'une académie.

Les cordonniers sont préparés  
Par des leçons podométriques ;  
Et les chiffonniers éclairés  
Par des lanternes électriques.

Les tentures des tapissiers  
Sont des cartes géographiques ;  
Et l'on vend, chez les pâtissiers,  
Des tartines scientifiques.

Gêneur proscrit et maltraité,  
Le sens commun se met en grève,  
Et je vois chômer la gaîté !...  
Ecoutez la fin de mon rêve :

On proclame, dans l'*Officiel*,  
Que la Science est faite Reine,  
Et que de la terre et du ciel  
Elle est maîtresse souveraine.

On lit au *Bulletin des Lois*  
Que, de par sa toute puissance,  
Désormais les petits gaulois  
Seront tous savants de naissance ;

Et que, sans essuyer l'affront  
D'un examen trop tyrannique,  
Garçons, filles, tous entreront  
A l'Ecole polytechnique !

Après ce grand avènement,  
Les étrangers, dans l'espérance  
De bailler confortablement,  
Viendront faire un voyage en France.

En vain, vieux rimeur endurci,  
Au grand adieu tu te dérobes :  
Il te faudra partir d'ici,  
Quelque jour, avec tes microbes.

Sur mon granit, de fleurs orné,  
Que cette inscription soit mise :  
« Il vécut au temps fortuné  
Où l'ignorance était permise ! »

Quimper, 20 août 1883.

---



# MON PREMIER AMOUR

(CONFIDENCE)

PAR M. CH. RICHARD

*A Madame J. M. L.*

## I

Le trois septembre, ô jour prospère !  
Du lieu de ma captivité  
Le coche m'avait apporté  
Non loin de Saintes, chez mon père.

Dans cet asile malheureux  
Où s'épanouit mon enfance,  
Dès mon premier jour de vacance  
Je devais tomber amoureux.

De peur qu'en mal on n'interprète  
Son nom, gardez-en le secret :  
Le bordier s'appelant Loret,  
On nommait sa fille Lorette.

Notez trois points intéressants :  
La ferme touchait ma demeure ;  
Lorette était un peu majeure,  
Et, moi, je frisais mes seize ans.

Elle était châtain, quasi blonde,  
Avec des cheveux abondants,  
Un teint doré, de blanches dents,  
Des yeux noirs les plus grands du monde.

A sa mine on la devinait :  
Candide, au mal inaccessible,  
Lorette avait le cœur sensible  
Et la tête près du bonnet.

Un artiste l'eût encadrée :  
Port noble, mouvements aisés ;  
Contours puissamment accusés ;  
De haute taille, bien cambrée ;

Ni trop, ni trop peu d'embonpoint ;  
C'était une superbe femme !  
Et forte ! !... L'objet de ma flamme  
M'eut terrassé d'un coup de poing !

Rien de plus léger que sa mise ;  
La coiffe nouée au menton,  
Une cotte de molleton  
Et pour corsage, sa chemise.

Ce fut sous ce simple appareil  
Que je surpris la jeune fille,  
Quand je l'aperçus de la grille,  
Battant sur l'aire en plein soleil ;

Là, tandis que sa main robuste  
Broyait les épis égrénés,  
Tous mes sens étaient fascinés  
Par la majesté de son buste.

Elle montrait à nu ses bras,  
Avec une innocence entière ;  
Et j'aurais vu sa jarretière,  
Si Lorette avait eu des bas.

De la maison, par la fenêtre  
D'où je contemplais ce tableau,  
Je sentis les coups du fléau  
Répercutés dans tout mon être.

Je veux échapper, en fuyant,  
Au danger qui déjà m'enlace ;  
Vain effort ! . . . Je reste sur place,  
Frappé d'un amour foudroyant !

En présence de la nature,  
Je fis le solennel serment  
D'aimer toujours éperdument  
Cette splendide créature !

## II

Du plus fâcheux de mes travers  
Aussitôt j'éprouvai l'atteinte :  
Jaloux de moduler ma plainte,  
Je me mis à forger des vers.

Le genre classico-lyrique  
Commencait d'être en défaveur,  
Mais je lui vouais la ferveur  
D'un élève de rhétorique.



Ravi de mes premiers essais,  
J'évoquais, à chaque élégie,  
La Fable, la Mythologie  
Et les Tropes de Dumarsais.

O fille des champs, sans reproches,  
Tu ne te doutes pas combien  
Ma muse dépensa, pour rien,  
De rimes et de synecdoches.

Quels vers incandescents j'ai faits !  
Hélas ! j'y perdais ma grammaire,  
Car de l'enseignement primaire  
Lorette ignorait les bienfaits !

### III

De leur mystérieux royaume  
Récemment on avait tiré  
L'Ondin frais, le Sylphe éthéré,  
La Goule, le Djinn et le Gnome.

Le culte de l'antiquité  
Du collège était l'apanage ;  
Je dédaignais le moyen-âge  
Proscrit par l'Université.

Aux chauds rayons d'un bel automne,  
De cent façons je l'adorais :  
Dans les champs elle était Cérès ;  
Dans la vigne elle était Pomone.

Libre de lui choisir un nom,  
Je la préférais transformée  
En divinité bien famée :  
Diane, Minerve, Junon.

Au pré, lorsqu'avec indolence,  
Sur sa fourche elle s'appuyait,  
Mon esprit enchanté voyait  
Bellone au repos sur sa lance.

Je n'eus point la velléité  
De me déifier, j'atteste  
Que je n'offrais rien de céleste ;  
Parmi les mortels je restai.

Moi, Jupin ?... quel dieu ridicule !  
La barbe me faisait défaut ;  
Et je manquais du nerf qu'il faut  
Pour brandir l'assommoir d'Hercule.

Mais de Paris, l'heureux berger,  
En songe, j'usurpais le rôle,  
Et j'adjugeais à mon idole  
Toutes les pommes du verger.

#### IV

A ma passion bucolique  
Elle témoignait peu d'égard ;  
J'étais troublé par son regard,  
Plus railleur que mélancolique.

Le jour, j'allais, sans le vouloir,  
La suivre au travers du domaine,  
Et je rêvais de l'inhumaine,  
La nuit, en dormant comme un loir.

Durant mes heures de souffrance  
Où je me croyais assuré  
D'un décès très prématuré,  
Je murmurais : « Plus d'espérance !

« L'amour va, petit à petit,  
« De mes jours effiler la trame ! »  
Mais l'amour torturait mon âme  
Sans toucher à mon appétit.

Nous avions table bien servie ;  
Je mangeais... c'était étonnant !  
Et je buvais à l'avenant.  
C'est ce qui me sauva la vie !

## V

Ajoutez qu'indépendamment  
De sa beauté que j'ai vantée,  
Lorette, en naissant, fut dotée  
De jolis talents d'agrément.

Elle apprit à chanter sans maîtres,  
Sans mandoline, sans piano,  
Et son rustique soprano  
S'entendait à deux kilomètres.



Quand du « Rossignolet des bois »  
Elle entonnait la chansonnette,  
Des doux sons de ma clarinette  
Souvent j'accompagnais sa voix.

Et la danse !... C'est la déesse  
Terpsichore qui m'apparaît !  
Elle en a la grâce et l'attrait :  
Quelle vigueur ! quelle souplesse !

De fatigue étais-je rendu ?  
Mon pas lui semblait-il moins leste ?  
Elle m'empoignait par ma veste  
Et m'enlevait à bras tendu.

Je ne me risquais qu'avec crainte  
A serrer sa main ; une fois,  
Elle me disloqua les doigts  
En répondant à mon étreinte.

Nous dansions des bals (1) tous les soirs,  
C'était le temps de la vendange ;  
Elle éclairait toute la grange  
Des éclats de ses grands yeux noirs.

Les jeunes garçons sur sa trace,  
Ces soirs-là, couraient se presser,  
Mais aucun d'eux de l'embrasser  
N'eût eu la force ni l'audace.

En outre de tout ce qui plaît,  
Pour la rendre plus redoutable,  
Lorette puisait à l'étable  
Un philtre qui m'ensorcelait.

Au charme loin de me soustraire,  
De mon mal hâtant les progrès,  
Tous les matins je m'enivrais  
Du lait qu'elle venait de traire !

## VI

Pourtant, un jour, je vis fort bien  
Que ma Lorette était changée ;  
Moins rieuse, moins négligée,  
Elle avait un plus doux maintien.

J'observais cette différence  
Que tout, en elle, révélait :  
Sa voix, si claire, se voilait ;  
Ses yeux perdaient leur assurance.

Sur les bords touffus du sentier,  
Habile à fouiller leurs cachettes,  
Elle me cueillait des noisettes  
Jusqu'à remplir son devantier.

Puis, je suis ému quand j'en parle,  
Je savais qu'à son sansonnet,  
En grand mystère, elle apprenait  
A répéter le nom de Charle.

Enfin, car c'était un cœur d'or,  
Avec de câlines tendresses,  
Elle prodiguait ses caresses  
A mon chien favori, Médor.

Alors, métamorphose étrange,  
Loin de l'Olympe et des faux dieux,  
La belle païenne, à mes yeux,  
Revêtit la forme d'un ange.

Aux transes l'espoir succédait,  
Et l'espoir redoublait ma fièvre ;  
Un aveu me brûlait la lèvre,  
Mais Lorette m'intimidait.

Ne croyez pas que je plaisante,  
Elle interloquait les plus fiers ;  
Quand elle prenait ses grands airs,  
Lorette était très imposante.

Aussi rouge que le carmin,  
Tout prêt de m'écrier : « Je t'aime ! »  
Je tremblais, je devenais blême,  
Je remettais au lendemain...

Et, sitôt la Toussaint passée,  
Au moment où j'en étais là,  
Le maudit coche s'en alla  
Me rapporter dans mon lycée.

Lorette, aux adieux du départ,  
Me dit, dans un navrant sourire,  
Le mot... que je n'osais lui dire,  
Mais, hélas ! il était trop tard !



## VII

J'abordai la philosophie ;  
On la croit remède à tous maux ;  
Ah ! ce ne sont là que des mots,  
C'est moi qui vous le certifie.

N'en déplaise à tous les docteurs,  
Lorsqu'on a perdu ce qu'on aime,  
Le syllogisme et le dilemme  
Sont de tristes consolateurs !

La fin... Vous voulez la connaître ?  
Au lieu de se donner la mort,  
Ma Lorette enchaîna son sort  
A celui du garde-champêtre,

Qui, dit-on, de Sainte à Chaniers  
Promenant sa plaque de cuivre,  
Après la noce eut à poursuivre  
Toute sorte de braconniers.

## VIII

De ce récit long et fidèle  
Je suis sûr que vous avez ri ;  
C'est très mal !... Je suis attendri  
Chaque fois que je parle d'elle.

Ce souvenir de nos amours  
De larmes a mouillé ma joue ;  
Oui, faut-il que je vous l'avoue ?  
J'adore Lorette, toujours !

Mon cœur, modèle de constance,  
N'a, depuis plus de soixante ans,  
Connu ni les effets du temps,  
Ni le vide de la distance.

Sous la plus fraîche impression  
De ce passé que je regrette,  
Je vois l'image de Lorette ;  
Et, tout à mon illusion,

J'ai cru la revoir elle-même  
En rencontrant, hier encor,  
Son petit-fils..., Tambour-major  
Du beau Quatre-vingt-dix-septième ! (1)

UN BACHELIER DE 1820.

Quimper, 25 février 1883

NOTES. — Page 445. — Le BAL est la danse des campagnes en Saintonge, comme la GAVOTTE en Bretagne. La GAVOTTE se termine même par une figure qu'on appelle AR BAL (le Bal).

Page 449. — Le 97<sup>e</sup> est l'ancien 3<sup>e</sup> de Grenadiers de la Garde Impériale. Il a tenu garnison à Quimper après la guerre.





# PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1885, 1886 ET 1887

---

1885

## PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage sur le sujet suivant : *Les Botanistes Normands*; étudier leurs travaux au point de vue du développement de la science et de la flore de la région.

---

## PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des *Œuvres* qui auront figuré à l'Exposition municipale de Peinture de 1884 et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

1886

## PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur Conte, ayant au moins cent vers.

---

## PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à toute personne appartenant au pays de Caux, et, par préférence, aux communes de ce même pays, où ont résidé les familles *Belain*, *Dyel* et *Baillardel*, et qui se sera distinguée par ses vertus, par une action d'éclat ou par des services qui, sans avoir nécessairement un caractère maritime, auront été utiles au pays de Caux. Les lieux déjà connus pour avoir été habités par ces familles sont, sauf omission, Esnambuc près de Sainte-Marie-des-Champs, Allouville, Bec-de-Mortagne, Hautot-Saint-Sulpice, Cailleville près de Saint-Valery-en-Caux, Canouville près d'Allouville, Crasville-la-Mallet, Limpville, Dieppe et Venesville.

---

1887

## LEGS BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des *Œuvres* qui auront figuré à l'Exposition municipale de Peinture de 1886 et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

---

1885 — 1886 — 1887

## PRIX DUMANOIR

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une Belle Action accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

---

## OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus des concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port, avant le 1<sup>er</sup> mai* (terme de rigueur), soit à M. MALBRANCHE, soit à M. FÉLIX, Secrétaires de l'Académie.

---

Les renseignements envoyés pour les *Prix Duma-noir et de la Reinty*, comprendront une notice circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie *avant le 1<sup>er</sup> juin*.

---

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

« *Les manuscrits envoyés aux concours appar-*  
« *tiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux*  
« *auteurs d'en faire prendre des copies à leurs*  
« *frais.* »

---





## TABLE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1883-1884

Allard (Paul). — *Esclaves, Serfs et Mainmortables*; Paris, 1883.

Baccarini Alfredo. — *Album des travaux du chemin de fer Novara-Pino*; 1879-1880. — *Discours prononcé à la Chambre des députés comme ministre des travaux publics*; janvier 1880-1883, et comme *Président dell' Associazione costituzionale progressista delle Romagne*; novembre 1881. — *Relazione sulle pierre dei fiumi nell' autunno dell' anno 1872*; Roma, 1873. — *Interpellanza sulle intenzioni del governo interno al complemento della rete ferroviaria italiana*; Roma, 1877. — *Appunti di statistica idrografica italiana: I Fiumi*; Roma, 1877. — *Appendice all' articolo: I Fiumi*; Roma, 1878. — *Note biografiche con lettere inedite di Pietro Paleocapa per B.-E. Mancini*; Roma, 1878. — *Le Acque et le trasformazioni idrografiche in Italia cenno illustrativo*; Roma, 1875. — *Sull' altezza di pietra massima nel Tevere urbano e sui provvedimenti contro le inondazioni, considerazioni e proposte*; Milano, 1875. — *Sul complemento delle opere di bonificazione e sulla definitiva regolazione delle*

*acque nelle Maremme Toscane* ; Roma, 1872. — *Relazione dei sui Servizi idraulici pel biennio 1875-1876 del Ministero dei lavori pubblici* ; Roma, 1877. — *Progetti di leggi, decreti reali e ministeriali circolari et disposizioni importanti relativi al Ministero dei Lavori pubblici a datare dal 7 marzo 1878 al 2 ottobre 1882* ; Roma, 1882.

Beaucousin. — *Histoire du royaume d'Yvetot : ses rois, ses seigneurs*, 1884.

Bernay. — *Inauguration du buste d'Auguste Le Prevost : compte-rendu et discours*.

Bertherand et Léon Duchesne (D<sup>rs</sup>). — *Des boyaux dits préservatifs, de leur fabrication et de leur influence sur le développement de la maladie vénérienne* ; Lyon, 1877. — *Influence sur la santé publique de la fabrication de l'aniline et des produits qui en dérivent* ; Paris, 1867.

Boisdin (Félix), — *Les Courses de taureaux en Espagne, suivies d'une Étude sur Barcelone et d'une description de la ville de Bordeaux* ; Reims, 1883.

A. Bouinais. — *La Guadeloupe physique, politique, économique, avec une notice historique et une carte de la Guadeloupe* ; Paris, 1881.

Bourdin (D<sup>r</sup>), — *Les enfants menteurs ; Étude médico-psychologique* ; Paris, 1883.

Bourges. — *Armorial général de France : Élection*



*de Bourges, avec introduction par M. Des Gozis, publié par la Société des Antiquaires du Centre, 1883.*

J.-B. Carpentier. — *La Photographie appliquée aux sciences biologiques et le Physiographe universel du Dr Donnadieu, construit par J.-B. Carpentier; Lyon, 1884.*

Clarence E. Dutton. — *Tertiary history of the grand Canon district, with atlas; Washington, 1882.*

E. Courtonne. — *Langue internationale néo-latine ou Langage auxiliaire simplifié destiné à rendre possibles et faciles les relations directes entre tous les peuples civilisés d'origine latine; Nice, 1884.*

De Beaurepaire. — *Notice sur Gréard, ancien avocat au Parlement de Normandie, à propos d'un manuscrit de droit Normand; Rouen, 1884.*

Des Diguères. — *Sérigni ou Une paroisse rurale en Normandie pendant les trois derniers siècles, suivi de la Recherche de la noblesse en 1666 dans les Élections d'Argentan et de Falaise; Paris, 1865. — Familles illustres de Normandie : Étude historique et généalogique sur les Rouxel de Medavy-Grancey dans les Armées, à la Cour et dans l'Église; Paris, 1870. — Galerie des familles normandes : Du Fay de la Sauvagère; Argentan, 1880. — Les environs d'Argentan; Ménilglaise; Paris, 1879. — La Vie de nos pères en Basse-Normandie : Notes biographiques, historiques et*

*généalogiques sur la ville d'Argentan*; Paris-Argentan, 1879.

Despois de Folleville et Liépard. — *Photographie d'une grille en fer forgé et ciselé, exécutée sur la propriété de M. Manchon, sur les dessins de M. de Folleville, par M. Liépard*, 1883.

Despois de Folleville et Marrou. — *Photographies de torchères porte-couronnes en métal forgé et repoussé, exécutées pour la chapelle Thouroude au Cimetière Monumental de Rouen*, 1883.

Doudement (Auguste). — *Cromwell, monologue en vers avec un avant-propos*; Paris, décembre 1883.

Duchesne (Dr). — *Études d'hygiène professionnelle : Pharmaciens. — Papiers peints. — Gaz d'éclairage. — Fabriques de céruse. — Industrie des plumes. — Ardoisiers. — Rapport général sur les Crèches du département de la Seine*; Paris, 1873. — *Des applications nouvelles à la thérapeutique pendant l'année 1883*; Paris, 1884.

Dr Duchesne et Dr Michel. — *Traité élémentaire d'hygiène à l'usage des Ecoles, Lycées, Collèges, Ecoles normales primaires et des élèves qui préparent leurs examens du brevet supérieur*; 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1885.

Duval (Emile). — *Boëldieu : Notes et fragments inédits*.

J. Félix. — *Le château fortifié. Eclaircissements de Farin sur un chapitre de sa Normandie chré-*

*tienne, publiés pour la première fois, avec une introduction ; Rouen, 1884.*

J. Ferry. — *Discours prononcé à la Sorbonne au congrès des Sociétés savantes, le 30 mars 1883 ; Paris. 1883.*

A. Floquet. — *Anecdotes normandes ; 2<sup>e</sup> édition ; avec Notice sur M. Floquet, notes et pièces justificatives, par M. de Beaurepaire.*

F. Folie. — *Douze tables sur le calcul des réductions stellaires ; Bruxelles, 1883.*

G. Gravier. — *Examen critique de la Géographie de l'abbé Tougard, Rouen, 1883,*

A. Héron. — *Discours prononcés dans les séances solennelles de distribution des récompenses décernées par la Société centrale d'Horticulture de la Seine-Inférieure, à la suite des Expositions de Rouen et de Dieppe en 1883. — Documents concernant la Normandie, extraits du Mercure français, 1605 à 1644 ; avec une introduction et des notes ; Rouen, 1883. — Du développement des Études romanes en France : Discours de réception à l'Académie ; Rouen, 1883.*

T. Husnot. — *Descriptions et figures des Mousses de France et de quelques espèces des contrées voisines ; 1<sup>re</sup> livraison, 1883.*

Ch. Jourdain. — *La Société de l'histoire de France, de 1883 à 1884 ; Paris, 1884.*



- G. Le Breton. — *Histoire du Tissue ancien, avec planches* ; Paris, 1883.
- G. Léchalas. — *Sur le mode d'action de la Musique : Extrait de la Revue philosophique*, 1883.
- Letellier. — *Théorie des langues maternelles et du langage international* ; Paris-Caen, 1883.
- A. Malbranche. — *Les Microbes* ; Rouen, 1884. — *Contributions à l'étude monographique du genre Graphis* ; Paris, 1884.
- Malbranche et Letendre. — *Champignons nouveaux ou peu connus, récoltés en Normandie, pour la plus grande partie dans le département de la Seine-Inférieure* ; 2<sup>e</sup> liste, 1883.
- Martinet. — *L'Inde française : Conférence faite à la Société des Etudes coloniales et maritimes* ; mars, 1883.
- Mary-Lafon. — *Fleurs du Midi ; Mes Primevères* ; 2<sup>e</sup> édition, 1869.
- Mexico. — *Anuario del Observatorio astronómico nacional de Tacubaya para el año de 1884 : año IV*, 1883.
- H. Moulin. — *Portraits judiciaires : Jacques et Raoul Epifame, 1495-1560 ; Claude Gauthier, Avocat au Parlement, 1590-1666* ; Paris, 1884.
- Netto (Ladislas). — *Aperçu sur la théorie de l'Evolution* ; Rio-de-Janeiro, 1883.
- Piot-Fayet. — *Simple notions sur les Engrais chi-*

miques, leur préparation et leur emploi; Versailles, 1883.

E. Poniropoulos. — ΔΟΚΙΜΙΟΝ ΓΕΩΡΓΙΑΣ; Athènes-Grèce, 1883.

H. Révoil. — *Conférence sur le Théâtre d'Orange, faite devant le Congrès de la Société française d'Archéologie*; Tours, 1883.

Rio-de-Janeiro. — *Guia da Exposição anthropologica Brasileira realizada pelo Museo nacional do Rio-de-Janeiro*; 1882.

J. Roman. — *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*; Paris, imprimerie nationale, 1884.

Rouen. — *Conseil général du département de la Seine-Inférieure; 2<sup>e</sup> session ordinaire de 1883. Même publication : 1<sup>re</sup> session ordinaire de 1884.*

Sauvage (l'abbé). — *La question d'Auguste : Note sur les manuscrits anglo-saxons et les manuscrits de Jumièges.*

Amb. Tardieu. — *Les Thermes gallo-romains de Royat (Puy-de-Dôme)*; Rome, 1883. — *Trois mois à Venise; impressions de voyage*; Lyon, 1884.

Vacandard (l'abbé). — *Arnauld de Brescia*; janvier 1884.

Vingtrinier (Aimé). — *Zigzags lyonnais autour du Mont-d'Or*; Lyon, 1884.

E.-B. Washburne. — *The Edwards papers; Being a portion of the collection of letters, papers and manuscripts of ninian Edwards, presented to the Chicago historical Society by his son ninian wirt Edwords, ex-attorney general of the State of Illinois : Edited by E.-B. Washburne; Chicago, 1884.*

---



# TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN  
pour l'année 1884-1885.

---

## OFFICIERS EN EXERCICE

M. CH. LEVAVASSEUR, *Président*.  
M. l'abbé LOTH, *Vice-Président*.  
M. MALBRANCHE, *Secrétaire pour la Classe des Sciences*.  
M. FÉLIX ✱, *Secrétaire pour la Classe des Lettres*.  
M. VINCENT ✱, *Trésorier*.  
M. DECORDE, *Archiviste*.

---

## ACADÉMICIEN RÉSIDANT DEVENU CORRESPONDANT

ANNÉE  
de  
réception

M.

1884 LEGAY, ancien conseiller à la Cour d'appel, rue du Vieux-Versailles, à Versailles.

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT REDEVENU  
RÉSIDENT.

M.

1884 DANZAS, ancien juge de paix, 24, rue de l'Hôpital.

ACADÉMICIEN RÉSIDENT NOUVEAU

M.

1884 LEFORT, architecte en chef du département, rue Saint-André.

ACADÉMICIEN HONORAIRE DÉCÉDÉ

M.

1829 GIRARDIN, O\*, recteur honoraire, correspondant de l'Institut ;  
honoraire depuis 1878.

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT DÉCÉDÉ

M.

1860 VERVOITTE, maître de chapelle de l'église Saint-Roch, à  
Paris.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS NOUVEAUX

MM.

1884 BEAUCOUSIN, propriétaire et littérateur, à Yvetot.  
MARTINET, capitaine d'infanterie de marine, au Bousquet, près  
Saint-Christophe (Aveyron).  
Baron DE LA REINTY, sénateur, à Paris.



## TABLE DES MATIÈRES

---

|                                                                                                                         |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Procès-verbal de la Séance publique annuelle, tenue le 31 juillet 1884.....</i>                                      | 5  |
| <i>Étude sur l'Architecte du XI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Discours de réception, par M. Lefort .....</i> | 9  |
| <i>Réponse à ce discours et Étude sur Théodore Lebreton, par M. Marais, Président.....</i>                              | 23 |
| <i>Rapport sur les prix De La Reinty et Catherine Gest, par M. Gravier .....</i>                                        | 47 |
| <i>Rapport sur le Prix Bouctot, par M. Malbranche.....</i>                                                              | 55 |
| <i>Rapport sur le Prix Dumanoir, par M. Héron.....</i>                                                                  | 61 |

### CLASSE DES SCIENCES

|                                                                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>Compte-rendu des travaux de la Classe des Sciences pendant l'année 1883-1884, par M. Malbranche, Secrétaire de cette classe.....</i> | 73 |
| <i>Études sur la physique moderne, par M. Lechalas.....</i>                                                                             | 73 |
| <i>Des Sensations musicales, par le même.....</i>                                                                                       | 75 |
| <i>A propos du Darwinisme, par M. Homberg.....</i>                                                                                      | 76 |
| <i>Rapport sur des ouvrages offerts par M. Beccarini, par M. Lechalas .....</i>                                                         | 78 |
| <i>Rapport sur une Étude sur Smyrne de M. de Scherzer, par M. Gravier .....</i>                                                         | 80 |
| <i>Rapport sur un travail de M. Martinet, relatif à l'Inde française, par M. Gravier.....</i>                                           | 81 |
| <i>Étude sur le Voyage dans le Levant de Fermanel, par le même .....</i>                                                                | 83 |
| <i>Quelques inventions des Grecs, par M. l'abbé Tougard.....</i>                                                                        | 83 |
| <i>De l'Agriculture dans la Grèce moderne : Rapport sur un ouvrage de M. Poniropoulos, par le même .....</i>                            | 85 |
| <i>Ensilage des fourrages verts, par M. Blanche.....</i>                                                                                | 86 |
| <i>Décès de MM. Girardin, Lecadre .....</i>                                                                                             | 87 |
| <i>Nouveaux membres correspondants.....</i>                                                                                             | 89 |



## MÉMOIRES IMPRIMÉS

|                                                                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Discours prononcé sur la tombe de M. Girardin, par</i><br>M. Marais, Président .....                                     | 91  |
| <i>La Physique moderne : Études historiques et philosophiques</i><br><i>d'après M. Ernest Naville, par M. Lechalas ....</i> | 97  |
| <i>Note sur quelques coutumes et inventions des Grecs, par</i><br>M. l'abbé Tougard .....                                   | 129 |
| <i>Notice biographique sur M. Girardin, membre honoraire,</i><br><i>par M. Malbranche.....</i>                              | 143 |

## CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS

|                                                                                                                                                                   |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Rapport sur les Travaux de la Classe des Lettres et des Arts,</i><br><i>pendant l'année 1882-1883, par M. Félix, Secrétaire de cette</i><br><i>Classe.....</i> | 157 |
| <i>Une Excursion à Venise, par M. Tardieu, membre corres-</i><br><i>pondant.....</i>                                                                              | 158 |
| <i>Les Zigzags lyonnais au Mont-d'Or de M. Vingtrinier ;</i><br><i>Rapport par M. Nion.....</i>                                                                   | 158 |
| <i>Rapport sur les Mémoires de l'Académie d'Amiens et de la</i><br><i>Société académique de Brest, par M. A. De Lérue .....</i>                                   | 158 |
| <i>Rapport sur l'Annuaire de l'Association pour l'avancement</i><br><i>des Études grecques en France, par M. Héron.....</i>                                       | 158 |
| <i>Rapport sur une brochure de M. Duval : Boïeldieu, peintre,</i><br><i>par M. Decorde.....</i>                                                                   | 158 |
| <i>Rapport sur l'Histoire du Royaume d'Yvetot, de M. A. Beau-</i><br><i>cousin, par M. Marais.....</i>                                                            | 158 |
| <i>Notice sur M. Vervoitte, par M. l'abbé Loth.....</i>                                                                                                           | 159 |
| <i>Les Trouvères normands, par M. Héron.....</i>                                                                                                                  | 160 |
| <i>Notes sur l'Histoire de la Normandie extraites du Mercure</i><br><i>français, par le même.....</i>                                                             | 160 |
| <i>Influence de l'art mécanique sur l'abolition de l'Esclavage,</i><br><i>par M. Ch. Levavasseur.....</i>                                                         | 160 |
| <i>Notice sur les Capitaines garde-côtes de Saint-Valery-en-</i><br><i>Caux, par M. d'Estaintot.....</i>                                                          | 161 |
| <i>Notice sur la corporation des Arbalétriers de Rouen, dite la</i><br><i>Cinquantaine, par M. de Beaurepaire.....</i>                                            | 161 |
| <i>Saint Bernard et la seconde Croisade, par M. l'abbé Vacan-</i><br><i>dard .....</i>                                                                            | 161 |

|                                                                                                       |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Le Chevalier des Soirées de Saint-Petersbourg</i> , par M. l'abbé Loth.....                        | 161 |
| <i>Les Ombres amies</i> , par M. De Lérue.....                                                        | 162 |
| <i>La Béguine et la Libellule</i> , poésies par le même.....                                          | 162 |
| <i>Victime de la Science</i> , poésie par M. Richard.....                                             | 162 |
| <i>Demande relative aux pierres tombales du Musée d'antiquités</i> .....                              | 162 |
| <i>Échange de relations avec les Sociétés savantes du Canada</i> .....                                | 162 |
| <i>Photographies de torchères en fer forgé</i> , offertes par MM. Marou et Despois de Folleville..... | 163 |
| <i>Anniversaire du second centenaire de la mort de Pierre Corneille</i> .....                         | 163 |
| <i>Décès de M. Sella</i> , Président de l'Académie des Lincei, à Rome.....                            | 163 |
| <i>Épreuve gravée du portrait de Hue de Miromesnil</i> , par Lemire, offerte par M. Hédou.....        | 163 |
| <i>Portrait de Ch. Lemesle d'après Cochin</i> , offert par le même..                                  | 164 |
| <i>Notes sur Ch. Lemesle</i> , ancien membre de l'Académie.....                                       | 163 |
| <i>Prix offert à l'Académie par M. Margry</i> .....                                                   | 164 |

## MÉMOIRES IMPRIMÉS

|                                                                                                                                     |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Saint-Valery-en-Caux et ses Capitaines garde-costes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> , par M. d'Estaintot..... | 167 |
| <i>Trouvères normands</i> , par M. Héron.....                                                                                       | 203 |
| <i>Le Chevalier des Soirées de Saint-Petersbourg</i> , par M. l'abbé Loth.....                                                      | 247 |
| <i>Notice sur la compagnie des Arbalétriers, dite la Cinquantaine de Rouen</i> , par M. de Beaurepaire.....                         | 267 |
| <i>Saint Bernard et la seconde Croisade</i> , par M. l'abbé Vacandard.....                                                          | 321 |
| <i>Les Ombres amies</i> , par M. De Lérue.....                                                                                      | 393 |
| <i>Notice sur M. Ch. Vervoitte</i> , par M. l'abbé Loth.....                                                                        | 405 |
| <i>Victime de la Science</i> , poésie par M. Ch. Richard.....                                                                       | 429 |
| <i>Mon premier Amour</i> , confidence poétique, par le même.....                                                                    | 439 |
| <i>Prix proposés pour les années 1885, 1886, 1887</i> .....                                                                         | 451 |
| <i>Table des ouvrages reçus pendant l'année 1883-1884</i> .....                                                                     | 455 |
| <i>Tableau de l'Académie pour l'année 1884-1885</i> .....                                                                           | 463 |







